

PENSER LES IMPENSÉS DE L'ÉMERGENCE EN AFRIQUE





Collection sous la direction de RICHARD MARCOUX,
ISSIAKA MANDÉ et CHARLES MOUMOUNI

L'objectif de cette collection est d'explorer les grandes transformations sociopolitiques et économiques qui caractérisent l'Afrique subsaharienne contemporaine en les situant dans le contexte et l'environnement international mouvant. Privilégiant les perspectives historique et comparative et favorisant l'interdisciplinarité, les titres de cette collection viennent apporter un regard nouveau sur les sociétés africaines. Ainsi, sous le regard croisé de sociologues, d'anthropologues, d'historiens, de politologues, de démographes, de géographes, de juristes et d'autres spécialistes des sciences sociales et humaines, et sur la base de méthodologies innovantes ou propres à chaque discipline, plusieurs thématiques peuvent être abordées : l'État et le processus de démocratisation, l'économie africaine et le bilan des politiques de développement, l'urbanisation et les enjeux de l'Afrique citadine, les transformations démographiques et la population, les nouvelles dynamiques familiales, les rapports intergénérationnels et les rapports sociaux de sexe, la culture populaire, les nouvelles religions, les relations internationales, etc.

Cette collection est ouverte aux jeunes chercheurs et aux chercheurs expérimentés qui peuvent partager leurs réflexions avec un large public intéressé par le passé, le présent et l'avenir de ces sociétés africaines en pleine mutation.

**PENSER LES IMPENSÉS
DE L'ÉMERGENCE
EN AFRIQUE**

Membre de
L'ASSOCIATION
NATIONALE
DES ÉDITEURS
DE LIVRES

Presses de l'Université du Québec

Édifrice Fleurie, 480, rue de la Chapelle, bureau F015, Québec (Québec) G1K 0B6

Téléphone: 418 657-4399 – Télécopieur: 418 657-2096

Courriel: puq@puq.ca – Internet: www.puq.ca

Diffusion/Distribution:

- CANADA** Prologue inc., 1650, boulevard Lionel-Bertrand, Boisbriand (Québec) J7H 1N7
Tél.: 450 434-0306 / 1 800 363-2864
- FRANCE
ET BELGIQUE** Sofédís, 11, rue Soufflot, 75005 Paris, France – Tél.: 01 5310 25 25
Sodis, 128, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 77403 Lagny, France
Tél.: 01 60 07 82 99
- SUISSE** Servidis SA, Chemin des Chalets 7, 1279 Chavannes-de-Bogis, Suisse
Tél.: 022 960.95.25



La Loi sur le droit d'auteur interdit la reproduction des œuvres sans autorisation des titulaires de droits. Or, la photocopie non autorisée – le « photocopillage » – s'est généralisée, provoquant une baisse des ventes de livres et compromettant la rédaction et la production de nouveaux ouvrages par des professionnels. L'objet du logo apparaissant ci-contre est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit le développement massif du « photocopillage ».

PENSER LES IMPENSÉS DE L'ÉMERGENCE EN AFRIQUE

Sous la direction de MAMOUDOU GAZIBO
et CHARLES MOUMOUNI

**Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives nationales du Québec
et Bibliothèque et Archives Canada**

Titre: Penser les impensés de l'émergence en Afrique / sous la direction de Mamoudou Gazibo
et Charles Moumouni.

Noms: Gazibo, Mamoudou, éditeur intellectuel. | Moumouni, Charles, 1965- éditeur intellectuel.

Collections: Collection Sociétés africaines en mutation.

Description: Mention de collection: Sociétés africaines en mutation | Comprend des références
bibliographiques.

Identifiants: Canadiana (livre imprimé) 20240013867 | Canadiana (livre numérique) 20240013875 |
ISBN 9782760560833 | ISBN 9782760560840 (PDF)

Vedettes-matière: RVM: Développement économique—Afrique. | RVM: Développement
économique—Aspect social—Afrique. | RVM: Afrique—Conditions économiques—21^e siècle.

Classification: LCC HC800.P46 2024 | CDD 338.96—dc23

Financé par le
gouvernement
du Canada

Funded by the
Government
of Canada

Canada

SODEC
Québec



Révision

Anne Fonteneau (Plurielles et Singulières)

Correction d'épreuves

Malika Danican et Laurent Richard (ODSEF, Université Laval)

Conception graphique

Richard Hodgson et Michèle Blondeau

Image de couverture

iStock

Mise en page

**Martine Cormier (Département de sociologie, Université Laval)
et Virginie Julien (Studio Sous les étoiles)**

Dépôt légal : 2^e trimestre 2024

- › Bibliothèque et Archives nationales du Québec
- › Bibliothèque et Archives Canada

© 2024 – Presses de l'Université du Québec

Tous droits de reproduction, de traduction
et d'adaptation réservés

Imprimé au Canada
D6083-1 [01]

Version numérique en libre accès
Licence Creative Commons de libre diffusion



Cet ouvrage a été publié dans le cadre d'un projet de recherche subventionné par le Fonds de recherche du Québec – Société et culture, octroi 2020-SE3-272990. Il a fait l'objet d'un atelier de validation organisé à Abidjan, du 25 au 29 avril 2024, en partenariat avec l'Université Félix Houphouët Boigny.



TABLE DES MATIÈRES

Liste des figures et des tableaux	XIII
Liste des sigles	XV
INTRODUCTION	
L'émergence : approches et impensés	1
<i>Mamoudou Gazibo</i>	
Autour du concept d'émergence	2
L'émergence en Afrique	4
Approche et organisation de l'ouvrage	8
Références bibliographiques	10
CHAPITRE 1	
L'histoire, le débat sur les réparations et l'émergence	13
<i>Amzat Boukari-Yabara</i>	
Introduction	13
Les réparations, une recommandation panafricaine et décoloniale	15
Le temps historique entre dépendance, réparation et déconnexion	19
Décoloniser et réparer la bonne gouvernance	23
Conclusion	25
Références bibliographiques	26

CHAPITRE 2

**Dividende démographique et émergence en Afrique :
perspectives critiques**

27

Richard Marcoux et Malika Danican

Introduction	27
Le dividende démographique dans le discours sur l'émergence en Afrique	29
Le concept de dividende démographique, suite logique de la doctrine néomalthusienne depuis plus de deux siècles?	36
Conclusion	42
Références bibliographiques	45

CHAPITRE 3

**La marche incertaine des pays africains
vers une émergence collective**

49

Willy Jackson et Issiaka Mandé

Introduction	49
L'émergence sans et avant le mot: les stratégies précédentes de communautarisation du développement	52
L'émergence par la régionalisation des stratégies de développement	53
L'émergence par la continentalisation des stratégies de développement	55
Régionalisation et continentalisation du développement, stratégies inabouties de rupture d'avec l'ordre mondial dominant	56
Émergence et développement: deux stratégies identiques et interchangeables?	58
Le développement, un discours universel n'intégrant pas forcément la notion d'émergence	59
La pratique et l'idéologie du développement depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire (de 2000 à aujourd'hui)	62
L'émergence africaine, un substitut du développement?	64
L'émergence, une stratégie de communautarisation du développement contrariée par les pratiques individuelles des États	68
Le pluralisme des trajectoires d'émergence des pays africains, obstacle à l'émergence en tant que stratégie collective de développement	68
Les raisons qui expliquent le pluralisme des trajectoires africaines d'émergence et de développement	71
La marginalisation de l'Afrique dans les relations internationales de l'émergence	74
Conclusion	76
Références bibliographiques	77

CHAPITRE 4

Capitalisme vert et émergence : le cas des projets écologiques des entreprises chinoises en Afrique 83*Adam Laroussi*

Introduction	83
Le néolibéralisme vert	84
La représentation du leadership chinois en Afrique	88
Le cas du PEPT en Côte d'Ivoire	90
Le cas du Programme Électricité Pour Tous (PEPT) en Côte d'Ivoire	90
Le cas de la riziculture hybride au Burundi	93
Le cas de la centrale électrique à la biomasse de Dandora au Kenya	95
Conclusion	96
Références bibliographiques	97

CHAPITRE 5

Transformation de l'agriculture et émergence en Afrique 101*Olivier Mbatia*

Introduction	101
Le retour de l'agriculture à l'ordre du jour du projet du développement de l'Afrique	102
Les déterminants et les défis de la transformation de l'agriculture en Afrique	106
Des défis gouvernementaux	108
Déterminants et défis conjoncturels : l'enjeu des changements climatiques	117
Conclusion	118
Références bibliographiques	120

CHAPITRE 6

Universités et émergence en Afrique centrale 123*Pascal Kapagama*

Introduction	123
Système éducatif supérieur et émergence	124
Niveau d'émergence des pays de la CEEAC	126
L'enseignement supérieur en Afrique centrale francophone : défi pour l'émergence	134
Défi d'adaptation au numérique dans l'enseignement supérieur en Afrique centrale francophone	135
Les plans de prospective en Afrique répondent-ils aux besoins des pays concernés ?	137
Conclusion	141
Références bibliographiques	141

CHAPITRE 7

Les femmes au secours de l'Afrique : l'entrepreneuriat féminin dans les discours et les politiques sur l'émergence 145*Ayemi Lawani et Anne Calvès*

Introduction 145

De la croissance économique à l'émergence : les femmes, éternel « atout inexploité pour le développement » 146

Entrepreneuriat féminin en Afrique de l'Ouest : initiatives politiques et réalités de terrain 149

L'entrepreneuriat social des femmes africaines : inspiration pour une émergence « à l'africaine » ? 155

Références bibliographiques 156

CONCLUSION GÉNÉRALE

De l'émergence importée à l'émergence endogène en Afrique : la nécessité d'un changement de paradigme 161*Charles Moumouni*

Le sens des dimensions non économiques de l'émergence 162

L'émergence comme discours importé 165

L'émergence comme matérialité importée 166

L'émergence endogène et la nécessité d'une rupture épistémologique 167

L'émergence endogène dans un État africain endogène 170

Références bibliographiques 172



LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX

FIGURE 5.1	Progrès de la mise en œuvre du PDDAA par pays, 2021	105
FIGURE 5.2	Valeur de l'agriculture dans le PIB, par pays d'Afrique, en 2022	107
FIGURE 5.3	Valeur de l'agriculture dans le PIB, par pays industrialisé et pays émergent en 2022	108
FIGURE 6.1	Taux de croissance du PIB réel par région de l'Afrique 2014-2024 (%)	129
FIGURE 6.2	Taux de croissance du PIB réel selon les pays de la région Afrique centrale sur la période 2014-2024 (en %)	130
TABLEAU 1.1	Classement des pays d'Afrique en quintiles selon leur émergence en 2023	6
TABLEAU 1.2	Critères de l'index de l'émergence en Afrique 2023	9
TABLEAU 6.1	Index 2017 de l'émergence dans les pays membres de CEEAC	127
TABLEAU 6.2	Index 2019 de l'émergence dans les pays membres de la CEEAC	127
TABLEAU 6.3	Index 2021 de l'émergence dans les pays membres de la CEEAC	128
TABLEAU 6.4	Index 2023 de l'émergence dans les pays membres de la CEEAC	128
TABLEAU 6.5	Plans de développement des pays francophones de la CEEAC	131
TABLEAU 6.6	Pays possédant un plan sectoriel de l'éducation	132

TABLEAU 6.7	Nombre et types d'établissements d'enseignement supérieur dans les pays francophones de la CEEAC	134
TABLEAU 6.8	Universités francophones des capitales de la CEEAC	135
TABLEAU 6.9	Sites Web des universités à l'étude selon l'offre des services	136
TABLEAU 6.10	Pays francophones de la CEEAC selon le site d'accessibilité aux plans sectoriels de l'éducation	138



LISTE DES SIGLES

AGRA	Alliance pour une révolution verte en Afrique
AIC	Agriculture intelligente face au climat
ASS	Afrique subsaharienne
AUDA-NEPAD	Agence du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
BAD	Banque africaine de développement
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud
CEA	Commission économique pour l'Afrique (Nations Unies)
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEMAC	Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale
CIAD	Conférence des intellectuels d'Afrique et de la diaspora
DSRP	Documents des stratégies pour la réduction de la pauvreté
ÉES	Établissements d'enseignement supérieur
FMI	Fonds monétaire international
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FOCAC	Forum sur la coopération sino-africaine
GEM	Global Entrepreneurship Monitor
IFI	Institutions financières internationales
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPE	nouveau pays exportateur
NPI	nouveau pays industrialisé

OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
ODD	Objectif de développement durable
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAS	Programmes d'ajustement structurel
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PEPT	programme d'électricité pour tous (Côte d'Ivoire)
PIB	produit intérieur brut
PMA	Pays les moins développés
PNIA	Plans nationaux d'investissement agricole
PPA	parité de pouvoir d'achat
PTF	Partenaire technique financier
RDES	Rapidly Developing Economies
SPAAA	Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UPC	Union des populations du Cameroun
WID	(approche) Women in Development
ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine



INTRODUCTION

L'ÉMERGENCE : APPROCHES ET IMPENSÉS

Mamoudou Gazibo

Indéniablement, l'Afrique connaît des transformations depuis le début des années 2000. Après la vague d'indépendances du début des années 1960, les quatre décennies suivantes ont été marquées par des discours pessimistes sur un continent que l'on disait mal parti (Dumont, 1963), refusant le développement (Kabou, 1991) ou en train de mourir (Smith, 2003). Puis, au contraire, les décennies 2000 et 2010 ont vu se multiplier et converger des analyses positives sur les performances et les perspectives économiques du continent. Dès la fin des années 2000, certains auteurs évoquaient une « myriade d'opportunités » allant de l'ouverture à une plus grande diversité de partenaires (Chine, Inde, Turquie, Corée, Brésil...) aux technologies, aux services et à la densification de sa classe moyenne (Mahajan, 2009; Rotberg, 2013). D'autres parlaient de « lions d'Afrique » pour illustrer la croissance du PIB continental, les progrès rapides dans les secteurs des télécommunications, de la banque et des infrastructures ainsi que l'arrivée plus importante de l'investissement étranger (McKinsey Global Institute, 2010, 2016).

Ces constats sont survenus après une décennie de tentatives menées ici et là pour impulser au continent une nouvelle dynamique de développement. Dès la fin des années 1990, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE) avait lancé un programme d'étude nommé « Afrique émergente ». À la même période, le

président Thabo Mbeki (Afrique du Sud) promouvait le concept de « renaissance africaine », et son homologue sénégalais, Abdoulaye Wade, proposait le plan « Oméga ». Le point commun de ces deux dernières initiatives est qu'elles mettaient toutes les deux l'accent sur une vision continentale du développement. Ces plans ont fini par fusionner pour donner naissance, en 2001, au « New Partnership for African Development » (NEPAD, 2001, 2014), qui ambitionnait, pour le continent, un taux de croissance du PIB de 7 % par an jusqu'à ce que soit atteinte, à l'horizon 2015, une série d'objectifs en matière de développement, notamment dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la lutte contre la pauvreté. La porte était ouverte pour l'entrée du concept d'émergence dans les travaux et les politiques publiques en Afrique.

AUTOUR DU CONCEPT D'ÉMERGENCE

Le concept d'émergence est généralement attribué à l'économiste néerlandais Antoine van Agtmael, qui l'a surtout utilisé pour évoquer les marchés d'avenir. Contesté, parfois qualifié de *buzzword* (Routley, 2014), il traduit l'idée que ceux qui veulent émerger sont en manque d'émergence (Sarr, 2016). Il est vrai que la conception de l'émergence de nombreux auteurs s'inscrit encore largement dans l'analyse de la modernisation des cinquante dernières années, marquées par trois grands moments. Le premier renvoie à celui des *developmental states* ou du « miracle japonais » (Johnson, 1982), formule utilisée pour qualifier la rapidité de la progression du Japon d'un piètre rang en 1950 à celui de deuxième économie mondiale trois décennies plus tard en dépit de la faiblesse de la base matérielle de sa croissance. Le PIB du Japon a augmenté de 10,5 % en moyenne de 1961 à 1970, de sorte qu'en 1970, il se classait déjà dans le peloton de tête pour toute une série de domaines industriels (Le Diascorn, 1997 : 37). On a ensuite parlé de « nouveaux pays industrialisés » (NPI) pour désigner le développement industriel particulièrement exceptionnel de la Corée du Sud, de Taiwan, de Singapour et de Hong Kong par rapport à celui des pays en développement et même à celui de l'industrie mondiale. Au cours de la décennie 1970, ces « quatre dragons » enregistrent des taux de croissance économique élevés qui s'appuient sur un appareil industriel en plein essor, largement tourné vers l'exportation. Les bas salaires et une main-d'œuvre abondante réduisent les coûts de production, les investissements étrangers, notamment japonais et américains, y jouant un rôle déterminant (Brasseul, 1993 ; Dufour, 1998). La troisième vague de pays en voie de développement qui connaissent à leur tour un processus similaire de transformation industrielle est celle des « quatre tigres » : Indonésie,

Malaisie, Thaïlande et Philippines (Bowie et Unger, 1997). Ces derniers sont inclus sous la rubrique « nouveaux pays exportateurs » (NPE), à laquelle sont associés le Vietnam et le Mexique. On parle, particulièrement depuis le début des années 2000, de « pays émergents » pour désigner ceux qui suivent une voie similaire. Le Brésil, la Chine et l'Inde sont les têtes d'affiche de ce groupe.

S'appuyant en général sur cette histoire, les analyses actuelles de l'émergence peuvent être classées en trois catégories, quoiqu'elles partagent une vision influencée par les étapes de la croissance de Rostow (1960). La première approche est mercantile. Elle considère l'émergence du point de vue de la finance internationale, à qui l'on doit l'expression « marché émergent », c'est-à-dire les pays attractifs pour les capitaux étrangers (Van Agtmael, 2007). Ainsi, la Banque mondiale évoque des « économies à marché émergent » pour caractériser des pays en transition rapide, en cours d'industrialisation, ayant des taux de croissance économique élevés et présentant des occasions à la fois d'investissement et de placement. Le FMI fait référence, quant à lui, aux marchés des pays en développement qui ont libéralisé leurs systèmes financiers pour promouvoir les flux de capitaux et qui sont largement accessibles aux investisseurs étrangers. Quant au groupe Morgan Stanley Corporation International, sur la base de critères comme la capitalisation boursière, le produit intérieur brut par habitant, la taille du marché et celle des entreprises, il a développé deux indices de classement : les *Emerging markets* et les *Frontier markets*, ces derniers étant aux limites de l'émergence. De même, le Boston Consulting Group avance la notion de *Rapidly Developing Economies* (RDEs) en y identifiant les cent plus importantes entreprises nationales qui ne sont pas des filiales de multinationales de pays développés, et qui ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à un milliard de dollars, dont au moins 10 % à l'exportation (The Boston Consulting Group, 2011).

La deuxième approche est plus strictement économique. Proche de la première et des analyses de la modernisation en général, elle se place dans le sillage des BRIC (puis BRICS avec l'ajout de l'Afrique du Sud¹) et a été conceptualisée par l'économiste Jim O'Neill. Ce dernier anticipe la croissance du PIB du Brésil, de la Russie, de l'Inde et de la Chine, soulignant que le poids de certains pays de ce groupe était déjà, en 2001, plus lourd que celui de certaines économies du G7 (O'Neill, 2001). En effet, la taille combinée du PIB des BRICS et leurs parts dans le commerce mondial, qui étaient respectivement d'environ 10 % et de moins de 4 % dans les années 1990, sont

1. Aux BRICS initiaux (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud, se sont ajoutés depuis le 1er janvier 2024, cinq pays : Arabie Saoudite, Émirats arabes unis, Iran, Égypte et Éthiopie.

passées, notamment avec l'élargissement à 10 pays, à « plus de 36 % sur la base de la parité de pouvoir d'achat, dépassant ainsi celle du G7 »² et à 18 % (en 2023) de parts dans le commerce international.

La troisième approche prend appui sur l'économie, mais dans une perspective de relations internationales, car centrée sur le bouleversement des équilibres géoéconomiques et géopolitiques provoqué par les puissances émergentes (Chaliand, 2013; Kiely, 2015; Li, 2014; Stuenkel, 2015). Ainsi, Andrew Hurrell constate que les BRIC émergents paraissent partager des caractéristiques similaires: posséder une gamme de ressources économiques, militaires et politiques; avoir une certaine capacité à contribuer à la production de l'ordre international, régional ou mondial; jouir d'un certain degré de cohésion interne et de la capacité de l'État à agir efficacement (Hurrell, 2006, p. 1-19). Christophe Jaffrelot insiste, quant à lui, sur une croissance forte et soutenue dans un contexte économique et social encore marqué par une grande pauvreté, une relative stabilité institutionnelle et une volonté de puissance qui suscite des appréhensions, car les émergents s'affirment sur la scène internationale aux dépens des puissances issues des vagues de développement antérieures (Jaffrelot, 2008, p. 13-22). Pour Jean Coussy enfin, est émergent un pays venu tardivement au développement (*late comer*), enregistrant des taux de croissance élevés (de l'ordre de 10 %) et dont la croissance remet en question, voire menace, la situation économique des pays développés (Coussy, 2008, p. 69-79).

L'ÉMERGENCE EN AFRIQUE

À la suite des dynamiques des années 2000 et 2010 (le changement du NEPAD en AUDA-NEPAD, l'Agence de développement de l'Union africaine en 2018, l'arrivée massive de la Chine), le continent, qui était plongé depuis les années 80 dans une longue récession, a enregistré une croissance économique annuelle moyenne de 4 à 6 % sur la période 2000-2015, faisant dire à plusieurs observateurs que les pays africains s'engageaient enfin dans la voie du développement. Dans ce contexte, caractérisé par des débats intenses sur la recomposition de la scène économique internationale, surtout avec le poids désormais établi des « dragons » et des « nouveaux tigres » asiatiques ainsi que des BRICS, le concept d'émergence a fait son entrée dans le vocabulaire des gouvernants africains, avec un accent mis particulièrement sur ses dimensions économiques dominantes dans la littérature telles

2. <https://fr.euronews.com/business/2023/08/29/comment-lexpansion-des-brics-pourrait-bouleverser-leconomie-mondiale#:~:text=Les%20membres%20actuels%20du%20bloc,de%20produit%20int%C3%A9rieur%20brut%20cumul%C3%A9> (consulté le 19 janvier 2024).

que présentées ci-dessus. Au début des années 2000 déjà, l'OCDE considérait comme émergent un pays dont l'économie peut croître sur une longue période, de sorte que son PIB par habitant puisse au moins doubler en une vingtaine d'années (Berthélemy et Söderling, 2000). Les limites de cette définition sont vite apparues puisque plusieurs des pays que l'on pensait alors sur la voie de l'émergence – le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali, la Tanzanie et l'Ouganda – ont ensuite connu des difficultés majeures qui ont affecté leurs performances économiques. Si la Côte d'Ivoire s'est relevée de la guerre civile qui l'a frappée entre 2002 et 2011, le Mali et le Burkina Faso ont connu, respectivement à partir de 2012 et de 2016, une grave crise sécuritaire qui a conduit à des coups d'État et à des effets négatifs sur leur développement économique.

Pour ces raisons peut-être, d'autres auteurs ont proposé une approche moins « éconocentrée » de l'émergence africaine. Par exemple, Steven Radelet cible cinq changements fondamentaux qui expliquent l'émergence. Mais pour lui, ce sont le leadership et l'amélioration de la gouvernance qui s'avèrent les facteurs moteurs. Ainsi, la démocratisation des régimes et l'introduction de meilleures politiques économiques ont lancé un processus ensuite renforcé par trois autres facteurs : la fin de la crise de la dette, les nouvelles technologies et l'émergence d'une nouvelle génération de leaders publics et privés (Radelet, 2010, p. 15-21). Radelet retient en particulier deux groupes de pays : 17 pays émergents et 6 au bord de l'émergence. Cette tendance a été observée par d'autres auteurs, notamment Robert Rotberg, qui attire l'attention sur les taux de croissance économique élevés, les progrès en matière de gouvernance et l'existence d'un leadership visionnaire dans un nombre croissant de pays africains, dont le Botswana et la République de Maurice (Rotberg, 2013). Pour sa part, *The Economist* considérait le continent comme une des régions ayant la croissance la plus rapide au monde. Il ressort de son classement que six des dix pays dont le taux de croissance économique est le plus élevé entre 2001 et 2010 sont africains (Angola : 1^{er} ; Nigeria : 4^e ; Éthiopie : 5^e ; Tchad : 7^e ; Mozambique : 8^e ; et Rwanda : 10^e). L'hebdomadaire londonien estimait par ailleurs, en se basant sur les prévisions de croissance du FMI pour la période 2011-2015, que, sur 10 pays, 7 subsahariens montreraient des taux de croissance exceptionnels (Éthiopie : 3^e ; Mozambique : 4^e ; Tanzanie : 5^e ; Congo : 7^e ; Ghana : 8^e ; Zambie : 9^e ; et Nigeria : 10^e) (*The Economist*, 2011). Global Risks Insights avançait deux critères étroitement liés : rapidité de la croissance économique et fait d'être une destination « mûre » pour les investissements. Étaient cités dix pays qui présentent ces caractéristiques avantageuses, dont cinq comportant un certain risque pour les investissements (République démocratique

du Congo, Tchad, Angola, Mozambique et Nigeria), et cinq autres comportant moins de risques (Côte d'Ivoire, Sierra Leone, Ghana, Éthiopie, Rwanda) (Mellis, 2013).

Ces tendances ont été testées par l'élaboration d'un index de l'émergence en Afrique, qui paraît tous les deux ans depuis 2017 (Gazibo et Mbatia, 2017, 2019, 2021, 2023). Les auteurs ont proposé de classer les pays dans cinq quintiles (Q) allant du supérieur (5) -gris foncé- à l'inférieur (1) -gris pâle-. Dans cette classification, ils considèrent les pays du quintile supérieur comme des émergents, ceux des deux quintiles suivants comme sur le seuil (4) et à potentiel (3), et les autres comme ne montrant pas de signes dans ce sens.

TABLEAU 1.1

Classement des pays d'Afrique en quintiles selon leur émergence en 2023

Pays	Capacités institutionnelles		Politique		Économique		Développement humain		Société	
	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)
Quintile supérieur (5)										
Maurice	73,4	(5)	72,9	(5)	63	(5)	63,8	(5)	90,7	(5)
Seychelles	65,3	(5)	71,2	(5)	72,6	(5)	59,3	(5)	90,3	(5)
Cap-Vert	58,3	(5)	73,8	(5)	55,1	(5)	49,2	(4)	84,7	(5)
Afrique du Sud	53,9	(5)	62,1	(5)	68	(5)	55,7	(5)	80,1	(5)
Tunisie	51,4	(5)	52,7	(4)	67,7	(5)	57,1	(5)	90,1	(5)
Maroc	53,6	(5)	49,3	(4)	66,5	(5)	53,7	(5)	87	(5)
Botswana	55,3	(5)	71	(5)	52,1	(5)	53	(5)	77,3	(4)
Ghana	55,6	(5)	67,7	(5)	51,5	(4)	47,4	(4)	80,8	(5)
Sénégal	58,2	(5)	60,3	(5)	51,7	(4)	40,7	(3)	77,2	(4)
Égypte	46,7	(4)	22,1	(1)	69,8	(5)	54	(5)	89,5	(5)
Namibie	50,2	(4)	64,3	(5)	43	(3)	54,1	(5)	70	(3)
Quintile (4)										
Sao Tomé-et-Principe	43	(3)	71,4	(5)	43,8	(3)	38,6	(2)	76,5	(4)
Kenya	51,2	(4)	43,1	(4)	57	(5)	47,9	(4)	71	(4)
Algérie	39,9	(2)	32,5	(2)	48,4	(4)	54,9	(5)	90,1	(5)
Rwanda	61,3	(5)	41,7	(4)	51,9	(5)	44,9	(4)	64	(2)
Bénin	50,9	(4)	64,5	(5)	46,1	(3)	38,1	(2)	63,1	(2)
Gambie	46,6	(3)	55,6	(5)	50,3	(4)	35,6	(2)	72,9	(4)
Lesotho	47,1	(4)	51	(4)	44,4	(3)	44,2	(4)	65,5	(3)
Gabon	40,9	(2)	36,1	(3)	42,4	(3)	50,6	(4)	81,9	(5)
Togo	49,7	(4)	43,6	(4)	46,9	(4)	44,3	(4)	67	(3)
Côte d'Ivoire	49	(4)	37	(3)	49,1	(4)	42,3	(3)	72,8	(4)

SUITE -

TABLEAU 1.1 - SUITE

Pays	Capacités institutionnelles		Politique		Économique		Développement humain		Société	
	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)	(Q)
Quintile (3)										
Eswatini	49,1	(4)	35,5	(2)	45,8	(3)	44	(3)	72,8	(4)
Djibouti	44,3	(3)	30,2	(2)	49,4	(4)	50,8	(5)	72,6	(4)
Malawi	49,9	(4)	51,6	(4)	47,1	(4)	39	(2)	57,7	(1)
Libye	22,8	(1)	11	(1)	62	(5)	65,5	(5)	79,1	(5)
Tanzanie	45,7	(3)	40,9	(4)	47,3	(4)	43,5	(3)	62,7	(2)
Ouganda	48,8	(4)	34,9	(2)	49,5	(4)	43,7	(3)	60,8	(2)
Sierra Leone	52,7	(5)	45,1	(4)	41,5	(2)	33,3	(1)	58,3	(2)
Nigéria	41,1	(3)	39,1	(3)	41,4	(2)	38,5	(2)	70,6	(4)
Zambie	44,7	(3)	40,5	(4)	37	(1)	44,3	(4)	61,6	(2)
Mauritanie	43,6	(3)	36,8	(3)	42,3	(2)	36	(2)	68,2	(3)
Zimbabwe	38,8	(2)	25,4	(1)	50,2	(4)	46,8	(4)	63,8	(2)
Quintile (2)										
Madagascar	46	(3)	36,8	(3)	39,4	(2)	43,5	(3)	56,4	(1)
Cameroun	37,9	(2)	28,1	(1)	42,9	(3)	42,6	(3)	69	(3)
Comores	31,1	(1)	38	(3)	38,6	(1)	37,9	(2)	73,9	(4)
Burkina Faso	46,7	(4)	42,3	(4)	42,7	(3)	34,8	(1)	53	(1)
Libéria	39	(2)	39,1	(3)	43,4	(3)	34,4	(1)	61,3	(2)
Guinée équatoriale	33,8	(1)	27,9	(1)	37,9	(1)	48,5	(4)	69,1	(3)
Mozambique	44,1	(3)	30,9	(2)	45,8	(3)	38,1	(2)	57,4	(1)
Éthiopie	38,4	(2)	31,6	(2)	43,1	(3)	40,3	(3)	62,6	(2)
Mali	36,1	(2)	38,6	(3)	41,7	(2)	27,3	(1)	70,6	(4)
Guinée	33	(1)	36,5	(3)	40,9	(2)	35,3	(1)	65	(3)
Congo	31	(1)	29,1	(2)	38,4	(1)	43	(3)	65,5	(3)
Quintile inférieur (1)										
Angola	37,2	(2)	28,8	(2)	37,4	(1)	42,3	(3)	60,1	(2)
Niger	43,2	(3)	40,3	(3)	40,3	(2)	28	(1)	52,9	(1)
Burundi	34,8	(2)	23,1	(1)	39,9	(2)	45	(4)	55,3	(1)
Guinée-Bissau	36,7	(2)	35,4	(2)	27,3	(1)	32,9	(1)	58	(1)
Soudan	30,7	(1)	16,3	(1)	38,9	(2)	37,4	(2)	65,1	(3)
Érythrée	28,8	(1)	9,26	(1)	32,3	(1)	38,3	(2)	65,6	(3)
Rép. centrafricaine	27,2	(1)	30,4	(2)	41,2	(2)	27	(1)	44,2	(1)
Tchad	35,7	(2)	29,5	(2)	32,7	(1)	22,3	(1)	48,9	(1)
Rép. dém. du Congo	26,5	(1)	14,6	(1)	32,3	(1)	40,2	(2)	50,5	(1)
Somalie	20,3	(1)	10	(1)	31,1	(1)	33,2	(1)	63,6	(2)
Soudan du Sud	19,8	(1)	0,97	(1)	18,4	(1)	29,1	(1)	43,7	(1)

Source: Gazibo et Mbabia, 2023, p. 21-22.

Malgré cet optimisme, plusieurs réserves ont émergé çà et là par rapport à cette vision guidée surtout par la dimension économique. Rotberg, qui évoquait une « myriade d'opportunités », avertissait que l'émergence pouvait être mise en péril par une série de « défis » contextuels dans presque tous les pays, notamment « la corruption, le déficit d'État de droit, l'insécurité, les contraintes sur la participation, la faible transparence et celle de la reddition des comptes et le non-respect des droits humains » (Rotberg, 2013, p. 3). Même Radelet, un des plus optimistes, s'interrogeait dès 2016 sur une possible interruption du cycle de croissance du continent (Radelet, 2016).

Nombreuses sont par ailleurs les critiques plus acerbes qui voient soit la reproduction d'une vision exogène du devenir des sociétés africaines (Péclard, Kernén et Khan-Mohammad, 2020), soit une vision implicite du monde selon laquelle « l'évolution suivie par les pays dits aujourd'hui "développés" servirait de mètre étalon à l'aune [duquel] les changements des économies et des sociétés humaines seraient jaugés » (Gabas et Losch, 2008), soit encore un diagnostic posé sur un présent jugé « lacunaire » (Sarr, 2016).

APPROCHE ET ORGANISATION DE L'OUVRAGE

Aujourd'hui, au moins 37 pays africains ont élaboré un plan d'émergence (Mar Dieye, 2017). Les plans d'émergence et la vision même de l'émergence sont essentiellement axés sur des logiques d'entrepreneuriat, d'innovation technologique, de productivité, de compétitivité et de croissance économique. Or l'émergence est multidimensionnelle et nécessite une approche holistique (Kaba et al., 2017). L'index de l'émergence en Afrique élaboré depuis 2017 et qui, en 2023, a vu la parution de sa quatrième édition (Gazibo et Mbabia, 2017, 2019, 2021, 2023), proposait une approche de l'émergence complexe, mobilisant (dans la dernière édition) cinq dimensions et vingt-cinq indicateurs.

TABLEAU 1.2

Critères de l'index de l'émergence en Afrique 2023

Index de l'émergence en Afrique	I. Capacités institutionnelles	1. Efficacité gouvernementale
		2. Capacité statistique
		3. Transparence
		4. Appareil de sécurité
		5. APD nette reçue
	II. Politique	6. Leadership
		7. Corruption
		8. Stabilité démocratique
		9. Absence de violence politique
		10. Gestion publique
	III. Économique	11. Intégration régionale
		12. Diversification économique
		13. Secteur rural
		14. Infrastructures
		15. Croissance du PIB
	IV. Développement humain	16. Capital humain
		17. Taux d'alphabétisation
		18. Enseignement supérieur
		19. Émigration des personnes qualifiées
		20. Croissance du PIB
V. Société	21. Accès à l'eau potable	
	22. Accès à l'électricité	
	23. Protection sociale	
	24. Espérance de vie	
	25. Inégalité de revenu (Gini)	

Source: Gazibo et Mbabia, 2023, p. 14

Le présent ouvrage met l'accent en grande partie sur des indicateurs non économiques (moins traités dans la littérature) et tente de combler trois manques importants dans le débat autour de l'émergence. D'abord, alors que ce sont essentiellement les pays africains anglophones qui sont visés, nous proposons d'interroger l'existence du phénomène et d'en analyser ses possibles manifestations dans une perspective comparée, multisectorielle et non limitée au niveau étatique. Ensuite, alors que le débat oppose les optimistes (Radelet, 2010; Rotberg, 2013; MacKinsey, 2016) et les pessimistes (Dimé et Ba, 2016; Sarr, 2016), nous nous concentrons sur l'observation des phénomènes et leur importance dans la compréhension des possibles dynamiques d'émergence sans préjuger de leur caractère positif ou négatif. Enfin, partant du postulat que, si émergence il y a, elle ne peut se réduire aux seuls facteurs macro-économiques, nous adoptons une approche pluridisciplinaire pour nous intéresser particulièrement à ses dimensions institutionnelles, culturelles, historiques et sociales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BERTHÉLEMY, J.-C. et SÖDERLING, L. (2000). *L'Afrique émergente : est-ce possible ?* Banque africaine de développement et Centre de développement de l'OCDE. <https://www.oecd.org/fr/dev/1923455.pdf>
- BOWIE, A. et UNGER, D. (1997). *The Politics of Open Economies: Indonesia, Malaysia, the Philippines, and Thailand*. Cambridge University Press.
- BRASSEUL, J. (1993). *Les nouveaux pays industrialisés et l'industrialisation du tiers monde*. Armand Colin.
- CHALIAND, G. et JAN, M. (2013). *Vers un nouvel ordre du monde*. Seuil.
- COUSSY, J. (2008). Un essai de typologie. Dans C. Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial : les pays émergents* (p. 69-79). Presses de Sciences Po.
- DIMÉ, M. et BA, B. (2016). L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique ? *Revue des mutations en Afrique*, 1(2), 1-21.
- DUFOUR, J.-F. (1998). *Les NPI asiatiques*. Dunod.
- EVANS, P. (1998). Transferable Lessons ? Re-examining the institutional prerequisites of East Asian economic policies. *Journal of Development Studies*, 34(6), 66-86. <https://doi.org/10.1080/00220389808422546>
- FABRIGAR, L. R. et WEGENER, D. T. (2011). *Exploratory factor analysis*. Oxford University Press.
- FIGUEIREDO FILHO, D. B., DA ROCHA, E. C., ALEXANDRE DA SILVA, J., PARANHOS, R. BATISTA DA SILVA, M., ET FELIX DUARTE, B. S. (2014). Cluster analysis for political scientists. *Applied Mathematics*, 5(15), 2408-2415. DOI:10.4236/am.2014.515232
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. (s. d.). IMF Glossary. <http://www.imf.org/external/np/exr/glossary/index.asp>
- FOUQUIN, M. (2010). La crise mondiale accélère la montée en puissance de l'Asie. *Mondes en développement*, 2(150), 103-121. <https://doi.org/10.3917/med.150.0103>

- GABAS, J.-J. et LOSCH, B. (2008). La fabrique en trompe-l'œil de l'émergence. Dans C. Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial. Les pays émergents* (p. 25-40). Presses de Sciences Po. <https://doi.org/10.3917/scpo.jaffr.2008.01.0025>
- GAZIBO, M ET MBABIA, O. (2017), *Index de l'émergence en Afrique*. Prame.
- GAZIBO, M ET MBABIA, O. (2019), *Index de l'émergence en Afrique*. Prame.
- GAZIBO, M ET MBABIA, O. (2021), *Index de l'émergence en Afrique*. Prame.
- GAZIBO, M ET MBABIA, O. (2023), *Index de l'émergence en Afrique*. Prame.
- HURRELL, A. (2006). Hegemony, liberalism and global order: what space for would-be great powers? *International Affairs*, 82(1), 1-19. <https://doi.org/10.1111/j.1468-2346.2006.00512.x>
- JAFFRELOT, C. (2008). Introduction. Dans C. Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial: les pays émergents* (p. 13-22). Presses de Sciences Po.
- JOHNSON, C. (1982). *MITI and the Japanese Miracle*. Stanford University Press.
- KIELY, R. (2015). *The BRICs, US « Decline » and Global Transformations*. Palgrave Macmillan.
- LE DIASCORN, Y. (1997). *Le Japon, miracle ou mirage*. Ellipses.
- LI, X. (dir.). (2014). *The BRICS and Beyond. The International Political Economy of the emergence of a New World Order*. Ashgate.
- MAHAJAN, V. (2009). *Africa Rising: How 900 Million African Consumers Offer More Than You Think*. Education Inc. Publishing.
- MAR DIÈYE, A. (2017, 28-30 mars). *Cross-sectional analysis of case studies of selected African countries' experience towards emergence: Stock-taking, lessons learned, and way forward* [communication orale]. Second International Conference on the Emergence of Africa, (ICEA II), Abidjan, Côte d'Ivoire.
- MCKINSEY GLOBAL INSTITUTE. (2010). *Lions on the Move: The Progress and Potential of African Economies*, Report. McKinsey & Company.
- MCKINSEY GLOBAL INSTITUTE. (2016). *Lions on the Move II: Realizing the Potential of Africa's Economies*, Report. McKinsey & Company.
- MELLIS, M. (2013, 7 novembre). *Ten African Lions Set to Outrun Asia's Tigers*. Global Risks Insights. <https://globalriskinsights.com/2013/11/ten-african-lions-set-to-outrun-asias-tigers>
- NEPAD (2001). *The New Partnership for Africa's Development*. http://www.nepad.org/system/files/framework_0.pdf.
- NEPAD (2012). *Transformer l'Afrique*. Rapport annuel 2012. <http://www.nepad.org/system/files/NEPAD%20FRENCH%20ANNUAL%20REPORT.pdf>
- O'NEILL, J. (2001, 30 novembre). Building Better Global Economic BRICs. *Global Economic Paper* n° 66, Goldman Sachs. <https://www.goldmansachs.com/intelligence/archive/archive-pdfs/build-better-brics.pdf>
- PÉCLARD, D., KERNEN, A. et KHAN-MOHAMMAD, G. (2020). États d'émergence. Le gouvernement de la croissance et du développement en Afrique. *Critique internationale*, 4(89), 9-27. <https://doi.org/10.3917/crui.089.0012>
- RADELET, S. (2010). *Emerging Africa: How 17 Countries are Leading the Way*. Brookings Institution Press.
- ROSTOW, W. W. (1960). *The Stages of Economic Growth*. Cambridge University Press.
- ROTBERG, R. I. (2013). *Africa Emerges: Consummate Challenges, Abundant Opportunities*. Polity Press.
- ROUTLEY, L. (2014). *Developmental States in Africa? A Review of Ongoing Debates and Buzzwords*. *Development Policy Review*, 32(2), 159-177. <https://doi.org/10.1111/dpr.12049>

SARR, F. (2016). *Afrotopia*. Philippe Rey.

STUENKEL, O. (2015). *The BRICS and the Future of Global Order*. Lexington Books.

THE BOSTON CONSULTING GROUP. (2011). *Companies on the Move*. Report. BCG Global Challengers.

THE ECONOMIST. (2011, 6 janvier). *The Lion Kings? Africa is Now One of the World's Fastest-Growing Regions*. <https://www.economist.com/finance-and-economics/2011/01/06/the-lion-kings>

THE ECONOMIST. (2013, 2 mai). *Africa Rising. The Hopeful Continent*. <https://www.economist.com/special-report/2013/03/02/a-hopeful-continent>

VAN AGTMAEL, A. (2007). *The Emerging Markets Century*. Simon & Schuster.



CHAPITRE 1

L'HISTOIRE, LE DÉBAT SUR LES RÉPARATIONS ET L'ÉMERGENCE

Amzat Boukari-Yabara

INTRODUCTION

Depuis le XV^e siècle, l'Afrique est prise dans des mécanismes de prédation et d'extraversion visant tant ses ressources humaines et naturelles que ses richesses matérielles et immatérielles (Rodney, 1972). La déportation de millions d'hommes et de femmes vers les Amériques pendant quatre siècles a profondément déstructuré la démographie africaine, entraînant des répercussions sur les processus de développement agricole, industriel et technologique (Diop-Maes, 1997). Lancée à la fin du XIX^e siècle, l'entreprise de colonisation européenne de l'Afrique a été motivée par la thèse raciste d'un continent barbare, sans histoire et attendant de recevoir la civilisation. En réalité, la conquête coloniale a renversé par la force les souverainetés politiques africaines, dépossédé les peuples de leur terre, de leur culture, de leur liberté

et de leur identité. L'effacement de l'histoire de l'Afrique a servi de point de départ à la « mission civilisatrice » consistant à faire rentrer les peuples africains dans une autre histoire, celle des Européens, dont l'avance économique, industrielle et technologique était présentée comme un objectif et un modèle de développement universel. Loin de mettre en valeur les personnes et les terres, l'esclavage et la colonisation ont maintenu l'Afrique dans une position d'infériorité contestée par de nombreuses résistances anticoloniales.

En dépit d'un léger rebond après 1945, se limitant à concéder quelques droits sociaux aux colonisés pour éviter des révoltes populaires et des guerres de libération, le système colonial a fonctionné sur des mécanismes d'exploitation que les indépendances des années 1960 n'ont pas fondamentalement modifiés. Toutefois, ces indépendances ont apporté le discours d'un nouveau départ, d'une nouvelle histoire nationale à écrire, avec l'objectif d'une modernisation souvent associée à une vision libérale du développement. Une histoire « nationale » dans la tentative de retrouver un passé antécolonial ou précolonial, et une vision libérale dans le sens où il s'agissait de fonder la modernité politique sur une rupture avec la période esclavagiste et coloniale particulièrement liberticide. Les indépendances devaient donner aux Africains l'occasion de jouer leur rôle dans le cadre du nouvel ordre international.

Néanmoins, la bipolarisation du monde instaurée par la Guerre froide a rapidement contraint les pays africains à s'aligner sur des politiques et des plans de développement visant à suivre le système occidental capitaliste ou à se lancer dans une adaptation du modèle soviétique. À la fin des années 1980, la chute du bloc soviétique et le « consensus de Washington » ont mis fin au « choix » des idéologies et à la rente du système bipolaire, tout en projetant davantage les pays africains dans une mondialisation qui offre paradoxalement de nouvelles options.

Dans les années 1990 et 2000, alors que les programmes d'ajustement structurel (PAS) imposés par les institutions financières internationales (IFI) apportent au mieux une « croissance sans développement » pour reprendre le concept de Samir Amin, au pire un recul des indicateurs socio-économiques et des conditions de vie des populations, les États africains se lancent dans de nouveaux plans conçus sous le thème de l'émergence, tout en étant l'objet de contestations de groupes de leur société civile. Celle-ci, imprégnée des idéaux altermondialistes, progressistes ou panafricanistes, met en doute les sources du « sous-développement » de l'Afrique en pointant la paupérisation des peuples et le démantèlement des services publics ainsi que le poids de la dette et des prescriptions de la Banque mondiale et du FMI (Sylla, 2014). Alors que les gouvernements promettent une « émergence »,

les mouvements sociaux et les collectifs citoyens font précisément le procès d'un système capitaliste de plus en plus discrédité par les crises qu'il occasionne. C'est dans la volonté de mettre à nu les racines du capitalisme et les conséquences de l'esclavage et de la colonisation que la question des réparations se situe (Williams, 1998).

Si le débat sur les réparations est parfois réduit à une mise en accusation de l'Occident ou à l'incapacité de l'Afrique à sortir d'une position victimaire, il offre néanmoins un cadre d'analyse des potentialités bloquées du continent africain à partir d'une double dimension. La première, endogène, consiste à calculer l'objectif de l'émergence à partir des enjeux propres aux réalités historiques et sociales de l'Afrique qui définissent les véritables priorités d'un développement équilibré. Cette dimension est porteuse d'une perspective d'émancipation des dogmes du marché et de la tutelle des IFI. La seconde, globale, pose un regard critique sur l'insertion de l'Afrique dans l'économie-monde et la manière dont le continent pourrait retourner à son avantage un certain nombre de handicaps supposés. Nous verrons d'abord ce que nous entendons par « politique de réparation » avant de nous demander si celle-ci peut être constitutive d'un plan d'émergence puis de conclure sur la manière dont les réparations pourraient servir à refonder quelques-uns des critères de la bonne gouvernance.

LES RÉPARATIONS, UNE RECOMMANDATION PANAFRICAINNE ET DÉCOLONIALE

À l'origine, les réparations concernent l'idée qu'on peut apporter une réponse politique, économique ou juridique concrète à des torts qui ont été causés dans le passé et qui ont encore des répercussions dans le présent. Utilisé notamment lors du traité de Versailles, en 1919, pour obliger l'Allemagne à dédommager les pays vainqueurs de la Première Guerre mondiale, le terme existait déjà dans le contexte colonial. En effet, en 1825, la France impose le paiement d'une dette à son ancienne colonie d'Haïti en échange de la reconnaissance de l'indépendance arrachée en 1804. Les réparations sont ainsi, dans un sens, ce que le vaincu ou le dominé doit payer au vainqueur, selon l'exemple de l'Allemagne, et dans un autre sens, ce que la victime doit recevoir de la part de celui qui l'a lésée (Osabuh-Kle, 2000).

Soulignons que le rapport de force détermine précisément le sens des réparations, puisqu'un pays vainqueur comme Haïti peut tout autant être contraint de verser des réparations qu'un pays vaincu comme l'Allemagne. En étant forcée de signer un traité d'indemnisation de 150 millions de francs-or aux anciens colons français à la suite de la perte de leurs propriétés, Haïti

n'a eu d'autre possibilité que de s'endetter auprès des banques françaises et de se lier commercialement à son ancienne métropole (Blancpain, 2001). L'île a ainsi vu plus d'un siècle de développement économique bloqué par un remboursement qui n'a pris fin que dans les années 1950. Haïti s'avère le premier exemple d'une colonie qui prend son indépendance contre la volonté de ses maîtres. Cette indépendance entraîne un bouleversement dans l'organisation de son système économique et politique international, et Haïti voit son émergence bloquée à la racine par un mécanisme financier néocolonial qui est repris au moment des indépendances africaines.

La décolonisation des pays africains s'accompagne d'une dépendance économique équivalente à celle imposée à Haïti. Elle intervient parfois dans un contexte de guerre économique comme dans le cas de la Guinée sous la présidence de Sékou Touré. Pour avoir rejeté par référendum le projet de communauté du général de Gaulle, la Guinée subit un véritable sabotage économique de la France, qui souhaite clairement empêcher l'émergence de son ancienne colonie (Correau et Pierret, 2021). Au passif économique lié à la colonisation s'ajoute la réactualisation de la domination monétaire par le système bancaire et financier (Nkrumah, 1965) en raison de nouvelles politiques néocoloniales dans lesquelles les annulations de dette peuvent donner l'impression d'une générosité des IFI ou d'un blanc-seing des partenaires techniques financiers (PTF) pour mieux réendetter les pays africains.

Les indépendances ont aussi libéré les anciennes métropoles du coût que pouvaient représenter les anciennes colonies, mais les mécanismes, notamment les accords de coopération, ont permis de garder et même d'augmenter les profits générés dans les colonies au moyen, notamment, de l'aide au développement et de l'investissement privé. Cette dépendance est facilitée par le fait que les pays africains disposent d'une souveraineté incomplète. Une quinzaine d'entre eux, principalement les anciennes colonies françaises, sont même privés de leur souveraineté économique et monétaire en raison du mécanisme du franc CFA. Leur émergence dans ce contexte pose la question d'une fin de l'ingérence française (Pigeaud et Sylla, 2018).

Au-delà du rapport à l'ancienne colonie, les pays africains se trouvent surtout engagés, dès leur indépendance, dans un système-monde construit sur des logiques de concurrence et de compétitivité qui ne leur permettent pas de s'associer économiquement entre eux dès le départ ni de se partager les tâches de la chaîne de fabrication d'un produit commun à forte valeur ajoutée. La reprise de cette division internationale du travail s'accompagne de la mainmise des anciennes puissances coloniales sur les structures de production et les réseaux de distribution africains, également prisés par la Chine et les autres puissances émergentes. L'avance industrielle des pays

occidentaux leur assure des coûts de revient particulièrement avantageux ainsi qu'un accès privilégié aux ressources des anciennes colonies, tandis que le système des brevets leur permet de garder une certaine marge technologique. Ces avantages contribuent à leur position de monopole économique, dont les racines renvoient à une conjoncture historique rapidement devenue structurelle.

Les réparations visent donc à remédier aux conséquences contemporaines de la traite, de l'esclavage et de la colonisation sur la situation économique, politique et sociale du continent africain ainsi que des diasporas issues de la traite transatlantique (Jewsiewicki, 2004). L'Afrique, entre le moment où elle est intégrée dans la colonisation des Amériques au début du XVI^e siècle par le biais de la traite et celui où elle retrouve son indépendance au milieu du XX^e siècle, a connu une importante perte d'opportunités. Son « retard » serait en grande partie le cumul des conséquences de la traite, de l'esclavage et de la colonisation qui ont chacun freiné voire empêché toute possibilité de développement endogène. Le droit à des réparations implique que la réalité du crime soit établie et que le plaignant apporte des preuves manifestes¹ que ses ancêtres en ont été affectés ou que lui-même continue à l'être. Les réparations sont ainsi liées à l'inclusion, dans les relations internationales, d'un critère de justice économique et sociale qui tienne compte des préjudices infligés par les pays colonisateurs aux pays colonisés.

En avril 1993, la première et unique conférence panafricaine sur les réparations est organisée à Abuja par le milliardaire et homme politique nigérian Moshood Abiola (Bonacci, 2021). Proche des groupes de pression afro-américains, convaincus que l'indépendance est d'abord économique et que la première responsabilité à l'égard de l'Afrique est celle des élites noires de la diaspora, Abiola préfère en appeler à la solidarité plutôt que de viser la culpabilité occidentale. La conférence entraîne la constitution du Groupe d'éminentes personnalités², chargé de faire du lobbying pour obtenir des réparations, principalement financières. L'emprisonnement de Moshood Abiola par la junte militaire nigérienne au lendemain de son autoproclamation comme vainqueur de l'élection présidentielle de 1994 entraîne la fin de l'initiative.

1. Pour une approche des mécanismes juridiques liés aux réparations, voir Garapon, A. (2008). *Peut-on réparer l'histoire ? Colonisation, esclavage, Shoah*. Odile Jacob.
2. Ce groupe comprenait notamment l'historien nigérian Joseph Ade Ajayi, l'économiste égyptien Samir Amin, le parlementaire américain R. Dellums, l'historien burkinabé Joseph Ki-Zerbo, la militante mozambicaine Graça Machel épouse Mandela, la chanteuse sud-africaine Miriam Makeba, l'intellectuel kényan Ali Mazrui, l'ancien directeur général de l'UNESCO Amadou Mahtar M'Bow, l'ancien président du Cap Vert Aristides Maria Pereira, l'ancien ministre des Affaires étrangères de Kwame Nkrumah l'ambassadeur Alex Quaison-Sackey, et l'avocat et diplomate jamaïcain Dudley S. Thompson.

La conférence panafricaine pour les réparations de 1993 marque surtout un tournant néolibéral concordant avec les prescriptions économiques découlant du « consensus de Washington ». Face à la Banque mondiale et au FMI, qui leur imposent des politiques d'austérité et des programmes d'ajustement structurel, les dirigeants africains débattent de la possibilité d'un plan Marshall pour l'Afrique, sur le modèle de celui lancé par les Américains pour la reconstruction économique de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale³. Le débat est également repris par les sociétés civiles, à la recherche de solutions pour remplacer les politiques de rigueur budgétaire qui détruisent le tissu économique et socioculturel africain. Si la conférence panafricaine pour les réparations n'est pas suivie de résultats concrets, elle permet néanmoins d'ouvrir le débat et de l'inscrire dans un processus précis.

En effet, le processus de réparation débute par des excuses officielles de la partie incriminée à l'endroit de la partie lésée, puis par son engagement à réparer les torts commis et à ne plus les reproduire. Les excuses doivent être sincères et complètes, sans ambiguïté. Ce point de reconnaissance et d'excuse est généralement rejeté par les gouvernements incriminés, qui invoquent, pêle-mêle, le refus de la repentance, le refus de payer pour un passé dont ils ne sont pas responsables, l'existence d'une participation africaine à la traite et à l'esclavage ou le fait que l'aide au développement serait une forme de réparation. Plutôt que de prendre acte de l'histoire de l'esclavage qu'ils invitent généralement à dépasser ou à oublier, les pays incriminés ont tendance à proposer une explication du « sous-développement » de l'Afrique par des causes politiques contemporaines, notamment un déficit de « démocratie » ou de « culture démocratique ». Ainsi, les pays africains seraient pauvres et économiquement sous-développés car en retard sur le plan politique. Leur démocratisation garantirait un progrès économique et social. Ce raisonnement, qui a été mis en avant au moment des ouvertures au multipartisme, assimilait la démocratie au développement, tout en faisant en réalité le lit du fondamentalisme de marché.

Si l'étape des excuses est acceptée et réalisée par la partie incriminée, il s'agit ensuite d'agir en faveur de la réhabilitation de la mémoire, de l'histoire et de la culture de la partie lésée, par l'intermédiaire d'établissements comme des musées ou des centres de recherche, afin que les crimes soient

3. Voir dans Durpaire (2005, p. 78-95) le passage sur « l'Afrique noire dans le plan Marshall » ; voir aussi Rodney (1986, p. 199), qui démontre comment le plan Marshall a bénéficié aux compagnies minières impérialistes d'Afrique australe. Voir aussi la manière dont le président Abdoulaye Wade, dans son discours lors de la Conférence internationale des économistes sur le plan OMEGA (Dakar, 11-13 juin 2001) se félicite que l'Afrique évite un plan Marshall (dans L. Ki-Zerbo (dir.), 2007, p. 576-582).

étudiés, expliqués et fassent l'objet d'une appropriation par les populations. Des programmes sociaux, sanitaires ou culturels sont également possibles, tout comme une politique d'accès à la technologie et à la science ainsi que des mesures d'annulation de la dette internationale. Organisée en 2004 à Dakar, la première Conférence des Intellectuels d'Afrique et de la diaspora (CIAD) émet justement la recommandation que la « restitution ou [les] réparations au titre de l'esclavage et du colonialisme » prennent diverses formes, « y compris, mais pas uniquement, l'allègement de la dette, le retour des archives et objets d'art et la réparation pécuniaire, en vue de promouvoir la renaissance africaine et de combler le fossé économique, technologique, dans le domaine de l'éducation et de la santé » (UA, 2004, p. 24).

Cette recommandation permet de lier les réparations à l'émergence dans un rapport historique et dialectique. En effet, l'extraversion des modèles de développement économique en Afrique peut être perçue comme le résultat de l'absence de souveraineté historique et politique. Les conséquences de l'histoire de l'esclavage et du colonialisme sont oubliées alors que ces périodes ont constitué un arrêt de la dynamique sociale et de l'initiative historique africaine. En posant le développement comme la manière par laquelle les sociétés africaines passeraient de la tradition à la modernité, les Africains se sont vu imputer la responsabilité de leur prétendu retard.

LE TEMPS HISTORIQUE ENTRE DÉPENDANCE, RÉPARATION ET DÉCONNEXION

L'histoire fait partie du capital économique d'un pays en ce que cette discipline, tout autant que l'économie, dessine à la fois une référence passée et un horizon à atteindre. Les plans d'émergence s'inscrivent systématiquement dans un temps donné, une temporalité qui peut relever de la durée du mandat politique, mais qui contient toujours une perspective qui engage plusieurs générations. L'Agenda 2063 de l'Union africaine est par exemple censé engager dans une même direction toutes les générations du continent jusqu'à cette date pour atteindre les objectifs précisés dans ce programme. Cependant, les quatre prochaines décennies peuvent voir surgir de profonds changements nécessitant des réorientations, des bifurcations, voire des marches arrière.

Ainsi, la pandémie de la COVID-19 a entraîné la fermeture des frontières au moment même où le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) promettait une plus grande liberté de circulation à l'intérieur du continent. Sur ce point, la ZLECAf ne répare pas la logique territoriale économique de l'Afrique. En effet, la colonisation a fait entrer

l'Afrique dans une logique commerciale qui ne répondait plus à ses besoins, mais au rôle que l'économie coloniale entendait lui faire jouer dans le cadre du système-monde. La pénétration européenne a profondément modifié les structures sociales, économiques et commerciales africaines, tant et si bien que l'Afrique postcoloniale n'est plus uniquement le résultat de l'histoire africaine, mais celui de l'effet de l'Europe sur l'histoire africaine.

Les États africains actuels sont nés dans une logique économique et commerciale qui leur préexistait. Les frontières mises en place au moment des indépendances ont reproduit les sphères d'influence coloniale, et les marchés nationaux se sont ainsi retrouvés cloisonnés dans des territoires qui les rendaient prisonniers de logiques économiques souvent peu viables. La situation de la Gambie, encastrée dans le Sénégal, dont elle coupe le littoral, et qui s'ouvre sur le Mali dans un espace sous-régional, a conduit à penser des mécanismes d'intégration.

Dans une étude pionnière sur ce sujet, *L'économie de l'Ouest africain. Perspectives de développement* (1966), l'économiste et dirigeant de l'Union des populations du Cameroun (UPC) Osendé Afana explique comment la transition entre les économies de traite, les économies coloniales et les économies nationales nécessitait, au moment de l'indépendance de plusieurs pays (Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo) une remise en cause de la monoculture du cacao qui intégrait les pays concernés au marché international, mais les maintenait en position de désavantage. La levée des frontières intra-africaines était déjà une manière de réduire les concurrences stériles entre les jeunes nations du continent et de réduire leur dépendance à l'égard des anciennes métropoles.

Dans le contexte postcolonial, l'extraversion des économies africaines ne va pas dans le sens de leur intégration continentale, mais dans celui de leur désintégration mondiale. L'émergence passe donc par la sortie de leur dépendance à l'égard des anciennes métropoles qui se fonde sur une relation centre-périphérie, selon le modèle de la déconnexion posée par Samir Amin (Amin, 1986). La déconnexion rompt avec la dépendance pour favoriser une interdépendance entre pays africains qui ont eux-mêmes des interrelations asymétriques, Abidjan et Dakar, pour l'Afrique occidentale, ainsi que Yaoundé ou Libreville, pour l'Afrique équatoriale, devenant ainsi les nouveaux centres et plaçant Bamako, Cotonou, Niamey, Bangui ou N'Djamena en périphérie.

L'émergence est également un concept qui nourrit l'attente, l'espoir des populations, mais sans pour autant poser une réflexion sur l'histoire et la définition des intérêts économiques de classe. L'émergence est ainsi

devenue plus importante à réaliser que le développement sans que l'on sache exactement quand sa réalisation est atteinte. Si le développement est un terme dont la longue histoire renvoie aux débats idéologiques autour du colonialisme, du socialisme et du tiers-mondisme, l'émergence marque véritablement la victoire d'un modèle néolibéral de développement. L'Afrique doit faire son rattrapage en commençant par l'étape du décollage préconisé par Walt Rostow (Rostow, 1960). Elle doit apparaître dans le rétroviseur de l'Occident, tout en restant à une bonne distance de sécurité. Cette position est difficilement tenable en raison, notamment, de la volonté des populations africaines d'atteindre justement un niveau de vie qui pourrait être comparable un jour à celui des pays « développés ».

Cet objectif est difficilement réalisable dans un contexte où, comme le note Dipesh Chakrabarty (2009, p. 20), il n'y a « pas de pays, donc, qui puisse être un modèle pour un autre pays, bien que l'approche de la modernité en termes de "rattrapage" pose justement de tels modèles. Pas de "ruse de la raison" par laquelle nous convergerions tous vers le même terminus historique malgré nos différences historiques apparentes. Nos différences historiques font une réelle différence », souligne le théoricien du postcolonialisme. Si « la crédibilité que l'Occident se donne à ses propres yeux ne se justifie que parce qu'il a conscience d'avoir réalisé dans sa propre histoire ce qui n'existe pas dans l'histoire des autres », comme le souligne Jean-Marc Ela (2000, p. 45), l'analyse de Claude Aké dans *Social Sciences as Imperialism* montre justement comment le lieu de production des sciences sociales en Occident reflète aussi une certaine vision du modèle économique dominant, modèle qui finance les recherches et qui, de ce fait, fixe les priorités de la recherche en contrôlant également le système éducatif qui est le principal débouché (Ake, 1982, p. 127).

En ce qui concerne la manière dont le thème de l'émergence est tourné vers l'intérêt économique de classes sociales particulières en Afrique, le capitalisme colonial n'a pas favorisé le développement d'une classe de capitalistes africains qui aurait pu constituer une bourgeoisie nationale en mesure de créer une économie autocentrée reposant sur la production locale de produits répondant ou suscitant une consommation de masse. Au contraire, le processus postcolonial de formation de la bourgeoisie africaine est entravé par des logiques compradores, extraverties et clientélistes. Les politiques de nationalisation des secteurs de production, les tentatives d'industrialisation et les réformes agraires qui devaient marquer la sortie de la période coloniale n'ont pas été en mesure de soutenir une émergence économique concrète dépassant le mirage d'une industrialisation ou d'une croissance sans développement.

L'industrialisation n'est pas nécessairement le moteur du développement d'un pays, et un pays industrialisé n'est pas nécessairement « développé » ou « en voie de développement ». Des industries de consommation, comme les brasseries, renvoient à des secteurs qui peuvent difficilement servir de base pour développer un pays. De la même manière que la nationalisation d'un secteur de l'économie n'implique pas toujours un réel contrôle par l'État de l'appareil de production ni une redistribution équitable des recettes, l'industrialisation est surtout porteuse de développement lorsqu'elle concerne des secteurs de transformation, d'emploi ou de création de plus-value. Ce n'est donc pas tant le principe de l'industrialisation qui est alors à penser, mais le but : comment produire mieux, plus et à moindre coût sur les plans social et environnemental ?

Une politique de réparation pourrait également inclure les paysans, qui constituent la classe démographiquement majoritaire en Afrique. Le système colonial avait contraint l'agriculture africaine à produire parfois plus que nécessaire dans le but de répondre à l'impôt en nature, de permettre aux paysans de vendre leur surplus afin de payer l'impôt en numéraire ou de répondre aux demandes du marché colonial. Les paysans africains sont entrés dans des relations salariées ou monétarisées, en position subalterne, sans disposer des moyens de décider de la nature de leur production, d'obtenir le capital nécessaire à la mécanisation de leur activité, ou encore de fixer le prix de vente de leur production en fonction du marché local et international. En raison de leur position de monopole, les compagnies de commerce coloniales contrôlaient non seulement les prix des marchandises vendues par les commerçants africains, mais également le prix des produits importés depuis l'Europe à l'intention des paysans (outils, vêtements, engins...). La division coloniale de l'Afrique en zones de productions spécialisées et complémentaires à l'économie et à l'industrie européennes a impliqué le passage d'une agriculture africaine diversifiée à une monoculture. La spécialisation agricole, en faisant passer les cultures commerciales vouées à l'exportation avant les cultures vivrières et les produits alimentaires de base, a entraîné une dépendance aux importations alimentaires.

Ce mécanisme de dépendance, encore visible dans les difficultés à atteindre une autosuffisance et une souveraineté alimentaires, fait qu'une politique de réparation pourrait prendre en compte la manière dont l'Afrique s'est retrouvée en insécurité alimentaire du fait de sa déstabilisation démographique liée à la traite (Diop-Maes, 1997). La dépendance alimentaire de l'Afrique a forgé le mythe d'un continent naturellement voué à la famine et d'une population africaine en déficit calorique constant. Si la traite et la colonisation ont modifié l'alimentation occidentale en apportant des produits

tropicaux qui sont devenus essentiels, comme le sucre, le café ou le cacao, le régime alimentaire africain a également été touché qualitativement et quantitativement. Penser une politique d'émergence débiterait par la réparation d'une agriculture diversifiée et nutritive, permettant aux populations africaines une alimentation saine et riche.

DÉCOLONISER ET RÉPARER LA BONNE GOUVERNANCE

Le débat sur les réparations inclut des sujets controversés, comme l'attribution des responsabilités, la distinction entre les « bénéficiaires » et les « lésés » du système esclavagiste et colonial. Un courant plutôt révisionniste impute aux Africains la responsabilité majeure de la traite en soulignant que les Européens sont simplement venus se greffer sur des mécanismes de servitude préexistants, et notamment déjà développés par la traite vers l'espace géoculturel musulman (Pétré-Grenouilleau, 2006, p. 27). En réalité, « les Européens savent qu'ils ont pratiqué la traite, et les Africains ont conscience que la traite n'aurait pas été possible si certains Africains n'avaient pas coopéré avec les négriers. Pour soulager leur conscience, les Européens essaient de rejeter la plus grande responsabilité de la traite sur les Africains », écrit l'historien Walter Rodney (Rodney, 1986, p. 86).

Les Africains ne sont donc pas exonérés de toute responsabilité, mais, souligne Rodney, au contraire des capitalistes européens qui organisaient l'armement des bateaux, les Africains n'avaient aucun contrôle sur la partie européenne et américaine de la traite, contrôle qui leur aurait permis de contester la globalité du système dans lequel ils ont été exploités (Rodney, 1967, p. 7). Présenter les Africains comme des collaborateurs ou des partenaires laisse entendre qu'ils auraient tiré des bénéfices substantiels, tangibles et durables de cette relation asymétrique, alors que l'Afrique en est au contraire sortie dans une position subalterne du fait des échanges inégaux qui l'ont appauvrie et qui ont enrichi ses prétendus partenaires commerciaux européens. Le débat sur les responsabilités de l'Afrique, qui est utilisé pour affaiblir la demande en réparations, pourrait en réalité servir de paradigme pour redéfinir les critères d'une bonne gouvernance africaine.

En renforçant les phénomènes de rapt, de guerre et de monétarisation des captifs et des prisonniers, l'esclavage et la colonisation ont durablement introduit dans l'économie politique africaine des mécanismes de corruption dont les États contemporains sont encore porteurs. Ces mécanismes de corruption continuent d'imprégner les pratiques sociales. Ainsi, pour l'écrivain nigérian et prix Nobel de littérature Wole Soyinka, il ne peut y avoir une politique de réparation, notamment financière, tant que les Africains n'ont pas

réglé les problèmes de gouvernance (Soyinka, 1998). La politique de réparation doit inclure un travail interne pour que soit exigée une culture de l'impunité dont les dirigeants africains doivent être les meilleurs exemples. La politique de réparation ne saurait débiter par des excuses occidentales sans qu'il y ait au préalable une réconciliation entre Africains. Dans ce sens, la politique de réparation apparaît comme le prérequis d'un consensus autour d'une nouvelle forme de bonne gouvernance.

Une politique de réparation peut se fonder sur des étapes là où un plan d'émergence promet des échéances qui sont rarement tenues en raison des difficultés à financer les plans. Les échéances non tenues peuvent amener des dirigeants à considérer que l'émergence est une affaire personnelle qui peut justifier leur volonté d'outrepasser la durée constitutionnelle de leur pouvoir. Ces tentations montrent aussi que le politique devient l'otage de l'économique et que l'atteinte d'un horizon économique devient prépondérante. Par un biais economiciste, les réalisations dans le domaine social, sociétal ou culturel sont rarement pensées comme pouvant constituer un bilan politique honorable devant des électeurs. L'émergence devient ainsi un motif de perpétuation au pouvoir, sous-entendant que l'opposition, ou un autre pouvoir, serait dans l'incapacité de reprendre le projet.

Toutefois, l'émergence est nécessairement intergénérationnelle, car elle s'inscrit dans une continuité historique. Aussi le plan conçu doit-il pouvoir transcender les divergences politiques et imprégner toute la nation pour justement inclure l'alternance dans sa vision. L'émergence devrait pouvoir s'accompagner d'un véritable projet de société qui dépasse l'ambition politique d'un régime en place. Et ce projet de société doit faire de l'alternance politique une preuve du fait que l'émergence fait consensus.

Si l'afro-pessimisme prend racine dans le constat des échecs des politiques de développement mises en place après 1960, le constat vient également, d'une part, du caractère indéterminé de l'émergence qui arrivera un jour, sans que l'on sache réellement quand, et d'autre part, du fait que l'émergence ne semble pas être définie par des critères endogènes, mais par des références exogènes qui ne tiennent pas compte de l'historicité propre à l'Afrique. La démocratie libérale et l'économie de marché qui se sont imposées au cours des années 1990 n'ont pas inclus de mécanismes d'appropriation par les populations ni de compréhension des réalités sociales africaines. C'est pour y remédier que le thème de la renaissance africaine a voulu porter une nouvelle architecture de développement économique, humain et social pour le continent. Cette architecture appelle à un autre rapport avec les priorités de l'Afrique dans la mesure où le temps des PTF ou des IFI n'est pas celui de l'histoire ni du développement de l'Afrique. Si les pays

africains ont souscrit à l'agenda des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), puis ont élaboré des documents stratégiques de réduction de la pauvreté afin de lancer des plans d'émergence à des horizons variés, les mesures de libéralisation, de privatisation, de réduction du secteur public et d'austérité pour contrôler l'inflation ont été des échecs sur les plans économique, humain et social.

CONCLUSION

Paradoxalement, l'Afrique est de plus en plus au cœur des grands rendez-vous économiques internationaux, mais ne parvient pas à définir son propre agenda ni ses propres priorités. Une politique de réparation pourrait justement ouvrir un temps pour que l'Afrique pose un moratoire dans son engagement dans l'économie-monde et redéfinisse son propre modèle de gouvernance. Ce temps lui permettrait de corriger son absence de stratégie sur une politique de réparation, et de revoir le fait que la croissance est devenue l'obsession et le critère de l'émergence économique. La volonté d'aller vite, de « rattraper », fait que le passé est souvent vu comme un poids, alors que l'histoire contient des éléments d'émergence.

Ainsi, les dirigeants cherchent à présenter des résultats uniquement sous forme de chiffres ou de réalisation de grands projets d'infrastructure. Toutefois, d'une part, la croissance est aveugle et infondée lorsqu'elle n'apporte aucune amélioration des conditions de vie de la population; d'autre part, une politique de réparation ne saurait donner la priorité aux projets de routes, de ponts, de lignes de trains à grande vitesse, d'aéroports ou de stades qui sont mis en avant dans les plans d'émergence. Ces « grands projets » ont souvent des conséquences sociales (expropriation, expulsion, vente de terres, pollution...) qui ne font justement pas l'objet de politiques de réparation de la part des gouvernements. Ainsi, les plans d'émergence autorisent des dégâts collatéraux qu'une politique de réparation aurait anticipés en instituant des instances chargées d'éviter ce genre de situations où des destructions, sans aucune compensation pour les populations, sont réalisées au nom d'une forme de progrès.

Les critères mis en place dans le cadre d'une politique de réparation pourraient alors servir d'indicateurs pour évaluer les politiques publiques produites dans le cadre des plans d'émergence. L'un des enjeux est en effet de produire des outils, des mécanismes et des référentiels qui favorisent une émergence aut centrée. En activant cette démarche, les pays africains renverseraient leur relation à l'égard des désirs internationaux. En effet, la question des réparations est déjà placée au programme international par la

Communauté des États de la Caraïbe (CARICOM) ainsi que par des collectifs panafricains et afrodescendants comme le Mouvement International pour les Réparations (MIR). En intégrant les critères des réparations dans l'évaluation de leurs politiques publiques intérieures, les pays africains peuvent alors proposer ou renforcer les arguments de la campagne internationale pour les réparations.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ABIOLA, M. K. O. (1992). *Réparations*. Abiola Bookshop Press.
- AKE, C. (1982). *Social science as imperialism: the theory of political development*. Ibadan University Press.
- AMIN, S. (1986). *La déconnexion. Pour sortir du système mondial*. La Découverte.
- BONACCI, G. (2021). La promesse de l'Afrique. Chief M. K. O. Abiola et les réparations pour l'esclavage et le colonialisme, 1990-1993. *Esclavages et post-esclavages*, (5). <https://doi.org/10.4000/slavery.4969>
- CHAKRABARTY, D. (2009). *Provincialiser l'Europe: la pensée postcoloniale et la différence historique*. Amsterdam.
- DIOP-MAES, L.-M. (1997). *Afrique noire: démographie, sol et histoire*. L'Harmattan.
- ELA, J.-M. (2000). *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*. L'Harmattan.
- GARAPON, A. (2008). *Peut-on réparer l'histoire? Colonisation, esclavage, Shoah*. Odile Jacob.
- JACQUEMOT, P. (2016). *L'Afrique des possibles: les défis de l'émergence*. Karthala.
- JEWSIEWICKI, B. (dir) (2004). Réparations, restitutions, réconciliations entre Afriques, Europe et Amériques. *Cahier d'Études africaines*, (173/174). <https://doi.org/10.4000/etudesafricaines.4510>
- KI-ZERBO, L. (dir) (2007). *Le mouvement panafricaniste au XXe siècle*. Organisation Internationale de la Francophonie.
- NUBUKPO, K. (2011). *L'improvisation économique en Afrique de l'Ouest. Du coton au franc CFA*. Karthala.
- OSABUH-KLE, D. T. (2000, janvier). The African Reparation Cry: Rationale, Estimate, Prospects, and Strategies. *Journal of Black Studies*, 30(3), 331-350. <https://doi.org/10.1177/0021934700030003>
- PÉTRÉ-GRENOUILLEAU, O. (2004). *Les traites négrières. Essai d'histoire globale*. Gallimard.
- PIGEAUD, F. et SYLLA, N. S. (2018). *L'arme invisible de la Françafrique. Une histoire du franc CFA*. La Découverte.
- RODNEY, W. (1986). *Et l'Europe sous-développa l'Afrique: analyse historique et politique du sous-développement*. L'Harmattan et Éditions Caribéennes.
- ROSTOW, W.-W. (1963). *Les étapes de la croissance économique*. Seuil.
- SOYINKA, W. (1999). *The Burden of Memory, the Muse of Forgiveness*. Oxford University Press.
- UNION AFRICAINE (2004). *Rapport de la première Conférence des Intellectuels Africains et de la Diaspora*. UA



CHAPITRE 2

DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE ET ÉMERGENCE EN AFRIQUE : PERSPECTIVES CRITIQUES

Richard Marcoux et Malika Danican

INTRODUCTION

« Capter le dividende démographique », tel est le mot d'ordre de la plupart des acteurs du développement en Afrique subsaharienne. Depuis plusieurs décennies, les discours semblent alarmistes, tandis que la quête du dividende démographique serait d'une pressante nécessité. L'avenir du continent ne dépendrait que de la gestion du nombre d'habitants ou du contrôle de la croissance de sa population. Les récentes publications en témoignent et sont catégoriques : il existe un lien évident entre les conditions nécessaires pour bénéficier d'un premier dividende démographique et celles indispensables à l'atteinte de l'émergence. Quant aux politiques, qu'elles soient internationales, régionales ou nationales, elles s'attèlent à des orientations coercitives et plus souvent en totale dissonance avec les valeurs locales. Mais

quid de ces orientations? Si le diagnostic du dividende démographique peut sembler bien réel, l'idéologie qui soutient sa démarche ne représente pas pour autant une nouveauté dans la question des liens entre population et développement. Le concept de « dividende démographique » renvoie clairement aux doctrines et idéologies qui marquent les esprits et qui semblent, de façon cyclique, orienter les politiques publiques en matière de développement en Afrique. Par les politiques impitoyables qu'il suppose, il s'apparenterait davantage à une menace pour le progrès social qu'à une chance inouïe pour une réelle émergence des pays africains.

En effet, l'émergence en Afrique est abordée d'un point de vue essentiellement économique. Pourtant, elle est multidimensionnelle, ce qui implique qu'on s'y intéresse selon une approche holistique. Les travaux de Gazibo et Mbabia (2018; 2020) en témoignent: la question de l'émergence, tout comme celle du développement, ne peut s'extraire des dimensions institutionnelles, micro-économiques et sociales qui la caractérisent.

D'un point de vue démographique, les plus récentes publications font état d'un lien, présenté comme une évidence, entre la trajectoire démographique des pays d'Afrique subsaharienne et le développement dans une perspective d'émergence. La quête du dividende démographique, comme mot d'ordre du développement, s'est progressivement imposée jusqu'à se retrouver dans le discours en faveur de l'émergence. Il est désormais question d'établir les conditions nécessaires pour bénéficier d'un premier dividende démographique en vue d'atteindre l'émergence (May et Guengant, 2020, p. 81). Suivant ces discours, c'est l'avenir du continent – mais aussi du reste du monde – dont dépendrait la gestion du nombre de membres ou du contrôle de la croissance de la seule population africaine.

Pour autant, si le diagnostic du dividende démographique peut sembler intéressant, la doctrine qui soutient cette approche ne représente pas une nouveauté dans l'histoire des idées concernant les liens entre population et développement (Marcoux, 1998; Diop et Marcoux, 2014). Dans ce chapitre, nous verrons que le concept de « dividende démographique », comme instrument, renvoie clairement aux doctrines néomalthusiennes. Ces doctrines marquent les esprits et semblent, de façon cyclique, orienter les politiques publiques en matière de développement en Afrique. Par les politiques qu'il suppose, parfois inadaptées, le dividende démographique s'apparente-t-il davantage à une menace pour le progrès social qu'à une chance pour une réelle émergence des pays africains?

Notre analyse s'articule en deux parties. Dans un premier temps, nous présentons les éléments clés du concept de dividende démographique et ses liens avec l'émergence en Afrique, et ce, tels qu'ils apparaissent dans la littérature. Dans une deuxième partie, nous situons le concept du dividende démographique dans la genèse de la doctrine néomalthusienne et ses dérivés, notamment eugénistes, dès le début du XX^e siècle, jusqu'à sa forte influence sur les préoccupations environnementales de la planète à partir des années 1960 et jusqu'à maintenant (Marcoux, 2022). Nous terminons cette étude en proposant que le retour de la doctrine néomalthusienne dans le modèle de l'émergence en Afrique s'inscrit également dans ce que Felwine Sarr (2019) appelle les « injonctions civilisationnelles ».

LE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE DANS LE DISCOURS SUR L'ÉMERGENCE EN AFRIQUE

Pour mieux tenir compte de la contribution de la démographie dans les débats entourant la question de l'émergence en Afrique, et comprendre l'intérêt prononcé ces dernières années pour la quête du dividende démographique sur le continent, il convient de revenir sur la définition du concept et ses mécanismes¹.

Notons tout d'abord que c'est avec les écrits de Bloom et Williamson (1998) que la notion de « dividende démographique » s'est inscrite dans la littérature scientifique récente. Jusqu'à la fin du XX^e siècle, les travaux portant sur les liens entre *population et développement* se concentraient autour de la croissance et de la taille de la population : il s'agissait pour certains de défendre l'idée selon laquelle la croissance démographique nuisait au développement, tandis que, pour d'autres, la croissance de la population n'avait que peu ou pas d'effets sur le développement ; elle pouvait même lui être profitable. De l'avis de Bloom et Williamson (1998), le débat semblait jusqu'alors ignorer une variable cruciale, à savoir la *pyramide des âges de la population*, autrement dit la répartition de la population par sexe et groupe d'âge. Leurs travaux démontrent que la croissance démographique, prise en elle-même, n'a pas ou a peu d'effet sur les performances économiques d'un pays donné et que c'est en intégrant la dimension « structure de la population » qu'il serait possible d'observer une variation des comportements économiques individuels en fonction de l'âge. Par conséquent, ce sont les

1. Plusieurs éléments de cette section sont repris du mémoire de maîtrise de Malika Danican (2016), *Entre acceptabilité et rejet du dividende démographique au Burkina Faso : ce que révèle la politique nationale de population sur les enjeux démographiques*, Université du Québec à Montréal.

changements dans la structure des populations qui influenceraient de façon importante les performances nationales (Bloom, Canning et Sevilla, 2002) et qui influeraient sur la croissance économique, voire le développement.

Bloom et Williamson (1998) conceptualisent donc le phénomène et qualifient de « bonus démographique » (*demographic gift*) la phase durant laquelle le changement de la structure par âge donne lieu à une croissance économique plus rapide (Bloom et Williamson, 1998). Quelques années plus tard, Gribble et Bremner (2012, p. 1), du Population Reference Bureau, proposent également une définition du « dividende démographique », appréciée par les décideurs et chercheurs convaincus des avantages que représentent les mesures et les tendances en matière de population :

L'on entend par dividende démographique la croissance économique rapide résultant de la baisse de la mortalité et de la fécondité d'un pays donné, et de l'évolution de la pyramide des âges de la population. La baisse du taux annuel de natalité entraîne des changements dans la distribution par âge d'une population ; les jeunes dépendants sont moins nombreux par rapport à la population en âge de travailler, ce qui signifie que moins d'investissements sont nécessaires. Ce phénomène crée une opportunité de croissance économique plus rapide à condition de mettre en œuvre des politiques sociales et économiques et des investissements adaptés.

Cette définition rappelle que le concept tire ses racines du domaine de l'économie, même s'il se vérifie par le biais des dynamiques démographiques. Le dividende démographique fait référence à une croissance économique dite accélérée qui résulte de l'évolution de la pyramide des âges de la population. En diminuant la natalité, les pays se dotent d'une nouvelle structure par âge de la population et accroissent la portion de la population en âge de travailler. Toute population étant composée de producteurs et de consommateurs (Garenne, 2016), le dividende démographique survient finalement lorsque le rapport entre le nombre de consommateurs et le nombre de producteurs est faible (Garenne, 2016 ; Gribble et Bremner 2012).

Il faut également mentionner que, dans sa formulation théorique, le concept de « dividende démographique » est intrinsèquement lié à la *transition démographique*, soit le processus par lequel une société voit sa structure démographique se transformer. Plus aisément, on associe la transition démographique au passage d'un régime démographique traditionnel à un régime démographique plus moderne, transition qui favorise le passage d'un système économique préindustriel à un système économique industrialisé (Noin, 1983 ; INED, 2022). Ainsi, un pays qui parvient à embrasser sa *transition*

démographique serait en marche vers une économie croissante et un développement futur. Dans cette lignée, les trajectoires démographiques seraient déterminantes pour le développement : les modifications de la structure démographique s'accompagneraient généralement d'une urbanisation et d'une amélioration dans les domaines de la santé et de l'égalité des sexes (May et Guengant, 2020, p. 63).

On voit souvent une schématisation de ce modèle suivant les quatre étapes de la transition démographique (Blacker, 1947 ; Noin, 1983 ; Chesnais, 1986). La première étape se caractérise par des taux de natalité et de mortalité assez élevés. Progressivement, et lorsque la situation sanitaire d'un pays s'améliore, le taux de mortalité régresse – notamment celui de la mortalité infantile. Le taux de natalité reste quant à lui relativement élevé et engendre une forte croissance démographique : c'est la deuxième étape.

Au cours de la troisième étape et alors que le taux de mortalité poursuit son recul, on observe une baisse de la natalité. On attribue ce phénomène aux choix personnels que posent les femmes aptes à procréer. Lors de cette phase, la croissance démographique ralentit. En supposant que les individus nés durant l'étape précédente ont une descendance relativement moins nombreuse, ou en tout cas moins nombreuse que celle de leurs parents, cette troisième étape conduit à une modification de la structure de la population : elle devient majoritairement composée de personnes en âge de travailler. La création de richesse augmentant parallèlement à l'accroissement de la part de la population en âge de travailler, elle influe sur le taux de dépendance. Ce dernier est considéré comme faible lorsque les personnes de 15 ans et moins et ceux de 65 ans et plus, jugées dépendantes, sont moins nombreuses que les actifs potentiels, âgés de 15 à 64 ans : la situation démographique devient favorable au développement de l'épargne et de l'investissement. Les ménages se trouvent allégés sinon exempts de certaines dépenses, ont un pouvoir d'achat plus important et une qualité de vie qui s'améliore. Quant aux gouvernements, ils ont la possibilité d'investir moins dans les secteurs de l'éducation ou des soins de santé, au profit de programmes spécifiques de redistribution des ressources pour le bien commun. C'est ainsi que l'environnement est propice au développement et, donc, à l'émergence. Cette phase constitue un moment déterminant de la transition, que les tenants du « dividende démographique » qualifient de *fenêtre d'opportunité*.

Ainsi, avec des taux faibles, tant de natalité que de mortalité, la population se stabilise, et le phénomène de transition prend fin. Cette quatrième phase, dite de déclin, voit également le vieillissement de la population. Du fait de faibles taux de la mortalité et de l'amélioration des conditions de

vie et de santé, la durée de vie est plus longue. De même, avec une natalité faible, on assiste à un « renouvellement » moins rapide des populations, voire à ce que d'aucuns nomment « l'hiver démographique ».

Le dividende démographique représenterait ainsi l'occasion pour un pays d'atteindre son maximum économique du fait d'une structure démographique qui y serait favorable, mais ses effets ne sont pas automatiques. Il implique et exige un ensemble de mécanismes qui provoquent premièrement son avènement, puis qui permettent son bénéfice. Gribble et Bremner (2012) font état de la nécessité d'introduire des politiques sociales et économiques ainsi que des investissements adaptés, et ils ne sont pas les seuls. En effet, l'Organisation des Nations Unies souligne les avantages du dividende démographiques et ne manque de mentionner qu'ils sont conditionnels. Ainsi, le dividende démographique serait :

[l]'accélération de la croissance économique qui peut résulter d'une baisse rapide de la fécondité d'un pays et de l'évolution ultérieure de la structure de la population par groupe d'âge. Avec moins de naissances chaque année, la population en âge de travailler d'un pays croît plus par rapport à la population jeune à charge. Avec plus de personnes dans la population active et moins de jeunes à charge, un pays peut exploiter une opportunité de croissance économique rapide avec les bons investissements économiques, sociaux et politiques élaborés en matière de santé, d'éducation, de gouvernance et d'économie. Si les avantages d'un dividende peuvent être importants, les gains ne sont ni automatiques ni garantis. (PRB, 2013a, p. 1)

Les travaux de Bloom, Canning et Sevilla (2002) expliquent que l'avènement du dividende démographique doit s'accompagner d'investissements dans trois domaines : le capital humain, le marché du travail et l'épargne. Le dividende démographique, comme fenêtre d'opportunité, renvoie au moment idéal pour l'investissement dans le capital humain. Ce discours est notamment soutenu par l'expérience de l'Asie, prise en référence : selon Bloom et Williamson, la quête du dividende démographique accompagnée de politiques adéquates serait à l'origine du miracle économique de nombreux pays d'Asie de l'Est (Garenne, 2016). Le cas du Japon, de la Corée du Sud ou encore de la Thaïlande, aurait démontré qu'une fécondité réduite et des mesures politiques, économiques et sociales ont créé les conditions d'une croissance économique forte. C'est ainsi que le dividende démographique, consécutif à la baisse de la fécondité entre 1962 et 1990, aurait contribué de façon importante à la croissance économique spectaculaire

de plusieurs pays d'Asie, et qu'un système éducatif fort et des politiques de libéralisation auraient permis aux économies nationales de transformer la génération « boom » en main-d'œuvre efficace.

Dans la littérature tout comme dans les recommandations de travaux scientifiques et les politiques, la quête du dividende démographique s'est progressivement imposée comme la solution aux maux de développement et s'inscrit désormais aussi dans le discours sur l'émergence. Le lien entre bénéfique du dividende démographique et atteinte de l'émergence serait indubitable selon May et Guengant (2020, p. 148). Après l'Europe, l'Amérique et, plus récemment, l'Asie, ce serait à l'Afrique, et plus précisément à l'Afrique subsaharienne, de saisir les opportunités liées au schéma de la transition démographique (May et Guengant, 2020, p. 112) :

Les politiques visant à capter un premier dividende démographique devraient donner la priorité à l'accélération de la transition démographique, en particulier la transition de la fécondité. C'est la première condition nécessaire pour faire baisser le ratio de dépendance démographique [en Afrique]. Dès lors, ces politiques doivent favoriser une baisse rapide et importante de la fécondité, comme celle qui s'est produite en Asie de l'Est et du Sud-Est dans les années 1960 et 1970.

Face à une situation dépeinte comme unique, où l'humanité n'aurait jamais connu de croissance démographique aussi rapide², il serait temps que l'Afrique rattrape son prétendu retard de développement qui, selon May et Guengant, serait causé par le seul fait que certains pays n'ont pas encore pu profiter du dividende démographique (May et Guengant, 2020, p. 145) :

Les données disponibles indiquent clairement que la croissance rapide de la population en ASS [Afrique subsaharienne] depuis les années 1960 a eu des effets négatifs sur la croissance moyenne du PIB par habitant dans la région. Les données indiquent également que, contrairement à ce que l'on croit généralement, les pays les plus prospères sur le plan économique sont ceux qui ont une population moins importante et les taux de fécondité les plus faibles.

Il est clair que la démographie en Afrique en préoccupe plus d'un et fait l'objet d'un intérêt international. Il importe de se rappeler qu'à la première Conférence mondiale sur la population, à Rome en 1954, où il était question

2. Dans son ouvrage *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire*, Jean-Marc Ela cite les écrits publiés en 1989 par la Banque mondiale dans *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable* (Banque mondiale, 1989, p. 7, 47-48, dans Ela, 1998, p. 328).

d'échanger sur les variables et réalités des pays en matière de démographie, une coordination intergouvernementale en matière de démographie a été jugée nécessaire. Les années suivantes ont vu surgir des initiatives nationales visant la réduction de la croissance démographique et, après la conférence du Caire en 1994, des programmes nationaux de santé de la reproduction ont été adoptés, et plusieurs stratégies de développement socio-économiques ont été conçues en vue de l'émergence (May et Guengant, 2020, p. 110). Cela expliquerait en partie pourquoi, après le succès des dragons asiatiques, où les changements de structure des populations ont été possibles par la modification des comportements des populations, la trajectoire démographique du continent africain est devenue un enjeu mondial, et la captation du dividende démographique, une priorité intergouvernementale.

En fin de compte, après les conférences internationales sur la population, les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et plus récemment les Objectifs de développement durable (ODD), c'est en termes de bénéfice du dividende démographique que la démographie africaine est aujourd'hui pensée. Les discours sont unanimes et encouragent les États africains à mettre en place des politiques dites nécessaires à l'atteinte de ce dividende démographique.

Les acteurs internationaux s'y investissent ; c'est le cas notamment du Population Reference Bureau, qui a publié quatre recommandations de Gribble et Bremner dans un communiqué de politique et gestion intitulé « Le défi d'atteindre le dividende démographique » (2012). On y retrouve en somme la nécessité pour les États de « s'engager dans la planification familiale volontaire pour atteindre la transition démographique » ; d'investir « dans la survie des enfants et les programmes de santé » ainsi que « dans les besoins de santé reproductive des jeunes, qu'ils soient mariés ou célibataires » et enfin d'« accorder la priorité à l'éducation – en particulier l'éducation secondaire des filles ».

En accordant une place importante à l'éducation, ces recommandations démontrent qu'au moins un OMD, devenu un ODD, est un moyen d'atteindre le dividende démographique. Les politiques en éducation sont mises en avant car « elles favoriseraient la baisse de la fécondité et représenteraient un investissement fondamental pour une économie plus forte » (Gribble et James, 2012, p. 7). Plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, à l'instar du Burkina Faso, ont été invités à mettre en place une politique nationale de population qui s'intègre à une stratégie globale de leur développement (Burkina Faso, 2000, p. 28). En désirant répondre à des considérations démographiques, économiques et socioculturelles, ces politiques reposent sur un certain nombre de principes. Elles ont pour prérequis de s'axer sur

l'éducation, et des initiatives introductives telles que l'éducation sexuelle dans l'enseignement secondaire sont vues comme le premier volet d'une éducation en matière de population. Ce contexte rappelle les conditions de l'aide des Plans d'ajustement structurel (Danican, 2016)³.

Parmi les actions remarquées des acteurs internationaux, on se souvient également de la note d'orientation de l'Union africaine publiée en 2013. Elle exprime la volonté d'orienter le développement vers le dividende démographique, ou du moins d'envisager la quête du dividende démographique dans les questions de développement :

Pour réaliser tout leur potentiel de croissance économique, les pays devront trouver des solutions au problème du poids extrême de la jeunesse dans la pyramide des âges en investissant dans le développement et l'éducation, et dans une stratégie de santé et de planification familiale afin d'obtenir des familles moins nombreuses et en meilleure santé et de réaliser le dividende démographique. [...] Cette fenêtre d'opportunité présentée par le dividende démographique est de courte durée, et elle s'achèvera d'ici 10 ou 20 ans pour la plupart des pays en développement. Les pays doivent permettre une baisse de la fécondité en consentant d'importants investissements dans la planification familiale pour voir les bienfaits économiques d'un dividende démographique. (source: La planification familiale et le dividende démographique en Afrique, Union africaine, 2013).

La plupart des initiatives régionales et nationales ont par la suite été menées dans ce sens: la septième Conférence africaine sur la population, tenue en décembre 2015 à Johannesburg, avait pour thème « Dividende démographique en Afrique: perspectives, opportunités et défis ». La question de la fécondité et de la santé reproductive se trouve au cœur de la quête du dividende démographique, à un point tel qu'on considère désormais que les ODD deviennent des moyens – et non plus des objectifs en tant que tels – d'atteindre le dividende démographique, comme en témoignent les propos de la Dre Rachel Snow dans son allocution à l'ouverture de la conférence :

3. Malika Danican (2016) propose une analyse de la politique nationale de population du Burkina Faso qui, dans sa mise en œuvre et l'intégration des dimensions éducatives, tente de répondre aux exigences de l'aide conditionnelle des bailleurs internationaux dans le contexte social, culturel et religieux de ce pays.

Les performances en matière de santé sexuelle et reproductive et des droits reproductifs ainsi que l'autonomisation des femmes et des filles sont donc essentielles pour que toute société réalise un dividende démographique⁴.

De même, en 2017, le thème de l'année pour l'Union africaine était « Exploiter le dividende démographique par l'investissement dans la jeunesse ». L'initiative portée conjointement par la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD) ainsi que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) démontre à quel point les institutions internationales manifestent la volonté que les pays d'Afrique francophone créent un environnement favorable à la captation puis au profit du dividende démographique. Les politiques nécessaires à l'avènement du dividende démographique ont pour point commun d'encourager la transition démographique et plus particulièrement une transition en matière de fécondité, considérée comme la première condition pour faire baisser le ratio de dépendance (Guengant et May, 2020, p. 111).

LE CONCEPT DE DIVIDENDE DÉMOGRAPHIQUE, SUITE LOGIQUE DE LA DOCTRINE NÉOMALTHUSIENNE DEPUIS PLUS DE DEUX SIÈCLES ?⁵

Il faut d'abord remonter à 1798 – il y a plus de 200 ans – et relire l'*Essai sur le principe de population*, dans lequel le révérend Thomas R. Malthus s'interrogeait sur les dangers menaçants du déséquilibre entre population et subsistance. Il proposera un modèle qui stipule que l'élan « naturel » de la croissance démographique conduit nécessairement à dépasser la croissance de la production de denrées. Pour parvenir à l'équilibre, il faut absolument réprimer cette croissance démographique. Selon Malthus, si les sociétés en sont incapables à travers leur organisation, les épidémies, les guerres et autres catastrophes se chargeront de ramener les effectifs humains au niveau de la subsistance. En homme d'Église, il voit la « main de Dieu » assurer ainsi l'équilibre entre population et subsistance. Pour éviter la colère divine et les malheurs qui y sont liés, Malthus fait la promotion

4. Extrait du discours prononcé en ouverture de la 8^e conférence de l'Union pour l'étude de la population africaine par la Dre Rachel Snow, cheffe du service Population et développement de l'UNFPA (traduit de l'anglais depuis le site UNFPA).
5. Cette section de ce chapitre reprend la réflexion et développe plusieurs éléments d'un texte que nous avons publié dans l'ouvrage *Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux. L'éclairage de la démographie* (Marcoux, 2022).

de la contrainte morale, qu'il définit comme le prolongement du célibat et la pratique de l'abstinence, qui permettrait de réduire la croissance démographique et de la ramener l'échelle de la subsistance. Posant l'idée que la rationalité de tels comportements est absente dans la population des classes ouvrières, il en profite pour fustiger les mesures d'assistance aux familles nécessiteuses mises en place en Angleterre à travers les Lois des pauvres (*Poor Laws*). Selon le révérend, ces mesures sociales présentent d'importants effets pervers pour l'ensemble de l'Angleterre en favorisant la croissance démesurée de la classe ouvrière, ce qui ne peut que conduire au déséquilibre tant craint. En effet, pour Malthus, ces lois encouragent les pauvres à se multiplier puisque l'assistance qu'ils reçoivent dépend de la taille de leur famille. Sur un ton péremptoire, Malthus (1803, p. 10) déclare :

Tout homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille ne peut le nourrir, ou si la société n'a pas besoin de son travail, n'a pas le moindre droit à réclamer une portion quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la Terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution.

L'apologue du « banquet » est possiblement le passage de son œuvre qui l'a fait le plus connaître. S'appuyant sur les lois présentées dans l'approche de Malthus, certains se feront les porte-voix d'une réelle doctrine de la régulation des naissances, connue sous le nom de « néomalthusianisme » et qui émergera dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Pour les tenants de cette doctrine, la contrainte morale proposée par Malthus n'est pas adaptée aux défis majeurs que pose la croissance démographique. Ils vont alors remplacer Dieu et la morale par la science et l'hygiène, et devenir de réels propagandistes de la diffusion des méthodes contraceptives dites modernes qui, selon eux, représentent la planche de salut des pauvres et des masses ouvrières (Minois, 2011).

Les idées de Malthus vont également inspirer bien d'autres penseurs, et notamment le plus célèbre des naturalistes. En effet, dans ses écrits, Charles Darwin qualifie « d'ouvrage mémorable » l'*Essai sur le principe de population*. Les lois élaborées par Malthus pour la population humaine seront appliquées à l'étude des animaux et des plantes, et conduiront Darwin à proposer l'idée de lutte pour l'existence, entre espèces d'abord, mais aussi à l'intérieur des espèces, les éléments les plus faibles étant éliminés suivant « les lois de la nature ». Si les travaux de Darwin s'intéressent davantage aux mondes animal et végétal, d'aucuns s'en inspireront pour comprendre la vie en

société à travers ce qu'ils nommeront le « darwinisme social »⁶. La rencontre entre le néomalthusianisme et le darwinisme social conduira à l'émergence de différents courants de pensée qui reposeront sur l'eugénisme. Ce terme, inventé par Francis Galton, lui-même cousin de Darwin, désigne une science qui favorise la reproduction des individus porteurs de caractères jugés favorables et qui décourage la reproduction des individus porteurs de caractères jugés défavorables. Les thèses eugénistes seront grandement populaires à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, et serviront à justifier plusieurs mesures racistes aux États-Unis et ailleurs tout en inspirant largement les idéologues de l'Allemagne nazie.

Toutefois, les deux guerres mondiales et le nombre important de décès qu'elles ont entraînés auront pour effet de rendre beaucoup moins attrayantes les doctrines qui reposent sur la crainte de la surpopulation, notamment en Europe jusqu'au milieu du XX^e siècle. La forte reprise d'une croissance démographique, portée par le baby-boom, ajoutée à l'émergence des préoccupations environnementales, encouragera une résurgence de discours néomalthusien dans les années 1960. Cette période correspond également à des avancées spectaculaires dans le domaine de la contraception, avec l'invention de la pilule contraceptive du Dr Gregory Pincus. Cette contraception orale, au cœur de ce que certains nommeront la « révolution sexuelle », sera réellement commercialisée une fois que les lois l'autoriseront, soit dans les années 1960. Avec la popularité de la pilule et d'autres méthodes contraceptives dites modernes, l'industrie pharmaceutique trouvera dans le développement de la planification familiale le début d'un marché important et fort lucratif (Angus et Butler, 2014).

C'est dans ce contexte que le biologiste américain Paul R. Ehrlich publie en 1968 *The Population Bomb*. Traduit en plusieurs langues et vendu à plus de 2 millions d'exemplaires, ce succès de librairie permet de relancer les thèses néomalthusiennes. Écrit dans un style vulgarisé et avec des images fortes et sensationnalistes, l'ouvrage d'Ehrlich attire l'attention sur les dangers que ferait planer sur la Terre la croissance de la population mondiale. Contrairement à Malthus et aux néomalthusiens du XIX^e siècle, qui, eux, s'inquiétaient principalement de la croissance des pauvres et des classes ouvrières européennes, Ehrlich (1969) aborde les questions de population à une échelle beaucoup plus large. Il met de l'avant l'urgence d'intervenir pour réduire la population mondiale afin de sauver la planète. Il faut assurer une

6. Plusieurs auteurs ont largement dénoncé les dérives proposées au nom de Darwin, Patrick Tord (2005) intitulant même un chapitre d'un des livres qu'il a consacrés au plus célèbre naturaliste « Le darwinisme dénaturé: darwinisme social, sociobiologie, eugénisme ».

baisse de la natalité partout, et encore plus urgemment dans les pays où les populations semblent « résister » à l'idée de revoir à la baisse leur fécondité, ce qui le conduira à formuler des propositions étonnantes.

Dans un texte écrit en 1972, s'inquiétant de la croissance démographique soutenue dans les pays dits du « tiers-monde », Ehrlich (1972) propose de lier l'aide publique au développement à l'atteinte d'objectifs de baisse de la natalité. Il imagine aussi des interventions qui feront frémir certains (Ehrlich, 1972, p. 16-17)⁷.

Nous pourrions mettre en place [dans plusieurs pays] un système favorisant certaines interventions avant que la croissance démographique devienne trop importante. Ce système pourrait, par exemple, s'appuyer sur l'ajout d'un contraceptif temporaire dans l'aide alimentaire distribuée ou encore dans les réseaux de distribution de l'eau. Un antidote pourrait ensuite être fourni pour permettre le retour de la reproduction. Tant et aussi longtemps que l'antidote ne serait pas rendu disponible, nous aurions ainsi provoqué une chute draconienne de la fécondité. La quantité d'antidote pourrait également être dosée par le gouvernement en fonction de la réduction souhaitée de la fécondité.

Les écrits de Paul R. Ehrlich (1972 et 1990) suscitent évidemment de nombreux débats qui attirent l'attention, entre autres, sur les importants écarts des niveaux de croissance démographique sur la planète. Dans la foulée, de nombreux ouvrages paraissent, dont le plus célèbre est *Halte à la croissance ?*, produit par des chercheurs du Massachusetts Institute of Technology (MIT) à la demande du Club de Rome. Cette vaste étude, parue en 1972 et rééditée à plusieurs reprises au cours des cinq dernières décennies, insiste sur les dangers pour l'humanité du maintien d'une croissance économique qui répond aux besoins d'une croissance démographique soutenue et d'une exploitation sans fin des ressources naturelles. Très critiques des modes de production et de consommation des sociétés industrielles, les auteurs envisagent plusieurs propositions, dont la mise en place de systèmes de taxation des entreprises des secteurs primaires et secondaires qui permettront aux États de soutenir plusieurs mesures de lutte contre la pollution. La proposition qui nous intéresse davantage ici est celle

7. Traduction, par les auteurs, de « We might, for instance, institute a system which would make positive action necessary before reproduction is possible. This might be the addition of a temporary sterilant to staple food, or to the water supply. An antidote would have to be taken to permit reproduction. Even with the antidote freely available, the result of such a program would be a drastic reduction in birth rates. If the reduction were not sufficient, the government could dole out the antidote in the proper quantities ».

concernant la démographie: les auteurs prônent des mesures visant à limiter les couples à un maximum de deux enfants pour toutes les sociétés de tous les continents, et ce, le plus rapidement possible.

Alors que Malthus s'intéressait aux liens entre population et subsistance, les préoccupations environnementales des 30 dernières années du XX^e siècle verront émerger des débats examinant cette fois les liens entre population et développement (Diop et Marcoux, 2014). Trois importantes conférences internationales sur la population, réunissant des représentants de l'ensemble des pays du monde, offriront de belles tribunes aux néomalthusiens. D'abord à Bucarest en 1974, où les pays occidentaux souhaitent l'adoption rapide de mesures de réduction des naissances pour favoriser le décollage économique des pays dits du tiers-monde. Ces derniers, sous l'égide de l'Algérie, répondront par ce slogan: « la meilleure pilule c'est le développement ». Les débats se poursuivent ensuite à Mexico en 1984 et enfin au Caire en 1994, où la rencontre porte cette fois officiellement le titre de Conférence sur la population et le développement. Avec le Sommet tenu à Johannesburg en 2002, le terme « durable » est ajouté au concept de développement en vue de sortir d'une vision strictement economiciste et d'intégrer les préoccupations environnementales. Ainsi, la baisse de la croissance démographique n'est plus souhaitée simplement pour faciliter l'essor des économies, ce qui avait déjà été largement remis en question, mais surtout pour réduire les pressions sur les écosystèmes. Évidemment, selon la logique néomalthusienne, ces pressions seront réduites principalement par la réduction de la croissance démographique, voire la baisse de la population.

Les idées d'Ehrlich et d'autres scientifiques seront ainsi régulièrement reprises, notamment chez de nombreux chercheurs des sciences de la vie. Dans une entrevue au *Courrier de l'UNESCO* en 1991, le biologiste bien connu Jacques-Yves Cousteau déclare que « la surpopulation est le problème numéro un qui se pose à notre planète ». Celui qui a fait connaître à de nombreuses générations la beauté des océans et la richesse des ressources subaquatiques tire des leçons assez pessimistes pour l'avenir, à la suite de ses nombreux voyages à bord de la Calypso. Ce qu'il a vu l'inquiète, et ses recherches dites scientifiques l'amènent à conclure que notre planète « ne peut assurer une vie agréable à plus de 700 millions de personnes ». Or, en 1991, cette planète compte 5,7 milliards d'habitants: rien de moins que 5 milliards de trop!

Si les interventions néomalthusiennes visent à mettre de l'avant des mesures favorisant la baisse de la croissance démographique (promotion de la contraception, accès à l'avortement, etc.), mesures d'avancement social avec lesquelles on peut facilement être d'accord, les conclusions comme

celles sur lesquelles débouche Cousteau renvoient à une notion d'urgence qui interpelle non plus la composante démographique qu'est la natalité, mais plutôt cette autre composante qu'est la mortalité. En effet, bien que Cousteau et d'autres ne s'aventurent pas clairement dans des solutions radicales, la réponse à l'affirmation « 5 milliards de personnes de trop » peut conduire à des images inquiétantes. Il est d'ailleurs remarquable que le discours néomalthusien refasse surface pour expliquer les nombreux décès qui surviennent lors de chaque grande catastrophe : tremblement de terre, tsunami, épidémie, etc. La récente pandémie de COVID-19 n'y a d'ailleurs pas échappé en 2020. En fait foi un article de Philippe Simonnot paru dans le *Nouvel Économiste* et intitulé « Surpopulation. Le coronavirus va-t-il donner raison à Malthus ? » ; ou encore celui publié dans *The National Interest* par le célèbre journaliste et politologue américain Robert D. Kaplan, et intitulé cette fois « The Neo-Malthusian World of the Coronavirus ».

C'est ainsi que le regain des idées néomalthusiennes va nourrir les tenants de la collapsologie, un courant très populaire en ce XXI^e siècle, notamment dans les milieux militants écologistes, qui prédit l'effondrement de la civilisation industrielle actuelle. En témoignent les récentes rééditions de *Halte à la croissance ?* Et la parution d'autres ouvrages associant tous les problèmes que l'on relève sur la planète à la croissance démographique mondiale (Angus et Butler, 2014). De nombreux regroupements, principalement américains, se sont aussi lancés dans la production de matériel de diffusion de propagande néomalthusienne, tel que *Population Connection*, revue anciennement connue sous le nom *Zero Population Growth*. L'un des auteurs les plus connus, un autre biologiste, est Jared Diamond. Son ouvrage *Effondrement*, publié en 2006, s'inscrit parfaitement dans cette lecture associant plusieurs des grandes catastrophes qui ont traversé l'histoire du monde à la forte croissance démographique. Il propose notamment que la croissance de la population au Rwanda ait été un élément central qui a conduit au génocide que ce pays a connu en 1994. Paul R. Ehrlich n'aurait pas dit mieux !

CONCLUSION

L'éminent sociologue Jean-Marc Éla, disparu trop rapidement, nous alertait déjà à la fin des années 90 sur les enjeux potentiels pour l'Afrique suivant les dernières grandes conférences internationales sur la population, notamment la dernière, qui s'est tenue au Caire en 1994 (Éla, 1998, p. 325) :

De puissants groupes d'intérêt s'organisent pour « investir dans les femmes africaines » en les plaçant sous contrôle des marchands au moment où tout doit être fait pour accélérer la « révolution contraceptive » en Afrique subsaharienne. [...] Toutes les ressources que les pays du Nord sont encore capables de mobiliser pour les pauvres semblent n'avoir qu'un seul objectif : réduire le dynamisme de la fécondité des femmes africaines.

Était-ce prémonitoire de la part de Jean-Marc Éla ? Sociologue et fin observateur des réalités africaines, il était très attentif aux discours sur les enjeux de population du continent africain, tout comme Felwine Sarr (2016), qui relevait que penser l'avenir du continent par le prisme de sa restructuration démographique renvoie à projeter les mythes de l'Occident sur les trajectoires singulières des sociétés africaines (Sarr, 2016, p. 17).

Nous avons été nombreux à réagir à ce qu'il est convenu d'appeler le « discours de Dakar » du président Sarkozy, notamment Mbembe (2008). De notre côté, nous avons relevé les éléments de convergence entre ce discours et la doctrine néomalthusienne (Diop et Marcoux, 2014). Qu'a-t-on retenu des nombreuses critiques soulevées ? Dix ans après le fameux « discours de Dakar », sortant du sommet du G20 à Hambourg, le président Macron déclarait : « Le défi de l'Afrique est totalement différent. Il est civilisationnel aujourd'hui. Quand des pays ont encore sept à huit enfants par femme, vous pouvez décider d'y dépenser des milliards d'euros, vous ne stabiliserez rien » (Tagnan, 2017). Sarr (2019, p. 178) propose l'analyse suivante :

Cette question du futur, pour des sociétés considérées comme en retard sur la marche normale du monde (Afrique, Amérique latine...), se pose quelque peu différemment. À celles-là l'on continue de faire la promesse d'un développement économique, d'une démocratie et d'une modernité sociétale à venir ou à conquérir. Ces téléologies rétroactives les inscrivent dans un rapport au mimétisme sociétal et les maintiennent dans le mythe d'une marche linéaire de l'histoire et du progrès. Ces sociétés sont sommées de franchir des étapes et d'arriver à des états sociétaux que d'autres sociétés ont déjà atteints, comme si le seul destin qui leur était envisageable était de reproduire l'unique modèle sociétal

occidental qui s'offre en exemple. Leurs différences, leurs singularités sociohistoriques, leurs temporalités, leur rapport au présent, passé et futur sont ainsi niés et lus sous l'unique modalité du retard.

Alors que ces dernières décennies ont été marquées par un désir de contrôler la natalité africaine, plusieurs interrogations restent en suspens : la vision du développement et aujourd'hui de l'émergence, portée par les recommandations et discours internationaux, est-elle en adéquation avec les visions nationales intrinsèques des États concernés par la captation du dividende démographique ? Le succès du dividende démographique, tel qu'on a pu le constater en Asie, garantit-il l'émergence du continent africain ? Les porteurs du dividende démographique comme mantra du développement « oublie » souvent de mentionner l'échec de certaines politiques, dont celle de l'enfant unique en Chine à des fins de développement... Ainsi, un contrôle de la natalité africaine ne nuirait-il pas finalement à l'émergence ? Jusqu'à quel point les concepts d'émergence et de croissance démographique seraient-ils antinomiques ?

En ce qui concerne la croissance démographique inégalée du continent, il importerait de situer son évolution dans la trajectoire historique, économique et sociale propre à l'Afrique. Une approche endogène de l'émergence convoquerait une lecture alternative des enjeux démographiques et permettrait de s'interroger sur l'implication idéologique qui soutient la quête du dividende démographique.

En somme, on a pu voir que le concept de « dividende démographique » prolonge une longue tradition d'approches qui s'appuient sur une vision négative de la croissance démographique et s'inscrivent dans la doctrine néomalthusienne, doctrine qui traverse les débats depuis plusieurs décennies. L'Afrique étant le dernier continent où la baisse de la fécondité, pourtant amorcée, ne semble pas se produire suffisamment rapidement aux yeux de certains, elle devient le lieu privilégié du discours néomalthusien et là où on réclame des mesures urgentes qui ouvrent la porte à ce que Felwine Sarr (2019) nomme les « injonctions civilisationnelles ».

Ces injonctions s'inscrivent par ailleurs bien souvent en adéquation avec certains discours qui relèvent des préoccupations fort légitimes liées au réchauffement climatique de la planète. Il n'est nullement question ici de nier les dommages environnementaux qui se produisent à trop d'endroits sur la planète, et notamment en Afrique. Ces enjeux sont des plus importants et, à part quelques climato-négationnistes, il existe assurément un large consensus pour affirmer qu'il faut trouver des solutions et agir. La question est de savoir quelle place les préoccupations démographiques peuvent et

doivent occuper dans ces débats légitimes en ce qui a trait à l'avenir de la planète. Nous concluons ainsi sur trois éléments qui révèlent assurément certains paradoxes.

Alors que certains s'inquiètent de la taille des familles en Afrique, les études montrent bien que les pays qui contribuent le plus aux dommages environnementaux sont ceux où la natalité est la plus basse. Que ce soit en termes d'émissions de gaz à effet de serre, de pollution de l'air et de l'eau, de gaspillage ou autres, les pays qui présentent les émissions de dioxyde de carbone les plus élevées (en nombre de tonnes au total ou calculées par habitant) présentent presque tous des niveaux de fécondité sous le seuil de remplacement des générations. En somme, l'objectif de deux enfants par couple, fixé par les experts du Club de Rome et réaffirmé dans les nombreuses rééditions de l'ouvrage *Halte à la croissance ?*, est largement atteint, et ce, depuis plus de 30 ou 50 ans dans la plupart des pays qui sont les plus gros pollueurs (Meadows, Meadows et Randers, 2013). En fait, les problèmes environnementaux se sont largement amplifiés, démontrant bien que « l'implacable logique » dont nous parlent certains biologistes à la suite de Paul Ehrlich ne s'applique pas. Ce n'est pas la natalité qui pose problème, mais bien la surproduction, l'hyperconsommation et tous les excès des modes de vie des économies capitalistes qui doivent être remis en question et conduire à un nouveau contrat social.

En second lieu, nous avons pu voir que la pensée des néomalthusiens du XIX^e siècle s'est développée à partir de l'idée que le « progrès » des sociétés était menacé par les comportements sexuels des pauvres et des classes ouvrières, c'est-à-dire par leur irrationalité – ou leur imprévoyance pour reprendre les mots de Malthus – à se reproduire en nombre supposément trop élevé. C'est cette même idée, ce même déni de la raison, qui conduira Ehrlich et d'autres à proposer des mesures draconiennes pour faire baisser la fécondité des populations des pays pauvres, proposant même parfois des interventions à leur insu, comme nous avons pu le voir. N'est-ce pas dans cette continuité que s'inscrit l'appel à des changements de comportement des populations que propose la propagande sur le dividende démographique en Afrique et encore plus lorsqu'elle se présente sous la forme d'injonctions civilisationnelles ? Amartya Sen (1995) a bien démontré l'inefficacité des approches dites coercitives alors que, pour Maria De Koninck (1998), la propagande contraceptive peut même conduire au rejet par les populations des programmes qui se proposent tout simplement d'offrir des soins et des services en matière de santé reproductive. Ces écueils peuvent

être évités par des approches qui permettent de comprendre les logiques des différents régimes de reproduction familiale qui caractérisent les sociétés africaines (Cooper, 2013 et 2019; Marcoux, 2002; Ela, 1998).

Enfin, il nous semble essentiel de tirer les leçons de l'histoire du néomalthusianisme et des dérapages sociétaux vers lesquels cette doctrine a pu conduire à travers le temps. Comme on a pu le voir, à la fin du XIX^e siècle se sont subrepticement glissées dans le discours néomalthusien des préoccupations concernant les attributs de certaines populations. La rencontre entre le néomalthusianisme et le darwinisme social a en quelque sorte donné naissance à l'eugénisme, avec toutes ses dérivées. Les injonctions civilisationnelles dont nous parlent Felwine Sarr et d'autres sont souvent teintées de mépris pour ces sociétés où la fécondité demeure relativement élevée. Celles du continent africain sont particulièrement concernées de nos jours, et les propos des présidents Sarkozy et Macron n'ont évidemment pas contribué à changer les perceptions. Qui plus est, dans les pays du Nord où la croissance démographique, tant honnie par les néomalthusiens, est maintenant assurée par l'immigration internationale, on peut voir se développer une rhétorique favorisant la fermeture des frontières. C'est ce que Angus et Butler (2014) nomment « l'écologisation de la haine », ou encore ce que Pierre Madelin (2023) appelle « l'écofascisme ». Les objectifs des mouvements écologistes sont intéressants, mais on devait tirer les leçons des « effets pervers d'une mésalliance » possibles comme ce fut le cas entre féminisme et néomalthusianisme, pour reprendre l'expression de Maria De Koninck (1998). Il est clair que celles et ceux qui sont préoccupés, avec raison, des défis environnementaux ont tout à perdre de ces approches qui demeurent aveugles à l'idée que l'on partage toutes et tous la même planète.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALTERNATIVES INTERNATIONALE. (2013). *L'Afrique qui bouge*. Alternatives Internationale (hors-série).
- ANGUS, I. et BUTLER, S. (2014). *Une planète trop peuplée ? Le mythe populationniste, l'immigration et la crise écologique*. Éditions Écosociété.
- BLACKER, C. (1947). Stages in population growth. *Eugenics Review*, 39(3), 88-102.
- BLOOM, D. E. et WILLIAMSON, J. G. (1998). Demographic Transitions and Economic Miracles in Emerging Asia. *World Bank Economic Review*, 12, 419-455.
- BLOOM, D. E.; CANNING, D. et SEVILLA, J. (2002). *The demographic dividend. A new perspective on the Economic Consequences of Population Change*. RAND
- CHESNAIS, J.-C. (1986). La transition démographique : étapes, formes, implications économiques. Étude de séries temporelles (1720-1984) relatives à 67 pays, *Population*, 6, 1059-1070.
- COOPER, B. (2013). De quoi la crise démographique au Sahel est-elle le nom ? *Politique africaine*, 2(130), 69-88. <https://doi.org/10.3917/polaf.130.0069>

- COOPER, B. (2019). *Countless Blessings. History of Childbirth and Reproduction in the Sahel*. Indiana University Press.
- DANICAN, M. (2016). *Entre acceptabilité et rejet du dividende démographique au Burkina Faso : ce que révèle la politique nationale de population sur les enjeux démographiques* [mémoire de maîtrise. Université du Québec à Montréal]. Archipel. <http://archipel.uqam.ca/id/eprint/10468>
- DE KONINCK, M. (1998). Discours féministe et néomalthusianisme : les effets pervers d'une mésalliance. *Cahiers québécois de démographie*, 27(2), 253-265.
- DIAMOND, J. (2006). *Effondrement. Comment les sociétés décident de leur disparition ou de leur survie*. Gallimard.
- DIOP, A. M. et MARCOUX, R. (2014). De la conception néomalthusienne du « discours de Dakar » de Sarkozy. *African Population Studies Journal*, 28(3), 1380-1392.
- EHRlich, P. R. (1969). *La bombe P*. Fayard/Les Amis de la terre.
- EHRlich, P. R. (1972). World population: A battle lost? Dans S. Reid (dir.), *Population Crisis. An Inter-disciplinary Perspective* (p. 12-17). Glenview.
- EHRlich, P. R. et EHRlich, A. H. (1990). *The Population Explosion*. Simon and Schuster.
- ELA, J.-M. (1998). Face au défi du nombre, un nouveau fétiche. Dans J.-M. Ela (dir.), *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire* (p. 325-354). L'Harmattan.
- GARENNE, M. (2016). *La question du dividende démographique en Afrique au sud du Sahara*. Fondation pour les études et recherches sur le développement international. Note brève. https://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/divers16-11/010067369.pdf
- GAZIBO, M. et MBABIA, O. (2018). *Index de l'émergence en Afrique 2017*. Prame
- GAZIBO, M. et MBABIA, O. (2020). *Index de l'émergence en Afrique 2019*. Prame.
- GRIBBLE, J. N. et BREMNER, J. (2012). Achieving a Demographic Dividend. *Population Bulletin*, Population Bureau Reference, 67(2).
- GUENGANT, J.-P. et MAY, J. F. (2011). L'Afrique subsaharienne dans la démographie mondiale. *Études*, 10(415), 305-316. <https://doi.org/10.3917/etu.4154.0305>
- INED. (2022). *Lexique : Transition démographique*. INED. <https://www.ined.fr/fr/lexique/transition-demographique/>
- KAPLAN, R. D. (2020, 28 février). The Neo-Malthusian World of the Coronavirus. *The National Interest*.
- LE FIGARO. (2014, 13 août). Un quart de la population mondiale sera africaine d'ici 2050. *Le Figaro*. <http://www.lefigaro.fr/international/2014/08/13/01003-20140813ARTFIG00152-unquart-de-la-population-mondiale-sera-africaine-d-ici-2050.php>
- LE MONDE. (2015, 15 janvier, modifié le 19 août 2019). Afrique, l'envol. *Le Monde* (numéro hors-série).
- LE POINT. (2014, 13 octobre). Afrique - Pays du Golfe : le grand réveil. *Le Point*.
- MADELIN, P. (2023). *La tentation écofasciste. Écologie et extrême-droite. Écosociétés*.
- MALTHUS, T. R. (1980). *Essai sur le principe de population en tant qu'il influe sur le progrès de la société avec des remarques sur les théories de Mr, Godwin et de M. Condorcet et d'autres auteurs. Une vue sommaire du principe de population* (traduit par Éric Vilquin, Jean-Marc Rohrbasser et Jacques Véron ; 1^{re} édition). Institut national d'études démographiques (INED).

- MARCOUX, R. (1998). Thomas R. Malthus et son *Essai sur le principe de population*, 200 ans plus tard. *Cahiers québécois de démographie*, 27(2), 180-188. <https://doi.org/10.7202/010247ar>
- MARCOUX, R. (2002). Régimes démographiques, école et travail des enfants. Un regard croisé sur deux villes, Bamako et Québec. Dans F. Gendreau et D. Tabutin (dir.), *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés* (p. 219-240). Academia-Bruylant/L'Harmattan.
- MARCOUX, R. (2022). Sauver la planète contre la démographie? Les pièges de la doctrine néomalthusienne. Dans V. Piché, C. Le Bourdais, R. Marcoux et N. Ouellette (dir.), *Mesurer pour mieux comprendre les enjeux sociaux. L'éclairage de la démographie*. Presses de l'Université de Montréal.
- MAY, J. F. et GUENGANT, J.-P. (2020). *Démographie et émergence économique de l'Afrique subsaharienne*. Académie royale de Belgique.
- MBEMBE, A. (2008). L'interminable puits aux fantômes. Dans J.-P. Chrétien (dir.), *L'Afrique de Sarkozy. Un déni d'histoire* (p. 91-132). Karthala.
- MEADOWS, DENNIS, DONELLA MEADOWS ET JØRGEN RANDERS (2013). *Les limites à la croissance (dans un monde fini)*. Écosociété.
- MEILLASSOUX, C. (1991). La leçon de Malthus: le contrôle démographique par la faim. Dans F. Gendreau, C. Meillassoux, B. Schlemmer et M. Verlet (dir.), *Les spectres de Malthus: déséquilibres démographiques, déséquilibres alimentaires* (p. 15-32). Éditions de l'Atelier.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES DU BURKINA FASO. (2000). *Politique nationale de population*. Conseil National de Population.
- MINOIS, G. (2011). *Le poids du nombre. L'obsession du surpeuplement dans l'histoire*. Perrin.
- NOIN, D. (1983). *La transition démographique dans le monde*. Presses universitaires de France.
- PRB (Population Reference Bureau). (2013a). *Exploiter le dividende démographique*. <https://www.prb.org/resources/exploiter-le-dividende-demographique/>
- PRB (Population Reference Bureau). (2013b). *Qu'est-ce que le dividende démographique?* <https://www.prb.org/resources/quest-ce-que-le-dividende-demographique/>
- PRB (Population Reference Bureau). (2013c). *L'Afrique et le défi de la réalisation du dividende démographique*. https://www.prb.org/wp-content/uploads/2013/04/africa-demographicdividend-challenges_french.pdf
- RABIER, S. (2020). *Les enjeux du dividende démographique pour les pays d'Afrique. Une perspective de genre*. AFD Éditions.
- SARR, F. (2019). Rouvrir les futurs. Dans A. Mbembe et F. Sarr (dir.) *Politique des temps. Imaginer les futurs africains* (p. 176-187). Les Ateliers de la pensée.
- SARR, F. (2016). Contre la marée. Dans F. Sarr (dir.) *Afrotopia* (p. 17-28). Philippe Rey.
- SEN, A. (1995). Menace démographique et misère économique. Il n'y a pas de bombe démographique. *Esprit*, 216(11), 118-147
- SIMONNOT, P. (2020, 30 avril). Surpopulation. Le coronavirus va-t-il donner raison à Malthus? *Le Nouvel Économiste*.
- TAGNAN, R. A. (2017, 8 août). Comment éviter la bombe démographique en Afrique. *Slate*. <https://www.slate.fr/story/149490/bombe-demographique-afrique>
- TORT, P. (2005). *Darwin et le darwinisme*. Presses universitaires de France.
- UNFPA. (2015). *Prioritizing adolescents' SRHR*. <https://esaro.unfpa.org/en/news/prioritizing-adolescents%E2%80%99srhr>





CHAPITRE 3

LA MARCHÉ INCERTAINE DES PAYS AFRICAINS VERS UNE ÉMERGENCE COLLECTIVE

Willy Jackson et Issiaka Mandé

INTRODUCTION

Le discours afropessimiste sur le développement de l'Afrique fait place maintenant, non seulement aux « aspirations de l'Afrique pour l'avenir » (Commission de l'Union africaine, 2015), mais aussi aux volontés politiques de re/construction et à l'élaboration de politiques vigoureuses malgré leur orientation libérale. Les récriminations à la suite de l'échec du dialogue Nord-Sud voulant faire une part belle à la charité internationale ont cédé la place à un système promouvant des modèles à même de faire émerger des secteurs productifs concurrentiels et à lutter contre les grands déséquilibres internes et externes des économies africaines. Il convient de noter que c'est au tournant des années 1980 que le volontarisme et la mobilisation des populations ont culminé, avec notamment la stratégie de Monrovia et le Plan d'action

de Lagos, véritables cadres stratégiques pensés par des Africains pour des Africains. Cette décolonisation économique avait la grande ambition de transformer le continent selon une vision politique : le panafricanisme et l'autodétermination (Organisation de l'unité africaine, 1981) en plus de s'inscrire dans la troisième Décennie des Nations unies pour le développement.

Les institutions financières internationales répondront à la hardiesse de la réflexion par le « rapport Berg » (Berg, 1981), et les Nations Unies adopteront par la suite le Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique 1986-1990... C'est également à cette période que les politiques d'ajustement structurel ensachées dans le consensus de Washington, un ensemble de préceptes et de dogmes prônant l'ouverture au marché, finissent par saper les fondements de l'économie africaine.

Au bout de ce tunnel sera rédigé, en 2013, à l'occasion du jubilé d'or de l'Organisation de l'unité africaine (devenue Union africaine), dans un contexte de réformes et d'embellie de l'économie mondiale, l'*Agenda 2063*, programme d'action qui explore la perspective de développement de l'Afrique dans les 50 prochaines années.

C'est aussi la période que les institutions financières internationales (Jaffrelot, 2008; Delannoy, 2012) choisissent pour faire la promotion de la notion d'émergence. Les pays africains s'empressent de l'adopter et d'inscrire leurs politiques publiques de développement sous son prisme (Puloc'h et Chetboun, 2021). Pourtant, sa généalogie remonte à la fin des années 1950 dans le contexte de la guerre froide (Sylla, 2020, p. 10-11). Objet de controverses doctrinales, l'émergence désigne à minima, dans son acception économique, un certain nombre de pays caractérisés par leur dynamisme et leur capacité présumée à s'arrimer à la mondialisation économique, à tirer leur épingle du jeu dans la nouvelle configuration de l'économie de marché qui voit les pays se livrer une concurrence acharnée : « De fait, les pays émergents se définissent d'abord par leur décollage économique, comme en témoigne le poids croissant de certains d'entre eux dans l'économie mondiale » (Jaffrelot 2008, p. 13), ou encore : « Les termes de *pays émergent* et de *marché émergent* ont fait leur apparition dans la littérature, désignant les pays les plus dynamiques parmi les pays en développement et les mieux intégrés dans l'économie désormais mondiale » (Bueb, 2017, p. 25).

L'intrusion de l'idée d'émergence dans la sphère politique fait suite aux remises en cause d'autres expressions à connotation négative qui ont marqué et jalonné l'histoire de la pensée économique et des relations internationales dans les périodes précédentes : pays sous-développés, pays en voie de développement, pays en développement, tiers-monde,

pays les moins avancés, etc. À la notion d'émergence serait, par contraste, associée une « figure positive » (Epstein et Jaffrelot, 2008, p. 8) des sociétés qu'elle désigne (Chaouad, 2016). Il n'en demeure pas moins que ces diverses appellations, y compris aujourd'hui celle de l'émergence, procèdent d'une vision européo-centrée du monde consistant à discriminer les nations selon leur degré de développement supposé, au sens conféré à ce terme par les vieilles nations occidentales, ce qui fait dire à Jean-Jacques Gabas et à Bruno Losch : « Cette notion “d'émergence”, mouvante et sans définition standard, est enchâssée dans une représentation implicite du monde : elle exprime la reconnaissance d'un statut, celui de nouvel arrivant dans l'antichambre de la “cour des grands”, celle des pays les plus “avancés” qui ont réussi leur “développement” ». (Jaffrelot, 2008, p. 25). On perçoit bien alors la connotation idéologique de l'émergence puisque ce concept contribue à accréditer l'idée d'une différenciation des nations, au regard de la subalternisation de certaines par d'autres, qui se sont arrogées le droit de classer les pays selon leur conception particulière du développement. Vue sous cet angle, l'émergence est une exclusion qui vise à préserver et à pérenniser la perception élitaire que les grandes puissances occidentales ont d'elles-mêmes en matière de performance économique mondiale et de puissance (Boniface, 2016).

On ne peut, dès lors, que s'interroger sur la facilité avec laquelle les pays africains rassemblés aujourd'hui dans l'Union africaine (UA), organisation continentale, ont adhéré à cette philosophie de l'émergence sans avoir au préalable testé pour eux-mêmes la validité de ses théories préconçues. En quoi véhicule-t-elle des stratégies de développement fondamentalement différentes de celles appliquées à l'Afrique dans les années antérieures ? Représente-t-elle une plus-value par rapport à celles-ci ? Le phénomène de l'émergence contribue-t-il à l'évolution du discours et de la praxis du développement en Afrique ? L'émergence est-elle porteuse d'une politique d'indépendance pour l'Afrique, telle que visée par le panafricanisme, ou n'est-elle qu'une mise en avant des politiques néolibérales consolidant l'extraversion de l'économie ? L'unité ou la division des pays africains joue-t-elle un rôle face à la problématique de l'émergence comme stratégie de développement ? Quelle est, enfin, pour les pays africains, la signification de l'émergence en termes d'insertion dans les relations internationales ?

Cet article propose une exploration des notions de l'émergence et du développement ainsi que de leurs interrelations. Le mot *émergence*, apparu tardivement dans la théorie économique, se révèle n'être qu'une terminologie moderne qui rend compte de pratiques et de stratégies anciennes des pays africains dans leur volonté de relever ensemble le défi du développement, comme nous le montrerons ci-dessous. Nous nous interrogerons

ensuite sur la question de l'interchangeabilité de l'émergence et du développement. Nous relèverons, pour terminer, que l'émergence africaine est une stratégie de développement contrariée par les pratiques individuelles des États¹.

L'ÉMERGENCE SANS ET AVANT LE MOT : LES STRATÉGIES PRÉCÉDENTES DE COMMUNAUTARISATION DU DÉVELOPPEMENT

La communautarisation des stratégies de développement n'est pas un fait nouveau en Afrique. Dans les années qui ont suivi les indépendances prévalait en effet parmi les pays africains l'idée de la nécessité pour eux de conjuguer leurs efforts pour relever le défi du développement. Ayant pris conscience, d'une part, que l'indépendance politique nouvellement acquise ne pouvait être viable sans indépendance économique (Dixon Esseks, et De Bernis, 1975) et, d'autre part, de la faiblesse de leur pays pris isolément ils prônèrent la mise en place de politiques communes. Si l'on conçoit que le phénomène désigné aujourd'hui sous le terme émergence, sans céder à un effet de mode, est un ensemble de stratégies et de politiques adoptées par les pays africains « en vue de rattraper leur retard en termes de niveau de vie et de compétitivité par rapport aux autres régions du monde et d'assurer un développement humain inclusif et durable » (Kaba et al., 2017, p. 350), alors il faut bien admettre que les pays africains ont élaboré de telles politiques extraverties d'émergence pour attirer les capitaux étrangers et libéraliser leurs échanges, avant l'apparition et l'ancrage de cette notion dans le langage politique courant. L'émergence n'est pas alors à considérer ici comme un fait attesté, quantifiable à travers des données statistiques, comme le laisse supposer la description qu'en donnent les théories économiques; elle est à comprendre comme une démarche volontariste de s'inscrire dans une trajectoire de développement, de décollage économique et social d'inspiration libérale. Le développement a alors pour finalité l'amarrage des pays et du continent africains au statut et au niveau auxquels sont parvenus les pays développés (Rist, 2013). Il convient de faire un retour sur ces stratégies qui ont précédé l'apparition sur la scène politique africaine du thème de l'émergence. Il faudra ensuite se poser la question d'un particularisme de l'émergence au regard du discours sur le développement. Ces deux phénomènes sont-ils assimilables ?

1. L'appareil critique de cette publication a fait l'objet d'une publication: Willy Jackson and Issiaka Mandé. (2023). La ruée africaine vers l'émergence: entre stratégies communes de développement et concurrences étatiques. *Revue Interventions économiques*, 70. <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.24763>

Les pays africains ont très tôt adopté des stratégies communes de développement dont l'objectif était de faire « émerger » l'Afrique et de la positionner en tant que puissance économique, au même titre que les nations développées. Ces primo-stratégies d'émergence, de sortie du sous-développement, en d'autres termes, sont à la fois régionales et continentales. Elles ont eu pour ambition de remettre en cause les relations de dépendance économique de l'Afrique.

L'ÉMERGENCE PAR LA RÉGIONALISATION DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Il faut remonter au début des indépendances, lorsque les pays africains décident de s'inscrire dans une dynamique d'intégration économique régionale. Certes, ils avaient expérimenté des processus d'intégration pendant la période d'occupation coloniale avec, cependant, un inégal investissement public dans les différentes colonies. Par la limitation et l'augmentation du volume des investissements, les métropoles escomptaient tirer ainsi beaucoup d'avantages et favoriser l'accumulation du capital financier dans les zones géographiques à fortes potentialités économiques. C'est pourquoi, en toute logique, les puissances colonisatrices, qui avaient pourtant lancé ces processus, les démantelèrent avant les indépendances et signèrent avec leurs anciennes colonies des protocoles d'accord léonins. S'étant alors rendu compte de l'obstacle que représentait l'étroitesse de leurs territoires respectifs, les pays africains prônèrent la constitution d'ensembles régionaux seuls à même, à leurs yeux, de favoriser leur développement (Anguilé et David, 1965; Yondo, 1970), alors même qu'ils venaient de faire le choix du souverainisme.

À la veille des indépendances, rien n'empêchait véritablement la constitution d'États et d'organisations économiques de grande taille : la France, engluée en Algérie, n'avait guère de position arrêtée, et la Grande-Bretagne fit connaître sa préférence pour des solutions fédérales. La division résulta surtout des options préconisées par les leaders africains, à l'exception de Kwame Nkrumah, représentant les territoires les plus prospères : Félix Houphouët-Boigny en Côte d'Ivoire et les dirigeants politiques du Gabon tinrent ainsi le discours de la « vache à lait » lassée d'alimenter seule le budget fédéral et d'être exploitée par des périphéries pauvres, et la Fédération du Mali, unissant Sénégal et Soudan, ne vécut pas plus d'une année. (Dubresson et al., 2011, p. 206).

Le premier volet de ces politiques communes a consisté en la réalisation d'une union douanière entre les États membres². Cette stratégie, inspirée de la pensée libérale, a constitué la substance des politiques pratiquées par les regroupements économiques régionaux, autant en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Ouest et ailleurs sur le continent (Darkoh, 1983; Revue de l'OCDE sur le développement, 2003).

L'une des conditions de réalisation de l'intégration par le marché est que les économies à intégrer soient complémentaires. Celle-ci étant appelée à se renforcer au fur et à mesure que le processus d'intégration avance... En Afrique plus particulièrement, au cours des années 1960, dans l'euphorie et l'enthousiasme qui ont suivi les indépendances, l'intégration économique régionale avait été présentée par de nombreux observateurs tant africains qu'européens, comme une solution indispensable au décollage économique. L'une des raisons avancées, et qui garde encore toute son actualité, est que les économies africaines, généralement de petite taille, souffrent d'un manque de compétitivité. Bien plus, elles sont très souvent exposées à de très fortes variations des prix sur les différents marchés internationaux des matières premières. Ainsi, en l'absence d'économies d'échelle limitées par les débouchés, tous les projets visant à développer les productions destinées au seul marché intérieur sont voués à l'échec. (Avom, 2007, p. 200)

Le deuxième aspect des politiques voulues communes par les pays africains dans le cadre régional comporte l'établissement entre eux d'une union économique. À visée de développement, cette union englobe tous les secteurs de la vie économique et sociale. Elle se subdivise en politiques sectorielles (agriculture, industrie, transports, communication, tourisme, science, technologie, énergie, ressources naturelles, ressources humaines, éducation, formation, culture, etc.). Dans l'optique de l'intégration économique régionale, il aurait en effet été inconséquent de laisser les États mener des politiques disparates dans les divers domaines de l'activité socio-économique, d'où la nécessité d'actions communes. Mais l'union économique implique aussi l'adoption d'une stratégie globale de développement régional

2. L'union douanière implique premièrement la réalisation d'un marché intérieur communautaire se traduisant par la formation d'un espace économique libre de toute entrave à la circulation et à l'établissement des facteurs de production, ainsi que par la mise en œuvre d'une politique de saine concurrence ayant pour objectifs d'égaliser les conditions d'exercice des activités économiques et d'instaurer une compétition loyale entre les différents acteurs économiques. L'union douanière comporte deuxièmement la protection du marché intérieur communautaire obtenu au moyen de l'abaissement des barrières intérieures, et de la construction, au pourtour du territoire douanier, d'une protection commerciale contre les tiers.

dont la finalité est la réalisation entre les États membres d'une cohérence économique par les leviers de la planification et de la promotion d'un développement équilibré.

En matière de planification du développement, il convient de souligner que les États ayant adopté, au niveau national, des plans de développement économique, social et culturel, il devenait indispensable de les harmoniser dans la perspective de leur intégration économique³. Les programmes régionaux de développement qui devaient se réaliser à moyen et à long terme avaient prévu à cet effet des organismes de financement des projets multinationaux d'intégration économique⁴.

Véritable outil d'aménagement du territoire, la politique de développement équilibré était, quant à elle, motivée par le souci de corriger les déséquilibres communautaires dans l'optique d'une meilleure répartition des activités économiques sur l'ensemble de l'espace régional. Il existait en effet des disparités de différente nature entre les États membres: socio-économiques (inégalités dans les performances des économies nationales), géographiques⁵ (taille des États, handicap géographique dû à leur configuration particulière: pays insulaires et partiellement insulaires, pays sans littoral, pays enclavés, pays semi-enclavés, etc.). Des interventions financières (fonds de solidarité) et des politiques ciblées dans certains secteurs de la vie économique et sociale (transport) devaient contribuer à redresser ces distorsions et à désenclaver ces territoires communautaires désavantagés.

L'ÉMERGENCE PAR LA CONTINENTALISATION DES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

Dépassant les limites du cadre régional, la question du développement a également été posée au niveau continental par les pays africains. Adoptée en 1963, la Charte de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est éclairante à cet égard. Dans son préambule, les chefs d'État et de gouvernement considèrent que leur «devoir est de mettre les ressources naturelles et humaines de notre continent au service du progrès général de nos peuples dans tous

3. UDEAC (Union douanière et économique de l'Afrique centrale), articles 47 à 50 du traité initial et articles 45 à 47 du traité révisé; CEEAC (Communauté économique des États de l'Afrique centrale), article 70 du traité. Dans le cas de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest), l'alinéa 3 du Préambule du traité de Lagos de 1975 reconnaît que «l'intégration progressive des économies des pays de la sous-région exige une analyse objective et la prise en considération du potentiel économique et des intérêts de chaque État».
4. À titre d'exemples, Banque de développement des États de l'Afrique centrale pour l'UDEAC, Fonds de coopération et de développement de la Communauté pour la CEEAC.
5. Traité CEEAC, Annexe XVIII, article 1.

les domaines de l'activité humaine». Parmi les objectifs de cette organisation figure celui qui consiste pour les États à « coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique » (article II/1/b). Est prévue à cette fin l'harmonisation des politiques générales dans des domaines sectoriels pour favoriser la coopération interafricaine (article II/2). Au demeurant, la notion de « progrès » dont il est fait mention dans ce texte fondateur ne fait pas mystère de la volonté des dirigeants africains d'engager leur continent sur la voie du développement.

La prise en charge du développement à l'échelle du continent est par ailleurs perceptible dans la littérature économique et politique africaine, comme en témoigne l'adoption de certains textes qui ont symbolisé cette orientation: Déclaration africaine sur la coopération, le développement et l'indépendance économique (1973), Déclaration de Kinshasa (1976) préconisant la création d'une communauté économique africaine à l'horizon de quinze à vingt ans, Déclaration de Monrovia (1979) soutenant l'idée d'un développement autocentré porté par l'intégration économique, Plan d'action de Lagos (PAL, 1980)⁶ et Acte final de Lagos (AFL), qui lui est annexé, traité d'Abuja (1991), qui a institué une Communauté économique africaine.

Tous ces documents ont posé les jalons d'une dynamique unitaire continentale dans le domaine économique. Mais régionales ou continentales, les stratégies africaines de communautarisation du développement ont fondamentalement eu pour prétention de rompre avec les relations asymétriques auxquelles étaient soumis les pays africains (Afana 1966; Amin 1972, 1976; Tévoedjré. 1978; Diouf, 1984, 2002). Les résultats qui en étaient attendus ont été pour le moins décevants.

RÉGIONALISATION ET CONTINENTALISATION DU DÉVELOPPEMENT, STRATÉGIES INABOUTIES DE RUPTURE D'AVEC L'ORDRE MONDIAL DOMINANT

Qu'elles aient été élaborées au niveau régional ou continental, les politiques africaines de développement ont été portées en partie par l'ambition prométhéenne de « déconnexion » (Amin, 1986) des mécanismes de la

6. En dépit de ce plan qui préconisait des stratégies pour augmenter l'autonomie et l'auto-suffisance du continent, cela n'a pas empêché le Rapport Berg (1981) (*Accelerated Development in Sub-Saharan Africa. An Agenda for Action*) de la Banque mondiale, sorti dans un temps record après le PAL, d'affirmer dans sa préface qu'il se situait dans la même perspective que ce dernier. « The report accepts the long-term objectives of African development as expressed by the Heads of States of the Organization of African Unity and the Lagos Plan of Action. » Dans les faits, les stratégies qu'il préconisait, ouverture et extraversion, visaient le contraire de celles du PAL.

dépendance économique internationale. Inspirées des mouvements de la nébuleuse tiers-mondiste, elles avaient pour objectif de contester l'insertion inégalitaire des pays africains dans l'ordre économique mondial. Le sous-développement endémique de l'Afrique est alors appréhendé comme le résultat d'une mise en dépendance historique. Le passage du continent du sous-développement au développement, c'est-à-dire son émergence, devait donc s'inscrire dans le mouvement global d'inversion des rapports économiques internationaux inégaux, qui a été désigné sous le terme de *nouvel ordre économique international*.⁷

On retiendra que ces stratégies de contestation de l'ordre mondial dominant ont été peu concluantes (Jackson, 2022). Au niveau régional, les obstacles se sont multipliés sur la voie de l'intégration (Berg, 1993). Le grand marché, matrice théorique et idéologique de l'intégration économique, est resté un vœu pieux par le persistant cloisonnement des marchés nationaux régulés par les principes du protectionnisme économique, ce qui a fait écrire à Henri Bourguinat : « Additionner n'est pas fusionner » (Bourguinat, 1968, p. 15). Au niveau continental, les velléités d'indépendance économique se sont brisées dès le début des années 1990 sur le mur du capitalisme sorti victorieux de sa confrontation avec le contre-modèle socialiste, et sur l'épuisement de l'alternative tiers-mondiste. Aussi les pays africains durent-ils, contraints par les crises économiques et les programmes d'ajustement structurel, procéder à la réévaluation de leurs politiques antérieures et accepter leur insertion forcée dans l'économie libérale. Cette nouvelle orientation capitalisant le legs colonial avait été fortement préconisée par le rapport Brandt (Brandt, 1980), et plus encore par le rapport Berg (Berg, 1981). Exsangues économiquement et ayant fait le deuil de leur prétention à une voie autonome de développement, les pays africains se résolurent à adopter les nouveaux modèles promus par les officines de la mondialisation néolibérale (Banque mondiale, FMI, etc.) (Brown, 1989)⁸. L'acceptation du consensus de Washington symbolise alors ce retournement. Le langage économique de cette période traduit la déchéance et l'aplatissement des perspectives africaines voulues originales et ambitieuses : plans d'ajustement structurel (PAS), programmes stratégiques de réduction de la pauvreté (PSRP), pays pauvres très endettés (PPTTE), etc. L'échec de ces interventions néolibérales

7. Consacré par les Nations unies dans ses résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) du 1^{er} mai 1974.

8. Non sans résistance... la non-acceptation des mesures des IFI, au Soudan, aurait été la cause du renversement du gouvernement. En Tanzanie, les bailleurs ont fait en sorte que les réserves de devises étrangères du pays soient épuisées pour réussir à asphyxier le plan d'ajustement alternatif du gouvernement tout en provoquant le désaveu du responsable tanzanien de la stratégie du pays (Loxley, 1998).

et l'aggravation de la crise économique mondiale dans un environnement international devenu ouvert et concurrentiel entraîna le renouvellement de la pensée économique. Commença alors un nouveau cycle où, parallèlement à la persistance du discours classique sur le développement, se superposa celui de l'émergence, qui allait envahir et structurer l'imaginaire économique et politique des pays africains. Les relations entre ces deux séquences méritent d'être clarifiées. Les phénomènes du développement et de l'émergence sont-ils identiques et interchangeable ?

ÉMERGENCE ET DÉVELOPPEMENT : DEUX STRATÉGIES IDENTIQUES ET INTERCHANGEABLES ?

L'émergence, en tant que notion appliquée spécifiquement aux enjeux de développement, dérive de la perception d'Antoine Van Agtmaël, économiste néerlandais de la Société financière internationale. Il constatait, à la veille de la crise de la dette en 1981, l'existence d'un certain nombre de pays en développement dont la croissance soutenue pendant une longue période pouvait permettre d'envisager un fort taux de rentabilité des investissements étrangers. Il qualifia alors ces pays de « marchés émergents » (Agtmael, 2007). Par glissements lexicaux successifs sont ensuite apparues d'autres désignations : « pays émergents », « économies émergentes », « émergence ». De ce point de vue, on observe que l'émergence est un fait empirique avant d'être un concept. D'où sans doute la difficulté, aujourd'hui encore, à assigner à l'émergence un signifiant en tant qu'essence. Il n'existe pas une catégorie « émergence » dans laquelle se reconnaîtrait un ensemble de pays présentant des caractéristiques indiscutables et communes à tous. La disparité des situations observables rend cet exercice impossible, car il y a autant de prétendants au statut d'émergence que de critères différenciés pour conclure à une uniformité dans ce domaine. L'émergence demeure, quant au fond, un phénomène insaisissable, et c'est abusivement qu'on peut par exemple parler « d'émergence africaine ».

Certains courants de la pensée économique s'empareront néanmoins de la notion d'émergence pour établir une synonymie avec celle de développement (Piveteau et Rougier 2010) :

L'émergence économique peut être perçue comme le passage d'une situation de pays sous-développés vers une situation intermédiaire, situation se rapprochant de celle de pays développé. L'émergence économique traduit le progrès d'une société en constante mutation. Elle est un processus continu et irréversible d'accumulation de richesses et d'amélioration du niveau de vie des populations. (d'Ébène, 2020, p. 68).

Il s'agit là d'une conception linéaire, téléologique et graduelle du développement, au sens de Walt William Rostow. Ce dernier considérait en effet que les nations devaient obligatoirement passer par certains paliers avant de parvenir au stade final du développement (Rostow, 1963)⁹. Ce point de vue, qui explique le sous-développement comme étant un état d'arriération économique, et le développement comme un processus de rattrapage des pays développés, a été critiqué par les penseurs de très nombreuses mouvances. Ceux-ci considèrent, comme nous l'avons déjà indiqué, que le sous-développement résulte plutôt d'une mise en dépendance de certaines sociétés par d'autres, les premières formant un « centre » dominant, et les deuxièmes, une « périphérie » dominée. Dans ce contexte, le développement procède, d'après eux, d'une rupture radicale d'avec les liens historiques de dépendance et d'inversion des politiques prédatrices qui ont engendré le sous-développement.

L'analyse des discours de la pensée politique et économique laisse apparaître que le développement et l'émergence entretiennent en fait des relations ambivalentes. On observe ainsi que le développement est un discours universel n'intégrant pas forcément la notion d'émergence. La perception par certains pays africains de leur devenir tend par contre à amalgamer les notions de développement et d'émergence, voire à substituer aujourd'hui celle de développement par celle d'émergence.

LE DÉVELOPPEMENT, UN DISCOURS UNIVERSEL N'INTÉGRANT PAS FORCÉMENT LA NOTION D'ÉMERGENCE

La société internationale, toujours préoccupée par la question du développement, sortit de la Deuxième Guerre mondiale avec la création en 1945 des Nations unies, organisation universelle. Plusieurs dispositions de la Charte de l'organisation mondiale traduisent ce souci : engagement des États membres « à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande » (préambule) ; objectif affiché pour « le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement » (article 55, a) ; compétence attribuée à l'un de ses organes principaux, le Conseil économique et social, dans « les domaines économique, social, de la culture intellectuelle et de l'éducation, de la santé publique et autres domaines connexes » (article 62, alinéa 1 dans Nations Unies, 1958). Même si le concept ne figure explicitement que dans une seule

9. La théorie de Rostow des cinq étapes a été démontrée empiriquement inexacte. Voir Gershenkron, 1962.

disposition (art. 55), l'idéologie du développement est déjà implicitement présente dans la *Charte des Nations Unies*. Comme le soulignait la professeure Victoria Abellan Honrubia, « Il n'existe aucune disposition particulière dans la Charte des NU qui fasse référence expressément aux pays sous-développés. Néanmoins, cette question n'est pas totalement étrangère à la charte qui contient les germes de l'activité ultérieure des Nations Unies dans le domaine de la coopération au développement » (Díez de Velasco Vallejo, 2002, p. 302).

Mais ce sont surtout les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies qui vont contribuer à former le corpus juridique d'un droit au développement. L'histoire de l'organisation confirme la volonté de ces mêmes organes principaux d'institutionnaliser davantage la question du développement par la création d'organes subsidiaires¹⁰, de programmes et de fonds spécialisés¹¹, d'instituts de recherche et de formation¹² et autres organismes¹³. Ces organes sont placés sous supervision et dotés de mandats précis touchant à l'une ou l'autre des dimensions particulières du

-
10. La liste des organes subsidiaires est trop importante pour être faite ici. Mentionnons néanmoins: les Grandes commissions, le Conseil des droits de l'homme, les comités permanents et les autres organes ad hoc et les autres comités de session. En tout état de cause, la compétence de l'Assemblée générale pour la création d'organes subsidiaires est clairement reconnue à l'article 20 de la Charte, qui prévoit expressément que « [l']Assemblée générale peut créer les organes subsidiaires qu'elle juge nécessaires à l'exercice de ses fonctions ». Quant au Conseil économique et social, il n'a pas ce même pouvoir, mais peut établir ou institutionnaliser des liens avec d'autres organisations (art. 63) ou encore instituer des commissions sur des questions qui relèvent de sa compétence (art. 68).
 11. Depuis la création de l'organisation, l'Assemblée générale des Nations unies est très active dans la création de programmes, fonds, instituts, etc. On compte ainsi douze programmes et fonds (la CNUCED, le Centre de commerce international (CNUCED/OMC), le Programme des Nations unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID), le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUJ), le Fonds des Nations unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD, qui comprend le Fonds de développement des Nations unies pour la femme (UNIFEM), les Volontaires des Nations unies (VNU) et le Fonds d'équipement des Nations unies (FENU)), le Fonds des Nations unies pour la population (FNUAP), le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), le programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUJ) et enfin le tout nouveau programme ONU-Femmes.
 12. L'Assemblée générale a ainsi créé cinq instituts et centres: l'Institut interrégional de recherche des Nations unies sur la criminalité et la justice (UNICRI), l'Institut des Nations unies pour la formation et la recherche (UNITAR), l'Institut de recherche des Nations unies pour le développement social (UNRISD), l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement (UNDIR) et l'Institut international de recherche et de formation des Nations unies pour la promotion de la femme (INSTRAW).
 13. Parmi les principaux autres organismes, on compte le Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Université des Nations unies (UNU), l'École des cadres du système des Nations unies (ECSNU), le Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), le Fonds des Nations unies pour les partenariats internationaux (FNUPI) et le Fonds des Nations unies pour la démocratie (FNUJ).

développement. De même, l'ONU coordonne l'action de ses institutions spécialisées¹⁴ et des organisations apparentées¹⁵ à celles-ci afin de remplir son mandat et d'exercer pleinement ses compétences en la matière.

Le 16 septembre 1975 est adoptée la résolution 3362 (S-VII) portant « Développement et coopération économique internationale ». Ce texte proclame que « l'objectif général du nouvel ordre économique international est d'accroître la capacité des pays en développement, individuellement et collectivement, à œuvrer à leur développement » (Préambule). Le développement, dont la définition est formulée dans la résolution 41/128¹⁶ de l'Assemblée générale (Déclaration sur le droit au développement) du 4 décembre 1986, est donc bien la finalité du nouvel ordre économique international. Il est appréhendé comme étant un droit de l'homme. « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'homme [...] » (article premier, alinéa 1) et « l'égalité des chances en matière de développement est une prérogative aussi bien des nations que des individus qui la composent » (Préambule) : le droit au développement participe de ce fait à la « réalisation du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes » (article premier, alinéa 2).

Le volontarisme des Nations unies se traduit alors dans l'élaboration de vastes programmes controversés et à l'efficacité douteuse appelés « décennies du développement » (Wagner, 2013; Jackson, 2021). Les échecs successifs dans ce domaine n'ont pas pour autant entamé le militantisme

14. Rappelons que les institutions spécialisées de l'ONU sont au nombre de quinze et agissent dans différents domaines en lien avec les dimensions économique, sociale, environnementale, scientifique et technique du développement: l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union postale internationale (UPI), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), le Groupe de la Banque mondiale (la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association internationale de développement (AID), la Société financière internationale (SFI), l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) et le Centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI)), le Fonds monétaire international (FMI), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation maritime internationale (OMI), l'Organisation météorologique mondiale (OMM), le Fonds international de développement agricole (FIDA), l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI) et l'Organisation mondiale du tourisme (OMT).
15. Dans l'état actuel du système onusien, les institutions dites « apparentées » à l'ONU sont au nombre de quatre: l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE COM. PRÉP) et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'AIEA, l'OTICE et l'OIAC doivent faire rapport au Conseil de sécurité et/ou à l'Assemblée générale.
16. La résolution déclare en substance que « le développement est un processus global, économique, social, culturel et politique, qui vise à améliorer sans cesse le bien-être de l'ensemble de la population et de tous les individus, sur la base de leur participation active, libre et significative au développement et au partage équitable des bienfaits qui en découlent » (Préambule).

développementaliste de cette organisation. Celui-ci va se manifester après les années 1990 au moyen d'autres initiatives marquantes autour notamment du thème de la réduction de la pauvreté : adoption, entre autres, par l'Assemblée générale le 8 septembre 2000 de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) aboutissant aux Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).¹⁷ C'est donc dans ce contexte particulier que se terminera la décennie 1990-2000. Une fin de décennie qui débouchera sur l'adoption de la Déclaration du Millénaire en 2000 et donc l'adoption, par tous les États membres de l'ONU, des OMD.

LA PRATIQUE ET L'IDÉOLOGIE DU DÉVELOPPEMENT DEPUIS L'ADOPTION DE LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE (DE 2000 À AUJOURD'HUI)

En lieu et place d'une cinquième Décennie des Nations unies pour le développement, l'Organisation des Nations unies a choisi de fixer, lors du Sommet du Millénaire¹⁸, des objectifs en matière de développement pour une période de 15 ans (2000-2015). Dans le prolongement des grandes conférences des années 90, la Déclaration du Millénaire fait du développement un objectif fondamental de l'organisation et des États membres : la résolution 70/1 du 25 septembre 2015 intitulée *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030* se veut « un plan d'action mondial pour les 15 prochaines années – c'est une charte pour l'humanité et pour la planète au XXI^e siècle » (paragraphe 51). Ce texte comporte « 17 objectifs de développement durable [ODD] assortis de 169 cibles qui sont intégrées et indissociables » (paragraphe 18).

Au-delà de la « crise du développement » et de la « crise des paradigmes de développement » que connaît l'Afrique, le XXI^e siècle sera très certainement le siècle de l'Afrique. Certes, à travers les OMD et les ODD, un portrait assez sombre de l'Afrique semble se dégager : un continent pauvre, à la traîne des autres, frappé par la maladie, etc. Toutefois, nous sommes d'avis que l'Afrique a tous les outils pour assurer de manière endogène et créative son développement. À ce titre, si nous pouvons avoir quelques espoirs de succès

17. Déclinés en huit points : réduire l'extrême pauvreté et la faim ; assurer l'éducation primaire pour tous ; promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; réduire la mortalité infantile ; améliorer la santé naturelle ; combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; assurer un environnement durable ; mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

18. Sur la convocation du Sommet du Millénaire, voir la résolution 53/202 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *L'Assemblée du millénaire*, AG Res. 53/202, Doc. Off. AGNU AG/RES/53/202 (1998).

relatifs avec le programme des ODD (2015-2030) et les autres qui suivront (parce qu'il y en aura d'autres), nous sommes plutôt d'avis que le sort de l'Afrique est entre les mains des peuples et dirigeants africains eux-mêmes.

La distanciation des tentations assimilatrices du développement et de l'émergence

Si le développement demeure un objectif affiché de la communauté internationale, il est à remarquer que la littérature onusienne ne l'assimile pas pour autant à l'émergence, terme qui n'apparaît dans aucun des textes susmentionnés. L'émergence est une invention tardive pour désigner des réalités socio-économiques anciennes et complexes. L'émergence est le versant optimiste d'une situation dramatique qu'elle cherche à occulter : les persistantes précarité et pauvreté de la grande majorité des humains, malgré, par ailleurs, les très bonnes performances macro-économiques de leurs nations. Les chiffres avant l'humain, telle semble bien être la philosophie de l'émergence. Et ce n'est sans doute pas sans raison que cette notion est une création des institutions financières internationales. En effet, elles ont énoncé et inventé ce terme dans une pure logique de rentabilité financière, de retour gagnant sur investissement. Dans cette optique, on pourrait très bien faire endosser à l'émergence le slogan « Cachez cette misère que je ne saurais voir ! », pour rendre compte de l'invisibilité dans la sphère publique de ces « humains superflus », selon le mot d'Hannah Arendt (Arendt 1982). Et Sylvia Delannoy de critiquer ce dépareillage de l'émergence par rapport à la finalité d'amélioration de la condition humaine : « Ces institutions financières réduisent d'ailleurs encore les critères pris en compte pour mesurer l'émergence, puisque, pour elles, il s'agit d'offrir une rentabilité maximale aux investisseurs : le bien-être des populations est donc hors de leurs considérations » (Delannoy, 2012, p. 15).

Fondamentalement, selon ces courants, la notion d'émergence entre donc en contradiction avec celle de développement, phénomène global de production des richesses et d'amélioration substantielle des conditions d'existence des êtres humains par la mise en œuvre de politiques de redistribution et d'égalité. C'est à ce titre que Kirsten Koop a pu écrire : « La notion "d'émergence" devrait inclure non seulement l'essor économique d'un pays, mais aussi un essor social induisant notamment une réduction considérable de la pauvreté » (Koop, 2013, p. 169).

Comment, dès lors, sont appréhendés les enjeux de l'émergence et du développement aujourd'hui en Afrique ? Le discours de l'émergence s'est-il substitué à celui du développement ?

L'ÉMERGENCE AFRICAINE, UN SUBSTITUT DU DÉVELOPPEMENT ?

Longtemps considéré comme un continent sans devenir à cause de ses médiocres performances économiques, l'Afrique est devenue depuis quelques années un terrain attractif pour les investissements internationaux. Le rebond des indicateurs économiques (Hamadou 2019)¹⁹ dans une période de stagnation de la croissance mondiale explique ce regain d'intérêt pour le continent (Gaymard et Savelli, 2019). Dans un contexte de financiarisation et de mondialisation du capitalisme, cette résilience de l'Afrique ne pouvait que séduire les détenteurs de capitaux à l'affût d'occasions d'affaires. Considérée naguère comme « mal partie » (Dumont, 1962), elle est actuellement l'objet de tous les fantasmes, le prisme du pessimisme par lequel elle était perçue ayant été remplacé par celui de l'optimisme. L'Afrique serait devenue, en un mot, un nouvel eldorado, un continent en voie d'émergence, retournement de perspective qui justifierait pour certains le réaligement des politiques étatiques :

Face à ce renouveau, les dirigeants africains ont également adapté leurs discours pour évoquer les ambitions économiques de leurs pays respectifs. Les objectifs traditionnellement mis en avant de réduction de la pauvreté ou d'amélioration des indicateurs socioéconomiques ont progressivement laissé place à l'ambition d'« émergence » dans la plupart des plans nationaux de développement économique des pays du continent. (Puloc'h et Chetboun, 2021, p. 25, souligné par les auteurs)

Cette nouvelle approche, inspirée par les institutions financières internationales, est relayée en Afrique par une élite politique, économique, intellectuelle et médiatique mondialisée alors qu'il est permis de s'interroger sur la rapidité de l'extraction de ressources naturelles (bois, pétrole, minerais) exportées à l'état brut sans création d'effets d'entraînement ni de transformations structurelles à plus long terme ; ces taux de croissance ne sont donc pas forcément des indicateurs de croissance durable, au contraire. Rien pour bousculer le pari de l'émergence fait par Alassane Ouattara, actuel président de la Côte d'Ivoire, dont il convient de rappeler qu'il fut auparavant directeur adjoint du FMI :

Nous sommes convaincus que le processus d'émergence de l'Afrique est pleinement engagé. Il est en effet possible d'améliorer fondamentalement le développement humain, de générer une croissance accélérée et

19. D'après la Banque mondiale, la croissance du PIB moyen pour l'Afrique subsaharienne est passée de 2,3 % entre 1980 et 1990 à 6,2 % durant la décennie suivante, avant de chuter à 3,9 % entre 2010 et 2017, mais cette baisse accentuée place néanmoins l'Afrique au-dessus de la moyenne mondiale de 2,8 %.

bénéfique pour tous, et de mieux maîtriser la mondialisation et la dynamique du développement régional, pour les mettre au service du plus grand nombre et des pauvres en particulier. La Côte d'Ivoire, notre pays, est engagée sur ce chemin de l'émergence avec la conviction forte qu'elle relèvera, comme bien d'autres nations du continent, ce pari essentiel pour un meilleur devenir des peuples africains (Ouattara, 2017, p. 7).

La promotion de l'émergence en tant que nouvel horizon africain a donné lieu à une série de rencontres de haut niveau ayant pour objet de débattre de ce concept et des conditions d'émergence des pays africains. En 2015 s'est tenue à Abidjan la première Conférence internationale sur l'émergence africaine (CIEA), sous l'impulsion du gouvernement ivoirien. Cette assise occupe désormais l'agenda des instances continentales et elle a été suivie d'autres rencontres organisées par les gouvernements nationaux en partenariat avec divers organismes, dont le PNUD, la BAD et la BM. C'est ainsi que sa deuxième édition s'est tenue à Abidjan en 2017, et la troisième à Dakar en 2019.

Certains analystes observent que le passage à la séquence de l'émergence a mis fin à celle du développement, ayant rebattu les cartes du rôle de l'État dont la fonction développementaliste a été rognée au profit d'institutions politiques et économiques favorables aux forces du marché (Fall et N'Grouman, 2017 ; Dimé et Ba, 2016). L'Afrique serait désormais tractée par des « États d'émergence » (Péclard, Kernén et Khan-Mohammad, 2020) subjugués par le mythe de la croissance, des bons chiffres macroéconomiques. Or, nous dit-on, « la croissance n'est pas synonyme de développement, et les inégalités ont augmenté de façon exponentielle durant cette même période » (Péclard, Kernén et Khan-Mohammad, 2020, p. 11) ».

Pour tenter de démêler l'écheveau de l'entrecroisement des notions de développement et d'émergence dans la représentation du futur africain, il convient d'interroger la vision véhiculée par le NEPAD, l'Agenda 2063 de l'UA et la ZLECAF, en tant qu'ils sont aujourd'hui les déterminants idéologiques des politiques des pays africains. Comment situer ces nouvelles utopies directrices par rapport aux enjeux d'émergence et de développement ?

Le NEPAD, projet continental de développement, résulte de la fusion en juillet 2001 des plans *Omega*, du président Abdoulaye Wade (Sénégal), et *MAP*, des présidents Abdelaziz Bouteflika (Algérie), Olusegun Obasanjo (Nigéria) et Thabo Mbeki (Afrique du Sud). Le constat du déclassement de l'Afrique par rapport au reste du monde avait conduit ces dirigeants politiques, à travers ces initiatives, à s'engager à œuvrer individuellement et collectivement au redressement de leurs pays et de l'Afrique. Intégré dans

l'architecture institutionnelle de l'UA, le NEPAD est devenu en 2018 l'Agence de développement de cette organisation. En tant qu'organe technique, elle appuie les pays et les organismes régionaux dans la mise en œuvre de la vision du développement de l'UA telle que définie dans l'Agenda 2063. Le recours aux investissements étrangers comme moyen de financement de ses programmes a été critiqué comme contribuant à la dépendance de l'Afrique (Mbaye, 2002; Naledi, 2004, p. 80).

L'Agenda 2063 de l'UA est un document de prospective globale qui se définit comme étant :

le schéma et le plan directeur de l'Afrique visant à transformer l'Afrique en puissance mondiale de l'avenir. C'est le cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il s'agit d'une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'union, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine. (Union africaine, s. d.-a)

Décliné en sept aspirations et vingt objectifs (Union africaine, s. d.-b), l'Agenda 2063 épouse pour l'essentiel les objectifs de développement durable (ODD) promus par la communauté internationale. Il lui a cependant été reproché son immersion dans l'idéologie néolibérale ainsi que son absence de rigueur méthodologique et programmatique (Sall, 2017).

La ZLECAF, créée par l'Accord de Kigali (Rwanda) du 21 mars 2018, est devenue effective le 1^{er} janvier 2021. Trempée elle aussi dans la philosophie néolibérale de promotion du développement par la libéralisation des échanges²⁰, elle se situe dans le sillage du mouvement général de création des méga-blocs régionaux, particulièrement perceptible après la fin de la guerre froide (Santander, 2016). L'un de ses objectifs consiste notamment à « promouvoir et réaliser le développement socio-économique inclusif et durable, l'égalité des genres et la transformation structurelle des États parties²¹ ». Cette initiative a été vigoureusement critiquée, car perçue comme étant « un afrolibéralisme caché derrière le masque du panafricanisme » (Servant, 2019), et comme un « processus prétendu panafricaniste [ne traduisant pas] une réelle préoccupation de l'Union africaine pour l'émancipation des peuples africains de l'exploitation et de la domination » (Nanga, 2018).

20. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, Union africaine, Banque africaine de développement. (2012). État de l'intégration régionale en Afrique V. Vers une zone de libre-échange continentale.

21. Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine, article 3/e.

Dans ce bref survol des stratégies qui structurent aujourd'hui l'imaginaire politique et économique africain, on observe que l'émergence en tant que notion n'est pas mentionnée alors que le terme *développement* est largement utilisé. Comment expliquer ce manque de référence à l'émergence ? Comment articuler dialectiquement l'émergence et le développement ? L'émergence ne serait que la dernière trouvaille lexicale substituée au terme *développement*, mais qui porte déjà en elle-même la marque de sa propre finitude dans la mesure où, produit de la mode et de l'instant, elle est appelée à nécessairement être dépassée par d'autres désignations à venir. Comme le relève Thierry Vircoulon (2018),

[l]'émergence apparaît simultanément comme une actualisation du vocabulaire, l'autre mot pour dire développement au siècle de la globalisation, comme un concept déjà dépassé qui ne parlerait que de la première décennie de ce siècle et comme un coup de marketing par définition éphémère.

Concilier les deux approches du développement et de l'émergence conduit à considérer que le développement demeure toujours la finalité des pays africains et que l'émergence est un processus, une étape vers l'atteinte de cet objectif. Dans cette perspective, l'émergence n'est pas une fin en soi, mais un chemin vers un but, et ce but, c'est le développement, phénomène plus complexe de transformation sociale au-delà de la seule béatification des chiffres. On observe d'ailleurs que les leaders politiques africains refusent de s'enfermer dans une vision purement economiciste de leurs sociétés, telle que sous-entendue par la notion d'émergence. Leurs analyses intègrent des préoccupations plus humanistes en termes de réduction de la pauvreté, d'amélioration substantielle des conditions sociales de leurs peuples, de sauvegarde de l'environnement, de gouvernance et de promotion de la démocratie, etc. Leurs préoccupations font écho à une élite intellectuelle africaine soucieuse, elle aussi, d'arrimer l'émergence à une finalité de développement. Depuis 2018, des chercheurs africains ont d'ailleurs conçu de nouvelles méthodes pour mesurer le phénomène de l'émergence ; elles comportent d'autres indicateurs que ceux traditionnellement utilisés par les économistes pour juger de l'amplitude de l'émergence d'une nation. L'émergence est alors appréhendée comme un « processus de transformation économique soutenue qui se traduit par des performances aux plans social et humain et qui prend place dans un contexte politique et institutionnel stable susceptible d'en assurer la soutenabilité » (Gazibo et Mbabia, 2018, p. 9). À l'aune de cette définition, les pays africains sont alors classifiés dans les catégories « émergent », « seuil », « potentiel », et « autre ». S'ils ambitionnent de

reproduire le schéma de croissance des « tigres asiatiques », ils visent surtout, au bout du compte, à ce que leurs performances économiques contribuent au relèvement du niveau de vie de leurs populations. Ils épousent en cela les politiques de développement humain préconisées au niveau international, notamment par le PNUD. Mais il importe aussi de confronter l'émergence, en tant que stratégie prétendument commune de développement, avec la superposition des stratégies individuelles des États, celles-ci pouvant alors constituer un obstacle à la réalisation du but commun.

L'ÉMERGENCE, UNE STRATÉGIE DE COMMUNAUTARISATION DU DÉVELOPPEMENT CONTRARIÉE PAR LES PRATIQUES INDIVIDUELLES DES ÉTATS

Hier absente du débat public, mais néanmoins sous-jacente au thème du développement, et aujourd'hui scandée comme une rengaine, l'émergence a toujours eu pour prétention de réunir les pays africains autour d'une vision commune potentiellement porteuse d'amélioration de leur situation socio-économique. Mais le consensus réalisé par les États sur la nécessité d'actions communes pour atteindre cet objectif n'a pas suffi à faire taire leurs divergences d'appréciation quant au parcours à emprunter pour atteindre l'émergence. Celles-ci ont donné lieu à une multiplicité de trajectoires d'émergence incompatibles avec le but d'ensemble poursuivi. Nous expliquerons les raisons d'être de ces dysfonctionnements, qui contribuent à marginaliser l'Afrique dans l'ordre des relations internationales de l'émergence.

LE PLURALISME DES TRAJECTOIRES D'ÉMERGENCE DES PAYS AFRICAINS, OBSTACLE À L'ÉMERGENCE EN TANT QUE STRATÉGIE COLLECTIVE DE DÉVELOPPEMENT

Sur les 55 États que compte l'Union africaine, 37 au moins se sont aujourd'hui dotés d'une stratégie d'émergence (Péclard, 2021), ce qui témoigne de l'engouement et de la fascination que suscite l'émergence sur le continent. Pour autant, il n'y a pas à proprement parler un plan africain d'émergence qui s'imposerait également et de manière uniforme à tous les prétendants africains à l'émergence. Il en découle que la ruée du continent africain vers l'émergence est une marche solitaire, au sens où chaque pays l'entame selon sa conception particulière et à son propre rythme. Quelques exemples

illustrent cette dispersion dans la course à l'émergence: le Mozambique vise à atteindre cet état en 2025²², le Gabon²³ et le Kenya²⁴ en 2030, le Sénégal²⁵ et le Cameroun²⁶ en 2035.

Ces plans nationaux d'émergence se caractérisent par un État volontariste (Figuière, Bonnefond et Gérardin, 2019), de retour dans la conduite de la politique économique alors qu'il avait été dépossédé de l'initiative et de la décision dans ce domaine pendant toute la période des ajustements structurels. Leur contenu laisse apparaître une égale adhésion aux principes suivants: retour en grâce et consécration de la planification comme instrument de prospective (Kaba, 2017); présidentialisation de l'émergence par pilotage quasi exclusif de son processus au niveau du sommet de l'État, inféodation aux forces du marché, faible participation citoyenne, priorisation des investissements productifs et infrastructurels, recours aux financements extérieurs, promotion de la bonne gouvernance, etc.

Mais les politiques publiques estampillées du sceau de l'émergence sont-elles véritablement porteuses de transformation structurelle, sociale et économique? L'État a-t-il réellement la volonté et la capacité de mener des politiques de redistribution de la richesse nationale qui profitent prioritairement aux couches sociales les plus démunies et non pas seulement à une élite prédatrice et à ses soutiens internationaux? C'est à l'aune des réponses qui seront apportées à ces questions qu'il sera possible de juger de l'effet de l'émergence sur le développement.

Si les plans d'émergence africains comportent des traits communs, comme nous l'avons souligné plus haut, ils présentent aussi des spécificités, par individualisation et nationalisation, en fonction de la perception de ce phénomène par chaque État. Cette appropriation nationale de l'émergence est reflétée dans le lexique. Les stratégies des États traduisent en effet l'ancrage territorial des politiques: «Sénégal émergent», «Gabon émergent», «Cameroun émergent», «Vision Togo», etc. Tous ces pays ont

22. Le document est disponible en ligne en téléchargement sur le site de la FAO: <https://faolex.fao.org/docs/pdf/moz205036E.pdf>.

23. Le programme du Gabon émergent est développé sur son site web: <http://www.gabonemergergent.org/>.

24. The Kenya Vision 2030 est élaboré sur son site web: <http://vision2030.go.ke>.

25. Le Plan Sénégal Emergent est mis en valeur sur son site web: <http://www.presidence.sn/pse/presentation>.

26. Le site web de la présidence donne l'énoncé du programme en vue de l'émergence économique à l'horizon 2035 <https://www.prc.cm/fr/les-poles/poles-d-action-pour-l-emergence>. Le document qui fixe les orientations du développement à long terme du Cameroun est par contre disponible en téléchargement sur le site de la FAO: <http://www.extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/cmr145894.pdf>

par ailleurs adopté des plans nationaux de développement qui les singularisent (Nubukpo, 2017). Les priorités de l'émergence ne sont pas en effet les mêmes pour tous les États, et la représentation de ce processus est d'abord nationale. Dans ce contexte, l'émergence africaine ne peut s'appréhender comme un phénomène global.

Différente dans sa nature par l'individualisation étatique, l'émergence est aussi protéiforme (Béranger et Vérez, 2019) quant à ses résultats contrastés. Les rythmes d'émergence des pays africains ne sont pas identiques, certains d'entre eux pouvant être crédités de bonnes performances économiques sur une longue période (Éthiopie, Rwanda, Tanzanie, Côte d'Ivoire, Île Maurice, Ghana, Kenya, Mozambique) sans néanmoins d'avancées sociales décisives modifiant la vie des populations; certains demeurent prisonniers d'une misère et une pauvreté endémiques, tandis que d'autres encore se caractérisent par des blocages institutionnels réhibitoires (Hamadou, 2019). Les terminologies utilisées pour désigner les processus africains traduisent en eux-mêmes la disparité des situations observables. Ainsi trouve-t-on des « pays du seuil », des « pays frontières », des « pays potentiels », ou d'autres inclassifiables car ne répondant à aucun des critères prédéterminés. La difficulté est donc bien réelle lorsqu'il s'agit de caractériser les pays africains pouvant prétendre au statut d'émergent. Il faut prendre acte du fait qu'il n'y a pas et qu'il n'y aura pas de marche uniforme vers l'émergence, les stratégies nationales dans ce domaine se différenciant les unes par rapport aux autres, compte tenu de l'hétérogénéité des situations macro-économiques. Ces dernières induisent des choix pouvant entrer en contradiction avec la perspective d'une émergence et d'un développement communautarisés.

On fera observer que les stratégies de développement antérieures au thème de l'émergence traduisaient déjà une propension des États à la rupture, à la violation de leurs engagements communautaires. Les égoïsmes nationaux avaient par exemple conduit certains États membres des organisations régionales à se désolidariser de la discipline commune. Le Tchad et la République centrafricaine, États membres de l'UDEAC, quittent cette organisation en 1968 pour protester contre l'inégale répartition des fruits de l'intégration économique. Dans cette même organisation, le plan régional d'industrialisation qui attribuait l'industrie pétrolière au Congo est torpillé par le Gabon, qui se dote de sa propre industrie dans ce secteur (Jackson, 1996). En matière fiscale, le Sénégal élève en 1979 son droit de douane à l'égard de ses partenaires de la CEAO en le faisant passer du taux communautaire de 5 % à celui de 15 % (Diouf, 2021). Dans la même veine d'entorse de la discipline et de la solidarité régionales, le Cameroun s'est distingué

négativement en concluant un catastrophique Accord de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne le 17 décembre 2007, en contournant et ignorant ses partenaires de l'Afrique centrale (République centrafricaine, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, São Tomé-et-Principe, Tchad) engagés avec lui depuis 2003 dans des négociations communes en vue de la conclusion, au plus tard le 31 décembre 2007, d'un accord commercial régional avec l'Union européenne. Cet accord d'étape, ou intérimaire, conclu unilatéralement par le Cameroun a été signé le 15 janvier 2009 et ratifié le 22 juillet 2014 (Stiftung, 2015).

Sur le plan social, l'échec d'une émergence collective des pays africains se traduit par la persistance de pratiques honteuses d'expulsion des étrangers communautaires, en dépit des dispositions sur la liberté de circulation et le droit d'établissement dans l'espace régional. Or qu'est-ce qu'une émergence commune sans la mobilité et la participation des forces sociales productives à ce processus ?

Il existe donc une longue tradition d'inapplication, par les pays africains, de leurs engagements communautaires, qui hypothèque le développement commun préconisé. Les causes de cette situation méritent d'être explorées.

LES RAISONS QUI EXPLIQUENT LE PLURALISME DES TRAJECTOIRES AFRICAINES D'ÉMERGENCE ET DE DÉVELOPPEMENT

La diversité des plans et des stratégies d'émergence des pays africains et les contradictions qui en résultent en matière de cohérence des politiques d'ensemble, d'atteinte d'objectifs communs peuvent être dues à plusieurs facteurs.

Dans le contexte des stratégies de développement antérieures à la validation de la question de l'émergence en tant qu'horizon politique africain, il faut souligner les contradictions idéologiques qui ont marqué les pays africains dans leur appréhension de la finalité de l'action politique. Si l'idéologie est un projet d'agir sur le réel en vue de le transformer, une perception eschatologique du monde, on se rend alors compte que les pays africains devenus indépendants ont emprunté des voies divergentes et contradictoires pour aller vers le développement et l'émergence.

Il faut se souvenir que l'accession à l'indépendance avait été marquée en Afrique par une opposition forte entre modérés et progressistes, entre réformistes et révolutionnaires. Les déterminants idéologiques des choix politiques des élites africaines se posaient en ces termes : décolonisation et indépendance avec ou sans le colonisateur, en coopération ou en rupture

radicale avec lui ? (Anignikin, 2010) Ce débat existentiel sur la nature de l'indépendance était particulièrement exacerbé dans le climat de la guerre froide d'alors, opposant les camps capitaliste et communiste. Aussi l'Afrique accéda-t-elle à l'indépendance en étant idéologiquement et politiquement divisée, fracturée (Bénot, 1972). Alors que certains pays empruntaient une voie capitaliste de développement, d'autres ont fait le choix inverse, celle du socialisme comme prototype de leur décollage économique. Même si les États se retrouvaient tous ensemble dans des organisations régionales à vocation d'intégration économique, ou continentale à prétention d'unité politique, la contradiction logeait au cœur de leurs projets politiques divergents. Cette hypothèque due à l'antagonisme des desseins politiques ne sera levée qu'au tournant des années 1990, avec l'effondrement du contre-modèle socialiste, séquence qui verra tous les pays africains basculer dans le camp de l'idéologie néolibérale et de son modèle de développement. Mais l'acceptation du capitalisme, devenu l'unique référentiel en matière économique, n'a pas pour autant entamé la marge d'appréciation des États quant à leur choix de parcours individuel. Il en est ainsi parce que les États sont des entités souveraines.

La souveraineté est une qualité attribuée à l'État par le droit international, un pouvoir inconditionnel qui ne se reconnaît pas d'autres limites que celles qu'il se donne à lui-même. Norme universelle inscrite dans la *Charte des Nations unies* (article 2, § 1), elle est, selon la définition qu'en donnent les juristes, la compétence des compétences. Bien qu'elle n'ait plus guère de sens de nos jours à cause de l'interdépendance des États dans un monde globalisé (Chemillier-Gendreau, 2014), la souveraineté demeure toujours une prérogative essentielle de l'État qu'il ne partage avec aucune autre entité. Elle lui permet notamment de délimiter l'amplitude de son consentement à être lié par des engagements extérieurs. En pratique, cela signifie que les programmes communs de développement et d'émergence buteront contre le mur des souverainetés nationales. Contre un État qui ne veut pas les appliquer, il n'existe pas de moyen de coercition pour les lui imposer. La souveraineté contribue ainsi à différencier les engagements internationaux des pays. Cet aspect remet en question la nature juridique des regroupements politiques et économiques qui ont cours en Afrique.

Qu'est l'Union africaine et, avant elle, l'OUA au regard du droit international ? L'idéal d'unité politique affiché dans leurs traités suffit-il à les créditer d'une identité juridique et constitutionnelle qui qualifierait et définirait la nature du processus de construction africaine qu'elles entendent mettre en œuvre ? Sont-elles d'inspiration fédérale, confédérale ou fonctionnelle ? Il s'agit là d'un débat doctrinal également soulevé pour la construction

de la communauté européenne (Benlolo-Carabot, Candas et Cujos, 2012; Habermas, 2004; Dubouis, 2003; Dubos, 2004). Ces systèmes de gouvernement déterminent le détenteur de la souveraineté et la consistance du pouvoir dévolu aux unités composant le corps politique dans chacun de ces modèles. À l'exemple des Nations unies, qui ne sont pas un « super-État » (Cour internationale de justice, 1971) et de l'Union européenne, ce « non-État » (Wagner, 2006), l'UA n'est pas un État, comme ne l'a pas été non plus l'OUA. Le système mis en place laisse intact le pluralisme des sujets étatiques, lequel ne plaide pas en faveur de l'unité de la décision politique. Il y a là un défaut de méthode du projet unitaire africain :

il est manifeste que l'approche fragmentaire de l'unité continentale n'a pas porté ses fruits. Après 50 ans, la vision d'une Afrique unie demeure inachevée. En outre, la question de la forme ultime de l'unité continentale, soit celle des États-Unis d'Afrique soit celle d'une confédération d'États ou encore une autre forme, n'a toujours pas été résolue. (Commission de l'Union africaine, 2015, p. 88)

Il faut en conclure que l'OUA, puis l'UA et, avec elles, la multitude des regroupements régionaux africains sont des organisations fonctionnelles de coopération interétatique dans lesquelles les États membres ne renoncent que très parcimonieusement à leurs souverainetés, même si dans certaines d'entre elles prévaut le critère de la primauté du droit communautaire sur le droit national. Mais la supranationalité juridique n'entraîne pas automatiquement la supranationalité politique (Issa-Sayegh, 1997, 2004; Tchantchou, 2009; Raynal, 2000; Ndiffio Kemeto, 2018; Moubitang, 2016), en raison de l'écran que constitue la souveraineté, comme le prouve le cas de l'Union européenne (Constantinesco, 2013).

On retiendra en dernière instance que les difficultés d'une mise en œuvre cohérente des stratégies communes de développement et d'émergence des pays africains sont dues à leur choix politique prépondérant de consolider leur construction nationale au détriment de la solidarité régionale et continentale. La plupart d'entre eux sont en effet engagés dans la voie sans issue de construction de l'État-nation. Dans ce contexte, bien que proclamée, la volonté d'unité apparaît comme une simple idéologie, ce terme étant à comprendre cette fois non plus comme un projet d'agir sur le réel en vue de le transformer, mais comme une déformation imaginaire du réel. Les discours sur la nécessaire solidarité africaine, le développement et l'émergence à pas cadencés, s'inscrivent dans une dynamique d'instrumentalisation de

ces thèmes pour une finalité de politique intérieure. Il s'agit alors d'accorder la priorité à la construction nationale tout en donnant le change par un engagement minimal aux plans régional et continental.

Divisés au-dedans par l'effet de politiques d'émergence disparates, les pays africains se trouvent aussi fragilisés au-dehors dans le cadre des relations internationales de l'émergence.

LA MARGINALISATION DE L'AFRIQUE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES DE L'ÉMERGENCE

Quelle est la place des pays africains au sein de la nébuleuse des pays émergents? Forment-ils un bloc homogène face aux autres acteurs internationaux de l'émergence? Quel poids pèse l'Afrique dans les dynamiques d'émergence en cours dans le monde? Une appréciation différenciée par les pays africains du phénomène de l'émergence, comme nous l'avons souligné plus haut, est-elle de nature à engendrer, de leur part, des positions identiques qui renforcent et confortent la place de l'Afrique dans l'ordre international contemporain?

Pour tenter de répondre à ces questions, il convient de relever au préalable, et comme élément handicapant, la place subalterne que l'Afrique occupe dans la gouvernance mondiale. Elle est notamment peu influente dans les institutions financières internationales (Banque mondiale, FMI, etc.), dont le fonctionnement est régi par le vote censitaire, favorable aux grandes puissances et qu'elle n'a pas, malgré ses rododromes, réussi jusqu'ici à changer. Sur le plan politique, sa représentation au Conseil de sécurité des Nations unies, véritable organe de pouvoir de l'organisation mondiale, est réduite à trois membres non permanents dépourvus du droit de veto conféré aux seuls membres permanents de « la bande des cinq » (Chine, États-Unis, France, Grande-Bretagne, Russie) (Chemillier-Gendreau, 1997). Pour intégrer ce cénacle des puissants, l'Afrique s'est empêtrée dans la revendication, irréaliste et vouée à l'échec, d'au moins deux sièges de membres permanents avec droit de veto, et de cinq autres non permanents (Union africaine, 2005, p. 10) dans la perspective d'une réforme espérée, mais peu probable, de cette organisation, au vu de son caractère impérial. Cette demande paraît en effet sans issue, en considération des dispositions de la Charte, dont la procédure d'amendement exige le vote positif de tous les membres permanents du Conseil de sécurité (articles 108 et 109). Au demeurant, si cette exigence aboutissait, resterait néanmoins posée la question cruciale de la désignation des États devant représenter le continent africain dans cet organe. Plusieurs d'entre eux (Afrique du Sud, Égypte, Nigeria, Sénégal, etc.) ne font pas mystère de leur ambition dans ce domaine.

Les appétits de puissance de ces États contribuent ainsi à exacerber leur rivalité, élément préjudiciable à une cohésion et à une affirmation de l'Afrique sur la scène internationale. Sans doute convient-il aussi de souligner que ne sont membres des Nations unies que les États (articles 3 et 4 de la Charte), disposition qui suppose que l'Afrique dans son entièreté se soit, au préalable, constituée en un État pour prétendre être admise en cette qualité aux Nations unies. On en est bien loin, au vu du pluralisme étatique qui caractérise l'Union africaine, et duquel découle le pluralisme des souverainetés.

Ce constat quant à la subalternité de l'Afrique et des pays africains dans la gouvernance mondiale globale est également observable sur le plan des regroupements se prévalant de la dynamique de l'émergence. Dans l'optique de l'identification des pays émergents sur la scène internationale ont été promus par les milieux de la finance internationale plusieurs sigles désignant des pays pouvant prétendre au statut d'émergent (Daziano, 2022)²⁷. Les États membres de ces coalitions sont engagés dans la défense de leurs intérêts particuliers face aux pays développés. Mais seule une poignée de pays africains (Afrique du Sud, Égypte, Éthiopie, Nigeria), au regard des 55 États membres de l'Union africaine, sont inclus dans ces acronymes. Cette participation réduite quant au nombre est également inefficace quant à la défense des intérêts de l'Afrique dans son ensemble, puisqu'elle ne concerne que les États pris individuellement et qui défendent d'abord leurs intérêts nationaux. Cette présence amoindrie des pays africains dans les instances internationales de l'émergence témoigne donc de la marginalisation et de l'impuissance de l'Afrique sur la scène internationale. L'Afrique du Sud est certes membre des BRICS, le plus en vue de ces regroupements de l'émergence, mais peut-elle réellement y défendre les positions de l'Afrique, elle qui a privatisé et instrumentalisé le thème de la renaissance africaine (Crouzel, 2000) dans un but de politique intérieure et régionale? Les pays africains qualifiés d'émergents n'ont pas de positions communes sur leurs relations avec les autres acteurs

27. On y retrouve, depuis 2001, les BRIC (Brésil, Russie, Inde, Chine) devenus BRICS en 2011 après intégration dans ce groupe de l'Afrique du Sud; MINT (Mexique, Indonésie, Nigeria, Turquie); Next 11 (Bangladesh, Corée du Sud, Égypte, Indonésie, Iran, Mexique, Nigeria, Pakistan, Philippines, Turquie, Vietnam); CIVETS (Colombie, Indonésie, Vietnam, Égypte, Turquie, Afrique du Sud); MIST (Mexique, Indonésie, Corée du Sud, Turquie); EAGLES et NEST (pays des BRIC et des MIST auxquels est ajoutée Taïwan); BENIVM (Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique); BRIICSSAMT ou BRICS+ (comprenant les traditionnels BRICS auxquels sont ajoutés l'Indonésie, l'Arabie Saoudite, l'Argentine, le Mexique et la Turquie). Pour une compréhension des dynamiques en œuvre au sein des émergents, voir <http://www.bsi-economics.org/256-pays-emergents-chronologie-des-acronymes> (consulté le 24 janvier 2022); http://www.lemonde.fr/economie/article/2010/01/25/les-pays-emergents-dans-le-monde_1296196_3234.html (consulté le 24 janvier 2022); à <https://bourse.lefigaro.fr/indices-actions/actu-conseils/brics-la-fin-d-un-acronyme-hautement-symbolique-des-pays-emergents-6673787> (consulté le 24 janvier 2022).

internationaux, notamment ceux de la famille des émergents. Mouloud Boumghar relève à ce sujet une absence de « stratégie continentale africaine, ou des États africains, à l'égard des puissances émergentes, Chine en tête » (Boumghar, 2017, p. 265). Dans ce contexte, les voies de l'émergence empruntées par les pays africains les inscrivent dans des liens de dépendance qui contribuent à les positionner, d'une part, en tant que leviers de l'émergence des autres (Chine, Brésil, Turquie, etc.)²⁸ (Dietz et al., 2011; Lafargue, 2005, 2008) et, d'autre part, comme le terrain de reconquête du néocolonialisme en perte de vitesse dans ses bastions traditionnels (Borel et al., 2021), car concurrencé par de nouveaux acteurs dans un monde globalisé.

Cette appartenance insuffisante des pays africains à des coalitions internationales de l'émergence est interprétée, ressentie et vécue par l'Afrique comme une exclusion. Faire partie de ces regroupements s'apparente en effet à une intégration dans un club privé, en raison de la charge symbolique, positive et élitaire qui est attachée à l'émergence. C'est la raison qui explique les initiatives de contournement, par les pays africains, de leur assignation subalterne dans la géopolitique de l'émergence. D'où, aussi, la création d'associations alternatives, à l'exemple de celle regroupant, sous l'acronyme AKNEEM (Afrique du Sud, Kenya, Nigeria, Égypte, Éthiopie), uniquement des pays africains. L'index sur l'émergence en Afrique de même que le cycle des conférences africaines sur l'émergence participent de ce recentrage et de cette tentative d'apprivoisement de ce phénomène. Tend ainsi à se constituer un entre-soi africain de l'émergence. Si cette tendance se confirmait, pourrait-elle contribuer à renforcer les positions de l'Afrique dans le cercle des pays émergents? Ce tournant ne peut être possible sans la mise en place d'une diplomatie de l'émergence dans le cadre d'une stratégie continentale offensive à l'endroit des puissances étrangères (Vickers, 2013).

CONCLUSION

L'émergence et le développement représentent en Afrique deux temps historiques de la pensée économique qui ont de plus en plus tendance à s'entrecroiser. Si la notion d'émergence est aujourd'hui largement mise en avant dans les discours, elle n'a pas pour autant éclipsé celle de développement qui l'a précédée. Le passage de l'une à l'autre ne marque pas forcément une rupture conceptuelle augurant du dépassement de réalités économiques et sociales et de pratiques anciennes. La ruée, aujourd'hui, des pays africains

28. À signaler également, dans le rôle de l'Afrique comme tremplin de l'émergence des autres, les sommets du continent avec les puissances émergentes: Afrique/Chine, Afrique/Russie, Afrique/Turquie, Afrique/Inde.

vers l'émergence est identique à celle d'hier vers le développement, lorsque ce terme était plébiscité par la théorie économique. Constat doit être fait de l'enchevêtrement et de l'entrecroisement des logiques et dynamiques de l'émergence et du développement. Circonscrite au départ à une finalité de pure rentabilité financière, l'émergence, par la critique qui en a été faite, est adossée depuis lors, dans la perception africaine, à des préoccupations de développement exprimées en besoin de justice sociale, de gouvernance démocratique, de préservation des ressources naturelles, de paix, de sécurité humaine.

Quelles que soient cependant les nuances qui les distinguent, émergence et développement sont deux notions idéologiquement chargées, véhiculant une vision du monde particulière qui se prétend universelle. « En tout cas, de la même façon que la notion de développement est apparue chez les Occidentaux (et plus particulièrement aux États-Unis) après la Seconde Guerre mondiale, ce sont des institutions financières occidentales qui ont pensé l'émergence, avec leurs cadres de pensée qui négligent la diversité des peuples et des chemins que peut prendre le progrès » (Delannoy, 2012, p. 15). Reste alors à l'Afrique à inventer sa propre voie, qui ne soit pas un repiquage de concepts et de politiques conçus ailleurs. Le panafricanisme, pensée de l'émancipation, est interpellé quant à sa capacité réelle à représenter une solution à l'ultralibéralisme broyeur des peuples les plus faibles.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFANA, O. (1966). *L'Économie de l'Ouest-africain. Perspectives de développement*. Éditions Maspéro.
- ANGUILÉ, ANDRÉ G., AND JACQUES E. DAVID (1965). *L'Afrique sans Frontières*. P. Bory.
- AGTMAEL, A. W. v. (2007). *The emerging markets century: how a new breed of world-class companies is overtaking the world*. Simon & Schuster.
- AMIN, S. (1972). Underdevelopment and Dependence in Black Africa. Origins and Contemporary Forms. *The Journal of Modern Africa Studies*, 10(4), 503-524.
- AMIN, S. (1976). *Impérialisme et sous-développement en Afrique*. Anthropos.
- ANIGNIKIN, S. C. (2010). Les élites africaines et l'indépendance: le cas des « évolués » du Dahomey (Bénin). *Outres-Mers. Revue d'histoire*, (368-369), 21-35.
- ARENDT. H. (1982 [1951]). *Les origines du totalitarisme* (vol. 2. *L'impérialisme*). Fayard.
- AVOM, D. (2007). Intégration régionale dans la CEMAC: des problèmes institutionnels récurrents. *Afrique contemporaine*, 222(2), 199-221. <https://doi.org/10.3917/afco.222.0199>
- BENLOLO-CARABOT, M., CANDAS, U. et CUJOS, E. (2012). *Union européenne et droit international*. Pedone.
- BÉNOT, Y. (1972). *Idéologies des indépendances africaines* (2^e édition augmentée et mise à jour). Maspéro.
- BÉRANGER, V. et VÉREZ, J.-C. (2019). L'émergence: un processus évolutif et protéiforme. *Mondes en développement*, 2(186), 35-60. <https://doi.org/10.3917/med.186.0035>

- BERG, E. (1981). *L'Afrique subsaharienne. De la crise à une croissance durable. Étude de prospective à long terme*. Banque mondiale.
- BERG, E. (1993). L'intégration économique en Afrique de l'Ouest. Problèmes et stratégies. *Revue d'économie du développement*, (1-2), 51-82.
- BOUMGHAR, M. (2017). La difficile émergence de l'Union africaine dans les relations du continent avec les économies émergentes. Dans L. Delabie, M. Boumghar et R. Hernu (dir.), *La place des pays émergents en droit international. Perspectives pluridisciplinaires*, Pedone, 265-275.
- BONIFACE, P. (2016). Émergents et Occident. *Revue internationale et stratégique*, 103(3), 37-41. <https://doi.org/10.3917/ris.103.0037>
- BOREL, T., BOUKARI YABARA, A., COLLOMBAT, B. et DELTOMBE, T. (2021). *L'empire qui ne veut pas mourir. Une histoire de la Françafrique*. Seuil.
- BOURGUINAT, H. (1968). *Les marchés communs des pays en voie de développement* (No. 63). Librairie Droz.
- BRANDT, W. (1980). *Nord-Sud : un programme de survie. Rapport de la Commission indépendante sur les problèmes de développement international*. Gallimard.
- BROWN, R. (1989). The Rationale and Effects of the IMF Stabilisation Programme in Sudan. Dans B. K. Campbell (dir.), *Political Dimensions of the International Debt Crisis*. Palgrave Macmillan.
- BUEB, J. (2017). L'émergence du point de vue économique. Dans L. Delabie, M. Boumghar, R. Hernu (dir.), *La place des pays émergents en droit international. Perspectives pluridisciplinaires*, Pedone, 25-35.
- CHAOUAD, R. (2016). Émergence : genèse et circulation d'une notion devenue catégorie d'analyse. *Revue internationale et stratégique*, 3(103), 55-66. <https://doi.org/10.3917/ris.103.0055>
- CHEMILLIER-GENDREAU, M. (1997, 4 février). La bande des cinq. *Vacarme*, (01). <https://www.vacarme.org/article725.html>.
- CHEMILLIER-GENDREAU, M. (2014). Le concept de souveraineté a-t-il encore un avenir? *Revue du droit public*, (5), 1285-1311
- COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE (2015). *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*. https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf
- CONSTANTINESCO, V. (2013). La souveraineté est-elle soluble dans l'Union européenne? *Europe en formation*, 2(368), 119-135. <https://doi.org/10.3917/eufor.368.0119>
- COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE. (1971). *Conséquences juridiques pour les États de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité*. <https://www.icj-cij.org/sites/default/files/case-related/53/053-19710621-ADV-01-09-FR.pdf>
- CROUZEL, I. (2000). La « renaissance africaine » : un discours sud-africain? *Politique africaine*, 1(77), 171-182. <https://doi.org/10.3917/polaf.077.0171>
- DARKOH, M. B. K. (1983). The Contemporary Political Map and African Unity. *Présence africaine*, (126), 58-98.
- DAZIANO, L. (2022). *La nouvelle vague des émergents*. Frondapol. <https://www.fondapol.org/etude/laurence-daziano-vague-emergents>
- D'ÉBÈNE, S. (2020). *L'émergence économique en deux notions*. Les Impliqués.
- DELANNOY, S. (2012). *Géopolitique des pays émergents. Ils changent le monde*. Presses universitaires de France.

- DIETZ, T., HAVNEVIK, K., KAAG, M. et OESTIGAARD, T. (2011). *African Engagements. Africa Negotiating an Emerging Multipolar World*. Brill.
- DÍEZ DE VELASCO VALLEJO, M. (2002). *Les organisations internationales*. Economica.
- DIMÉ, M. et BA, B. (2016). L'émergence en lieu et place du développement au Sénégal : changement cosmétique, nouvelle mode institutionnelle ou (r)évolution paradigmatique? *Journal of African Transformation*, 1(2), 1-21.
- DIOUF, M. (1984). *Intégration économique. Perspectives africaines*. Publisud / Nouvelles éditions africaines.
- DIOUF, M. (2002). *L'Afrique dans la mondialisation*. L'Harmattan.
- DIOUF, M. (2021). *Économie politique de l'intégration économique. Espace Afrique*, L'Harmattan.
- DIXON ESSEKS, J. et DE BERNIS, G. (1975). *L'Afrique de l'indépendance politique à l'indépendance économique*. Presses universitaires de Grenoble.
- DUBOS, O. (2004). L'Union européenne : Sphynx ou Énigme? Dans Collectif, *Les dynamiques du droit européen en début de siècle. Études en l'honneur de Jean-Claude Gautron*, 29-55, Pedone.
- DUBOUIS, L. (2003). La nature de l'Union européenne. Dans G. Cohen-Jonathan et J. Dutheil de La Rochère (dir.), *Constitution européenne, démocratie et droits de l'Homme*, 81-96, Bruylant.
- DUBRESSON, A., MOREAU, S., RAISON, J.-P. et STECK, J.-F. (dir.). (2011). *L'Afrique subsaharienne. Une géographie du changement*. Armand Colin.
- DUMONT, R. (1962). *L'Afrique noire est mal partie* (édition revue et corrigée). Seuil.
- EPSTEIN, M. et JAFFRELOT, C. (dir.). (2008). *Les nouveaux géants. Comprendre les pays émergents*. Presses de Sciences Po.
- FALL, E. H. et N'GROUMAN, T. J. (2017). De l'État développementaliste à l'État émergent. Dans N. Kaba., B. Cissé, I. Diagne et L.-J. Grégoire (dir.) *L'Afrique émergente : enjeux et potentialités*, Grandvaux, 69-88.
- FIGUIÈRE, C., BONNEFOND, C. et GÉRARDIN, H. (2019). Émergence(s) et développement. Introduction. *Mondes en développement*, 2(186), 7-16, <https://doi.org/10.3917/med.186.0007>
- GAYMARD, H. et SAVELLI, P.-A. (2019). *Relancer la présence économique française en Afrique : l'urgence d'une ambition collective à long terme. Rapport au Ministre de l'Europe et des Affaires Étrangères et au Ministre de l'Économie et des Finances*. https://www.economie.gouv.fr/files/files/2019/PDF/Relancer_la_presence_economique_francaise_en_Afrique_-_Rapport_de_M._Herve_Gaynard.pdf?v=1598601143
- GAZIBO, M. et MBABIA, O. (2018). *Index de l'émergence en Afrique 2017*. PRAME, OBEMA et GIERSA.
- GERSHENKRON, A. (1962). *Economic Backwardness in Historical Perspective*. Harvard University Press.
- HABERMAS, J. (2004). Why Europe needs a constitution. Dans E. Oddvar, J. Eriksen, E. Fossum et A. J. Mendez, (dir), *Developing a Constitution for Europe*. Routledge, 19-34.
- HAMADOU, D. Y. (2019). Dynamiques, marqueurs et fragilités des trajectoires d'émergence en Afrique subsaharienne. *Mondes en développement*, 2(186), 121-136. <https://doi.org/10.3917/med.186.0121>
- ISSA-SAYEGH, J. (1997a, janvier-mars). L'intégration juridique des États africains dans la zone franc : Première partie. *Penant*, (823), 5-31.
- ISSA-SAYEGH, J. (1997b, mai-août) L'intégration juridique des États africains dans la zone franc : Seconde partie. *Penant*, (824), 125-163.
- ISSA-SAYEGH, J. (2004). L'ordre juridique de l'UEMOA et l'intégration juridique africaine. Dans Collectif (dir.), *Les dynamiques du droit européen en début de siècle*, Pedone, 663-679.

- JACKSON, P. (2021). *Un historique des Objectifs du Millénaire pour le développement: Quatre décennies d'efforts des Nations Unies pour le développement*. Nations-Unies. <https://www.un.org/fr/chronicle/article/un-historique-des-objectifs-du-millenaire-pour-le-developpement-quatre-decennies-defforts-des>
- JACKSON, W. (1996, mars). La marche contrariée vers l'union économique. *Le Monde diplomatique*. <https://www.monde-diplomatique.fr/1996/03/JACKSON/5329>
- JAFFRELOT, C. (dir.) (2008). *L'enjeu mondial. Les pays émergents*. Les Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- KABA, N., CISSÉ, B., DIAGNE I. et GRÉGOIRE, L.-J. (dir.) (2017). *L'Afrique émergente: enjeux et potentialités*, Grandvaux.
- KABA, N. (2017). La planification de l'émergence en Afrique: défis et enjeux. Dans N. Kaba, B. Cissé, I. Diagne et L.-J. Grégoire (dir.), *L'Afrique émergente: enjeux et potentialités*, Grandvaux, 37-54.
- KOOP, K. (2013). La trajectoire d'émergence de l'Île Maurice: rattrapage puis ajustement à la globalisation. Dans A. Piveteau, É. Rougier et D. Nicet-Chenaf (dir.), *Émergences capitalistes aux Suds*, Karthala. 169-184
- LAFARGUE, F. (2005). La Chine, une puissance africaine. *Perspectives chinoises*, (90), 2-10.
- LAFARGUE, F. (2008). Le Brésil, une puissance africaine? *Afrique contemporaine*, 4(228), 137-150. <https://doi.org/10.3917/afco.228.0137>
- LOXLEY, J. (1998). *Interdépendance, déséquilibre et croissance: réflexion sur l'économie politique des relations Nord-Sud à l'aube du prochain siècle*. Centre de recherches pour le développement international.
- MBAYE, S. (2002, 20 juillet). Le Nepad: un subterfuge. *Jeune Afrique Économie*
- MOUBITANG, E. (2016). La classification des actes unilatéraux des organisations d'intégration économique africaine: cas de la CEMAC et de l'UEMOA. Dans M. Kamto, S. Doumbè-Billè et B. Miranda-Metou (dir.), *Regards sur le droit public en Afrique. Mélanges en l'honneur du Doyen Joseph-Marie Bipoun Woum* (p. 441-466). L'Harmattan.
- NALEDI (Institut national du travail et du développement économique). (2004). *Le NEPAD face à ses défis. Alternatives à la mondialisation néo-libérale*.
- NANGA, J. (2018). *Zone de libre-échange continentale africaine: quel panafricanisme?* Imprecor.fr, (655-656). https://www.cadtm.org/spip.php?page=imprimer&id_article=16772
- NATIONS UNIES. (1958). *La Charte des Nations Unies commentée* (4^e éd. rev. et corrigée). Service de l'information de l'Organisation des Nations Unies.
- NDIFFO KEMETIO, M. L. (2018). Droit communautaire de la CEMAC et Constitution camerounaise: Malaise dans l'ordonnement des normes. *Revue Juridique et Politique des États francophones*, (2), 147-173.
- NIXON, R. (1957). *The emergence of Africa: Report to president Eisenhower by vice president Nixon, The Department of State Bulletin*, vol. 36, n° 930, Washington, DC avril 1957. Dans Ndongo Samba, S. (2020, juin). En Afrique, la promesse de l'« émergence » reste un mirage. *Le Monde diplomatique*, 10-11.
- NUBUKPO, K. (2017). Entre les plans d'émergence sans vision et des visions sans émergence: la difficile appropriation par l'Afrique de ses trajectoires de développement. *Politique africaine*, 1(145), 51-53. <https://doi.org/10.3917/polaf.145.0051>
- ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE. (1981). *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique: 1980-2000*.
- OUATTARA, A. (2017). Préface. Dans N. Kaba, B. Cissé, I. Diagne et L.-J. Grégoire (dir.), *L'Afrique émergente: Enjeux et potentialités*, Grandvaux, 7.

- PÉCLARD, D. (2021). En Afrique, les promesses ambiguës de l'émergence. *Le Temps*. www.letemps.ch/opinions/afrique-promesses-ambigues-lemergence
- PÉCLARD, D., KERNEN, A. et KHAN-MOHAMMAD, G. (2020). États d'émergence. Le gouvernement de la croissance et du développement en Afrique. *Critique internationale*, 4(89), 9-27. <https://doi.org/10.3917/crii.089.0012>
- PIVETEAU, A. et ROUGIER, É. (2010). *Émergence*, l'économie du développement interpellée. *Revue de la régulation*. <https://doi.org/10.4000/regulation.7734>
- PULOC'H, M. & CHETBOUN, D. (2021). II / Quelle émergence pour le continent africain?. Dans: Agence française de développement éd., *L'économie africaine 2021*, La Découverte, 25-37.
- RAYNAL, J.-J. (2000). Intégration et souveraineté. Le problème de la constitutionnalité du traité OHADA. *Penant*, 110 (832), 5-22.
- REVUE DE L'OCDE SUR LE DÉVELOPPEMENT. (2003). Introduction. *Revue de l'OCDE sur le développement*, 4(4), 63-78.
- RIST, G. (2013). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Presses de Sciences Po.
- ROSTOW, W. W. (1963). *Les étapes de la croissance économique*. Seuil.
- SALL, A. (2017). La vision 2063 de l'Afrique et le processus d'émergence. Dans N. Kaba, B. Cissé, I. Diagne et L.-J. Grégoire (dir.), *L'Afrique émergente : enjeux et potentialités*, Grandvaux, 55-68.
- SANTANDER, S. (2016). *Concurrences régionales dans un monde multipolaire émergent*. Peter Lang.
- SERVANT, J.-C. (2019, 16 mai). La ZLEC, un afrolibéralisme caché derrière le masque du panafricanisme. *Le Monde diplomatique*. <https://blog.monedidiplo.net/la-zlec-un-afroliberalisme-cache-derriere-le>
- STIFTUNG, F. E. (2015, novembre). *Le Cameroun face à l'Accord de Partenariat Économique (APE) avec l'Union européenne : menace ou opportunité?* Librairy. <https://library.fes.de/pdf-files/bueros/kamerun/12360.pdf>.
- SYLLA, N. S. (2020, juin). En Afrique, la promesse de l'« émergence » reste un mirage. *Le Monde diplomatique*, 10-11. https://www.monde-diplomatique.fr/2020/06/SAMBA_SYLLA/61867
- TÉVOEDJÉRÉ, A. (1978). *La pauvreté, richesse des peuples*. Éditions ouvrières.
- TCHANTCHOU, H. (2009). *La supranationalité judiciaire dans le cadre de l'OHADA. Étude à la lumière du système des Communautés européennes*. L'Harmattan.
- UNION AFRICAINE. (2005). *Position commune africaine sur la réforme des Nations unies « Le consensus d'Ezulwini »*. <https://www.aps.dz/images/doc/Consensus-d-Ezulwini.pdf>
- UNION AFRICAINE. (s. d.-a). *Agenda 2063 : Vue d'ensemble*. <https://au.int/fr/agenda2063/vue-ensemble>
- UNION AFRICAINE. (s. d.-b). *Relier l'Agenda 2063 et les odd*. <https://au.int/fr/agenda2063/odd>
- VICKERS, B. (2013). Africa and the rising powers: bargaining or the « marginalized many ». *International Affairs*, 89(3), 673-693.
- VIRCOULON T. (2018, 4 juillet). L'émergence africaine existe-t-elle vraiment? *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/07/04/l-emergence-africaine-existe-t-elle-vraiment_5325764_3212.html
- WAGNER, L. J. (2013). Les décennies du développement de l'ONU, 1960-1990. Réduction des rapports de domination Nord-Sud ou manifestation au grand jour de ces rapports? *Hypothèses*, 1(16), 327-338. <https://doi.org/10.3917/hyp.121.0327>

- WAGNER, H. (2006, février). *La notion juridique de l'Union européenne : une vision allemande*. Note du Cerfa. Comité d'études des relations franco-allemandes. <https://www.ifri.org/sites/default/files/atoms/files/ndc30awagner.pdf>
- YONDO, M. (1970). *Dimension Nationale et développement économique : théorie-application dans l'UDEAC*, Librairie générale de droit et de jurisprudence.



CHAPITRE 4

CAPITALISME VERT ET ÉMERGENCE : LE CAS DES PROJETS ÉCOLOGIQUES DES ENTREPRISES CHINOISES EN AFRIQUE

Adam Laroussi

INTRODUCTION

Depuis la crise financière mondiale de 2008, le marché africain a grandement évolué. La Chine y a renforcé sa présence économique, inversant la mainmise des groupes privés occidentaux (Gazibo, 2014). L'Afrique est désormais un marché économique sinon émergent, du moins compétitif, qui encourage le développement du capital écologique (Johnson, 2015) et favorise l'implantation d'activités économiques cohérentes avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU. L'essor du marché économique africain a donc entraîné de nouvelles formes de projets d'émergence prônant une croissance qui ne se ferait pas au détriment de l'action écologique.

Ce néolibéralisme vert implique une économie verte (*green business*), plus responsable vis-à-vis de l'environnement, tout en réduisant l'intervention des États sur le marché (Gagné, 2016).

Quel regard les entreprises chinoises portent-elles sur les questions environnementales et le commerce vert en Afrique ? Notre hypothèse est qu'elles adoptent le néolibéralisme vert et s'adaptent aux réalités africaines afin de saisir les nouvelles opportunités économiques du continent. L'objet écologique peut être coopté par des firmes étrangères, y compris chinoises, en vue de développer un discours qui assure la survie de leurs intérêts sans nécessairement contribuer à l'émergence des pays africains.

Pour décrypter le néolibéralisme vert en cours en Afrique et ses implications concrètes pour les entreprises chinoises, nous procéderons d'abord à une analyse historique de ce phénomène politique, à la frontière du développementalisme et de l'environnementalisme. Dans un second temps, nous examinerons les projets chinois liant productivité économique et contraintes écologiques dans trois pays africains : le projet d'électrification PEPT en Côte d'Ivoire, le secteur agricole au Burundi et les projets de centrales électriques au Kenya. Cette analyse cernerait ainsi un phénomène appelé à s'amplifier sur le continent africain.

LE NÉOLIBÉRALISME VERT

Alors que l'environnementalisme vise à protéger la planète, le néolibéralisme vert la considère comme une valeur marchande sur laquelle il est possible de capitaliser (Goldman, 2001). La croissance du marché économique africain a donc entraîné une nouvelle forme de gouvernementalité, entendue comme une manière réfléchie de gouverner (Foucault, 2004) et de prôner une croissance économique qui ne se fasse pas au détriment de l'action écologique.

Comme le développementalisme, le néolibéralisme vert repose sur la diffusion de connaissances théoriques au service des acteurs internationaux, sur la légitimation d'un système de pouvoir au profit des élites et sur la prétention objective d'un discours gouvernemental qui s'avère en réalité fondamentalement subjectif (Escobar, 1996 ; Goldman, 2001).

Cette forme de gouvernement vise à assurer les conditions nécessaires à la croissance économique à long terme, en préconisant une politique pragmatique et parcimonieuse qui limite l'épuisement des ressources, encourage leur renouvellement et assure ainsi leur rentabilité à long terme (Goldman, 2001). Le libéralisme semble paradoxal. Il consacre la liberté individuelle, et

notamment le droit de propriété et la liberté d'entreprendre, mais ne garantit pas la liberté et la sécurité économiques pour tous les individus (Beaurain, Maillefert et Petit, 2010).

Un second paradoxe apparaît également lorsqu'il s'agit de fonder un système capitaliste vert, puisque toute domination capitaliste implique l'aliénation de la nature. Le libéralisme et le néolibéralisme, sa forme depuis les années 1980, promeuvent la privatisation de la nature et de ce qu'elle contient et implique, soit l'espace, les ressources et le travail. (Goldman, 2001 ; Gagné, 2016).

La logique inhérente au capitalisme semble donc aller à l'encontre de la logique de l'écologie et, plus largement, de celle de l'émergence écologique. Alors que l'écologie place la question des besoins à long terme, y compris ceux des générations futures, au cœur des préoccupations à satisfaire, qui ne doivent donc pas entrer en conflit avec la protection de l'environnement, le capitalisme est fondé sur la fructification du capital à tout prix (Zuindeau, 2006).

En effet, le néolibéralisme prône la réduction des obstacles à l'accumulation économique. À l'inverse, la logique écologique se concentre sur la protection de l'environnement et la satisfaction des besoins fondamentaux. Le profit économique n'y est pas un objectif en soi (Zuindeau, 2006).

L'objectif du néolibéralisme n'est pas tant la satisfaction des besoins collectifs que l'accumulation individuelle de richesses. L'économiste politique américain James O'Connor qualifie même cette incompatibilité entre néolibéralisme et écologie de « seconde contradiction du capitalisme » (O'Connor, 1998). Ainsi, en cherchant à réduire leurs coûts individuels et l'incertitude et à maximiser leur profit immédiat, les acteurs économiques privés prennent des décisions qui vont à l'encontre des intérêts du groupe, ce qui augmente le coût des activités des autres entreprises et, par effet boomerang, leurs propres coûts à long terme (Zuindeau, 2006).

On peut affirmer qu'une activité économique non écologique engendre des coûts supplémentaires en raison de son impact sur l'environnement. Ces coûts peuvent prendre la forme d'une indemnisation aux victimes de catastrophes écologiques, d'une baisse de la qualité des sols ou d'une détérioration de la santé et de la vitalité des travailleurs. Plus largement, une activité économique non écologique peut porter atteinte au bien-être collectif, un bien-être que le libre marché ne protège pas, puisqu'il n'oblige pas les acteurs économiques à s'en préoccuper tant que leurs profits sont en jeu (Zuindeau, 2006).

Si l'on veut analyser le développement durable, on peut le subdiviser en deux objectifs principaux. Le premier, intragénérationnel, vise à satisfaire les besoins essentiels actuels de l'humanité. Cela implique de satisfaire les droits économiques fondamentaux des personnes, notamment en luttant contre les inégalités et la pauvreté. Le second objectif, intergénérationnel, vise à assurer que les générations futures seront en mesure de répondre à leurs propres besoins.

C'est cet objectif qui nous impose en premier lieu de faire preuve d'une prudence écologique suffisante pour ne pas provoquer l'épuisement des ressources naturelles ni une détérioration irréversible de l'environnement qui compromettrait les capacités de subsistance et de survie des générations futures. Dans ses composantes inter- et intragénérationnelles, le développement durable peut être défini comme un principe normatif cherchant à combiner équité et interdépendance (Gagné, 2016).

Il est désormais légitime de s'interroger sur la compatibilité entre le développement durable et le système néolibéral. Force est de constater que le néolibéralisme hérite du principe d'accumulation capitaliste et, par conséquent, génère de nouveaux besoins en même temps qu'il cherche à les satisfaire (Zuindeau, 2006). La recherche du profit encourage la production et favorise la consommation. Mais cette quête d'une croissance infinie, rythmée par un jeu d'offres et de demandes, à la fois cyclique et exponentiellement ambitieux, semble contraire aux principes du développement durable, qui appellent précisément à limiter l'exploitation des ressources et à modérer la production et la consommation. En somme, en théorie, le développement durable consiste à parvenir à un modèle économique équilibré qui réponde aux besoins présents sans compromettre la satisfaction des besoins futurs (Zuindeau, 2006).

Ainsi, le développement durable est un modèle économique fondé sur la croyance qu'un système économique capable de garantir l'équité intertemporelle est possible, alors que le système néolibéral croit en la possibilité d'une croissance infinie. Ces deux croyances ne seraient pas contradictoires si le système néolibéral était capable de modération dans une vision long-termiste du marché économique (Zuindeau, 2006). La question est donc de savoir si le néolibéralisme peut se débarrasser de sa vision de la rentabilité à court terme du capital.

Mais cette vision court-termiste s'inscrit dans ce que l'on pourrait appeler un principe de préférence pour le présent. Ce principe repose sur le refus de l'incertitude future. Faire des choix économiques pour le profit implique des coûts. Se projeter dans l'avenir, c'est supporter des coûts dans

le temps, c'est renoncer à un profit immédiat au profit d'un profit futur. Et plus l'horizon du profit est lointain, plus il est incertain, car moins les calculs de profit, qui dépendent de la disponibilité des ressources et des fluctuations de l'offre et de la demande, sont précis (Zuindeau, 2006).

Par conséquent, il est plus confortable pour un acteur économique au sein d'un système néolibéral de préférer un bénéfice immédiat et certain à un bénéfice lointain et incertain. Or, les conséquences environnementales de l'activité économique, notamment celles liées à la désertification et au réchauffement climatique, ne se manifestent souvent qu'à long terme (Zuindeau, 2006).

Ainsi, les acteurs économiques, mus par un objectif rationnel de profit, ne limiteront leurs activités économiques que s'ils ont un intérêt à le faire. On peut donc se demander si le néolibéralisme vert est capable de promouvoir cet intérêt lointain. À cet égard, il est plus probable que le néolibéralisme organise une marchandisation de l'écologie, plutôt que l'inverse, la protection de l'environnement étant considérée comme un moyen de croissance économique plutôt que comme une fin. Nous pourrions considérer le néolibéralisme libéral comme un leurre destiné à donner l'illusion aux populations sensibilisées à l'environnement qu'une lutte écologique, bien que symbolique, est à l'œuvre.

Néanmoins, l'image écologique, c'est-à-dire la capacité d'une entreprise à se conformer aux exigences environnementales, ou plutôt à le faire croire, est un atout pour ces acteurs privés : elle leur permet de gagner des parts de marché sur leurs concurrents en améliorant leur image auprès des consommateurs, des partenaires, des acteurs de la société civile, du grand public et, par conséquent, des gouvernements.

Ainsi, une entreprise peut se revendiquer écologiste afin de servir un objectif commercial stratégique, notamment en augmentant la sympathie du public à son endroit, en se démarquant de la concurrence et en s'intégrant plus facilement dans un marché où le consommateur de classe moyenne semble de plus en plus préoccupé par les questions environnementales (Zuindeau, 2006).

Corinne Gendron (2005) le souligne bien : l'intérêt croissant « des entreprises pour l'amélioration de leurs performances environnementales ne s'explique pas par une sensibilité accrue aux questions environnementales [...], mais plutôt par la recomposition d'un environnement socio-économique dans lequel l'environnement est désormais un facteur de positionnement stratégique ». Le terme *greenwashing* est souvent utilisé pour décrire cette

utilisation stratégique et trompeuse d'une image écologique qui ne se traduit pas solidement dans la réalité. Le néolibéralisme vert semble ainsi promouvoir un éco-blanchiment sans consistance (Gagné, 2016).

Cependant, d'autres chercheurs ne sont pas d'accord. L'économiste Michael Porter soutient que les entreprises seraient économiquement gagnantes si elles étaient plus respectueuses de l'environnement (Gagné, 2016). Une approche plus verte de l'activité économique permettrait de réduire la consommation d'énergie et les coûts qui lui sont associés, le gaspillage des matières premières et la détérioration de la santé des employés, autant d'éléments qui pourraient avoir des répercussions négatives sur la productivité des entreprises. De plus, les préoccupations écologiques génèrent de nouvelles tendances de consommation, et donc de nouvelles opportunités économiques et de nouveaux marchés à saisir, tels que celui des aliments biologiques, le marché zéro carbone et, dans une certaine mesure, le marché végétalien.

Ainsi, le souci de l'environnement peut encourager l'innovation au sein des entreprises, qui doivent trouver des moyens nouveaux et originaux de répondre aux nouveaux désirs des consommateurs. Néanmoins, une étude empirique menée par l'économiste Karen Palmer (Palmer, Oates et Portney, 1995) soutient qu'une entreprise se conformant aux conseils environnementaux devrait généralement faire face à des coûts nets plus élevés, sans augmenter significativement (de seulement 2 %) ses bénéfices.

LA REPRÉSENTATION DU LEADERSHIP CHINOIS EN AFRIQUE

La Chine tente de maintenir son image de leader des énergies renouvelables face à ses concurrents occidentaux en Afrique. Pour cela, elle a renforcé sa présence dans le secteur des énergies renouvelables, et vise la neutralité carbone d'ici 2060. À l'occasion de la 27^e Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a eu lieu à Charm el-Cheikh, en Égypte, un grand nombre de pays africains se sont engagés à poursuivre leurs efforts de développement tout en se conformant aux conditions de la transition écologique. La Chine, qui dispose d'une expertise indéniable dans les énergies renouvelables, a multiplié les partenariats avec ses clients africains afin de les accompagner dans la production d'énergies vertes. Ainsi, elle a participé à presque 100 projets d'énergie renouvelable en Afrique ces 20 dernières années. Cavince Adhere, spécialiste des relations internationales à Nairobi, explique que ces partenariats alimentent aussi des problèmes de dépendance en Afrique, notamment chez des États de plus en plus confrontés à des problèmes de financement, à des dettes majeures et à des problèmes

de dépendance technologique. Cependant, cette dépendance des États africains s'explique par celle qu'ils entretiennent avec la Chine dans leur projet d'émergence et les offres de partenariats accessibles limitées dans ce secteur. En effet, la Chine est devenue le principal partenaire des États africains selon Adhere, supplantant régulièrement ses concurrents occidentaux dans ce domaine.

Par ailleurs, cela ne signifie pas que la Chine ne tire pas avantage des aides financières que d'autres puissances peuvent promettre aux États africains. À cet égard, la Chine a appelé les autres puissances internationales et les établissements bancaires mondiaux à honorer leurs engagements et à continuer de soutenir financièrement les pays africains dans leurs projets d'émergence et leur transition écologique.

De plus, les acteurs privés du domaine de l'environnement peuvent tirer des bénéfices très rentables en jouant le rôle du pompier-pyromane. L'entreprise, par exemple, s'engage dans des activités anti-écologiques, puis saisit des opportunités économiques pour protéger l'environnement. Certaines entreprises chinoises adoptent cette approche. L'Export Import Bank of China, impliquée dans un grand nombre de pays d'Afrique de l'Ouest, soutient financièrement des entreprises logistiques chinoises qui exercent des activités énergivores et polluantes. Pourtant, elle a publiquement déclaré dans son livre blanc 2022 sur la finance verte qu'elle souhaite encourager les projets d'émergence qui facilitent la transition énergétique (Export Import Bank of China, 2016). En nuisant d'abord à l'environnement, puis en saisissant les opportunités du marché vert émergent, les entreprises peuvent récolter les bénéfices des deux (Zuindeau, 2006).

La Banque de développement de Chine (CDB) et la Banque d'import-export de Chine (CHEXIM) ont engagé, entre 2000 et 2021, 49 milliards de dollars de prêts aux gouvernements africains pour 128 projets énergétiques, selon la base de données chinoise sur le financement mondial de l'énergie. Ces prêts ont visé des projets hydro-électriques à hauteur de 13 milliards de dollars, de centrales à charbon à hauteur de 6 milliards de dollars, de centrales éoliennes à hauteur de 611 millions de dollars, de centrales géothermiques à hauteur de 480 millions de dollars et de centrales solaires à hauteur de 367 millions de dollars. En tout, ces prêts auraient financé 56 centrales électriques en Afrique, et 60 % des centrales électriques financées par la Chine sur le continent seraient des centrales hydroélectriques (Heydt, 2022). Ces efforts démontreraient la volonté de la Chine de décarboner son empreinte économique sur le continent et de transformer la Belt and Road Initiative, ou Route de la soie, en initiative plus verte, tout en renforçant ses partenariats économiques.

Il faut souligner que le secteur hydro-électrique revêt une valeur stratégique pour l'économie chinoise. Dans le cadre de son 14^e plan quinquennal, la Chine s'est donné pour objectif de renforcer ses capacités hydroélectriques à l'échelle nationale. L'attention portée à ce secteur se retrouve dans la politique sino-africaine. Quatre des dix premières entreprises de construction d'infrastructures éoliennes sont chinoises. Plus étonnant encore, sur les dix premières entreprises de construction de panneaux solaires à l'échelle mondiale, l'écrasante majorité est chinoise (ISPI⁹⁰, 2021).

LE CAS DU PEPT EN CÔTE D'IVOIRE

Selon la Banque mondiale, 51,6 % de la population d'Afrique subsaharienne n'avait pas accès à l'électricité en 2020. La Chine a proposé plus de 100 projets verts aux pays africains dans le cadre du Forum sur la coopération sino-africaine (FOCAC), coopération qui s'inscrit à cet égard dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui vise à renforcer la résilience des États africains face aux changements climatiques en développant des énergies plus respectueuses de l'environnement.

En novembre 2021, la Chine a expliqué, dans son nouveau livre blanc intitulé *La Chine et l'Afrique dans la nouvelle ère : un partenariat d'égal à égal*, qu'elle compte renforcer la coopération sino-africaine dans le secteur des énergies renouvelables (Zhan, 2022). C'est d'ailleurs dans le cadre de la 8^e conférence ministérielle du FOCAC que la Chine a proposé un nouveau modèle de développement écologique sino-africain basé sur l'exploitation d'énergies vertes. À cette occasion, les deux parties ont signé une déclaration d'intention appelant à accroître leur coopération dans ce domaine.

LE CAS DU PROGRAMME ÉLECTRICITÉ POUR TOUS (PEPT) EN CÔTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est un cas intéressant à étudier pour comprendre les enjeux d'émergence, notamment relatifs aux questions d'accès à l'électricité. L'économie du pays est sur la bonne voie depuis le retour de la stabilité politique en 2012, avec une croissance impressionnante d'environ 9 % par an. Bien que des progrès économiques majeurs aient été réalisés ces dernières années, près de la moitié des foyers vivent encore en dessous du seuil de pauvreté, et une partie importante de la population n'a toujours pas accès à l'électricité (Banque mondiale, 2016).

Le 23 mai 2019, la ministre du Plan et du Développement, Nialé Kaba, a soutenu que la Côte d'Ivoire présentait déjà les caractéristiques d'un pays en voie d'émergence et déclarait notamment : « Nous sommes sur la bonne voie pour faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent. Le pays commence à présenter les caractéristiques d'une économie émergente » (Gouvernement de la Côte d'Ivoire, 2019). En effet, les investissements reçus par an ont plus que doublé depuis 2011. Au fur et à mesure que la Côte d'Ivoire émerge comme puissance régionale, son secteur primaire est peu à peu supplanté par le secteur secondaire et tertiaire dans l'économie nationale, ce qui se répercute dans les besoins énergétiques du pays.

Bien que le partenariat sino-africain soit fructueux, il doit encore être approfondi. En effet, l'Agence internationale de l'énergie explique que l'Afrique subsaharienne aurait besoin de 300 milliards de dollars, ne serait-ce que pour assurer à sa population l'accès à l'électricité en 2030. Afin de poursuivre leurs efforts de coopération, la Chine et ses partenaires africains ont mis en place un forum sur la coopération sino-africaine. Peter Kagwanja, directeur général de l'Africa Policy Institute, à Nairobi, a déclaré qu'une fraction des capacités potentielles de l'Afrique dans le secteur des énergies renouvelables est exploitée. Selon l'Agence internationale de l'énergie, la part de la population africaine qui n'a pas accès à l'électricité s'élève à 55 % (International Energy Agency, 2019).

Le FOCAC de 2022 a débouché sur l'adoption d'une déclaration sino-africaine sur les changements climatiques qui stipule que la Chine et ses partenaires africains soutiennent un développement durable innovant, coordonné, écologique et mutuel. La déclaration affirme également que les parties doivent poursuivre leurs efforts visant à accompagner la transition écologique mondiale en dépit des conséquences négatives de la crise pandémique de 2019 sur l'économie mondiale (Opali, 2022).

Nous allons maintenant nous pencher sur la relation entre les entreprises chinoises et le PEPT (programme d'électricité pour tous) en Côte d'Ivoire. Depuis son lancement en 2014, le PEPT a pour objectif de faire de la Côte d'Ivoire le leader régional de la transition énergétique et de la distribution d'électricité en Afrique de l'Ouest (voir le site Web de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité : <https://www.cie.ci/>).

Le PEPT propose un système de paiement qui permet aux Ivoiriens d'obtenir un compteur et un branchement électrique en échange d'un paiement initial de 1 000 francs CFA (1,53 €, ou 2,25 \$), ce qui est apparemment abordable, l'achat d'un compteur en dehors de ce programme coûtant 150 fois plus cher. Ces ménages à faibles revenus bénéficient donc d'un tarif réduit

pour l'installation du compteur en raison de leur statut social, mais doivent déboursier en moyenne 200 à 300 francs CFA par jour (ce qui équivaut en Côte d'Ivoire à deux baguettes de pain) pour payer l'installation pendant 10 ans.

Néanmoins, le PEPT soutient que les clients du programme ont la capacité de rembourser leur installation sur 10 ans en raison de leur activité principale, l'agriculture, qui est présentée comme une source de revenus fiable. L'objectif du PEPT est également de garantir l'accès à l'électricité à 100 % de la population ivoirienne d'ici 2025, contre 80 % actuellement.

Afin d'augmenter la part d'énergie verte du PEPT, le groupe chinois Sinohydro a été chargé de construire le complexe hydroélectrique de Soubré, sous la supervision de la Société des énergies de Côte d'Ivoire, une entreprise publique (Enerdata, 2017). Selon Amidou Traoré, directeur général de la Société des énergies de Côte d'Ivoire, le barrage ajoutera 275 mégawatts à la capacité électrique de la Côte d'Ivoire (AFP, 2017).

Ce barrage, inauguré en 2017, a été financé par un prêt de la China Eximbank, à hauteur de 85 % de son coût de construction. Ces projets sont facilités par les liens profonds qui unissent la Côte d'Ivoire et la Chine, toutes les deux parties prenantes de la Belt and Road Initiative. Dans le cadre du PEPT, la Chine (aux côtés de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement) finance également le secteur de l'énergie à travers des projets qui incluent des infrastructures d'électrification dans les zones rurales de Côte d'Ivoire. Ainsi, 500 localités seront raccordées grâce au financement de la banque chinoise, contre 400 seulement pour les deux autres.

Les entreprises chinoises sont également très impliquées dans le projet de construction et de réhabilitation du réseau électrique de la Côte d'Ivoire (Proderci), lancé en juillet 2018. Proderci est un projet ambitieux qui vise à soutenir le PEPT en améliorant considérablement l'état du réseau électrique. D'un coût total de 460 milliards de francs CFA, Proderci a été financé à 95 % par la China EximBank et à 5 % par le gouvernement ivoirien (Enerdata, 2017).

Que peut-on conclure du cas de la Côte d'Ivoire ? Les entreprises chinoises sont fortement impliquées dans le PEPT, qu'il s'agisse de la construction du complexe hydroélectrique de Soubré, de la rénovation des infrastructures électriques ou de l'octroi de crédits pour soutenir les contrats de construction. Elles sont heureuses de s'associer à l'État ivoirien et n'hésitent pas à partager le marché avec d'autres acteurs économiques étrangers. En effet, en contribuant à l'augmentation de la production d'électricité, le gouvernement ivoirien peut accroître ses exportations régionales d'électricité et renforcer sa position de leader dans le domaine de l'électricité

en Afrique de l'Ouest. De plus, l'implication de ces entreprises est aussi un avantage économique, car le PEPT rend l'électricité plus accessible aux populations rurales et crée de nouvelles activités économiques. Enfin, la construction de complexes hydroélectriques par des entreprises chinoises constitue un avantage politique pour la Côte d'Ivoire, qui peut ainsi se présenter comme un modèle d'émergence dans la région.

Cependant, certains effets négatifs peuvent être observés. Tout d'abord, les entreprises chinoises impliquées dans le PEPT ont une responsabilité dans l'endettement massif des ménages ivoiriens, en raison de la stratégie d'abonnement-crédit promue par la Compagnie ivoirienne d'électricité. De plus, elles renforcent la dépendance technique du gouvernement ivoirien à l'égard du savoir-faire chinois, notamment par la construction et la rénovation d'infrastructures énergétiques. Enfin, elles favorisent la dépendance économique en encourageant l'État ivoirien à s'endetter en lui proposant des prêts bancaires assortis de contrats de construction.

LE CAS DE LA RIZICULTURE HYBRIDE AU BURUNDI

Le projet « Vision Burundi » prévoit de faire du Burundi un pays émergent d'ici 2040 et un pays développé d'ici 2060 (Gouvernement du Burundi, 2023). Selon le président Evariste Ndayishimiye, l'objectif est d'assurer la sécurité alimentaire du Burundi et de garantir l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi et à un niveau de vie décent à tous ses citoyens. Pour arriver à ce résultat, l'économie burundaise doit connaître des changements majeurs. Elle doit disposer de meilleures infrastructures, développer son secteur agricole encore trop rudimentaire et renforcer son secteur minier.

Néanmoins, le président du Burundi dit vouloir s'assurer que le renforcement du secteur agricole ne se fera pas au détriment de la protection de l'environnement du pays. Sans négliger les enjeux du développement durable, ce projet vise à encourager une approche volontariste du développement, en concluant des partenariats internationaux dans le secteur agricole notamment (République du Burundi, 2023).

Ce projet est d'autant plus important que le Burundi est l'un des seuls pays au monde dont le PIB est encore inférieur au seuil de 300 dollars par habitant, en plus d'être classé à la 19^e place des pays les plus corrompus du monde par Transparency International en 2022 (sur 180 pays). En Afrique de l'Est, seul le Soudan du Sud est jugé plus corrompu que le Burundi (Nikiza, 2021).

Afin d'intégrer le cercle des pays émergents, le Burundi doit réformer tous ses secteurs économiques, à commencer par le secteur agricole. Si ce secteur bénéficie d'investissements suffisants orientés vers la recherche et la modernisation, il pourrait être capable d'impulser une dynamique positive pour l'ensemble de l'économie du pays.

En effet, l'émergence du Burundi exige la création d'une dynamique motrice capable de créer de l'emploi et d'encourager les investissements. Or, cette dynamique dépend d'un certain degré de coordination entre ses secteurs économiques, qui optimiserait leur productivité. Une réforme du secteur agricole permettrait ainsi d'alimenter un cycle économique vertueux pour le pays. En effet, tant que le système agricole restera rudimentaire, le décollage économique demeurera difficile.

Le passage d'une agriculture traditionnelle à une agriculture moderne pourrait ainsi attirer les investissements, encourager la productivité et renforcer la compétitivité économique du Burundi, puisque les secteurs non agricoles ne pourront pas émerger tant que la sécurité alimentaire ne sera pas assurée.

C'est dans cette optique que devraient s'inscrire les entreprises chinoises opérant dans le secteur agricole au Burundi. Le riz hybride, par exemple, a été promu au Burundi par la Chine pour renforcer la sécurité alimentaire. La culture du riz hybride pourrait résoudre des problèmes tels que la faible capacité de production des variétés, la mauvaise qualité des plants et l'irrégularité des cultures.

Le problème de ces plantes est que leur fertilité diminue de génération en génération et qu'elles doivent donc être reproduites en laboratoire chaque année. Yang Huade, chef des experts agricoles chinois du Centre de démonstration des technologies agricoles de Gihanga, dans l'ouest du Burundi, déclare : « Cela permet non seulement de protéger l'environnement, mais aussi d'augmenter considérablement la production et les revenus de la population locale » (Kaizhi, 2021).

Selon Diomede Ndayirukiye, directeur général de l'aménagement du territoire, de l'irrigation et de la protection du patrimoine au ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Élevage, au moins 13 des 18 provinces du pays cultivent actuellement du riz hybride dans le but de réaliser le slogan du président burundais Evariste Ndayishimiye : « Que chaque bouche ait de la nourriture et que chaque poche ait de l'argent » (Xinshua, 2023a). La société chinoise SELCOL Corporation, filiale de Powerchina, s'est impliquée plus profondément dans ce secteur en construisant le Centre de démonstration agricole du Burundi en 2020 (Xinshua, 2023b).

S'inspirant des normes du Centre de démonstration agricole de Chine, le projet vise à doter le Burundi d'une installation de démonstration de technologies agricoles qui réponde à ses besoins agricoles. Les experts ont visité des champs dans les 14 provinces rizicoles pour effectuer des recherches et des essais, et ont introduit huit variétés de semences de riz hybride censées être adaptées aux conditions locales.

Les semences hybrides promues par ce centre agricole contribuent dans une certaine mesure à la protection de l'environnement en réduisant l'utilisation de pesticides et d'engrais chimiques. Elles contribuent également à assurer la sécurité alimentaire du pays et à élever le niveau de vie des populations rurales en augmentant la rentabilité des activités agricoles.

Cependant, cette pratique agricole rend le Burundi très dépendant des entreprises chinoises, puisque la recherche agronomique sur le riz hybride se fait en Chine. De plus, les techniques agricoles burundaises liées aux variétés locales sont remplacées par des techniques agricoles chinoises adaptées au riz hybride, ce qui rend le Burundi dépendant aussi des techniques chinoises. Enfin, le Burundi est contraint d'importer régulièrement de nouvelles semences de riz hybride afin de surmonter les problèmes de fertilité et de productivité que les semences hybrides ont connus au fil des générations.

LE CAS DE LA CENTRALE ÉLECTRIQUE À LA BIOMASSE DE DANDORA AU KENYA

Le Kenya est la première économie émergente d'Afrique de l'Est. Le pays s'est fixé un ambitieux projet d'émergence, « Vision 2030 », qui doit lui permettre de développer son économie, de protéger ses acquis démocratiques et de garantir à sa population un accès à l'alimentation, au logement, à la santé et aux services publics. Ces réformes doivent néanmoins demeurer conformes aux objectifs environnementaux et écologiques du pays, notamment aux Objectifs de développement durable qui figurent dans les priorités de Nairobi (WFP, 2023).

C'est le pari que font les entreprises chinoises dans le projet de centrale électrique à la biomasse de Dandora, près de Nairobi. La situation de cette décharge urbaine est catastrophique. Environ 2 000 tonnes de déchets, y compris chimiques, provenant de la capitale du Kenya sont déversées chaque jour dans la décharge de Dandora, qui s'étend sur une superficie d'environ 15 hectares.

Pour résoudre ce problème, le gouvernement kényan souhaite lancer le projet Dandora Waste to Energy Plant. Ce projet de bioénergie de 40 MW, prévu à Dandora d'ici 2025, vise à traiter 2 500 tonnes de déchets municipaux par jour (Power Technology, 2024). La centrale électrique sera une entreprise commune, et l'entreprise étrangère sélectionnée sera responsable de sa construction, de son financement et de son exploitation, avec une période de concession convenue avec les autorités kényanes.

Un certain nombre d'entreprises ont manifesté leur intérêt pour le projet, et les entreprises chinoises dominent nettement la liste préliminaire des entreprises candidates au contrat. En effet, sur les 18 entreprises intéressées, 8 sont chinoises. Parmi elles figurent China National Electric Engineering Co Ltd, China Machinery Engineering Corporation. La totalité de l'investissement pour la conception et l'installation de la centrale ainsi que les coûts d'exploitation, de fonctionnement et de maintenance seront supportés par l'entreprise ou le consortium pendant la durée du contrat (Energy Central, 2023).

Cette centrale à biomasse devrait avoir de nombreux effets positifs. Elle traitera les déchets urbains, créera des emplois, augmentera la production d'électricité et la distribuera sous le contrôle du gouvernement kényan, qui veillera probablement à ce qu'elle soit accessible à la population locale. Mais les centrales à biomasse sont plus coûteuses à entretenir que les centrales conventionnelles, ce qui constitue un désavantage économique pour le gouvernement kényan à l'expiration du contrat.

CONCLUSION

L'Afrique est aujourd'hui devenue un marché économique compétitif qui encourage le développement d'un nouvel atout économique, le capital écologique, en favorisant l'établissement d'économies conformes aux préoccupations environnementales internationales. Cet intérêt pour les projets d'émergence écologique a été facilité par la libéralisation soutenue des économies africaines. Toutefois, cela les a rendues plus vulnérables au surendettement vis-à-vis des acteurs économiques étrangers.

À cet égard, les entreprises chinoises disposent d'atouts majeurs dans la compétition qui les oppose aux autres entreprises étrangères en Afrique. Tout d'abord, elles ont une certaine capacité à s'adapter aux conditions d'activité et de coopération déterminées par les États africains, encore très marquées par le poids du secteur public dans l'économie. Elles sont en effet disposées à conclure des partenariats avec le secteur public africain et à prendre des engagements ambitieux à long terme, ce qui exige un certain

degré de coopération entre les entreprises. Le meilleur exemple de ce comportement peut être observé en Côte d'Ivoire, où il existe une synergie entre les banques chinoises et les entreprises de construction.

Mais les entreprises chinoises peuvent aussi générer des problèmes sociaux importants, en investissant dans des secteurs économiques primaires (comme l'agriculture et l'énergie), en alimentant une dépendance économique ou technologique de fait, en participant à des projets publics dont les bénéfices sociaux sont discutables (tels que le Projet électricité pour tous en Côte d'Ivoire) ou dont les bénéfices écologiques sont limités.

Ainsi, après avoir été un laboratoire territorial que les puissances coloniales ont découpé lors de la Conférence de Berlin, en 1884-1885, puis un laboratoire économique dont les ressources devaient alimenter la machine industrielle des pays occidentaux après les indépendances, l'Afrique est devenue un laboratoire environnemental où le néolibéralisme vert pourrait se développer, ce qui confirmerait son enfermement comme éternel objet réifié au profit des puissances extérieures et au détriment des populations locales.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFP. (2017, 2 novembre). Côte d'Ivoire : inauguration du barrage hydroélectrique de Soubré. *Le Point*. https://www.lepoint.fr/economie/cote-d-ivoire-inauguration-du-barrage-hydroelectrique-de-soubre-02-11-2017-2169414_28.php
- BANQUE MONDIALE. (2016). *La course vers l'émergence. Pourquoi la Côte d'Ivoire doit ajuster son système financier* (3^e édition). https://www.un.org/africarenewal/sites/www.un.org/africarenewal/files/La_Course_vers_un_systeme_financier.pdf
- BEAURAIN, C., MAILLEFERT, M. et PETIT, O. (2010). Capitalisme raisonnable et développement durable : quels apports possibles à partir de l'institutionnalisme de John R. Common ? *Revue Interventions économiques / Papers in Political Economy*, (42). <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.1227>
- BOND, P. (2011). Croissance économique africaine, destruction de l'environnement et contestation sociale. *Écologie & politique*. 2(42). <https://doi.org/10.3917/ecopo.042.0033>
- DIMIER, V. (2010). *État et gouvernementabilité en Afrique*. BESPO-Université Libre de Bruxelles.
- ENERDATA. (2017, 7 novembre). *Sinohydro démarre la construction d'un projet hydroélectrique de 112 MW en Côte d'Ivoire*. <https://www.enerdata.net/publications/daily-energy-news/sinohydro-starts-building-112-mw-hydropower-project-ivory-coast.html>
- ENERGY CENTRAL. (2023, 19 mai). *Chinese firms dominate race for Dandora power plant deal*. <https://energycentral.com/news/chinese-firms-dominate-race-dandora-power-plant-deal>
- ESCOBAR, A. (1996). *Encountering Development. The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton University Press.
- ESPING-ANDERSEN, G. (1999). *Les trois mondes de l'État-providence. Essai sur le capitalisme moderne*. Presses universitaires de France.

- EXPORT-IMPORT BANK OF CHINA. (2016). *White paper on Green Finance*. <http://english.eximbank.gov.cn/News/WhitePOGF/201807/P020180718416279996548.pdf>
- FORTIER, V. (2017). Naomi Klein (2015). *Tout peut changer : capitalisme et changement climatique* [compte-rendu]. *Militantisme et changement social*, 23(2). <https://doi.org/10.7202/1043310ar>
- FOUCAULT, M. (2004). *La naissance de la biopolitique* [notes de cours au Collège de France (1978-1979)]. Le Seuil/Gallimard.
- GAGNÉ, G. (2016). *De l'impossibilité de régler la crise écologique dans le cadre de la chrématistique* [thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal]. <https://core.ac.uk/download/pdf/77619065.pdf>
- GAZIBO, M. (2014). Can Africa benefit its booming cooperation with China? The State capacity factor in comparative perspective, Dans T. Deych & al. (dir.), *Africa's Growing Role in World Politics*. Russian Academy of Social Science. Moscow.
- GENDRON, C. (2005). Comment concilier environnement et industrie? *Sciences humaines*, hors-série, (49), 62-65.
- GOLDMAN, M. (2001). Constructing an Environmental State: Eco-Governmentality and Other Transnational Practices of a 'Green' World Bank. *Social Problems*, (48), 499-523. <https://doi.org/10.1525/sp.2001.48.4.499>
- GOVERNEMENT DE LA CÔTE D'IVOIRE. (2019, 23 mai). *Émergence de la Côte d'Ivoire: « Notre pays est sur la bonne voie », a assuré la ministre Nialé Kaba*. Portail du gouvernement de Côte d'Ivoire. https://www.gouv.ci/_actualite-article.php?d=4&recordID=10085&p=2
- GOVERNEMENT DU BURUNDI. (2023, 11 avril). Le budget de l'État tiendra désormais compte de la « Vision Burundi pays émergent en 2040, pays développé 2060 ». <https://www.presidence.gov.bi/2023/04/11/le-budget-de-letat-tiendra-desormais-compte-de-la-vision-burundi-pays-emergent-en-2040-pays-developpe-2060/>
- HEYDT, M. (2022). Towards a Solutions-Oriented Approach: China, Africa and Energy Transition Narrative Building. *Global Development Policy Center*.
- INTERNATIONAL ENERGY AGENCY. (Novembre 2019). *Africa Energy Outlook*. World Energy Outlook Special Report. https://www.connaissancedesenergies.org/sites/connaissancedesenergies.org/files/pdf-actualites/Africa_Energy_Outlook_2019.pdf
- ISPI⁹⁰. (2021). *China-Africa Cooperation in the Energy Sector: Towards a More Sustainable Pathway?* Italian Institute for International Political Studies. <https://www.ispionline.it/en/publication/china-africa-cooperation-energy-sector-towards-more-sustainable-pathway-31257>
- IZENZAMA MAFOUTA, N. (2008). *Le paradigme écologique du développement durable en Afrique subsaharienne à l'ère de la mondialisation. Une lecture éthico-anthropologique de l'écodéveloppement*. Peter Lang.
- JOHNSON, P. (2015). L'émergence de l'agriculture biologique et du commerce équitable au Burundi. *Pour*, 3(227). <https://doi.org/10.3917/pour.227.0151>
- KAIZHI, L. (2021, 4 mars). Des experts agricoles chinois aident le Burundi à améliorer sa production agricole. *Beijing Review*. https://www.bjreview.com/World/202103/t20210304_800238262.html
- NIKIZA, É. (2021, 29 novembre). Le Burundi, pays « émergent » en 2040? *Iwacu*. <https://www.iwacu-burundi.org/le-burundi-pays-emergent-en-2040/>
- O'CONNOR, J. R. (1998). *Natural Causes: Essays in Ecological Marxism*. Guilford Press.

- OPALI, O. (2022, 14 novembre). Sino-African collaboration aids in transition to green energy. *China Daily*. <https://www.chinadaily.com.cn/a/202211/14/WS63717be8a310491754329671.html>
- PALMER, K., W. E. OATES et P. R. PORTNEY (1995). Tightening Environmental Standard: The Benefice-Cost or the No-Cost Paradigm? *The Journal of Economic Perspectives*. 9(4), 119-132. DOI:10.1257/jep.9.4.119
- POWER TECHNOLOGY. (2024, 31 janvier). *Power plant profile: Dandora Waste to Energy Plant, Kenya*. <https://www.power-technology.com/marketdata/power-plant-profile-dandora-waste-to-energy-plant-kenya/>
- RENOU, Y., BA, C. et DIALLO, A. (2021). 2021: Transitions environnementales et écologie politique des savoirs en Afrique: de la commotion coloniale et néo-libérale à la « co-motion » sociale-écologique. *NAAJ - Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, 2(1). <https://shs.hal.science/halshs-03255108/document>
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. (2023, avril). Projet de « Vision Burundi pays émergent en 2040 et pays développé en 2060 ». https://forum-developpement.bi/upload_programme/Vision_BDI%202040_2060.pdf
- SARR, S. M. (2021). L'Afrique aussi et encore réifiée à partir de l'environnement. *NAAJ - Revue africaine sur les changements climatiques et les énergies renouvelables*, 2(1). DOI:10.46711/naaj.2021.2.1.7
- WALLERSTEIN, I. (1974). The Rise and Future Demise of the World's Capitalist System: Concepts for Comparative Analysis. Dans H. Alavi et T. Shanin (dir.), *Introduction to the Sociology of « Developing Societies »*. *Sociology of « Developing Societies »* (p. 29-53). Palgrave. https://doi.org/10.1007/978-1-349-16847-7_3
- WFP (2023, 15 mars). Projet de plan stratégique de pays – Kenya (2023-2027). https://executiveboard.wfp.org/document_download/WFP-0000147879
- XINHUA (2023a, 2 avril). Interview: Burundi commends China's support in agricultural sector -- official. *News.cn*. <https://english.news.cn/africa/20230402/d8dfc47f4607420fa2e30848be43afb0/c.html>
- XINSHUA. (2023b, 28 juillet). Interview: Burundi official says agricultural partnership with China « very positive », expecting more support. *Forum sur la coopération sino-africaine*. FOCAC. www.focac.org/eng/zfzs_1/202307/t20230728_11118956.htm
- ZHAN, L. (2002, 16 mai). China, Africa continue to expand clean energy cooperation. *People's Daily* et *Central Committee Bimonthly QIUSHY*. https://subsites.chinadaily.com.cn/Qiushi/2022-05/16/c_751505.htm
- ZUINDEAU, B. (2006). Le développement durable est-il soluble dans le capitalisme? *Territoire en mouvement*, (4), 46-53. <https://doi.org/10.4000/tem.430>





CHAPITRE 5

TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE ET ÉMERGENCE EN AFRIQUE

Olivier Mbabia

INTRODUCTION

Dans la plupart des régions du monde, la transformation agricole s'est généralement avérée précurseuse d'un processus plus large de transformation économique (Lewis, 1954; Johnston et Mellor, 1961; Mellor, 1976; Timmer, 1988). La prise de conscience de l'apport de l'agriculture au développement s'est manifestée notamment par l'adoption, dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire ainsi qu'en 2003, de la Déclaration de Maputo, marquant la résolution des dirigeants africains de revitaliser l'agriculture. Les États ont décidé de consacrer au moins 10 % des dépenses publiques au développement agricole et rural. L'Afrique a réalisé des

avancées importantes depuis le début du XXI^e siècle, notamment en matière de productivité agricole. En moyenne, la production agricole par travailleur a augmenté de 2 % entre 2001 et 2012, alors qu'elle n'avait progressé que de 0,6 % dans les années 1990 et qu'elle avait connu des déficits durant les années 70 et 80 (Nin-Pratt, 2015). Malgré ces efforts, l'agriculture africaine demeure un secteur à la traîne.

Dans quelle mesure l'activité agricole, telle qu'elle se présente et se pratique aujourd'hui sur le continent africain, peut-elle constituer un levier d'autonomie alimentaire, de croissance économique et d'émergence ? Après avoir brièvement examiné les initiatives en matière agricole et présenté leur bilan, nous exposons les défis que les projets nationaux et régionaux de transformation agricole doivent relever dans la perspective de l'émergence africaine.

LE RETOUR DE L'AGRICULTURE À L'ORDRE DU JOUR DU PROJET DU DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

Après les décennies qui ont vu l'imposition des programmes d'ajustement structurel (PAS) – une série de réformes à caractère libéral exigées par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international –, la question agricole a progressivement été réinscrite au cœur de la thématique du développement. Les PAS imposaient aux pays dans lesquels ils étaient mis en place, entre autres, de démanteler leurs dispositifs de régulation agricole et de se spécialiser dans la production de denrées destinées à l'exportation.

Les nouvelles initiatives

Dès la fin des années 90, un nouveau leitmotiv est apparu dans le discours du développement, la « Nouvelle révolution verte en Afrique », lancée par des acteurs privés et ensuite promue par les Nations unies et les gouvernements de la région. Une des premières initiatives est celle de la fondation Rockefeller. S'appuyant sur les leçons tirées de l'échec de son expérience de promotion de la précédente révolution verte en Asie et en Afrique, la fondation décide, en 1999, de consacrer l'essentiel de son financement agricole à l'Afrique et de mettre en œuvre, depuis son bureau de Nairobi, un programme sur le terrain. La stratégie du programme repose sur une théorie du changement assez simple, appelée « technologie fondée sur le marché », qui se traduit par l'adoption de cultures résilientes ainsi que la productivité du sol et des marchés (Toennissen, Adesina et Devries, 2008). L'initiative majeure en faveur d'un retour de l'agriculture au cœur des préoccupations régionales a été l'adoption, en 2003, de la Déclaration de Maputo, qui marque la résolution des dirigeants africains à revitaliser l'agriculture.

Pour la rendre opérationnelle, l'Union africaine conçoit, dans le cadre du NEPAD, le PDDAA, en faveur de l'agriculture et de la sécurité alimentaire. Il s'agit de donner la priorité à trois « piliers » interdépendants susceptibles d'améliorer la situation : augmenter les surfaces sous gestion durable des terres et déployer des systèmes fiables de contrôle de l'eau ; renforcer l'infrastructure rurale et les capacités commerciales en vue d'améliorer l'accès au marché ; accroître l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim (African Union and NEPAD, 2003)¹.

En septembre 2006 est lancée l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). Née d'une mutualisation des forces de deux des plus influentes fondations philanthropiques américaines (la fondation Rockefeller et la fondation Bill-et-Melinda-Gates), l'AGRA vise officiellement à « [c]atalyser et soutenir la transformation d'une agriculture inclusive en Afrique en augmentant les revenus et la sécurité alimentaire des petits exploitants en Afrique ; et accompagner les pays sur la voie à suivre pour atteindre et maintenir la transformation de leur agriculture. ». Confirmant la tendance de cet agro-optimisme, la Banque mondiale publie un rapport annuel intitulé *Rapport sur le développement dans le monde, 2008 : l'agriculture au service du développement*, dont le message global « est que l'agriculture est un outil de développement essentiel pour atteindre l'objectif de développement pour le Millénaire qui vise à réduire de moitié d'ici 2015 le pourcentage de personnes souffrant d'extrême pauvreté et de faim » (Banque mondiale, 2007). Le document recommande aux gouvernements l'adoption et la mise en œuvre de programmes agricoles au service du développement pour changer le destin de millions de personnes pauvres vivant en milieu rural. Sur le plan régional, plus précisément, le rapport attire l'attention sur le fait que, dans la majorité des pays de l'Afrique subsaharienne, l'agriculture est une option solide pour stimuler la croissance, réduire la pauvreté et accroître la sécurité alimentaire (Banque mondiale, 2007).

Les acquis fragiles du PDDAA

Pendant la première décennie de mise en œuvre du PDDA, qui fixe les objectifs généraux de croissance annuelle à 6 % du PIB agricole et à au moins 10 % des dépenses publiques en allocations au secteur agricole, on a constaté qu'il s'agissait d'une initiative régionale stimulante en termes de stratégies et d'actions en faveur du développement et de la transformation de

1. En plus des trois piliers susmentionnés, il en existe un quatrième, celui de la recherche, de la vulgarisation agricole et de l'adoption des technologies. Il vise à fournir l'appui scientifique nécessaire à la production et à la compétitivité à long terme.

l'agriculture. Cette initiative a ainsi contribué, à bien des égards, à faire de l'agriculture le centre du programme de développement au triple échelon local, national et régional. En ce qui a trait à la mise en œuvre du PDDAA, les pays du continent se situent à des étapes différentes.

Une revue du PDDAA par les États membres de l'Union africaine et les parties prenantes a révélé que la plupart des plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) n'ont connu qu'une implémentation partielle. Cette contre-performance est due, entre autres, à l'insuffisance du financement, à l'absence d'institutions et de politiques appropriées, à la faible capacité de leadership et à la faiblesse du système de responsabilité mutuelle. Depuis 2003, seulement une dizaine de pays ont réussi à dépasser l'objectif de 10 % au cours d'une année, et cinq l'ont fait entre 2008 et 2014: le Burkina, l'Éthiopie, Madagascar, le Malawi et le Zimbabwe (AGRA, 2016). C'est dans cet élan qu'est adoptée la Déclaration de Malabo², qui fixe la vision 2025 de l'Afrique pour l'agriculture, en vue de la réalisation du Premier plan décennal de mise en œuvre de l'Agenda 2063 (Union africaine, 2018). Près de dix ans après, l'état d'avancement des engagements signés à Malabo apparaît encourageant malgré nombre de faiblesses. Le dernier rapport d'examen biennal révèle que, dans l'ensemble, le continent n'est pas en voie de réaliser les engagements de la Déclaration de Malabo. L'Afrique obtient une note moyenne globale de 4,3/10, alors que l'indice de référence requis pour être en bonne voie au cours de la période considérée est de 7,28. De plus, le taux de progression du continent semble avoir ralenti (Union africaine, 2022).

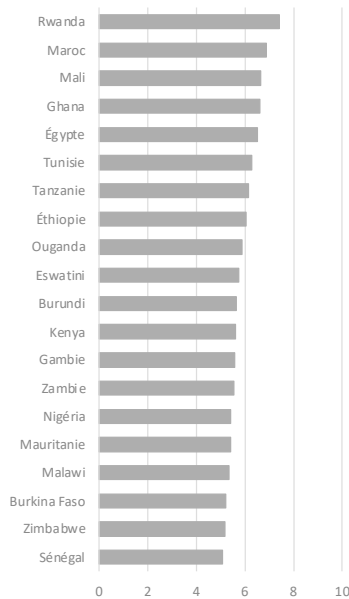
Au niveau régional, la meilleure performance est celle de l'Afrique de l'Ouest (4,75). Elle est suivie par l'Afrique du Nord (4,62), l'Afrique de l'Est (4,56), l'Afrique australe (4,11) et l'Afrique centrale (3,33). Ces scores indiquent qu'aucune des cinq régions n'est sur la bonne voie pour atteindre les engagements du PDDAA. Parmi les 51 pays d'Afrique (tous sauf Maurice, Sao Tomé-et-Principe et la Somalie) qui ont présenté un rapport dans le cadre de ce troisième cycle du processus d'examen biennal, le Rwanda est le seul à être sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de Malabo d'ici 2025. La figure ci-dessous montre qu'une dizaine de pays affichent un

2. La Déclaration de Malabo de 2014 sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie énumère 7 engagements qui ont été traduits en autant de domaines thématiques de performance: 1) le réengagement aux principes et valeurs du processus du PDDAA; 2) le renforcement du financement des investissements dans l'agriculture; 3) l'éradication de la faim en Afrique d'ici 2025; 4) la réduction de moitié de la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et à une transformation agricoles inclusives; 5) l'intensification du commerce intra-africain des produits agricoles et services connexes; 6) le renforcement de la résilience des moyens d'existence et des systèmes de production face à la variabilité du climat et aux autres risques connexes; et 7) le renforcement de la responsabilité mutuelle par rapport aux actions et aux résultats.

score supérieur à la moyenne, mais en deçà de l'indice de 7,28 requis. Avec le Rwanda, le Maroc (6,89), le Mali (6,66), le Ghana (6,61) et l'Égypte (6,52) enregistrent les meilleurs scores. On observe d'ailleurs qu'une trentaine de pays sont à la traîne. Les pays affichant les scores les plus faibles sont le Tchad (2,20), la Guinée-Bissau (2,18), les Comores (1,50), l'Algérie (1,47) et la Libye (1,14).

FIGURE 5.1

Progrès de la mise en œuvre du PDDAA par pays, 2021



Source : 3^e Rapport d'examen biennal du PDDAA, Union africaine, 2022.

Les résultats de l'évaluation des engagements spécifiques apparaissent tout aussi négatifs. De fait, pour ce qui est de l'engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture, seulement quatre pays ont investi au moins 10 % de leurs dépenses nationales dans l'agriculture : les Seychelles, l'Égypte, l'Eswatini et la Zambie. En ce qui concerne la stimulation du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles, seuls le Sénégal, le Nigeria, la Sierra Leone et le Botswana atteignent l'objectif d'une manière satisfaisante. Quant à l'engagement de

réduire de moitié la pauvreté grâce à l'agriculture d'ici 2025, seulement neuf pays progressent vers l'objectif: le Ghana, le Maroc, le Rwanda, la Tanzanie, l'Égypte, le Mali, le Nigeria, le Burkina Faso et la Tunisie.

Toutefois, l'Union africaine relève que les effets de la pandémie de la COVID-19 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sur le continent pourraient expliquer en partie les mauvaises performances enregistrées (Union africaine, 2022). De surcroît, au cours de la période considérée, le secteur agricole africain a été confronté à l'invasion d'insectes ravageurs, notamment dans la corne de l'Afrique, ainsi qu'à des inondations et à des sécheresses dans plusieurs régions. Somme toute, il reste encore du travail à faire, principalement au niveau gouvernemental, afin que nombre de pays renforcent leur appropriation du PDDAA et intègrent totalement la Déclaration de Malabo dans leur PNIA. En outre, ils devraient accroître les investissements dans l'agriculture (Union africaine, 2022). Les disparités des résultats valident *in fine* l'hétérogénéité des réalités agricoles à travers le continent.

LES DÉTERMINANTS ET LES DÉFIS DE LA TRANSFORMATION DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

S'il n'existe pas de définition consensuelle de la transformation agricole, il est cependant généralement admis que ce phénomène procède d'un processus, d'une transition et d'une reconfiguration des caractères généraux de l'agriculture. Pour certains, il s'agit d'un processus qui conduit à une productivité accrue des exploitations, oriente l'agriculture à des fins commerciales et renforce le lien entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie (ACET, 2017). John W. Mellor conçoit la transformation agricole comme le passage d'une agriculture essentiellement de subsistance, et souvent un sous-emploi de la terre et de la main-d'œuvre dans les grandes exploitations, à l'agriculture commerciale, où les petites exploitations commerciales dominantes produisent abondamment pour le marché. Deux forces induisent la transformation agricole: d'une part, la hausse de la productivité du travail augmente la production au-delà de la subsistance; d'autre part, l'amélioration des infrastructures, en particulier des routes, augmente la disponibilité et diminue le coût d'une large gamme de biens de consommation manufacturés, tout en augmentant la rentabilité des nouvelles technologies (Mellor, 2018).

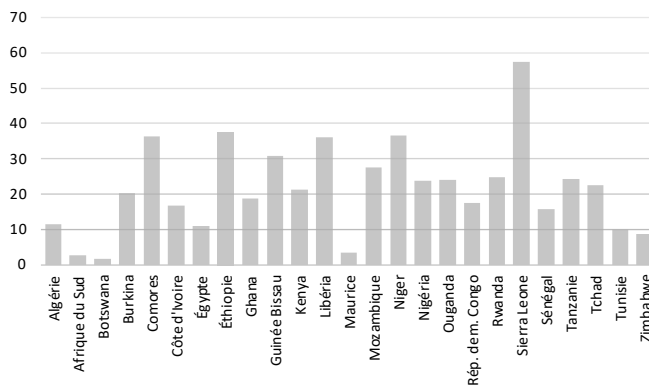
Une volonté et un potentiel de transformation réels

Autant sur le continent qu'ailleurs, on a vu augmenter ces dernières années un intérêt pour la question agricole africaine. Certes, la mise en œuvre de l'initiative régionale du PDDAA connaît une progression lente et non

uniforme; néanmoins il est stimulant de voir que plusieurs pays confèrent une place plus centrale à l'agriculture, comme le montrent les exemples de l'Éthiopie et du Maroc. L'importance de ce secteur d'activité semble dorénavant consensuelle. Non seulement du fait de l'existence de ressources naturelles et humaines considérables, mais aussi en raison du potentiel d'élargissement des horizons économiques d'un continent qui a enregistré récemment une croissance économique extraordinaire. De plus, même si elle est peu performante, l'agriculture constitue la principale source de revenus dans la majorité des pays (voir les figures 5.2 et 5.3). Cette importance est telle qu'on souligne qu'«[i]l faut soutenir l'agriculture africaine, car elle sauvera le continent!» (Banque mondiale 2007). On peut alors, à bon droit, se poser la question de savoir comment et dans quelle mesure soutenir une voie de croissance reposant sur l'agriculture afin qu'elle puisse engendrer des effets positifs sur la pauvreté et la souveraineté alimentaire. Cela revient à s'interroger sur les déterminants de la stratégie de transformation d'une agriculture essentiellement exploitée par de petits producteurs, qui font peu usage de technologies modernes.

FIGURE 5.2

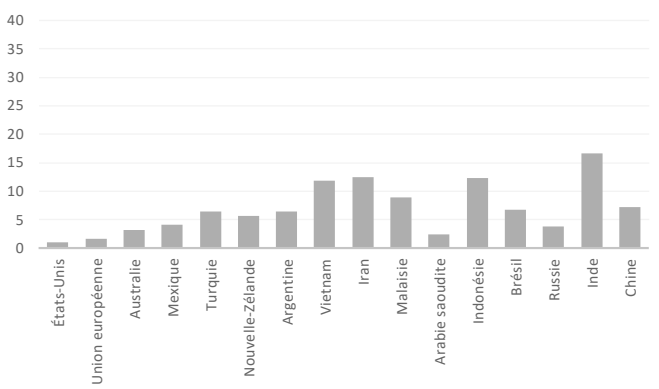
Valeur de l'agriculture dans le PIB, par pays d'Afrique, en 2022



Source: Statistiques sur le développement dans le monde, Banque mondiale.

FIGURE 5.3

Valeur de l'agriculture dans le PIB, par pays industrialisé et pays émergent en 2022



Source: Statistiques sur le développement dans le monde, Banque mondiale.

DES DÉFIS GOUVERNEMENTAUX

En dépit de l'existence d'une volonté et d'un potentiel réels de faire contribuer l'agriculture à l'émergence, le premier défi qui se pose est d'ordre gouvernemental, notamment la question du rôle de l'État et la consolidation de capacités institutionnelles à long terme.

L'État : acteur incontournable de la transformation agricole

En raison de son ampleur, la transformation de l'économie en général, et de l'agriculture en particulier, ne saurait être mise en œuvre sans l'action fondamentale de l'État. En effet, l'aboutissement de stratégies agricoles semble être associé, à plus d'un égard, aux interventions des gouvernements dans le secteur de l'agriculture. L'amélioration de la productivité et le développement de la chaîne de valeur agricole ne se feront que si l'État joue un rôle de soutien actif en investissant dans la recherche et la vulgarisation agricoles, l'innovation technologique et un réseau solide de transport et de communication. Il doit également garantir la disponibilité du crédit et la livraison en temps voulu des intrants agricoles essentiels (Chambers, 1989; Nin-Pratt et al. 2009). Quelle que soit la complexité de la mise en œuvre d'une transformation de l'agriculture, on souligne que la leçon la plus importante à tirer de la révolution verte asiatique est probablement qu'un engagement politique sérieux et soutenu est indispensable. En d'autres mots, en Asie, la transformation a eu lieu grâce à l'engagement actif et cohérent des gouvernements

dans l'adoption de technologies et dans le processus (par exemple, les pays asiatiques bénéficient souvent d'un système de vulgarisation agricole efficace) (Diao et al. 2012).

Trois éléments sont préalables au développement agricole et relèvent des prérogatives étatiques : la sécurité publique, un système monétaire efficace et un réseau de transport performant (Bichat, 2012). D'abord, « il n'y a pas de développement agricole sans un État de droit minimal, avec une justice de proximité et des organes de sécurité protégeant les citoyens de toute agression intempestive. De tout temps, les guerres civiles ont entraîné un effondrement de la production agricole » (Bichat 2012, p. 98). Ensuite, il est difficile, voire impossible, que

se développe la production agricole si elle ne s'inscrit dans un système monétaire stable et couvrant des territoires suffisamment étendus. Il faut également qu'il soit en équilibre avec les performances des économies qu'il supporte. En effet, si la monnaie est trop faible, cela favorise les exportations agricoles. Mais les facteurs de production importés deviennent très coûteux. Si au contraire la monnaie est trop forte, la production locale a beaucoup de difficulté pour concurrencer les produits alimentaires importés. À titre d'exemple, la dévaluation brutale du franc CFA³ en 1994 a parfaitement illustré l'impact du facteur monétaire sur les productions agricoles : en une journée, la production locale était redevenue compétitive par rapport aux importations alimentaires (Bichat 2012, 98).

Enfin, il paraît évident qu'il ne saurait y avoir un réseau d'agriculture performante, sans la possibilité de déplacer la production et d'écouler les surplus de la production grâce à une forte connectivité (Bichat 2012, p. 99).

Il incombe aussi au gouvernement de couvrir le secteur financier. Il doit non seulement attirer les investissements extérieurs indispensables à la mise en place de la transformation de l'agriculture, mais surtout offrir une autre voie et un accès plus large aux services financiers en zones rurales, trop souvent peu couvertes par l'offre existante. La Banque nationale de

3. Monnaie instaurée depuis la période coloniale, dans les possessions de l'empire colonial français, baptisée franc des « colonies françaises d'Afrique » (franc CFA) devenue après les indépendances franc de la « communauté financière d'Afrique ». Les 14 pays de la zone franc ont l'obligation de déposer leurs réserves de change auprès du Trésor public français. Huit relèvent de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA- Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo), et six de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (CEMAC- Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad).

microfinance en Tanzanie est un bon exemple de ce type d'institution, qui tente de joindre des clients auparavant considérés comme inaccessibles (Cheru, Modi et Naidu, 2013: 21)

Par ailleurs, la volonté politique apparaît davantage, notamment ces dernières années, comme un élément de premier ordre dans l'adoption et le maintien continu du processus de transformation de l'agriculture. Or cette volonté politique semble déficitaire dans nombre de pays africains. C'est du moins ce que constate l'AGRA, raison pour laquelle l'organisme souligne la nécessité urgente de promouvoir une volonté politique susceptible de conduire cette transformation. En réalité, les gouvernements africains doivent s'approprier la promotion de la transformation de l'agriculture, à la fois pour créer un environnement propice au secteur privé et pour pallier les défaillances généralisées du marché. La volonté politique est essentielle, non seulement pour s'engager dans ces tâches, mais également pour surmonter les problèmes de gouvernance inhérents aux interventions gouvernementales dans l'agriculture (AGRA, 2018: 45). Si le succès de la transformation dépend du rôle pilote des entreprises ainsi que de la réalisation des trois conditions simultanées définies par la Banque africaine de développement (diffusion à large échelle des technologies et intrants concourant à l'accroissement de la productivité, élaboration de structures et de mécanismes d'incitation sur le marché des intrants et extrants, et secteur privé dynamique et bien fonctionnel), la Banque précise que la contribution du secteur public est cruciale pour faciliter la réalisation de ces trois conditions et la promotion de l'essor des entreprises. En outre, concernant précisément le succès de la transformation de l'agriculture, la libéralisation des marchés des intrants, la promotion de financements innovants, le développement des infrastructures (telles que celles d'irrigation et de stockage et les routes rurales) et les réformes des politiques foncières revêtent une grande importance, tout comme les technologies et les plans de sensibilisation (Banque africaine de développement, 2016).

Capacités institutionnelles et long terme

À des degrés divers, l'Afrique est marquée par des problèmes persistants de gouvernance économique et politique qui affectent l'environnement socio-économique des populations. Dans ce contexte, les pays peinent à utiliser leurs dotations naturelles de manière optimale. On a récemment observé, cependant, que certains pays s'engagent sur la voie du renforcement de leurs capacités institutionnelles. Une gouvernance efficiente tend à déterminer le succès ou l'échec de politiques de transformation de l'agriculture. De fait, les institutions, qui sont le gage de la continuité administrative, peuvent

favoriser une vision à long terme des politiques agricoles. L'issue d'un projet de transformation est bénéfique lorsque l'appui gouvernemental est suffisamment grand, concerté et continu (De Janvry, 2010). De ce point de vue, « [r]edonner la priorité au long terme sur les préoccupations du quotidien est une nécessité pour relancer les politiques agricoles africaines, même si c'est difficile du fait de situations locales souvent dramatiques. Mais en agriculture et en gestion des espaces forestiers et naturels, il n'existe aucune démarche de progrès qui ne s'inscrive dans la durée et dans l'espace » (De Janvry, 2010, 35). De Janvry donne plusieurs exemples de pays africains qui ont procédé à des aménagements de qualité dans leur administration. Au Maroc, un des volets du Plan Maroc vert (avenir agricole et rural des zones difficiles, essentiellement les régions montagneuses et les oasis) a été exécuté avec efficacité en s'appuyant prioritairement sur l'administration marocaine. Ce volet a ainsi permis de renouveler la vision des questions agricoles et rurales au Maroc et a débouché sur des réorganisations de l'administration marocaine et de son fonctionnement (Bichat, 2012). Quant au Sénégal puis au Mali, au début des années 2000, ils se sont lancés successivement dans l'élaboration d'une loi d'orientation agricole qui avait pour objectif d'organiser un vaste débat sur l'avenir de leur agriculture. Ces initiatives ont abouti dans les deux pays à des textes législatifs novateurs (Bichat, 2012).

Couplées au manque de coordination des politiques agricoles, les lacunes en termes de capacités institutionnelles entraînent parfois des incohérences dans les projets, qui se limitent alors à des travaux superficiels donnant lieu à des décrets et autres annonces vagues relatifs, par exemple, à l'augmentation de la productivité. Il peut aussi s'agir d'une absence de perspective à long terme, certains décideurs politiques accordant la priorité à des impératifs du présent. À cet égard, l'OCDE et la FAO soulignent que, dans le projet de Suivi des politiques agricoles et alimentaires en Afrique (SPAAA), les pays observés⁴ ont utilisé des fonds publics pour financer un large éventail de politiques de soutien des consommateurs et des producteurs, mais que ces dépenses pourraient avoir ciblé des objectifs à court terme qui n'ont pas toujours pleinement concordé avec les objectifs de développement à long terme du secteur. Pour assurer le développement stratégique du secteur agricole, les États devraient concentrer leur action sur les infrastructures, la recherche et le développement (OCDE et FAO, 2016).

4. Les dix pays observés dans le cadre de l'étude sont le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Malawi, le Mali, le Mozambique, le Nigeria, l'Ouganda et la Tanzanie.

La précarité des organismes de recherche agricole s'avère une autre facette de la faiblesse des capacités institutionnelles en Afrique. Il existe dans la plupart des pays des instituts pour la recherche et le développement de l'agriculture, mais en pratique les moyens qui leur sont consacrés sont dérisoires. Si on prend le cas des pays les moins avancés (PMA)⁵, dans lesquels l'agriculture constitue en règle générale le principal moyen d'existence, on constate que l'intensité de la recherche agricole actuelle (à savoir la part de la recherche dans le PIB agricole) n'est que de 0,47 %. L'intensité de recherche agricole dans les PMA est bien en dessous du seuil de 1,5 à 2 % recommandé par les principales institutions internationales. En outre, ce faible niveau témoigne d'un grave déclin de la recherche agricole dans ces pays depuis la fin des années 1980, quand ce chiffre atteignait 1,2 %. En dehors du secteur agricole, ce sont surtout les entreprises qui réalisent l'essentiel de l'apprentissage et de l'innovation technologiques. Étant donné que, dans de nombreux PMA, de telles entreprises n'existent pas ou sont embryonnaires, il semble prioritaire de transformer les activités sporadiques et informelles existantes en petites entreprises organisées, et de les soutenir afin qu'elles deviennent des sociétés plus importantes, susceptibles de développer des compétences technologiques et d'innover (ONU, 2011).

La législation foncière constitue un enjeu important dans l'optique d'amélioration du cadre gouvernemental en faveur de la transformation de l'agriculture. En réalité, la sécurité du régime foncier demeure un énorme défi sur le continent africain. Une proportion de 10 % des terres des zones rurales en Afrique est enregistrée, et les inefficiences dans leur gestion se traduisent par le doublement des coûts d'octroi des titres fonciers et des délais par rapport aux pays développés. La plupart des pays africains sont dotés de législations foncières qui sont malheureusement incomplètes et mal appliquées (Banque africaine de développement, 2016). Les faiblesses des cadres politiques et réglementaires constituent le principal facteur de corruption dans le secteur de l'agriculture, y compris pour ce qui est de la gestion des terres. En parallèle, le taux d'accès des femmes à la propriété foncière se situe en moyenne à moins de la moitié de celui des hommes. D'une manière générale, les titres de propriété et les droits d'héritage en Afrique reviennent aux hommes. Pourtant, les femmes demeurent les principales utilisatrices des terres arables dans la plupart des communautés africaines (Banque africaine de développement, 2016).

5. Catégorie créée par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 1971, composée de 45 pays (en 2024) qui ont en commun un faible revenu national brut par habitant, un faible capital humain et une situation de vulnérabilité économique: 33 sont en Afrique, 8 en Asie, 1 aux Antilles et 3 dans le Pacifique.

Déterminants et défis techniques

Pour que l'agriculture contribue à l'émergence, il faut aussi lever l'hypothèque que constituent les défis techniques, qui sont essentiellement de deux ordres : la mécanisation, qui permet d'accroître la productivité, et une meilleure prise en compte des savoirs traditionnels.

Un déficit de mécanisation limitant la productivité

Le déficit observé dans la productivité agricole en Afrique s'explique, entre autres, par le faible niveau de mécanisation dans ce secteur d'activité économique. Pourtant, l'histoire montre que les pays qui ont réussi leur transformation structurelle affichaient un degré certain de développement agro-industriel. Or, il n'y a quasiment pas eu de progression, au mieux une stagnation, au pire un reflux de la mécanisation agricole, dans de nombreux pays d'Afrique, au sud du Sahara plus particulièrement.

Le sujet a fait l'objet d'examen antérieurs. La FAO s'y intéresse dans la première moitié des années 2000. En collaboration l'UNIDO (Organisation des Nations unies pour le développement industriel), elle reconnaît que l'expérience de la mécanisation de l'Afrique subsaharienne n'a généralement pas été couronnée de succès (FAO et UNIDO, 2008). Plusieurs éléments semblent attester ce retard. Aujourd'hui encore, la principale source d'énergie pour la préparation des sols en Afrique subsaharienne reste la force musculaire humaine : on estime que 80 % des terres cultivées en Afrique centrale sont travaillées manuellement, contre environ 50 % en Afrique orientale et australe (Sennhauser et Jenane, 2015). Alors que les tracteurs sont utilisés pour préparer plus de 60 % des terres cultivées en Asie, ce chiffre ne s'élève qu'à 5 % en Afrique subsaharienne. Et, en dehors de l'Éthiopie, l'utilisation d'animaux de trait pour travailler la terre est un phénomène minime sur le continent africain (FAO et AUC 2018).

Cette faible mécanisation demeure l'un des principaux obstacles à l'augmentation des aliments disponibles en Afrique. De plus, les pertes après récolte restent élevées en raison de la manutention et des capacités de stockage rudimentaires. Au Kenya, par exemple, environ 95 % des pertes dans la production des pommes de terre peuvent être attribués à une technologie de récolte inadéquate (Breuer, Brenneis et Fortenbacher, 2015). En Gambie, lorsque la production de riz NERICA (Nouveau riz pour l'Afrique) a été doublée entre 2007 et 2010, les agriculteurs n'avaient ni la capacité ni les outils pour récolter et battre le riz supplémentaire. Le problème de la perte des denrées alimentaires est particulièrement alarmant en Afrique. Au Sud du Sahara, les fruits et légumes représentent le taux le plus élevé des

pertes post-production (environ 50 %) ; environ 40 % de la production des racines et des tubercules sont perdues après la récolte. En ce qui concerne les semences et les céréales, la proportion perdue après la récolte est en moyenne de l'ordre de 20 % (World Bank & 2011). Au Nigeria par exemple, les mauvaises pratiques de manutention après la récolte ont entraîné des pertes de denrées pouvant atteindre 20 % de la production de poisson, 60 % de la production de racines et tubercules, et 50 % de la production de fruits et légumes (Sahel Capital, 2017).

Dans de nombreux cas, les pertes alimentaires dues à l'absence de mécanisation se répercutent sur les niveaux de pauvreté. Outre ses avantages au stade de la production, la mécanisation contribue de manière indubitable au développement de systèmes alimentaires plus efficaces et inclusifs. Ainsi, dans la période suivant les récoltes, le recours à des techniques efficaces de conservation et de séchage aide à réduire les pertes alimentaires, à améliorer la sécurité alimentaire et à préserver le contenu nutritif des denrées. Surtout, cela permet aux agriculteurs de stocker leurs produits et de négocier de meilleurs prix, tandis que les consommateurs ont accès à des aliments plus nutritifs et variés tout au long de l'année. (Malabo Montpellier Panel, 2018). La croissance de la productivité agricole sur le continent africain nécessite donc l'adoption de nouvelles technologies de mécanisation à chaque étape de la chaîne. Dans ce sillage, la FAO et l'Union africaine envisagent de développer de concert des stratégies de mécanisation agricole durable au risque de voir l'objectif du PDDAA d'éradiquer la faim, à l'horizon 2025, rester un vœu pieux. Il paraît donc indéniable que l'état rétrograde de la mécanisation, entendue comme l'utilisation et l'application des machines, du matériel et des outils appropriés, constitue un défi crucial de la transformation du domaine agricole.

Quelles que soient les difficultés afférentes au coût élevé, à la rareté et à l'adoption de la mécanisation, des conditions nouvelles semblent de plus en plus favoriser la disponibilité de la machinerie sur le continent. Le renforcement des échanges avec les pays émergents, notamment l'Inde et la Chine, a ouvert la voie à l'acquisition de machines moins onéreuses, plus petites et, surtout, plus adaptées à l'environnement local semblable, et souvent à bien des égards, à celui de leur pays de fabrication. D'ailleurs, des services de location ponctuelle d'appareils et outils agricoles se popularisent. *Hello Tractor*, entreprise nigériane offrant aux agriculteurs de demander des services de tracteurs abordables par SMS, est un exemple de cette nouvelle tendance innovante.

Il convient de rappeler que la mécanisation, bien qu'elle vise à améliorer la productivité et donc les conditions de vie des agriculteurs, demeure un moyen et non la finalité de l'activité agricole. Par conséquent, il importe de procéder à une mécanisation adaptée et prudente. D'une part, elle doit être adaptée aux réalités locales et régionales : si elle n'est pas bien mise en place, elle peut encombrer les petits agriculteurs de machines hors de leur portée en termes de coût d'acquisition et/ou de savoir technique d'entretien. Ce sont aussi des outils qui éliminent les emplois et libèrent les salariés. Une mécanisation bâclée ou hâtive peut également nuire à l'environnement en augmentant la pression sur les ressources naturelles fragiles, en entraînant l'érosion et le compactage des sols, en incitant les producteurs à utiliser trop d'intrants chimiques et en encourageant les agriculteurs à exploiter des espaces réservés à la forêt et au pâturage (Sennhauser et Jenane, 2015). D'autre part, la mécanisation doit être sectorielle puisqu'il ne s'agit pas de tout mécaniser ou de ne rien mécaniser, mais au contraire de prioriser les chaînes de valeur qu'il serait rentable de mécaniser. Il est donc préférable de se concentrer sur des cultures prioritaires qui peuvent être aisément mécanisées (les denrées de première nécessité telles que les céréales sont généralement citées).

Vulgarisation et savoirs traditionnels

Comme c'est le cas avec la formation et la recherche agricoles, la mise à la portée des agriculteurs de connaissances techniques apparaît vitale dans tout processus de transformation de l'agriculture. Or, ces actions d'encadrement ont fortement reculé sur tout le continent, alors même que les pratiques agricoles traditionnelles ne semblent plus être aptes à répondre à la forte demande en denrées alimentaires, demande induite par l'augmentation rapide de la population. Par « vulgarisation agricole », il faut entendre toute action consistant à mettre à la portée de tous les agriculteurs d'une région agricole ou d'une catégorie spécifique (jeunes, viticulteurs, etc.) des connaissances en progrès technique, économique et social permettant à ces agriculteurs d'élever leur niveau de vie (Canonge, 1959, p. 207). Ces actions de vulgarisation agricole sont une réponse, éprouvée ailleurs, au manque de compétences des agriculteurs, qui représente une entrave pour l'ensemble de l'agriculture. Grosso modo, le fermier africain est un agriculteur de subsistance, ayant un niveau d'éducation bas ou nul, éducation généralement peu adaptée à ses activités agricoles. Dans de nombreux pays d'Afrique subsaharienne, l'enseignement agricole est peu développé. Bien que plusieurs gouvernements aient récemment accru la fourniture de services consultatifs et de vulgarisation, l'accès aux nouvelles connaissances

technologiques demeure relativement faible sur le continent. Le faible taux d'alphabétisation dans le secteur agricole compromet davantage l'adoption de technologies modernes, y compris la mécanisation agricole. Parfois, le manque de connaissances des agriculteurs sur l'équipement et le manque de compétences en matière d'exploitation ont conduit à une mauvaise utilisation et à une mauvaise gestion des machines sophistiquées (Mukasa et al., 2017). Dans le cadre de la transformation de son agriculture, l'Éthiopie a mis l'accent, avec des résultats probants, sur les interventions des agents de développement rural.

Il ne saurait y avoir un saut qualitatif de l'agriculture africaine sans un encadrement spécifique. De fait, selon Bichat (2012, 104),

[d]ès qu'un paysan abandonne ses pratiques traditionnelles pour aller vers des systèmes d'exploitation modernisés, il a besoin d'être accompagné pour aménager ses champs, fertiliser ses sols, choisir les meilleures variétés et souches animales, protéger efficacement ses productions, les stocker, les transformer et les commercialiser... Dans les premiers stades du développement agricole, ces services ont généralement été assurés par les appareils de vulgarisation mis en place par les pouvoirs publics.

Cette vulgarisation ne saurait occulter ou mettre au rancart les savoirs et techniques traditionnels locaux. Car par le passé, et en dépit d'un environnement difficile, les agriculteurs africains avaient su mettre au point des techniques qui leur ont permis de tirer le meilleur parti des facteurs de production disponibles. Contredisant les thèses de l'économie du développement, Theodore W. Shultz a montré que toutes les techniques des agriculteurs des pays en développement n'étaient pas irrationnelles (Schultz, 1964). En fait, puisque l'idéologie et la pratique du développement rural en Afrique ont généralement été promues par des agences publiques implantées à l'extérieur des zones rurales, le développement était alors conçu pour les paysans et non par eux. De plus, l'expérience et la capacité du paysan à contrôler ou à agir avec compétence dans son environnement social et physique sont dévaluées. De cela découlent l'incompréhension des gouvernements et des agences internationales ou leur refus de reconnaître que la population rurale puisse rejeter totalement ou en partie des projets de développement pour des raisons éminemment rationnelles (Heyer, Robert et Williams, 1981; Ela, 1982). Comme le rappelle une géographe, « [l']agriculture africaine n'est donc pas incapable d'innovation, mais elle n'a pas pour l'instant été incitée à se

moderniser, ni par des gouvernements qui l'ont largement sacrifiée depuis les indépendances ni par un contexte international peu favorable» (Brunel, 2004, 171).

DÉTERMINANTS ET DÉFIS CONJONCTURELS : L'ENJEU DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les bouleversements du climat peuvent avoir des incidences sur différents aspects et à différents niveaux de l'agriculture en raison de sa forte dépendance à l'environnement. Si l'activité humaine est en grande partie responsable des variations climatiques, l'agriculture, l'utilisation excessive des terres et la déforestation comptent pour environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre. L'augmentation des températures engendre des conséquences néfastes telles que les phénomènes météorologiques extrêmes, l'élévation du niveau des mers, la disparition de l'habitat, etc. Or les pays tropicaux sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques du fait du poids considérable ainsi que de la nature des activités rurales.

Les effets des changements climatiques affectent déjà lourdement les pays africains en raison de la place importante de l'agriculture. On constate ainsi l'accélération de la dégradation des terres africaines consacrées à l'agriculture et à l'élevage, ce qui entraîne une baisse des rendements. D'après les statistiques de la Banque africaine de développement (2016), en Afrique, les principaux produits agricoles devraient enregistrer des baisses de rendement de l'ordre de 8 % à 22 % à l'horizon 2050. En outre, majoritairement dépendants du niveau des précipitations, les exploitants agricoles africains sont de plus en plus exposés aux changements climatiques.

Parallèlement, le fait que la croissance du secteur agricole est soutenue par l'expansion des surfaces cultivées pose un défi non négligeable. Contrairement à ce qui s'est passé en Asie, où la croissance résulte pour l'essentiel de l'intensification, ou en Amérique du Sud, où elle découle de l'amélioration de la productivité de la main-d'œuvre du fait de la mécanisation, la croissance de la production agricole en Afrique subsaharienne s'explique principalement par l'expansion des surfaces cultivées et par l'intensification des systèmes de culture, et non par une amélioration à grande échelle de la productivité (NEPAD, 2013). Or la poursuite de l'expansion des surfaces cultivées au cours des prochaines décennies pourrait engendrer une pression considérable sur les terres, notamment dans les régions à forte densité démographique. De ce fait, la conversion des terrains boisés en terres agricoles aurait un coût environnemental phénoménal. Dans les pays où les ressources foncières sont limitées, la croissance par l'expansion

des surfaces cultivées risque de se faire aux dépens des terres en jachère. En effet, l'augmentation de la population rurale et la pression foncière qui en découle ont contribué à accélérer l'abandon des pratiques de jachère dans les zones densément peuplées. Par conséquent, l'exploitation ininterrompue des terres et l'absence de rotation des cultures épuisent les ressources en carbone organique du sol, sol qui devient alors moins réactif aux applications d'engrais. Dans ces conditions, les petits exploitants ont aussi plus de mal à profiter des gains de rendement rendus possibles par l'amélioration génétique des végétaux (OCDE et FAO, 2016).

Dans le contexte de mutation rapide de l'environnement dans lequel se pratique l'agriculture africaine, il apparaît nécessaire pour les pays du continent de se lancer sérieusement dans la transformation de ce secteur. C'est l'un des plus importants enjeux auquel les stratégies de transformation de l'agriculture en Afrique devront apporter des solutions et des innovations, dans la mesure où il s'agit d'un défi nouveau à l'échelle mondiale. Des mesures d'adaptation ou d'atténuation sont recommandées en raison des changements climatiques, tout comme d'autres approches agricoles qui prennent en considération le climat. Aujourd'hui, on parle de plus en plus d'agriculture intelligente face au climat (AIC). Il s'agit d'une approche visant à définir les mesures nécessaires pour transformer et réorienter les systèmes agricoles dans le but de soutenir efficacement le développement de l'agriculture et d'assurer la sécurité alimentaire face aux changements climatiques. L'AIC vise trois objectifs principaux : l'augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles (sécurité alimentaire) ; l'adaptation et le renforcement de la résilience face aux effets des changements climatiques (adaptation) ; et la réduction et/ou la suppression des émissions de gaz à effet de serre (l'atténuation), le cas échéant (FAO et ECA, 2018). C'est d'ailleurs l'opportunité de faire valoir, de concert avec les technologies actuelles, des techniques et pratiques agricoles traditionnelles susceptibles de créer la résilience recherchée.

CONCLUSION

La perspective d'une croissance économique d'ensemble portée par l'agriculture sous-tend les appels à la transformation de l'agriculture des pays africains. D'une part, après plusieurs décennies de négligence, un bon nombre de gouvernements africains ont replacé l'agriculture au centre de leur projet de développement. Cette tendance est perceptible à travers l'engagement renouvelé au PDDAA ainsi que l'adoption par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de la déclaration sur la croissance

et la transformation accélérées de l'agriculture. D'autre part, les bailleurs de fonds et les partenaires du développement sont aussi convaincus de la place et du rôle de l'agriculture dans le renforcement de l'économie, de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire sur le continent. En témoignent les engagements d'assistance pris par le G8 à L'Aquila en faveur du PDDAA, les initiatives de la Banque mondiale à la suite de son rapport très remarqué de 2007, notamment le *Global Partnership for Agriculture and Food Security*, dont ont bénéficié, entre autres, le Burkina Faso, l'Éthiopie, le Rwanda et la Tanzanie. Cet optimisme est aussi illustré par le dynamisme des organismes philanthropiques privés et d'autres acteurs en faveur de la transformation agricole africaine.

Toutefois, le bilan, même provisoire, du retour de la question agricole et rurale dans les dynamiques d'émergence, suscite également des préoccupations afférentes à la continuation des initiatives de transformation. Notons d'abord l'hétérogénéité des contextes ruraux en Afrique, qui implique des stratégies de développement différenciées. Les cultures prioritaires sont déterminées par région, de nombreuses cultures doivent être améliorées, et chacune d'elles devrait être adaptée à une multitude de micro-climats. Soulignons ensuite le défi des solutions toutes prêtes de type *One-size-fits-all* promues présomptueusement par des organismes, aussi bien régionaux qu'internationaux, ne possédant pas toujours la connaissance des enjeux réels des ruralités africaines. De ce point de vue, la conception théorique d'une mondialisation libérale, qui tend à réduire les tares de l'agriculture africaine à une simple question technique résoluble par des solutions techniques telles que les intrants ou les tracteurs, apparaît limitée, voire réductionniste.

La transformation de l'agriculture en Afrique doit relever ces défis multidimensionnels, propres aux pays du continent, eux-mêmes très hétérogènes. Par-delà les facteurs techniques et l'inspiration à partir des révolutions vertes asiatique et sud-américaine, pour que la transformation de l'agriculture se produise avec succès en Afrique, il faudra en priorité renforcer les capacités institutionnelles, améliorer les infrastructures, accorder la priorité au long terme à travers la formation et la recherche agricoles, adapter et appliquer les recettes éprouvées dans les pays africains voisins. Il sera surtout déterminant de considérer le secteur agricole comme partie intégrante de l'économie globale dans le cadre d'une transformation structurelle d'ensemble. C'est dans ces conditions que la transformation de l'agriculture en Afrique pourra se matérialiser, impulsant par le fait même des améliorations en termes de sécurité alimentaire, de niveaux de pauvreté et de taux d'emploi.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ACET -AFRICAN CENTER FOR ECONOMIC TRANSFORMATION. (2017). *African transformation report 2017. Agriculture Powering Africa's Economic Transformation*. Accra. https://acetforafrica.org/pdfviewer/atr-2017-full-report-english/?auto_viewer=true#page=&zoom=auto&pageMode=none
- AFRICAN UNION AND NEW PARTNERSHIP FOR AFRICA'S DEVELOPMENT. (2003). *Comprehensive Africa Agriculture Development Programme*. www.nepad.org/publication/au-2003-maputo-declaration-agriculture-and-food-security
- AFRICAN UNION. (2012). *Boosting Intra-African Trade: A Key to Agricultural Transformation and Ensuring Food and Nutrition Security*. Concept note. AU Joint Conference of African Ministers of Agriculture and Ministers of Trade.
- AGRA -ALLIANCE FOR A GREEN REVOLUTION IN AFRICA. (2019) Integration and Scale: Transforming the livelihoods and lives of smallholder farmers in Africa. <https://agra.org/wp-content/uploads/2021/03/AGRA-Annual-Report-Web-2019-26-06-20.pdf>
- AGRA -ALLIANCE FOR A GREEN REVOLUTION IN AFRICA. (2016). *Africa Agriculture Status Report 2016: Progress toward an Agricultural Transformation in Africa*. <https://agra.org/wp-content/uploads/2017/09/aasr-report-2016-press0409201601.pdf>
- AGRA -ALLIANCE FOR A GREEN REVOLUTION IN AFRICA. (2018). *Africa Agriculture Status Report 2018: Catalyzing Government Capacity to Drive Agricultural Transformation*. <https://agra.org/wp-content/uploads/2018/10/AASR-2018.pdf>
- BANERJEE, A.V. et DUFLO, E. (2011). *Poor Economics*. Public Affairs.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. (2016). *Nourrir l'Afrique. Stratégie pour la transformation de l'agriculture africaine*. https://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/Feed_Africa_-_Strategie-Fr.pdf
- BANQUE MONDIALE. (2007). *Rapport sur le développement dans le monde, 2008: l'agriculture au service du développement*. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/757881468140972394/pdf/414560FRENCH0W10Box334057B01PUBLIC1.pdf>
- BARRETT, C. B., CHRISTIAENSEN, L., SHEAHAN, M. et SHIMELES, A. (2017). On the structural transformation of rural Africa. *Journal of African Economies*, 26(s1), 11-35. <https://doi.org/10.1093/jae/ejx009>
- BICHAT, H. (2012). *Et si l'agriculture sauvait l'Afrique ?* Éditions Quae.
- BREUER, T., BRENNEIS, K. et FORTENBACHER, D. (2015, 15 juin). Mechanisation – A Catalyst for Rural Development in Sub-Saharan Africa. *Rural 21*. <https://www.rural21.com/english/archive/2015/02/detail/article/mechanisation-a-catalyst-for-rural-development-in-sub-saharan-africa.html>
- BRUNEL, S. (2004). *L'Afrique. Un continent en réserve de développement*. Bréal.
- CANONGE, H. (1959). La vulgarisation. *Économie rurale*, (39-40), 207-212. https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1959_num_39_1_1662
- CHAMBERS, R. (1989). "Editorial introduction: Vulnerability, coping, and policy, IDS Bulletin". 20 (2), 1-7.
- CHERU, F., MODI, R. et NAIDU, S. (2013). Catalysing an agricultural revolution in Africa: what role for foreign direct investment? Dans F. Cheru, et R. Modi (dir.), *Agricultural Development and Food Security in Africa. The Impact of Chinese, Indian and Brazilian Investments* (p. 15-37). Zed Books.
- DE VRIES, G. J., TIMMER, M. P. et DE VRIES, K. (2015). Structural Transformation in Africa: Static Gains, Dynamic Losses. *The Journal of Development Studies*, 51(6), 674-688. <https://doi.org/10.1080/00220388.2014.997222>

- DE JANVRY, A. (2010). Agriculture for Development: New Paradigm and Options for Success. *Agricultural Economics*, 41(s1), 17-36. <https://doi.org/10.1111/j.1574-0862.2010.00485.x>
- DERCON, S. et GOLLIN, D. (2014). Agriculture in African Development: Theories and Strategies. *Annual Review of Resource Economics*, 6, 471-492. <https://doi.org/10.1146/annurev-resource-100913-012706>
- DIAO, X., ROBINSON, E., KOLAVALLI, S. et ALPUERTO, V. (2012). Agriculture et développement économique en Afrique: les termes du débat (p. 183-191). Dans P. Jacquet, R. K. Pachauri et L. Tubiana (dir.). *Regards sur la terre 2012*. Armand Colin..
- ELA, J.-M. (1982). *L'Afrique des villages*. Karthala.
- FAO ET ECA. (2018). *Africa regional overview of food security and nutrition: addressing the threat from climate variability and extremes for food security and nutrition*. <https://repository.uneca.org/handle/10855/43032>
- FAO ET AUC. (2018). *Sustainable Agricultural Mechanization: A Framework for Africa*. <https://www.fao.org/3/ca7304en/CA7304EN.pdf>
- FAO ET UNIDO. (2008). *Agricultural mechanization in sub-Saharan Africa... Time for Action*. https://www.unido.org/sites/default/files/2009-05/agricultural_mechanization_in_Africa_0.pdf
- HEYER, J., ROBERT, P. et WILLIAMS, G. (dir.) (1981). *Rural development in tropical Africa*. Macmillan.
- JOHNSTON, B. F. et MELLOR, J. W. (1961). The Role of Agriculture in Economic Development. *American Economic Review*, 51(4), 566-593.
- KHERALLAH, M., DELGADO, C., GABRE-MADHIN, E., MINOT, N. et JOHNSON, M. (2002). *Reforming Agricultural Markets in Africa*. Johns Hopkins University Press
- LEWIS, W. A. (1954). Economic development with unlimited supplies of labor. The Manchester School of Economics and Social Studies, 22, 139-191.
- MALABO MONTEPELLIER PANEL. (2018). *Mechanized: Transforming Africa's Agriculture Value Chains*. <https://www.mamopanel.org/resources/reports-and-briefings/mechanized-transforming-africas-agriculture-value/>
- MELLOR, J. (1976). *The New economics of growth: A strategy for India and the developing world*. Cornell University Press.
- MELLOR, J. (2017). *Agricultural development and economic transformation*. Macmillan.
- MELLOR, J. (2018). Introduction. Dans AGRA, *Africa Agriculture Status Report 2018: Catalyzing Government Capacity to Drive Agricultural Transformation* (p. 1-12).
- MUKASA, A. N., WOLDEMICHAEL, A. D., SALAMI, A. O. et SIMPASA, A. M. (2017). Africa's Agricultural Transformation: Identifying Priority Areas and Overcoming Challenges. *Africa Economic Brief*, 8(3). https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/aeb_volume_8_issue_3.pdf
- MWANIKI, A. (2006). *Achieving Food Security in Africa: Challenges and Issues*. <https://www.foretiafoundation.org/wp-content/uploads/2013/06/african-children1.pdf>
- NEPAD. (2013). *African Agriculture: Transformation and Outlook*. <https://www.nepad.org/caadp/publication/agriculture-africa-transformation-and-outlook>
- NGALIEU, D. (2015). *L'industrialisation raisonnée de l'agriculture africaine*. L'Harmattan.
- NIN-PRATT, A. et AL. (2009). "Should Regional Trade Liberalization of Agriculture be a Policy Priority in Southern Africa?" Conference Paper presented at International Association of Agricultural Economist, Beijing China, 51734, August 16-22. DOI: 10.22004/ag.econ.51734.

- NIN-PRATT, A. (2015). Inputs, productivity, and agricultural growth in Africa South of the Sahara. *IFPRI Discussion Paper*.
- OCDE ET FAO. (2016). *Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2016-2025*. OCDE/FAO.
- ONU. (2011). *L'exploitation de la contribution positive de la coopération Sud-Sud pour favoriser le développement des pays les moins avancés*. https://www.un.org/en/conf/ldc/pdf/background%20paper%20on%20south-south%20cooperation%20for%20ldcs%20development_fre.pdf
- RAKOTOARISOA, M. A., IAFRATE, M. et PASCHALI, M. (2012). *Why has Africa become a Net Food Importer? Explaining Africa Agricultural and Food Trade Deficits*. FAO. <https://www.fao.org/3/i2497e/i2497e.pdf>
- RODRIG, D. (2015). Premature Deindustrialization. *Journal of Economic Growth*, 21(1), 1-33.
- SAHEL CAPITAL AGRIBUSINESS MANAGERS LIMITED. (2017). Newsletter. <http://sahelcp.com/wp-content/uploads/2017/12/Sahel-Capital-NewsletterVolume-17.pdf>.
- SCHULTZ, T. W. (1964). *Transforming Traditional Agriculture*. Yale University Press.
- SENNHAUSER, E. et JENANE, C. (2015). *Is Muscle or Machine the Future of Agriculture in Africa?* World Bank. <https://blogs.worldbank.org/en/africacan/is-muscle-or-machine-the-future-of-agriculture-in-africa>
- TIMMER, C. P. (1988). The Agricultural Transformation. *Handbook of Development Economics*, 1, 275-331.
- TIMMER, C. P. (2005). *Raising Rural Productivity in Indonesia: A Conceptual and Regional Perspective on Policy Approaches*. World Bank and Center for Global Development.
- TOENNIENSEN, G., ADESINA, A., ET DEVRIES, J. (2008). Building an Alliance for a Green Revolution in Africa. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1136, 233-242.
- UNION AFRICAINE. (2022). *3^{ème} Rapport d'Examen Biennal du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)*. https://au.int/sites/default/files/documents/41573-doc-FRENCH_CAADP_BR_2015-2021_Report_final.pdf
- UNION AFRICAINE. (2018). *Rapport biennal de la Commission de l'UA sur la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'Agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie*. Addis Abeba
- VAN DONGE, J. K., HENLEY, D. et LEWIS, P. (2009). Tracking Development in South East-Asia and Sub-Saharan Africa: The primacy of policy. *Development Policy Review*, 30(1), 5-24.
- WORLD BANK, NATURAL RESOURCES INSTITUTE, FAO (2011) *Missing Food: The case of Postharvest grain losses in Sub-Saharan Africa*, Report No. 60371-AFR.
- XU, X., LI, X., QI, G., TANG, L. et MUKWEREZA, L. (2016). Science, Technology, and the Politics of Knowledge: The Case of China's Agricultural Technology Demonstration Centers in Africa. *World Development*, 81, 82-91. <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.01.003>



CHAPITRE 6

UNIVERSITÉS ET ÉMERGENCE EN AFRIQUE CENTRALE

Pascal Kapagama

INTRODUCTION

À la suite des indépendances de plusieurs pays d'Afrique, l'euphorie des premiers dirigeants et fonctionnaires africains n'a pas entraîné de dynamique des croissances économiques héritées de la colonisation, ce qui a conduit à divers échecs dans les processus nationaux de développement durant les années 60 et 70. Ces échecs pourraient justifier les discours, considérés par certains comme afro-pessimistes, de quelques auteurs africains dénonçant les autorités locales, responsables de la détérioration des conditions de vie en Afrique. Pour ces auteurs, les Africains ne devraient pas systématiquement se réfugier derrière le prétexte de l'héritage colonial pour justifier leur situation actuelle tout en omettant leurs propres responsabilités (Kabou, 1991), ou pour se victimiser (Mbembe, 2000), déclenchant ainsi des débats controversés sur le sous-développement de l'Afrique et, partant, la difficile marche vers l'émergence du continent. Revenant à la charge, Kabou a essayé de clarifier la situation actuelle de l'Afrique dans une vision futuriste (Kabou, 2011). Son analyse sur les défis de l'émergence de l'Afrique a été relayée par Jacquemot, qui a essayé de dépasser le clivage entre afro-optimistes et afro-pessimistes (Jacquemot, 2016).

Le constat des insuccès connus par l'Afrique a entraîné un début de prise de conscience des dirigeants africains, réunis à Lagos en 1980, en vue de remédier à la situation par de nouveaux choix économiques. Cette volonté implicite de l'émergence de l'Afrique transparaît dans le chapitre II du Plan

d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique (PAL). Ce chapitre est consacré à l'industrie, dont le développement est considéré comme le moteur d'une économie susceptible de soutenir un rythme de croissance dynamique pendant une longue période, de sorte que le PIB par habitant puisse au moins doubler en une vingtaine d'années, si l'on s'en tient à la définition de l'émergence de Berthélemy et Söderling (2000, p. 1). Sans être explicite sur le rôle du système éducatif, le point 53 du document souligne la décision des États membres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de tout mettre en œuvre dans les domaines des ressources humaines, entre autres, pour « réaliser les objectifs du développement industriel à long, moyen et court termes » (Organisation de l'unité africaine, 1981, p. 21). La référence aux ressources humaines montre implicitement l'importance à accorder au système éducatif appelé à les former et les doter des compétences voulues qui participeront à l'essor industriel national. Cette nécessité s'était révélée comme un objectif. L'industrialisation du continent était considérée comme une « option fondamentale [...] destinée à sortir l'Afrique du sous-développement et de sa dépendance économique » (Organisation de l'unité africaine, 1981, p. 22). Dans cette perspective, il fallait atteindre, à moyen terme en 1990, « le développement des ressources humaines en vue de leur mobilisation optimale dans le processus de développement industriel » (Organisation de l'unité africaine, 1981, p. 24).

Nous voulons ici montrer l'importance du système éducatif en général, et de l'enseignement supérieur en particulier, dans le processus d'émergence des pays africains. Nous nous limiterons à scruter la représentation de l'émergence dans les pays francophones de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), sur le plan du discours et des marqueurs qui la déterminent dans les documents existants, de prospective. Nous essaierons également de comprendre l'implication de l'enseignement supérieur dans le processus d'émergence de chacun des pays membres, tout en dégageant, dans une analyse comparative, les performances des établissements d'enseignement supérieur et la volonté d'émergence des pays à l'étude en prenant le numérique comme illustration. Enfin, nous proposerons une discussion sur la problématique de l'élaboration du plan d'émergence.

SYSTÈME ÉDUCATIF SUPÉRIEUR ET ÉMERGENCE

Le PAL décrétait que les années 80 seraient la décennie du développement industriel en Afrique. On pouvait donc s'attendre, par cette déclaration, à un début d'industrialisation qui aurait participé avec le temps à l'émergence de plusieurs pays africains dans une nouvelle dynamique économique.

Des scientifiques regroupés lors de la deuxième session de la Conférence commune des planificateurs, des statisticiens et des démographes africains, tenue à Addis-Abeba du 8 au 17 mars 1982, ont donné un contenu au PAL en soumettant à l'examen des dirigeants africains des orientations pour une bonne appréhension de la stratégie de développement que constituait ce plan et sur ce qui devrait être entrepris à tous les échelons : national, sous-régional et régional. Parmi les nombreuses propositions, les 16^e, 17^e et 18^e recommandations ont le plus retenu notre attention pour leur intérêt à l'égard du système éducatif. Elles portent sur le moyen de mettre la science et la technologie au service de la croissance et du développement économique, et sur l'intégration et la mise en valeur des ressources humaines dans le développement et la croissance économique. Pour ce qui est de l'enseignement supérieur particulièrement, la recommandation 18 invite les pays africains à une « intensification des activités dans les établissements d'enseignement supérieur de façon à ce qu'ils produisent le type de compétences indispensables et inculquent les connaissances et les attitudes nécessaires pour la mise en œuvre du Plan d'action de Lagos [...] » (Nations unies, 1982, p. 24). Ce renforcement des systèmes nationaux d'enseignement supérieur devait se réaliser à travers des actions préconisées pour la formation et la recherche universitaires. Mais apparemment, le PAL s'est révélé être seulement une bonne intention, car les années 80 se sont achevées sans qu'apparaisse le développement économique attendu, et qui aurait présagé du début de l'émergence de l'Afrique au courant de la décennie 90.

Le Traité d'Abuja, instituant la Communauté économique africaine en 1991, avait pour objectif de promouvoir le développement des pays africains par leurs intégrations économiques régionales. En ce qui concerne l'éducation et la formation ainsi que la science et la technologie, les engagements pris par les États membres de cette organisation au profit du développement économique du continent ne diffèrent en rien de ceux du PAL.

Arrive, en 2001, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), considéré comme une nouvelle approche dans des choix économiques susceptibles d'amener les pays africains à une émergence à partir d'un développement économique que promouvra le renforcement du rôle des États africains. Pour y parvenir sur le plan des ressources humaines, le NEPAD invite les gouvernements africains à consolider les établissements d'enseignement supérieur en créant des universités spécialisées et en africanisant les enseignants. Il encourage également la création et la consolidation des instituts technologiques, et incite les États à une répartition des universités sur une base régionale ou territoriale (Union africaine, 2001, p. 31). Dans la foulée de l'exécution du NEPAD, devenu l'Agence de développement de

l'Union africaine, les pays africains ont lancé l'Agenda 2063, *L'Afrique que nous voulons*. Ce document présente comme deuxième objectif du développement du continent africain de doter ce dernier des « Citoyens bien instruits et (d'engager une) révolution des compétences soutenue par les sciences, la technologie et l'innovation (STI) » avec comme domaine prioritaire, la « Révolution des compétences tirée par l'éducation et les STI » (Commission de l'Union africaine, 2015, p. 133). Spécifiquement pour ce qui est de l'enseignement supérieur, l'Agenda 2063 invite les États africains à « investir dans l'enseignement supérieur (en vue) de constituer le capital humain crucial (ingénieurs, médecins, comptables, juristes, etc.) nécessaire pour construire des sociétés et des économies modernes et compétitives » (Commission de l'Union africaine, 2015, p. 66). La finalité visée est de renforcer les capacités de recherche des universités africaines et d'élaborer des programmes d'enseignement universitaire supérieur de qualité pour promouvoir la recherche et la production du savoir.

Une revue du niveau d'émergence des pays de la CEEAC nous permettra de voir exactement ce qu'il en est dans les faits, en le comparant avec des documents de prospective pour ceux qui en possèdent.

NIVEAU D'ÉMERGENCE DES PAYS DE LA CEEAC

Le continent africain dans son ensemble n'a pas su atteindre l'émergence que lui prédisait une application rigoureuse des différents plans, programmes et traités lancés pour son développement intégral, comme ce fut le cas d'un nombre important des pays de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique, dont les pronostics à atteindre l'émergence dans un délai aussi rapide étaient moins favorables que ceux des pays africains. Néanmoins, certains États d'Afrique ont su enregistrer des performances les plaçant à un niveau élevé d'émergence à l'échelle du continent (Gazibo et Mbia 2017, 2019, 2021, 2023). Ces travaux sur l'index de l'émergence en Afrique nous ont servi de référence pour établir les niveaux d'émergence des pays de la CEEAC.

Légende pour les tableaux 6.1, 6.2, 6.3 et 6.4

Les scores sont exprimés suivant une échelle de 0 à 100, 100 étant le meilleur et 0 le moins bon.

Les couleurs représentent les groupes obtenus à la suite du calcul des quintiles de l'échantillon des 54 pays du continent africain.

(5)	Quintile supérieur
(4)	4 ^e quintile
(3)	3 ^e quintile
(2)	2 ^e quintile
(1)	Quintile inférieur

TABLEAU 6.1

Index 2017 de l'émergence dans les pays membres de CEEAC

Rang CEEAC	Rang en Afrique	Pays	Moyenne générale	Politique	Économique	Développement humain	Société
1	6	Rwanda	56,20 (5)	47,83 (4)	48,38 (5)	61,20 (5)	67,41 (4)
2	11	Sao Tomé-et-Principe	54,41 (5)	54,74 (5)	32,87 (2)	50,96 (3)	79,10 (5)
3	19	Gabon	47,94 (4)	35,90 (3)	37,11 (3)	52,48 (3)	66,29 (4)
4	33	Burundi	44,17 (2)	27,36 (2)	29,70 (2)	65,78 (5)	53,83 (3)
5	36	Congo	42,63 (2)	29,55 (2)	28,68 (1)	56,82 (4)	55,47 (3)
6	38	Cameroun	42,47 (2)	24,55 (1)	38,11 (3)	58,56 (4)	48,69 (2)
7	43	République dém. du Congo	38,64 (2)	30,76 (2)	25,89 (1)	60,00 (4)	37,92 (1)
8	47	Guinée équatoriale	36,36 (1)	19,87 (1)	23,99 (1)	65,48 (5)	36,09 (1)
9	48	Angola	35,37 (1)	23,38 (1)	26,89 (1)	55,72 (4)	35,48 (1)
10	51	République centrafricaine	33,30 (1)	28,46 (2)	28,50 (1)	47,30 (2)	28,93 (1)
11	52	Tchad	28,78 (1)	19,65 (1)	22,46 (1)	42,68 (1)	30,33 (1)

Source : Élaboré à partir de l'index de l'émergence en Afrique en 2017 (Gazibo et Mbabia, 2017, p. 14-15).

TABLEAU 6.2

Index 2019 de l'émergence dans les pays membres de la CEEAC

Rang CEEAC	Rang en Afrique	Pays	Moyenne générale	Politique	Capacités institutionnelles	Économique	Développement humain	Société
1	12	Rwanda	54,3 (4)	45,1 (3)	63,5 (5)	65,3 (5)	40,1 (3)	57,4 (3)
2	15	Sao Tomé-et-Principe	53 (4)	57,6 (5)	55,0 (4)	39,8 (2)	41,0 (4)	71,5 (4)
3	19	Gabon	50,1 (4)	37,3 (2)	40,7 (2)	46,6 (3)	45,1 (4)	80,9 (5)
4	33	Cameroun	44,3 (2)	26,1 (1)	46,7 (3)	47,2 (3)	40,0 (2)	61,2 (3)
5	37	Guinée équatoriale	43,6 (2)	36,8 (2)	33,7 (1)	39,4 (1)	47,9 (5)	59,9 (3)
6	38	Congo	43,4 (2)	30,5 (2)	41,7 (2)	41,1 (2)	40,3 (4)	63,2 (4)
7	45	Burundi	39,7 (1)	31,4 (2)	40,8 (2)	40,4 (2)	39,8 (3)	46,1 (1)
8	46	Angola	39 (1)	26,4 (1)	38,5 (1)	38,7 (1)	37,9 (3)	53,7 (2)
9	49	République dém. du Congo	34,6 (1)	17,4 (1)	39,0 (1)	32,5 (1)	39,3 (3)	44,7 (1)
10	50	République centrafricaine	32,0 (1)	26,9 (1)	30,8 (1)	30,9 (1)	29,4 (2)	43,2 (1)
11	52	Tchad	30,6 (1)	21,5 (1)	39,2 (2)	33,6 (1)	20,7 (1)	38,1 (1)

Source : Élaboré à partir de l'index de l'émergence en Afrique en 2019 (Gazibo et Mbabia, 2019, p. 28-29).

TABLEAU 6.3

Index 2021 de l'émergence dans les pays membres de la CEEAC

Rang CEEAC	Rang en Afrique	Pays	Moyenne générale	Politique	Capacités institutionnelles	Économique	Développement humain	Société
1	12	Rwanda	55,6 (4)	44,3 (4)	58,4 (5)	55,7 (5)	45,0 (4)	60,2 (2)
2	13	São Tomé et Príncipe	52,6 (4)	58,7 (5)	44,1 (3)	37,6 (2)	45,3 (4)	77,4 (4)
3	18	Gabon	48,2 (4)	32,7 (2)	38,4 (2)	39,1 (2)	49,3 (4)	81,8 (5)
4	39	Cameroun	41,8 (2)	24,5 (1)	39,7 (2)	38,0 (2)	42,3 (3)	64,9 (3)
5	40	Congo	41,6 (2)	24,6 (1)	34,1 (2)	35,8 (2)	44,6 (3)	69,1 (4)
6	41	Guinée équatoriale	41,5 (2)	30,3 (2)	31,7 (1)	30,9 (1)	50,0 (4)	64,7 (3)
7	45	Angola	38,4 (1)	24,8 (1)	35,8 (2)	32,8 (1)	41,1 (3)	57,7 (2)
8	46	Burundi	38,0 (1)	28,8 (2)	33,9 (1)	32,8 (1)	43,8 (3)	50,8 (1)
9	50	République dém. du Congo	33,0 (1)	16,3 (1)	31,4 (1)	28,9 (1)	42,0 (3)	46,6 (1)
10	51	République centrafricaine	32,3 (1)	28,5 (2)	26,6 (1)	25,6 (1)	29,4 (1)	51,6 (1)
11	52	Tchad	30,1 (1)	23,5 (1)	33,2 (1)	30,3 (1)	22,4 (1)	41,2 (1)

Source: Élaboré à partir de l'index de l'émergence en Afrique en 2021 (Gazibo et Mbabia, 2021, p. 24-25).

TABLEAU 6.4

Index 2023 de l'émergence dans les pays membres de la CEEAC

Rang CEEAC	Rang en Afrique	Pays	Moyenne générale	Politique	Capacités institutionnelles	Économique	Développement humain	Société
1	12	São Tomé et Príncipe	54,6 (4)	71,4 (5)	43,0 (3)	43,8 (3)	38,6 (2)	76,5 (5)
2	15	Rwanda	52,7 (4)	41,7 (4)	61,3 (5)	51,9 (5)	44,9 (4)	64,0 (2)
3	19	Gabon	50,4 (4)	36,1 (3)	40,9 (2)	42,4 (3)	50,6 (4)	81,9 (5)
4	34	Cameroun	44,1 (2)	28,1 (1)	37,9 (2)	42,9 (3)	42,6 (3)	69,0 (3)
5	38	Guinée équatoriale	43,4 (2)	27,9 (1)	33,8 (1)	37,9 (1)	48,5 (5)	69,1 (3)
6	43	Congo	41,4 (2)	29,1 (2)	31,0 (1)	38,4 (1)	43,0 (3)	65,5 (3)
7	44	Angola	41,2 (1)	28,8 (2)	37,2 (2)	37,4 (1)	42,3 (3)	60,1 (2)
8	46	Burundi	39,6 (1)	23,1 (1)	34,8 (2)	39,9 (2)	45,0 (5)	55,3 (1)
9	50	République centrafricaine	34,0 (1)	30,4 (2)	27,2 (1)	41,2 (2)	27,0 (1)	44,2 (1)
10	51	Tchad	33,8 (1)	29,5 (2)	35,7 (2)	32,7 (1)	22,3 (1)	48,9 (1)
11	52	République dém. du Congo	32,8 (1)	14,6 (1)	26,5 (1)	32,3 (1)	40,2 (2)	50,5 (1)

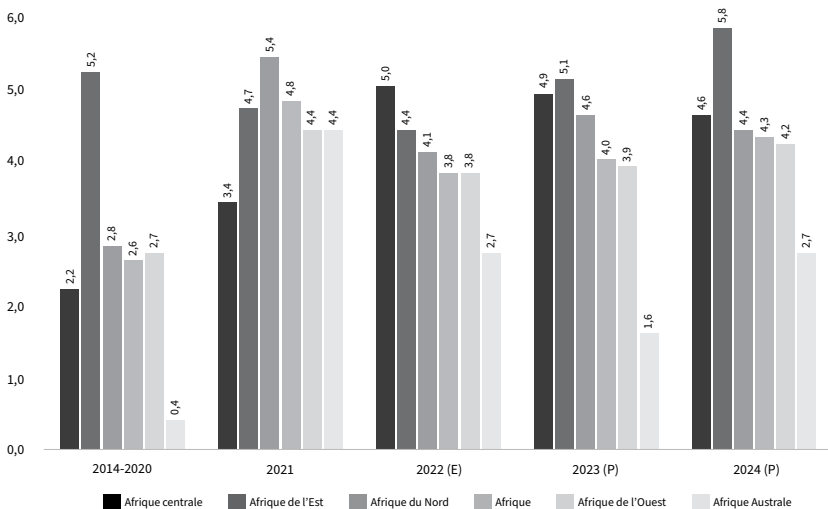
Source: Élaboré à partir de l'index de l'émergence en Afrique 2023 (Gazibo et Mbabia, 2023, p. 21-22).

Il se dégage de ces quatre tableaux évolutifs que les pays francophones ne sont pas mieux classés que les autres. Les deux premières places sont occupées par des pays non francophones, le Rwanda (anglophone) et São Tomé-et-Principe (lusophone), bien qu'ils aient reculé dans le classement général entre 2017 et 2023, en occupant respectivement la 12^e et la 15^e place en 2019, la 12^e et la 13^e place en 2021, et la 15^e et la 12^e place en 2023, contre la 6^e et la 11^e en 2017. La Guinée équatoriale et l'Angola, également lusophones, occupent respectivement la 8^e et la 9^e place en 2017, et la 5^e et la 7^e place en 2023, sur les 11 pays de la CEEAC.

Comparativement aux autres régions du continent, l'Afrique centrale est présentée comme ayant un taux de croissance non seulement élevé par rapport à la moyenne de l'Afrique, qui est de 3,8 %, mais aussi amélioré de 5,0 % en 2022, par rapport à l'année précédente, à 3,4 % (Groupe de la Banque africaine de développement, 2023, p. 4). Cependant, ce taux de croissance est à prendre avec réserve dans la mesure où, selon le rapport, « [l]a croissance généralisée a bénéficié des prix élevés des produits exportés pour une région qui compte des exportateurs nets de pétrole brut, de minéraux et autres produits de base » (Groupe de la Banque africaine de développement, 2023, p. 4). La figure 6.1 permet de comparer ces taux de croissance.

FIGURE 6.1

Taux de croissance du PIB réel par région de l'Afrique 2014-2024 (%)

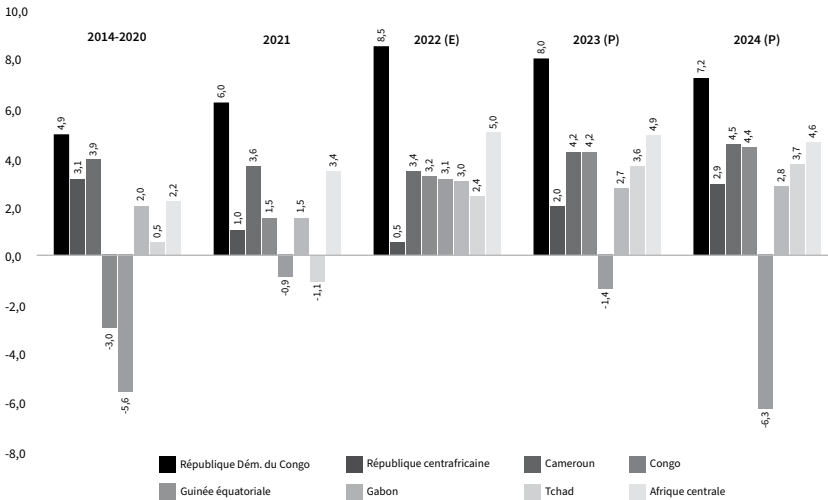


Source: Département des statistiques de la BAD, avril, 2023; E: données sur estimations; P: données sur projections dans Perspectives économiques en Afrique centrale 2023, p. 4

La comparaison des pays de l'Afrique centrale montre la grande contribution de la République démocratique du Congo dans la croissance régionale (voir la figure 6.2).

FIGURE 6.2

Taux de croissance du PIB réel selon les pays de la région Afrique centrale sur la période 2014-2024 (en %)



Source : Département des statistiques de la BAD, avril, 2023; E: données sur estimations; P: données sur projections dans Perspectives économiques en Afrique centrale 2023, p. 7

Il faut également relever que l'amélioration de la croissance économique en République démocratique du Congo est surtout soutenue par les activités primaires, principalement celles liées à l'extraction des ressources naturelles. Le rapport de la Banque centrale du Congo spécifie qu'« en 2022, l'activité économique de la République démocratique du Congo est demeurée résiliente suite principalement à l'impulsion du secteur extractif, dans un contexte extérieur marqué par une demande soutenue des principaux métaux. En effet, le PIB réel s'est accru de 8,9 % en 2022 contre une réalisation de 6,2 % en 2021 et 1,7 % en 2020 » (BCC, 2022, p. 7).

Nous limitant aux pays francophones de la région, nous cherchons à comprendre les choix économiques qu'ils ont effectués pour tenter d'améliorer leurs économies respectives par un plan de prospective, pour ceux qui en ont. Ainsi, nous commençons par vérifier si les pays à l'étude ont des

plans ou autres documents de perspective visant leur émergence, ainsi que des documents de perspective sur la formation des ressources humaines par l'éducation avec un accent particulier mis sur l'enseignement supérieur.

TABLEAU 6.5

Plans de développement des pays francophones de la CEEAC

	Pays	Plans publiés
1	Angola	
2	Burundi	<i>Plan National de Développement du Burundi 2018-2027</i>
3	Cameroun	<i>Cameroun Vision 2035 (2009)</i>
4	Gabon	<i>Plan stratégique Gabon émergent: Vision 2025 et Orientations stratégiques 2011-2016: déclinaison en programmes et actions du projet de société de son Excellence Ali Bongo Ondimba, président de la République: « L'Avenir en confiance »</i>
5	Guinée équatoriale	
6	République centrafricaine	
7	République démocratique du Congo	<i>Plan National Stratégique de Développement 2019-2023</i>
8	République du Congo	<i>Plan National de Développement (2018-2022)</i>
9	Rwanda	
10	São Tomé-et-Principe	
11	Tchad	<i>Vision 2030, le Tchad que nous voulons et Plan National de Développement (PND 2017-2021)</i>

N.B.: les pays non francophones, membres de la CEEAC, sont représentés en gris foncé.

Presque tous les pays francophones de l'Afrique centrale, à savoir le Burundi, le Cameroun, le Gabon, la République démocratique du Congo, la République du Congo et le Tchad ont au moins un plan national de développement. Seule la République centrafricaine n'a pas de plan développement national publié. De ces pays, trois seulement ont une perspective visant de manière spécifique leur émergence :

1. Le Cameroun: *Cameroun Vision 2035*
2. Le Gabon: *Plan stratégique Gabon émergent. Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*
3. Le Tchad: *Vision 2030, le Tchad que nous voulons.*

La République démocratique du Congo a adopté en juillet 2021, avec approbation de son gouvernement en août 2021, un Plan directeur d'industrialisation dont la perspective est en 2040, qui se fonde sur le Plan national

stratégique de développement. Cependant, lorsque l'on analyse de près les préalables à remplir avant sa mise en œuvre, ce plan directeur d'industrialisation pourrait passer pour une campagne discursive ressemblant plus à un effet d'annonce qu'à un véritable engagement dans un processus national d'industrialisation, qui, du reste, devait être intégré dans un plan global de perspective de développement, ce qui ne l'est pas.

Tous les pays à l'étude possèdent un plan sectoriel de l'éducation. Ceux du Burundi, du Cameroun et du Tchad sont déjà échus, car ils étaient prévus jusqu'en 2020. Nos recherches ne nous ont pas permis de trouver des plans actualisés. Ceux de la République du Congo et de la République démocratique du Congo ont pour échéance 2025, et celui de la République centrafricaine va jusqu'en 2029 (voir le tableau 6.6).

TABLEAU 6.6

Pays possédant un plan sectoriel de l'éducation

	Pays	Plan sectoriel éducation
1	Angola	
2	Burundi	Plan sectoriel de l'Éducation 2012-2020
3	Cameroun	Document de stratégie du secteur de l'éducation 2013-2020
4	Gabon	Plan d'action national de l'éducation pour tous (2002)
5	Guinée équatoriale	
6	République centrafricaine	Plan sectoriel de l'Éducation 2020-2029
7	République démocratique du Congo	Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025
8	République du Congo	Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025
9	Rwanda	
10	São Tomé-et-Principe	
11	Tchad	Plan intérimaire de l'éducation au Tchad, 2018-2020

N.B.: les pays non francophones, membres de la CEEAC, sont représentés en gris foncé.

De l'analyse des trois plans de prospective vers l'émergence (Cameroun, Gabon et Tchad), il se dégage que le plan du Gabon présente des ambitions plus claires en ce qui concerne le rôle que doit jouer l'enseignement supérieur dans la marche vers l'émergence. Ces ambitions sont chiffrées, cartographiées pour ce qui est de la dissémination des pôles de formation, et bien ciblées et identifiées quant aux filières de formation destinées à doter le Gabon des compétences indispensables à sa marche vers l'émergence.

Le développement du capital humain doit permettre d'offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale, de doter la nouvelle économie du Gabon Émergent des qualifications et compétences dont elle a besoin, de promouvoir l'éducation tout au long de la vie et d'assurer l'appropriation par la population gabonaise des valeurs propices à l'émergence. Dans ce cadre, la mise en place de la Cité verte de l'Éducation et de la Connaissance à Booué positionnera le Gabon comme un pôle régional de référence dans la formation supérieure (République Gabonaise, 2012, p. 11).

L'un des objectifs stratégiques de ce plan consiste donc à « offrir une éducation de qualité à tous pour favoriser l'ascension sociale ». En vue de consolider les fondements de l'émergence, le plan prévoit, pour l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, la création et la mise en œuvre d'une « Cité verte de l'Éducation et de la Connaissance », entièrement numérique et répartie en différents pôles de savoirs à travers le pays et au profit non seulement du Gabon, mais également des régions dont il fait partie.

Au-delà de la rénovation et de la modernisation des universités existantes, l'extension de l'Université Omar Bongo, la création de la Cité Verte du Savoir à Booué et la création de pôles de compétences permettront de renforcer, de diversifier et de moderniser l'offre de formation supérieure au Gabon.

Action 59. Cité Verte de l'Éducation et du Savoir

Les piliers de croissance du Gabon Émergent ne pourront éclore si le pays ne dispose pas des compétences spécifiques requises dans les métiers de demain (bois et gestion forestière, mines et métallurgie, économie numérique, tourisme...). Dans chacun d'entre eux, l'absence d'une formation locale de qualité constituerait un frein à l'émergence. (République Gabonaise, 2012, p. 66)

Les deux autres plans, ceux du Cameroun et du Tchad, restent sur des généralités en ce qui concerne le capital humain, sans visée intelligible du statut que ces deux pays voudraient donner à l'enseignement supérieur dans le processus de leur émergence. Toutefois, la prospective *Cameroun : vision 2035* donne quelques perspectives chiffrées, du reste vagues et sans indicateurs précis sur la création des pôles de formation, contrairement à ce qu'a fait le Gabon, afin d'accroître le nombre des médecins et des ingénieurs, spécialités ciblées et mises à l'avant-plan.

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AFRIQUE CENTRALE FRANCOPHONE : DÉFI POUR L'ÉMERGENCE

Le rôle de l'université et de la recherche universitaire dans le développement de tout pays n'est plus à démontrer, d'où l'importance que doit accorder tout État à son système universitaire en le dotant des moyens conséquents et indispensables pour lui permettre d'organiser des programmes dans différentes filières visant l'amélioration de sa croissance économique et des conditions de vie de sa population. En outre, l'université doit participer à la construction de l'espace universitaire mondial, exigence de la compétitivité, afin d'accroître ses capacités de production des savoirs et des services par la formation et la recherche dans les domaines qui sont prioritaires pour le développement et l'émergence du pays.

Les pays francophones de la CEEAC ont des établissements d'enseignement supérieur (ÉES) dont l'effectif est résumé dans le tableau 6.7.

TABLEAU 6.7

Nombre et types d'établissements d'enseignement supérieur dans les pays francophones de la CEEAC

	Pays	Nombre indicatif d'universités	Nombre indicatif d'instituts supérieurs	Nombre total d'établissements d'enseignement supérieur
1	Burundi	10	5	15
2	Cameroun	13	286	299
3	Gabon	6	15	21
4	République centrafricaine	2	25	27
5	République démocratique du Congo	272	699	971
6	République du Congo	4	31	35
7	Tchad	10	99	109

Source: élaboré par nous à partir des différents rapports et documents consultés pour chacun des pays concernés. Nous considérons ces chiffres comme étant indicatifs à cause de certaines réserves sur l'exhaustivité dans la collecte des informations des EES.

Trois pays (le Cameroun, le Tchad et la République démocratique du Congo) ont un nombre élevé d'établissements, surtout la République démocratique du Congo, qui connaît une forte prolifération d'ÉES dont la qualité n'est pas toujours établie. Or, comme le mentionne *Perspectives économiques en Afrique 2020*, la qualité de l'éducation est l'un des grands défis que doit relever l'Afrique pour accroître les compétences voulues pour le développement du continent (BAD, 2020).

La détermination d’aspirer à la qualité de l’éducation est perceptible dans la Vision 2025 du Gabon, à travers sa cité verte du savoir, laquelle sera complètement numérique et comprendra des pôles de formation à travers tout le pays.

Les avancées technologiques à très grande vitesse, entraînant des innovations de plus en plus performantes dans tous les secteurs, militent pour que les universités migrent vers un environnement pédagogique numérique afin de répondre aux besoins des employeurs et des entreprises qui mettent régulièrement à jour leurs performances numériques. L’introduction progressive de l’intelligence artificielle dans les différentes activités plaide également pour le numérique. Cela justifie le choix d’illustrer, par le numérique présent dans chaque université, le défi que représente pour l’émergence l’enseignement supérieur en Afrique centrale francophone. À ce propos, nous avons retenu la principale université publique de chaque pays à l’étude (voir le tableau 6.8).

TABLEAU 6.8

Universités francophones des capitales de la CEEAC

	Pays	Université francophone à l’étude
1	Cameroun	Université de Yaoundé (1 et 2)
2	Gabon	Université Omar Bongo
3	République centrafricaine	Université de Bangui
4	République démocratique du Congo	Université de Kinshasa
5	République du Congo	Université Marien Ngouabi
6	Tchad	Université de Ndjamena
7	Burundi	Université du Burundi

DÉFI D’ADAPTATION AU NUMÉRIQUE DANS L’ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN AFRIQUE CENTRALE FRANCOPHONE

L’Internet est actuellement le premier moyen d’information sur les différentes offres de toute université moderne et organisée, ce qui participe à l’attrait aux formations spécialisées au niveau aussi bien national, régional et continental qu’international. L’Agenda 2063 encourage les pays africains à créer des pôles régionaux et inter-États de formation supérieure afin de mutualiser les efforts et les synergies pour la formation des compétences devant les accompagner dans leurs marches respectives vers l’émergence.

Ainsi, les universités rivalisent dans la rénovation ininterrompue de leurs sites Web devenus de plus en plus dynamiques et conversationnels. Ce n'est malheureusement pas le cas de nombreuses universités francophones d'Afrique centrale. À quelques rares exceptions près, ces dernières connaissent une absence criante d'autoroutes de l'information. Leurs sites se limitent, pour nombre d'elles, à des effets d'annonce ou à de simples descriptions non interactives. Certains sites ressemblent en fait à des journaux en ligne de l'établissement.

Le tableau 6.9 présente les résultats de la visite du site Web de chaque université ciblée.

TABLEAU 6.9

Sites Web des universités à l'étude selon l'offre des services

	Universités	Site Web	Accessibilité	Dynamisme/actualisation	Offre de formation	Admission/inscription en ligne	Espaces étudiants	Bibliothèque en ligne	Gouvernance	Actualités	Particularité
1	Yaoundé 1	https://uy1.uninet.cm/	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
2	Omar Bongo	http://www.uob.ga/	Non								sur LinkedIn
3	de Bangui	https://www.univ-bangui.org/	Oui	Partielle	Limitée	Non	Non	Non	Partielle	Oui	
4	de Kinshasa	http://unikin.ac.cd/	Oui	Oui	Limitée	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Site fac. Médecine très dynamique https://facmed-unikin.net/
5	Marien Ngouabi	https://www.umng.cg/	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	
6	de Ndjamena	https://www.universite-ndjamena.td/	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	
7	du Burundi	http://www.ub.edu.bi/	Oui	Partielle	Oui	Non	Non	Non	Oui	Oui	

Ce tableau montre que seule l'Université de Yaoundé (ses 2 campus : 1 et 2), au Cameroun, présente des performances numériques qui semblent la prédisposer, comme le prévoit la prospective Cameroun 2030, à jouer un rôle important en tant qu'ÉES dans la formation des compétences pour participer à l'émergence du pays.

Par ailleurs, la situation numérique de l'Université Omar Bongo paraît préoccupante dans la mesure où la Vision Gabon 2025 envisage la création d'une cité verte des savoirs entièrement numérique. Il aurait été souhaitable que cet environnement numérique se vive déjà dans les universités existantes, à commencer par la principale, l'Université Omar Bongo. D'autant plus que la prospective annonce son extension, en lien avec la cité verte de la connaissance.

Quant aux autres universités à l'étude, de gros efforts restent à fournir pour qu'elles soient dotées d'infrastructures performantes à la hauteur des défis à relever pour un réel environnement pédagogique numérique. D'où la nécessité de comprendre les contextes de l'élaboration des plans de prospective.

LES PLANS DE PROSPECTIVE EN AFRIQUE RÉPONDENT-ILS AUX BESOINS DES PAYS CONCERNÉS ?

La volonté d'émergence des pays africains appelle à relever d'énormes défis dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'émergence. Intervenant en 2018 dans une tribune intitulée « Émergence en Afrique : mythes et réalités », l'ancien premier ministre guinéen, Kabine Komara, soulignait que « beaucoup de plans sont préparés par des cabinets étrangers avec peu de formation d'expertise locale, comme si le label de ces cabinets prestigieux pouvait pallier la brûlante nécessité de faire en sorte que les fils du pays soient acteurs de leur devenir » (Kabine Komara, La Tribune Afrique, 2018). À l'instar de ce qu'ont connu plusieurs pays africains avec la dynamique des stratégies de lutte contre la pauvreté à partir des matériaux conçus dans des bureaux des cabinets étrangers pour uniformiser les schémas des Documents des stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRP), cette interpellation pose l'épineux problème des compétences en Afrique, et particulièrement en Afrique francophone.

L'analyse des différents plans laisse planer l'ombre de ces organismes étrangers tant sur le plan de l'appui technique dans l'organisation du processus de leur élaboration que sur le plan financier de leurs réalisations.

Les mots de reconnaissance que l'on trouve dans ces documents illustrent ces dépendances comme pour signifier que, sans ces appuis, il n'y aurait pas eu de plan¹.

Il y a lieu de constater, au-delà de la question des compétences, l'existence d'une forte dépendance des cabinets étrangers dits « partenaires techniques et financiers », dans l'élaboration des documents importants des politiques nationales. Ce constat vaut également pour les différents plans sur l'éducation auxquels nous avons fait allusion plus haut. Plus alarmante encore, même la diffusion de ces ressources, pourtant des politiques nationales, est tenue par des sites Web de ces organismes. Lors de la recherche sur Internet de ces différents plans, aucun n'a été retrouvé sur le site d'un ministère ou d'une structure officielle de l'éducation des pays concernés (voir le tableau 6.10).

TABLEAU 6.10

Pays francophones de la CEEAC selon le site d'accessibilité aux plans sectoriels de l'éducation

	Pays	Plan sectoriel éducation	Site Web
1	Burundi	Plan sectoriel de l'Éducation 2012-2020	https://www.globalpartnership.org/ https://www.iiep.unesco.org/fr Site local : https://burundi-eco.com/
2	Cameroun	Document de stratégie du secteur de l'éducation 2013-2020	https://www.globalpartnership.org/ https://www.iiep.unesco.org/fr https://info.undp.org/docs https://numerique.banq.qc.ca/
3	Gabon	Plan d'action national de l'éducation pour tous (2002)	https://www.globalpartnership.org/ https://media.unesco.org/
4	République centrafricaine	Plan sectoriel de l'Éducation 2020-2029	https://www.globalpartnership.org/ https://www.iiep.unesco.org/fr
5	République démocratique du Congo	Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025	https://www.globalpartnership.org/ https://www.iiep.unesco.org/fr
6	République du Congo	Stratégie sectorielle de l'éducation 2015-2025	https://www.globalpartnership.org/ https://www.iiep.unesco.org/fr https://www.unicef.org/congo
7	Tchad	Plan intérimaire de l'éducation au Tchad, 2018-2020	https://www.globalpartnership.org/ https://www.iiep.unesco.org/fr

1. Pour ne citer que ces quelques exemples: « Une démarche largement participative a été respectée, à travers d'une part, des ateliers thématiques, associant des représentants des institutions [...] des partenaires techniques et financiers (...) » (PND, 2022-2026); « Nous ne pouvons manquer de remercier vivement les Partenaires Techniques et Financiers (BAD, PNUD, FNUAP, UNICEF, UE, PAM, Banque mondiale, la France) dont les appuis techniques et/ou financiers ont été déterminants » (*Vision 2030. Le Tchad que nous voulons*); « La réalisation de ce PNSD [...] a bénéficié de l'appui tant technique que financier des partenaires au développement. Parmi ceux-ci, il y a lieu de citer de manière particulière la Banque africaine de Développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), la Banque Mondiale et le Fonds de Nations Unies pour la Population (UNFPA) qui ont pris en charge les consultants recrutés pour l'élaboration et la lecture de ce PNSD » (PNSD 2019-203 RDC).

Presque tous les plans sont accessibles sur le site de Global Partnership of Education, qui est un fonds mondial consacré à la transformation de l'éducation dans des pays touchés par l'extrême pauvreté ou des conflits, de même que sur le site de l'Institut national de la planification de l'éducation (IIPE), une agence spécialisée de l'UNESCO. Le plan du Cameroun est même accessible sur le site de Bibliothèque et archives nationales du Québec. Le plan du Burundi est accessible localement sur le site d'un média. Aucun plan n'est accessible dans une structure officielle du pays concerné.

Les États francophones de la CEEAC manquent d'une véritable politique d'affranchissement. Le secteur de l'enseignement supérieur devrait être le creuset d'une prise de conscience de la libération progressive de la tutelle des partenaires dans la conception des politiques publiques. Malheureusement, l'on assiste dans ce secteur à une forte dépendance technique et financière, même pour l'élaboration des politiques d'éducation et des instruments qui leur sont associés. Loin de vouloir sous-estimer le recours à une expertise locale potentiellement absente pour contribuer à la conception et à l'élaboration des politiques nationales, il nous semble que la priorité devrait être accordée à cette expertise disponible dans les universités nationales.

Ce faible intérêt pour l'expertise locale est à comprendre dans les limites de mobilisation des fonds par les gouvernements pour la mise en œuvre des plans envisagés. Ils se trouvent contraints de recourir à l'expertise des bailleurs de fonds potentiels pour augmenter leurs chances d'attirer des financements extérieurs. Assurément, ces financements sont liés à la logique de l'aide, avec toutes ses conséquences sur l'endettement des pays.

Tous les plans analysés, sans exception, ont mentionné le recours à des partenaires internationaux ainsi qu'à un écart à rechercher pour une part importante de leur financement, allant même jusqu'à plus de 50 % du budget. Dans ces conditions, ces pays recherchent une émergence tout en se maintenant dans le cercle vicieux de l'endettement.

Par ailleurs, les orientations des gouvernements ne coïncident pas souvent avec celles des universités, qui se voient non seulement flouées, mais aussi et surtout minimisées par le recours à des cabinets d'experts extérieurs, aux connaissances très limitées des réalités locales. Sinon, comment comprendre le grand contraste de la prospective du Gabon sur le plan de l'enseignement supérieur (voir République Gabonaise 2012)? Ce document extraordinaire annonce l'avènement de la cité du savoir, de l'éducation et de la connaissance. Cependant, à la veille de l'année d'échéance du plan (2025),

son université publique principale, Omar Bongo, n'est pas numériquement accessible. De plus, qu'est-ce qui expliquerait la non-actualisation ou le non-renouvellement des plans arrivés à échéance depuis 2020 ?

La complexité ici est à rechercher dans la question des compétences, aussi bien la compétence des diplômés des universités que celle des formateurs, fort déterminante pour que l'université mettent sur le marché de l'emploi des diplômés qualifiés et hautement qualifiés, répondant aux besoins réels du pays. La maîtrise des besoins du pays soulève la question du choix des filières dans lesquelles investir pour parvenir à une productivité grâce à des innovations.

Indhira Santos et Omar Arias montrent comment la Chine et les États-Unis sont parvenus à leur suprématie technologique grâce à l'investissement important dans la formation des ingénieurs qualifiés et des travailleurs hautement qualifiés. En plus d'investir dans les filières technologiques, la Chine s'est engagée dans une grande conquête d'adoption des connaissances technologiques occidentales pour les adapter à son contexte et accroître ainsi ses capacités d'innovation. D'où l'invitation de ces deux auteurs aux pays africains de considérer l'investissement intelligent dans l'enseignement universitaire comme ayant un effet essentiel pour assurer la transformation productive de l'Afrique et soutenir la croissance économique (Santos et Arias 2020, p. 256).

Les plans de prospective vers l'émergence des trois pays qui en détiennent (le Gabon, le Cameroun et le Tchad), mentionnent la nécessité d'investir dans des filières technologiques. Cependant, la crise du système éducatif en Afrique, et particulièrement dans l'enseignement supérieur, ne peut être résorbée si l'attention des gouvernements ne se concentre pas également sur la qualité des formations au niveau de base (primaire et secondaire), qui prépare les élèves à l'entrée à l'université. De la qualité des compétences au niveau de base dépendra la qualité des compétences des diplômés au niveau universitaire. Le maintien de ce continuum qualité de l'enseignement du niveau de base à l'enseignement supérieur pour produire des compétences à tous les niveaux, exige des investissements importants, voire colossaux, et est lié aux choix politiques que devront judicieusement faire les gouvernements.

CONCLUSION

Les États de l'Afrique, et particulièrement les pays francophones de la CEEAC, devraient penser aux modalités pour investir abondamment dans l'enseignement supérieur en vue de développer des compétences hautement qualifiées tout en s'assurant le développement de compétences de qualité dans les formations de base.

Des réformes ont été entreprises et continuent d'être organisées ici et là pour améliorer le système d'enseignement supérieur de chacun des pays. Cependant, certaines exigences doivent être remplies si les gouvernements veulent voir une réelle contribution de leurs universités dans la productivité et, partant, dans la marche vers leur émergence.

Premièrement, les États doivent effectuer des choix judicieux sur les filières de grand intérêt socio-économique pour que les compétences qui en sortiront soient de véritables éléments appelés à renforcer l'économie. Dans ces secteurs d'emploi, ils devront être à même de renforcer les capacités d'innovation grâce aux nouvelles technologies qu'ils peuvent adopter et adapter à leurs contextes respectifs. Pour cela, les gouvernements devront déployer des moyens incitatifs pour encourager la mobilité scientifique en quête de nouvelles expériences.

Deuxièmement, les gouvernements devront enclencher des mécanismes d'assurance de la qualité tant en formation de base qu'en formation supérieure. Cette exigence va de pair avec le contrôle de qualité des compétences des formateurs aux deux niveaux.

Troisièmement, les gouvernements devront réfléchir à des mécanismes de mobilisation des fonds locaux pour investir dans leur secteur éducatif. La somme des interventions extérieures ne pourra jamais favoriser l'atteinte des objectifs visés par les États pour une productivité tous azimuts ni soutenir la réorganisation de leur marche vers l'émergence.

Cependant, ces obligations n'ont de sens qu'avec la conception de plans de prospective à long terme, même si certaines actions peuvent être envisagées à moyen et court terme.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BANQUE CENTRALE DU CONGO. (2022) Rapport annuel 2022, BCC, Kinshasa

BANQUE CENTRALE DU CONGO. (2022). *Rapport annuel 2022*. <https://www.bcc.cd/publications/rapports-annuels/rapport-annuel-2022>

BERTHÉLEMY, J.-C. et SÖDERLING, L. (2000). *L'Afrique émergente : est-ce possible ?* Banque africaine de développement et Centre de développement de l'OCDE.

- COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE. (2015). *Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons*. <https://asmah.org/wp-content/uploads/2018/08/agenda2063-frameworkf.pdf>
- GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020. Former la main d'œuvre africaine de demain*.
- GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. (2023). *Perspectives économiques en Afrique 2023. Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte en Afrique*. <https://www.afdb.org/fr/documents-publications/perspectives-economiques-en-afrique-2023>
- GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT. (2023). *Perspectives économiques en Afrique centrale 2023. Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte*. <https://www.afdb.org/fr/documents/perspectives-economiques-en-afrique-centrale-2023>
- JACQUEMOT, P. (2016). *L'Afrique des possibles : les défis de l'émergence*. Éditions Karthala.
- KABINE KOMARA. (2018). L'émergence en Afrique, mythes et réalités, La tribune Afrique, https://www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb20-01_aeo_main_french_complete_0213.pdf
- KABOU, A. (1991). *Et si l'Afrique refusait le développement ?* L'Harmattan.
- KABOU, A. (2011). *Comment l'Afrique en est arrivée là*. L'Harmattan.
- MAMOUDOU GAZIBO ET OLIVIER MBABIA. (2018) Index de l'émergence en Afrique 2017, Prame et Obema, Montréal
- MAMOUDOU GAZIBO ET OLIVIER MBABIA. (2019) Index de l'émergence en Afrique 2019, Prame et Obema, Montréal
- MAMOUDOU GAZIBO ET OLIVIER MBABIA. (2021) Index de l'émergence en Afrique 2021, Prame et Obema, Montréal
- MAMOUDOU GAZIBO ET OLIVIER MBABIA. (2023) Index de l'émergence 2023, Prame et Obema, Montréal
- MBEMBE, A. (2000). À propos des écritures de soi. *Philosophie et politique africaine*, 77, 16-43
- NATIONS UNIES. CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. (1982). *Mise en œuvre du Plan d'action de Lagos. Propositions et recommandations pour l'orientation des États membres*. <https://repository.uneca.org/bitstream/handle/10855/8453/Bib-48864.pdf?sequence=1&isAllowed=y>
- ORGANISATION DE L'UNITÉ AFRICAINE. (1981). *Plan d'action de Lagos pour le développement économique de l'Afrique, 1980-2000*. Institut international d'études sociales. www.ilo.org/public/libdoc/ilo/1981/81B09_473_fren.pdf
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO. (2019). *Plan national stratégique de développement, 2019-2023*. <https://www.refworld.org/legal/decrees/natlegbod/2019/en/124334>
- RÉPUBLIQUE DU BURUNDI. (2018). *Plan national du développement du Burundi, 2018-2027*. <https://www.presidence.gov.bi/wp-content/uploads/2018/08/PND-Burundi-2018-2027-Version-Finale.pdf>
- RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN. (2009). *Vision 2035*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cmr145894.pdf>
- RÉPUBLIQUE DU CONGO. (2022). *Plan national de développement, 2022-2026. Une économie forte, diversifiée et résiliente pour une croissance inclusive et un développement durable irréversible*. <https://gouvernement.cg/wp-content/uploads/2022/07/CSD-PND-2022-2026.pdf>
- RÉPUBLIQUE DU TCHAD. (2017). *Vision 2030. Le Tchad que nous voulons*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Cha186305.pdf>

- RÉPUBLIQUE GABONAISE. (2012). *Plan stratégique Gabon émergent : Vision 2025 et orientations stratégiques 2011-2016*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/gab149803.pdf>
- Santos, I. et Arias, O. (2020). Développer des compétences favorisant la productivité grâce à l'enseignement supérieur en Afrique subsaharienne. Dans O. Arias, D. K. Evans et I. Santos (dir.), *Le développement des compétences en Afrique subsaharienne, un exercice d'équilibre* (pp. 255-366). Agence française de développement et Groupe de la Banque mondiale.
- UNION AFRICAINE. (1991). *Traité instituant la Communauté économique africaine*. https://au.int/sites/default/files/treaties/37636-treaty-TREATY_ESTABLISHING_THE_African_Economic_Community_French.pdf





CHAPITRE 7

LES FEMMES AU SECOURS DE L'AFRIQUE : L'ENTREPRENEURIAT FÉMININ DANS LES DISCOURS ET LES POLITIQUES SUR L'ÉMERGENCE

Ayemi Lawani et Anne Calvès

INTRODUCTION

Créatrices de mode en vogue, cheffes d'entreprise prospères dans le secteur de l'alimentaire, de l'hôtellerie ou même du bâtiment : depuis quelques années, les *success stories* de l'entrepreneuriat féminin en Afrique foisonnent dans les articles de presse comme dans les publications officielles des organismes internationaux de développement (Salentay, 2019 ; Mourguere, 2019 ; World Economic Forum, 2016). L'affirmation selon laquelle « l'avenir de l'Afrique est entre les mains de ses femmes » (Union africaine, 2016, p. 1) apparaît aujourd'hui comme évidente tant pour les États africains que pour les bailleurs de fonds internationaux (Bardasi, Blackden et Guzman, 2007 ; Kanza, 2016). Dans un rapport, la Banque mondiale livre, chiffres à l'appui, un vibrant plaidoyer pour « libérer le potentiel de l'entrepreneuriat féminin

en Afrique» afin que les femmes puissent devenir les actrices de la croissance et de la création d'emploi de l'Afrique de demain (Banque mondiale, 2019). Depuis quelques années, les initiatives pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin se sont effectivement multipliées, et les plans d'émergence adoptés par plus de la moitié des pays africains, y compris en Afrique de l'Ouest, accordent une place de choix à la création d'entreprises par les femmes.

Dans un tel contexte, l'objectif de ce chapitre est d'analyser l'entrepreneuriat féminin dans les discours et dans les pratiques récentes en faveur de l'émergence en Afrique. Il s'agira dans un premier temps de retracer les origines du discours des « développeurs » qui fait aujourd'hui de l'entrepreneuriat féminin un des moteurs de l'émergence africaine. Dans un second temps, l'entrepreneuriat féminin sera analysé à travers sa matérialisation dans les plans d'émergence et les programmes mis en œuvre, avec l'appui des partenaires internationaux, dans certains pays de l'Afrique francophone. Les études empiriques existantes sur l'entrepreneuriat féminin seront mobilisées pour contraster les discours et les ambitions politiques et programmatiques avec les réalités du phénomène entrepreneurial sur le terrain. Enfin, en partant de la notion d'entrepreneuriat social, l'analyse s'intéressera à un discours alternatif sur la manière dont l'entrepreneuriat social féminin peut contribuer à aller au-delà d'une « émergence africaine » pour soutenir une « émergence à l'africaine ».

DE LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE À L'ÉMERGENCE : LES FEMMES, ÉTERNEL « ATOUT INEXPLOITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT »

La vision des femmes entrepreneures comme fer de lance du développement en Afrique, véhiculée aujourd'hui par les développeurs, n'est pas nouvelle. Elle s'inscrit dans l'histoire des orientations des institutions internationales de développement sur la « question des femmes » et peut être retracée aux années 70, alors que le rôle économique de celles-ci, jusque-là largement ignoré par les agences de développement, gagne en visibilité. La publication en 1970 du livre d'Ester Boserup, *Women's role in economic development*, est une étape cruciale dans cette reconnaissance. Sur la base d'études empiriques en Asie, en Afrique et en Amérique latine, l'ouvrage de l'économiste danoise s'intéresse à la situation des femmes dans les pays dits « en développement » et constate la dégradation de leur condition depuis la mise en place de politiques de développement qui les ignorent ou les cantonnent dans leur rôle reproductif et domestique. En prenant notamment l'exemple des systèmes agricoles traditionnels africains, qu'elle décrit comme des « systèmes

fermiers féminins» par excellence, Boserup rappelle le rôle crucial joué par les femmes dans l'économie rurale et montre les effets néfastes pour ces dernières des politiques coloniales et postcoloniales de modernisation agricole, qui ne s'adressent qu'aux hommes (Boserup, 1970). Dans les villes en croissance des pays dits du Tiers-Monde, l'ouvrage illustre également la marginalisation économique des femmes cantonnées aux emplois les moins rémunérés et les plus précaires (Degrave, 2011).

Pionnier, l'ouvrage de Boserup fait date et devient une référence incontournable tant pour les travaux des féministes que pour les programmes de développement qui vont jaloner toute la décennie des Nations unies pour les femmes (1976-1985) sous l'égide de ce qu'on a appelé le courant *Women in Development* (WID). Pour combattre la subordination des femmes dans les pays dits du Tiers-Monde, les tenants de l'approche WID, chercheur(e)s comme praticien(ne)s, plaident pour une valorisation de leur rôle productif et pour leur intégration dans les stratégies de développement (Calvès et Adjamagbo, 2023). Les initiatives de promotion d'activités génératrices de revenus et de microfinance seront les outils privilégiés pour favoriser cette intégration, et les projets incitant les femmes à investir les sphères de l'auto-emploi et de la « petite production marchande » vont se multiplier en Afrique comme dans d'autres pays du Sud à partir du milieu des années 70 (Destremau, 2013). L'activité économique des femmes est présentée à l'époque non seulement comme un outil essentiel de lutte contre leur subordination, mais aussi comme une « ressource inexploitée », clé du succès économique des pays en développement (Boserup, 1970). En fait, la combinaison des arguments « d'équité » (entre les sexes) et « d'efficacité » (en faveur de la croissance économique), présentée comme une approche « gagnant-gagnant » (Calkin, 2015), qui sous-tend les travaux des féministes libérales et les programmes ciblant les femmes de l'époque, va marquer durablement la manière dont les développeurs aborderont la question « des femmes et du développement » (Beneria et al., 2015).

Dans les décennies qui suivent, les perspectives s'élargissent pourtant. Les féministes des Suds dénoncent le postulat qui sous-tend l'approche WID, selon lequel le principal problème des femmes du Tiers-Monde est leur insuffisante intégration économique au processus de développement, et militent en faveur de l'*empowerment* des femmes, un processus multidimensionnel lancé collectivement depuis la base et qui vise la transformation radicale des structures économiques, politiques, légales, culturelles et sociales qui perpétuent des rapports de pouvoir inégalitaires (Sen et Grown, 1987). Si l'approche *empowerment*, jugée trop radicale, n'a reçu initialement aucun appui de la part des gouvernements et des agences multi et bilatérales de

développement, elle va s'institutionnaliser progressivement. Face à la critique croissante des effets sociaux désastreux pour les femmes des politiques néolibérales d'ajustement structurel mises en place à partir des années 80 et grâce aux activités de plaidoyer des ONG féministes de plus en plus nombreuses et organisées, la promotion de l'égalité de genre et de *l'empowerment* des femmes devient rapidement un objectif affiché par l'ensemble des institutions de développement et des États des pays des Suds, incluant les États africains (Calvès, 2014).

Malgré ces engagements, la portée instrumentale de l'émancipation féminine demeure sous-jacente dans le discours officiel des acteurs du développement (Eyben, 2010). En effet, à partir du milieu des années 90, après la crise des années 80 et « la décennie perdue pour le développement » en Afrique et en Amérique latine, alors que les développeurs commencent à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité, et que les aspects sociaux et environnementaux du développement sont de plus en plus mis de l'avant, les arguments de l'efficacité regagnent de la vigueur. Comme le résume la Banque mondiale dans une de ses publications phares en 1994, « investir dans les femmes [est] payant » pour la réduction de la pauvreté et l'accélération de la croissance, et s'avère aussi une stratégie « socialement rentable » pour la survie des enfants et la réduction de la fécondité (Banque mondiale, 1994). L'idée que l'émancipation des femmes constitue avant tout « un choix économique judicieux » (*smart economics*), qui favorise la croissance et le développement durable, devient au fil du temps un élément central du discours de la Banque mondiale sur l'égalité des genres, et plus largement des orientations néolibérales qui dominent les institutions internationales de développement (Eyben, 2010; Chant et Sweetman, 2012; Calkin, 2015). Dans la lignée des féministes libérales de l'approche WID, le discours dominant met l'accent sur l'insertion des femmes dans l'économie de marché, perçue comme la clé d'une efficacité et d'une croissance accrues dans les différents secteurs économiques. Les programmes et projets mettent de l'avant la formation et l'augmentation du capital humain des femmes, leur accès aux ressources agricoles et au marché du travail urbain, afin qu'elles puissent bénéficier des opportunités créées par le libre marché et la dérégulation aux niveaux national et international (Benería et al., 2015).

L'entrepreneuriat féminin, en Afrique notamment, occupe une place de choix dans cette approche instrumentale de l'autonomisation économique des femmes. Alors que l'on assiste, depuis quelques années, à un retour en force de la rhétorique pro-entrepreneuriale sur le continent africain (Chapus, 2021), promouvoir l'entrepreneuriat des femmes africaines est, aux yeux de la Banque mondiale, le « choix économique judicieux » par

excellence, dans un contexte où les femmes représentent un « formidable atout économique, encore en grande partie inexploité » (Banque mondiale, 2017). Renouant ainsi avec le diagnostic posé par Boserup près de 50 ans plus tôt, l'institution financière internationale affirme qu'en Afrique, « si les femmes entrepreneures sont déjà un levier de croissance, elles pourraient l'être davantage » (Banque mondiale, 2019, p. 6).

Aujourd'hui, cette vision optimiste et idéalisée de l'entrepreneuriat féminin, véritable moteur de « croissance inclusive » (Banque africaine de développement, 2019) et de « développement durable » (G7, 2019), « vecteur d'émergence » (UNESCO, 2016) participant activement « au processus de transformation économique de l'Afrique » (Union africaine, 2016), est largement partagée par l'ensemble des bailleurs de fonds internationaux, des ONG et des agences de développement œuvrant sur le continent. Le monde des affaires, qui, depuis la crise financière de 2008 particulièrement, participe activement au discours dominant sur les bienfaits économiques de la promotion de l'égalité de genre, souligne, lui aussi, tout le potentiel inexploité que constituent les femmes entrepreneures pour l'éradication de la pauvreté et la croissance économique (Calkin, 2015). Au cours des dernières années, des multinationales, comme Nike, Goldman Sachs ou ExxonMobil, se sont en effet faites les championnes de la promotion de l'entrepreneuriat féminin et ont lancé, en partenariat avec des institutions nationales et internationales de développement, des initiatives comme Adolescent Girls Initiative for Learning and Empowerment ou 10,000 Women pour appuyer ou former des femmes entrepreneures à travers les pays des Suds, incluant les pays africains. Qui plus est, ce discours enthousiaste et largement partagé sur le potentiel macro-économique de l'entrepreneuriat féminin est perçu comme pouvant même aller au-delà des économies nationales grâce, par exemple, aux « opportunités de se développer et de prospérer » que la zone de libre-échange africaine, effective depuis janvier 2021, pourrait leur offrir (CEA, 2021).

ENTREPRENEURIAT FÉMININ EN AFRIQUE DE L'OUEST : INITIATIVES POLITIQUES ET RÉALITÉS DE TERRAIN

Parallèlement à cette glorification de la figure des femmes entrepreneures dans le discours des développeurs, les initiatives pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin se sont multipliées sur le continent au cours des dernières années. Dans son document stratégique *Agenda 2063*, l'Union africaine donne le ton en visant dans les prochaines années une pleine habilitation de la femme africaine dans tous les domaines, notamment par le

droit « de propriété et d'héritage, de signer un contrat, d'enregistrer et de gérer une entreprise » ainsi que par les droits visant « l'accès aux moyens de production, y compris à la terre, au crédit, aux intrants et aux services financiers » (Union africaine, 2015, p. 10). En 2019, la Côte d'Ivoire a abrité le premier Sommet régional de l'Initiative de financement en faveur des femmes entrepreneures, qui a réuni les chefs d'États et de gouvernement d'Afrique de l'Ouest et d'autres pays africains en plus des dirigeants des grandes institutions internationales de développement. Au cours de ce sommet, un certain nombre d'engagements ont été pris pour « démanteler les entraves systémiques à l'activité des femmes entrepreneures¹ ».

Dans les plans de développement nationaux récents, ou « plans d'émergence », les engagements et initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin ne manquent pas non plus. Ainsi, dans son Plan Sénégal Émergent, l'État sénégalais reconnaît que les femmes « constituent un segment déterminant dans la dynamisation de l'économie » (Sénégal, 2014, p. 7) et qu'il faut donc « autonomiser et [...] promouvoir la femme et la jeune fille » à travers notamment « l'amélioration de leurs capacités entrepreneuriales pour une croissance inclusive » (Sénégal, 2014, p. 88). Au Cameroun, l'État avait mis en place, en 2014, un Plan d'action national pour le développement de l'entrepreneuriat féminin, avec pour objectif principal « l'émergence d'une nouvelle génération de femmes entrepreneurs camerounaises plus dynamiques et plus nombreuses, capables de créer des entreprises durables pour des emplois décentés favorables à la croissance, afin de sortir de la pauvreté » (Cameroun, 2014, p. 22). Au Bénin, l'État reconnaît dans son Plan National 2018-2025 que « les femmes restent encore confrontées à d'énormes contraintes, liées notamment aux pratiques et aux discriminations socioculturelles défavorables au bon déroulement de leurs activités économiques » (Bénin, 2018, p. 170). L'État béninois préconise à cet effet « une amélioration des capacités d'autonomisation économique des femmes », à travers « la promotion de l'entrepreneuriat [...] en direction des femmes impliquées dans les filières porteuses » (Bénin, 2018, p. 173). Dans la même lignée, le Togo, dans son Plan national de développement 2018-2022, note le « faible accès [des femmes au] secteur formel plus rentable et plus rémunérateur [ainsi qu']aux facteurs de production nécessaires à l'entrepreneuriat rentable » (Togo, 2018, p. 50). Diverses initiatives y sont donc proposées, notamment celles qui visent à « accroître la capacité productive des femmes et leur niveau de revenu [ou à] assurer l'accès équitable

1. Communiqué de presse NO: 2019/162/WEFI, <https://www.worldbank.org/en/news/press-release/2019/04/17/we-fi-west-africa-regional-summit-call-to-action-abidjan-cote-divoire>, consulté le 6 avril 2024.

des femmes et des hommes aux moyens de production et aux opportunités économiques» (Togo, 2018, p. 51). Un dernier exemple est celui du Plan national de développement 2016-2020 de la Côte d'Ivoire, où il est noté que le développement du pays repose sur «la disponibilité et les capacités des femmes et des hommes à construire une Côte d'Ivoire émergente et prospère» (Côte d'Ivoire, 2016, p. 9). L'État ivoirien prône donc l'«autonomisation de la femme à travers des Activités Génératrices de Revenus» (Côte d'Ivoire, 2016, p. 29).

Outre ces engagements, on note des changements institutionnels en ce qui a trait aux organes responsables de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Traditionnellement, dans plusieurs pays africains, c'est le ministère responsable de la promotion de la condition féminine qui a lancé des initiatives en faveur des activités économiques des femmes. Au cours des récentes années, la création de ministères chargés de l'entrepreneuriat ou des PME (Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Sénégal) s'est accompagnée d'une mise en place, en leur sein, de directions spécifiquement responsables de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. En 2003, le Sénégal était même allé plus loin en créant, pendant quelques années, le «ministère de l'Entrepreneuriat féminin et du Micro-crédit». En Côte d'Ivoire, cette charge revient à la Délégation générale à l'entrepreneuriat rapide des femmes et des jeunes (rattachée à la Présidence de la République) et à la Direction de la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Quant au Bénin, il s'agit du Fonds de soutien au financement des micros, petites et moyennes entreprises et à la promotion de l'entrepreneuriat féminin.

En dehors de ces institutions, plusieurs projets sont mis en œuvre et des fonds sont créés, sur la base d'un partenariat entre les pouvoirs publics et les organisations internationales. En 2016, la Banque africaine de développement a lancé AFAWA, une initiative d'envergure pour favoriser non seulement le financement, mais aussi la formation des femmes entrepreneures dans plusieurs pays africains, dont la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Soutenue depuis 2019 par le G7, l'initiative reçoit un accueil enthousiaste des bailleurs de fonds internationaux. La *Women Entrepreneurs Finance Initiative* (We-Fi) est un autre exemple de ces initiatives régionales mises en œuvre grâce à une collaboration entre plusieurs institutions internationales. Avec des projets dans plusieurs pays africains, We-Fi vise principalement à élargir l'accès des femmes aux produits et services financiers. Au niveau de chaque pays, de nombreuses initiatives existent également. C'est le cas du *Women Business Promotion Center* (WBPC) au Bénin, créé par le gouvernement avec l'appui du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), ou, au Sénégal, du Projet d'appui au développement de l'entrepreneuriat féminin

et de l'emploi des jeunes (PADEF-EJ), appuyé par la Banque islamique de développement. Au Sénégal toujours, il existe un Fonds national de promotion de l'entrepreneuriat féminin, créé en 2004, avec pour objectif de faire la promotion de l'entrepreneuriat des femmes par le biais de formations, de renforcement des capacités et par l'accès facilité au financement. La Côte d'Ivoire a créé, quant à elle, le Fonds d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) en 2012 pour « permettre aux femmes de Côte d'Ivoire d'accéder à des ressources financières à coût réduit en vue de créer ou de renforcer des activités génératrices de revenus² ». L'on peut également citer l'exemple d'USIFEM, l'Usine de femmes de Côte d'Ivoire, créée pour permettre aux femmes d'acquérir et d'installer des machines dans le domaine de la transformation semi-industrielle des produits agricoles. Certaines initiatives ont également vu le jour pour faciliter l'accès des femmes entrepreneures aux marchés publics, comme au Togo, où, depuis 2018, une part importante des marchés publics (25 % en 2019) est réservée aux femmes et aux jeunes entrepreneurs (Lawani, 2023).

Parallèlement à ces multiples initiatives, des *success stories* de femmes entrepreneures africaines font de plus en plus fréquemment la une des journaux, et les célèbres classements des *Forbes*, *Jeune Afrique* ou *New African Magazine* témoignent d'une augmentation du nombre de femmes parmi les personnes les plus influentes d'Afrique au cours des dernières années. Si certaines sont issues du milieu politique, plusieurs dirigent de grandes entreprises nationales et multinationales. De nombreux sites Web sont consacrés à ces dernières, et des prix sont décernés par diverses organisations aux meilleures d'entre elles. Surnommées les « entrepreneures 2.0 », cette nouvelle génération d'entrepreneures mise au premier plan est scolarisée et habile avec les nouvelles technologies : ces femmes brisent les codes et sont présentes dans des secteurs traditionnellement masculins (TIC, immobilier, mines, agro-industrie, etc.). L'on peut citer à titre illustratif Massogbé Touré Diabaté, fondatrice du groupe SITA, pionnière en Côte d'Ivoire dans la production et la transformation de la noix de cajou, Anta Babacar Ngom, qui, dans la trentaine, dirige SEDIMA, une multinationale sénégalaise présente dans la volaille et l'immobilier, ou la Sénégalaise Seynabou Sylla, fondatrice de TK Universal, une entreprise de communication numérique. Le cas de la Nigériane Folorunsho Alakija, femme la plus riche du Nigéria et deuxième d'Afrique selon le classement de *Forbes*, qui a investi dans la mode et dans le pétrole, est également emblématique. Alakija a commencé une carrière

2. Site du FAFCI, <https://dame.kanttt.fr/pour-soutenir-les-femmes-de-cote-divoire/>, consulté le 15 avril 2024.

professionnelle en tant que secrétaire, puis dans le secteur bancaire, avant de se lancer dans la mode. Elle s'est imposée dans le secteur minier, où elle détient des concessions d'exploitation pétrolière, en plus de nombreux investissements dans d'autres secteurs, notamment celui de l'immobilier. Au-delà de ces exemples largement médiatisés, les statistiques publiées par certaines organisations internationales nourrissent cette vision d'une nouvelle « Entrepreneurie Afrique » (Severino et Hajdenberg, 2016), avec la femme en première ligne des mutations. En effet, selon le Global Entrepreneurship Monitor (GEM), qui mesure le taux de l'activité entrepreneuriale (TAE), en 2018-2019, 24 % des femmes africaines se sont lancées dans l'entrepreneuriat, devançant de loin l'Amérique latine (17 %), en seconde position (Women in Africa, 2019). La Banque mondiale note qu'aujourd'hui, l'Afrique subsaharienne est la seule région au monde où les femmes surpassent les hommes dans la probabilité de travailler à son compte, 58 % d'entre elles étant considérées comme des travailleuses indépendantes (Banque mondiale, 2019).

Si ces exemples de réussite et ces statistiques illustrent à juste titre un nouveau dynamisme économique sur le continent, ils n'en cachent pas moins certaines réalités souvent occultées par les promoteurs de l'« entrepreneuriat féminin pour le développement ». D'abord, tout comme d'autres termes et expressions devenus des *buzzwords* dans le monde du développement, l'« entrepreneuriat » est une notion aux contours flous, regroupant un large éventail d'activités, et dont la définition même est loin de faire l'unanimité (Lichtenstein, 2011 ; Lawani, 2023). Le fait de considérer comme des entrepreneures toutes les femmes en auto-emploi, toutes activités confondues, gonfle artificiellement leur nombre dans les statistiques officielles et fait disparaître les écarts considérables qui existent entre les cas médiatisés de cheffes d'entreprises florissantes ayant plusieurs employés sous leur direction, et la grande majorité des travailleuses africaines impliquées dans des activités de subsistance, le plus souvent les plus précaires et les moins rémunératrices du secteur informel de l'économie (Bureau international du Travail, 2016). De la même manière, comme le montrent certaines statistiques nationales, le discours sur les femmes à la conquête des secteurs traditionnellement masculins semble être une représentation exagérée de la réalité. Même si elles ont connu une certaine transformation, de nombreuses activités économiques menées par les femmes restent une extension de leurs rôles traditionnels. Au Sénégal par exemple, les femmes sont plus présentes dans les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration (72,8 %) et du commerce en général (38,9 %). Elles sont très minoritaires dans certains secteurs comme le transport et la télécommunication (7,2 %), ou celui du bâtiment et des travaux publics (1,9 %) (République du Sénégal,

2017). En Côte d'Ivoire, les femmes entrepreneures se retrouvent aussi en plus grand nombre dans les activités commerciales (33 %), de prestation de services (31 %) et d'agro-industrie (27 %), mais très peu dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de la technologie (4 %) (Agence CI PME, 2019). En fait, les femmes d'affaires qui apparaissent au palmarès des magazines et des vignettes des rapports des bailleurs de fonds font plutôt figure d'exceptions.

Dans la plupart des pays africains, les obstacles auxquels font face les femmes sur le marché du travail sont en effet bien réels. L'accès au financement reste difficile pour elles, moins nombreuses que les hommes à disposer de biens (titres fonciers) susceptibles de servir de garanties pour des emprunts bancaires (Aterido, Beck et Iacovone, 2013). Malgré des progrès notables, la persistance des inégalités de genre en matière d'éducation et de formation constitue également un obstacle de taille à la création d'entreprises et à la réussite professionnelle féminine (Kobiané et al., 2022). L'amélioration de l'accès des femmes au financement et à la formation professionnelle est d'ailleurs identifiée dans les politiques et les programmes d'émergence, on l'a vu, comme le principal levier de promotion de l'entrepreneuriat féminin en Afrique. Dans la logique libérale du *smart economics*, les initiatives mettent essentiellement l'accent sur l'insertion financière des femmes et l'acquisition par ces dernières de capital humain, pour une meilleure insertion en emploi (et ultimement une plus grande contribution à la croissance économique), ignorant largement les normes sociales qui contribuent au maintien des rapports de genre inégalitaires dans les sociétés africaines, incluant les inégalités sur le marché du travail. Or, sur le terrain, les recherches empiriques suggèrent qu'au-delà des dimensions économiques, les trajectoires professionnelles des femmes et la réussite des entreprises gérées par ces dernières sont intimement liées à leur capacité à mobiliser leurs réseaux familiaux et communautaires, et dépendent, notamment, du soutien de leurs conjoints (Ba Gning et al., 2018 ; Lawani, 2018). Globalement, l'intensification de la présence des femmes africaines sur le marché du travail n'a cependant pas entraîné de modifications significatives dans la division sexuelle des tâches et dans les rapports de pouvoir au sein des ménages. Les femmes actives accomplissent une charge de travail considérable, cumulant souvent charges professionnelles et tâches domestiques, et le phénomène de la « double journée » est aujourd'hui le lot de nombreuses citadines exerçant une activité professionnelle (Hererra et Torelli, 2013 ; Adjamagbo, Gastineau et Kpadonou, 2016 ; Calvès, Dial et Marcoux, 2018).

L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL DES FEMMES AFRICAINES : INSPIRATION POUR UNE ÉMERGENCE « À L'AFRICAIN » ?

Bien qu'elle soit en décalage avec les réalités sur le terrain, la figure idéalisée de la femme entrepreneure, créatrice d'emplois et agente économique efficace au service de la croissance, cristallise aujourd'hui le récit d'une Afrique en pleine émergence. Comme le souligne Moses Ochonu, cependant, les entrepreneur(e)s africain(e)s n'ont jamais été les machines économiques unidimensionnelles que l'économiste autrichien Joseph Schumpeter – « fondateur de l'entrepreneuriat » – et ses disciples néolibéraux tendent à célébrer (Ochonu, 2018). Autrement dit, l'*homo africanus* n'est pas un *homo oeconomicus* au sens strict. La réalité sur le terrain en Afrique fait d'ailleurs état d'une culture entrepreneuriale distincte, enchâssée dans le social, loin des trajectoires de réussite individuelle généralement promues dans les discours et les médias. Les pratiques associatives, telles que l'épargne tontinière, très développées dans les pays africains, en témoignent (Favreau et Fall, 2007). Ces regroupements, surtout mobilisés par les femmes, leur permettent notamment d'accéder à diverses ressources, autant matérielles que relationnelles (Bouman, 1995 ; Guérin, 2006). En plus de servir de protection sociale et de soutien financier, les associations constituent pour les communautés un espace de choix pour les échanges et le renforcement du tissu social. Aujourd'hui, plusieurs « innovations sociales », telles que les coopératives d'épargne et de crédit, voire le microcrédit, sont fortement inspirées de ces pratiques traditionnelles, et bon nombre d'initiatives entrepreneuriales féminines modernes en sont directement issues (Ndour et Gueye, 2015).

L'idée de prioriser la réciprocité sur l'individualisme, et l'intérêt collectif sur le gain personnel, ferait ainsi depuis longtemps partie de l'esprit entrepreneurial africain, et serait à la base de ce qui est aujourd'hui généralement qualifié « d'entrepreneuriat social ». Bien que les définitions varient, selon Bansal Garg, et Sharma (2019, p. 1), « social entrepreneurs have been understood as change agents who employ entrepreneurial means for providing systemic solutions to social and environmental problems while also ensuring their own survival and sustainability ». L'entrepreneur social, comme l'entrepreneur classique, est opportuniste, innovateur, et il recherche des occasions de transformer et d'améliorer les systèmes ainsi que d'inventer de nouvelles approches. Cela dit, il mise avant tout sur la création de valeur sociale, appréhendant l'économie non pas comme une fin, mais comme un moyen de poursuivre sa mission de manière durable (Seelos et Mair, 2005). Même si les initiatives pour la promotion de l'entrepreneuriat sur le

continent demeurent limitées, le GEM estime que l'Afrique subsaharienne compte parmi le plus grand nombre d'entrepreneurs sociaux au monde (Bosma et al., 2016).

Ce vivier d'entrepreneurs sociaux constitue, pour plusieurs, un atout pour l'Afrique. En fait, plusieurs intellectuels africains soulignent que les valeurs qui sous-tendent l'entrepreneuriat social pourraient constituer le socle de nouvelles manières de réfléchir au futur de l'Afrique. C'est le cas de Tony O. Elumelu, qui défend l'africapitalisme, une philosophie économique misant sur la « restauration de l'africanité dans le capitalisme », à travers notamment une ré-imagination de l'entrepreneuriat, afin de renouer avec les racines morales implicites dans la culture et la tradition africaines. Contrairement à la pensée économique néoclassique de l'*homo oeconomicus*, le bien commun constituerait ainsi l'objectif principal derrière un entrepreneuriat au visage africain (Elumelu, 2012; Amaeshi et Idemudia, 2017). Dans les années 90, le sociologue Jean-Marc Ela appelait déjà, face aux conséquences désastreuses des politiques économiques néolibérales, à porter davantage attention à « l'autre Afrique », en grande partie influencée et construite par les femmes, là où l'innovation sociale et la solidarité informelle sont enracinées dans les valeurs africaines et pratiquées par « le monde d'en bas » (Ela, 1998). Dans la même lignée, l'économiste Felwine Sarr souligne qu'une émergence « à l'africaine » devrait passer par une réarticulation de la relation entre la culture et l'économique, à la « hauteur de la dignité de l'homme », afin d'ancrer les économies africaines dans « les valeurs dynamiques de leurs sociocultures » et de repenser l'économie comme « un ordre de moyens assujetti à des finalités sociales définies par le groupe » (Sarr, 2016, p. 27). Dans ces perspectives à contre-courant du discours néolibéral dominant sur le *smart economics*, l'entrepreneuriat féminin « à l'africaine », enchâssé dans le social, pourrait constituer une source d'inspiration pour une voie vers une émergence unique et alternative, à la fois par et pour l'Afrique.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ADJAMAGBO, A., GASTINEAU, B. et KPADONOU, N. (2016). Travail-famille : un défi pour les femmes à Cotonou. *Recherches féministes*, 29(2), 17-41. <https://doi.org/10.7202/1038719ar>
- AMAESHI, K. et IDEMUDIA, U. (2017). Africapitalism : A management idea for business in Africa ? Dans T. Dietz et C. Uche (dir.), *Entrepreneurship in Africa* (p. 50-70). Brill.
- ATERIDO, R., BECK, T. et IACOVONE, L. (2013, 1^{er} juillet). Access to Finance in Sub-Saharan Africa: Is There a Gender Gap? *World Development*, (47), 102-120.

- BA GNING, S., SADIBOU SHAKHO, C., SÈNE, M.-T. et GREGORY, J. (2018). Les trajectoires familiales et les dynamiques de réseaux sociaux d'entrepreneures à Saint-Louis du Sénégal. Dans A.-E. Calvès, F. B. Dial et R. Marcoux (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique* (p. 201-220). Presses de l'Université du Québec.
- BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT (2019) *AFAWA, initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique*. Brochure.
- BANQUE MONDIALE. (1994). *Enhancing women's participation in economic development*. <https://elibrary.worldbank.org/doi/epdf/10.1596/0-8213-2963-4>
- BANQUE MONDIALE. (2019). *Les bénéfices de la parité. Libérons le potentiel de l'entrepreneuriat féminin en Afrique*. <https://documents1.worldbank.org/curated/en/691251563902252416/pdf/Main-Report.pdf>
- BANQUE MONDIALE. (2017). *Principaux enseignements du laboratoire d'innovation pour l'égalité des sexes en Afrique (gil)*. <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/25f312aa-2079-56b3-836f-60b3db624ab6/content>
- BARDASI, E., BLACKDEN, C. M. et GUZMAN, J. C. (2007). Gender, entrepreneurship, and competitiveness in Africa. *Africa Competitiveness Report*, (1), 69-85.
- BANSAL, S. ; GARG, I. ; SHARMA, G.D. (2019) Social Entrepreneurship as a Path for Social Change and Driver of Sustainable Development: A Systematic Review and Research Agenda. *Sustainability*, 11, 1091. <https://doi.org/10.3390/su11041091>
- BENERÍA, L., BERIK, G. et FLORO, M. S. (2015). *Gender, development and globalization: Economics as if all people mattered*. Routledge.
- BÉNIN. (2018). *Plan national de développement 2018-2025*. Ministère d'État chargé du Plan et du Développement. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Ben183074.pdf>
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. (2016). *Les femmes au travail: Tendances 2016*. https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_483203.pdf
- BOSERUP, E. (1970). *Woman's role in economic development*. St. Martin's Press.
- BOUMAN, F. J. A. (1995). ROSCA: on the Origin of the Species / Rosca: Sur l'origine du phénomène. *Savings and development*, 19(2), 117-148.
- BOSMA, N., SCHØTT, T., TERJESEN, S. et KEW, P. (2016). *Global Entrepreneurship Monitor 2015 to 2016. Special Topic Report. Social Entrepreneurship*. Global Entrepreneurship Monitor. https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2786949
- CALKIN, S. (2015). Feminism, interrupted? Gender and development in the era of « Smart Economics ». *Progress in Development Studies*, 15(4), 295-307. DOI:10.1177/1464993415592737
- CALVÈS, A.-E. (2014). L'empowerment des femmes dans les politiques de développement: histoire d'une institutionnalisation controversée. *Regards croisés sur l'économie*, (2), 306-321. DOI:10.3917/rce.015.0306
- CALVÈS, A.-E., DIAL, F. B. et MARCOUX, R. (2018). *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique*. Presses de l'Université du Québec.
- CALVÈS, A.-E. et ADJAMAGBO, A. (2023). Improving the Measurement of Women's Work: The Contribution of Demographic Surveys in Francophone West Africa. *Recent Trends in Demographic Data*. <https://www.intechopen.com/online-first/1117724>
- CAMEROUN. (2014). *Plan d'Action Pour le Développement De l'Entrepreneuriat Féminin au Cameroun (PAN-DEF) 2010-2014*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cmr147303.pdf>

- CAMEROUN. (2020). *Stratégie nationale de développement 2020-2030 (SND30). Pour la transformation structurelle et le développement inclusif*. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cmr211554.pdf>
- CHANT, S. et SWEETMAN, C. (2012). Fixing women or fixing the World? « Smart economics », efficiency approaches, and gender equality in development. *Gender and Development*, 20(3), 517-529. <https://doi.org/10.1080/13552074.2012.731812>
- CHAPUS, Q., BERROU, J.-P. et ONIBON DOUBOGAN, Y. (2021). Le retour du héros? *Revue internationale des études du développement*, 1(245), 11-39. <https://doi.org/10.3917/ried.245.0011>
- COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE (CEA). (2021). *La Zone de libre-échange africaine peut bénéficier aux femmes de manière égale grâce à des mesures ciblées, déclare Ruzvidzo de la CEA*. <https://www.uneca.org/fr/stories/la-zone-de-libre-%C3%A9change-africaine-peut-b%C3%A9n%C3%A9ficier-aux-femmes-de-mani%C3%A8re-%C3%A9gale-gr%C3%A2ce-%C3%A0-des>
- CÔTE D'IVOIRE. (2016). *Plan national de développement 2016-2020*. République de Côte d'Ivoire. <https://www.plan.gouv.ci/accueil/odd/3>
- DEGAVRE, F. (2011). La pensée « femmes et développement » : critique des fondements et pistes pour reconstruire un point de vue féministe croisé Nord/Sud. Dans I. Guérin (dir.), *Femmes, économie et développement : de la résistance à la justice sociale* (p. 63-84). Érès.
- DESTREMAU, B. (2013). Au four, au moulin... et à l'empowerment. La triple captation et l'exploitation du travail des femmes dans le développement. Dans M. Maruani (dir.), *Travail et genre dans le monde : l'état des savoirs* (p. 89-97). La Découverte.
- ELA, J. M. (1998). *Innovations sociales et renaissance de l'Afrique noire : les défis du « monde d'en-bas »*. L'Harmattan.
- ELUMELU, T. O. (2012). *Africapitalism. The path to economic prosperity and social wealth*. The Tony Elumelu Foundation.
- EYBEN, R. (2010). Subversively Accommodating: Feminist Bureaucrats and Gender Mainstreaming. *IDS Bulletin*, 41(2), 54-61. <https://doi.org/10.1111/j.1759-5436.2010.00123.x>
- FAVREAU, L. et FALL, A. S. (2007). *L'Afrique qui se refait. Initiatives socioéconomiques des communautés et développement en Afrique noire*. Presses de l'Université du Québec.
- FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL. (2013). *Côte d'Ivoire : Plan national de développement*. Rapport du FMI No. 13/172.
- G7. (2019). *Promouvoir l'entrepreneuriat féminin en Afrique*. <http://www.g7.utoronto.ca/summit/2019biarritz/entrepreneuriat-feminin.pdf>
- GUÉRIN, I. (2006). Women and money: Lessons from Senegal. *Development and change*, 37(3), 549-570. <https://doi.org/10.1111/j.0012-155X.2006.00490.x>
- HERRERA, J. et TORELLI, C. (2013). Travail domestique et emploi : quel arbitrage pour les femmes? Dans P. De Vreyer et F. Roubaud (dir.), *Les marchés urbains du travail en Afrique subsaharienne* (p. 231-259). AFD et IRD Éditions.
- KOBIANÉ, J.-F., GNOUMOU-THIOMBIANO, B., CALVÈS, A. et RABIER, S. (2022). La réduction des inégalités de genre dans le parcours de réussite socio-économique des femmes à Ouagadougou. Dans Agence française de développement, *L'économie africaine 2022* (p. 79-94). La Découverte.
- KANZA, E. (2016). *Why Africa's future depends on its women entrepreneurs*. <https://www.weforum.org/agenda/2016/04/why-africas-future-depends-on-its-women-entrepreneurs/>

- LAWANI, A. (2018). « Je ne veux pas être en train d'arranger le dehors, et le dedans va être gâté » : Difficile conciliation travail-famille chez les professionnelles de Cotonou de Lomé. Dans P. Allen, S. Maguire, F. B. Dial et R. Marcoux (dir.), *Nouvelles dynamiques familiales en Afrique* (p. 183-200). Presses de l'Université du Québec.
- LAWANI, A. (2023). *L'entrepreneuriat au Togo: opter pour des politiques publiques audacieuses*. L'Harmattan.
- LICHTENSTEIN, B. B. (2011). Complexity science contributions to the field of entrepreneurship. Dans P. Allen, S. Maguire et B. McKelvey (dir.), *The Sage handbook of complexity and management* (p. 471-493). SAGE Publications.
- MAIR, J. et MARTI, I. (2006). Social entrepreneurship research: A source of explanation, prediction, and delight. *Journal of World Business*, 41(1), 36-44. DOI:10.1016/j.jwb.2005.09.002
- MIRVIS, P. et GOOGINS, B. (2018). Catalyzing social entrepreneurship in Africa: Roles for western universities, NGOs and corporations. *Africa Journal of Management*, 4(1), 57-83. DOI:10.1080/23322373.2018.1428020
- MOURGUERE, I. (2019). « Women In Africa » 2019: l'Afrique, championne du monde des femmes entrepreneures. Dans Terriennes. TV5 Monde. <https://information.tv5monde.com/terriennes/women-africa-2019-l-afrique-championne-du-monde-des-femmes-entrepreneures-307910>
- NDOUR, M. et GUEYE, B. (2015). L'entrepreneuriat social au Sénégal: une étude exploratoire du champ. *Revue africaine de gestion*, Numéro spécial, 1-36.
- OCHONU, M. E. (dir.). (2018). *Entrepreneurship in Africa: A historical approach*. Indiana University Press.
- RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL. (2017). *Rapport global du Recensement général des Entreprises*. Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan et Agence nationale de la statistique et de la démographie. <https://www.ansd.sn/sites/default/files/2023-05/Rapport-global-juil-2017.pdf>
- SALENTAY, P. (2019). Les entrepreneures d'Afrique prêtes à relever de nouveaux défis. *Les Échos*. <https://www.lesechos.fr/thema/articles/les-entrepreneures-dafrique-pretres-a-relever-de-nouveaux-defis-1033970>.
- SARR, F. (2016). *Afrotopia*. University of Minnesota Press.
- SEELOS, C. et MAIR, J. (2005). Social entrepreneurship: Creating new business models to serve the poor. *Business horizons*, 48(3), 241-246. DOI:10.1016/j.bushor.2004.11.006
- SEN, G. et GROWN, C. (1987). *Development Crises and Alternative Visions: Third World Women's Perspectives*. Monthly Review Press.
- SÉNÉGAL. (2014). *Plan Sénégal Émergent*. République du Sénégal. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/sen144910.pdf>
- SEVERINO, J.-M. et HAJDENBERG, J. (2016). *Entrepreneuriat Afrique*. Odile Jacob.
- TOGO. (2018). *Plan national de développement (PND) 2018-2022*. République Togolaise. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/Tog184778.pdf>
- UNION AFRICAINE. (2015). *Agenda 2063: The Africa we want*. https://au.int/sites/default/files/documents/36204-doc-agenda2063_popular_version_fr.pdf
- UNION AFRICAINE. (2016). *Huitième Forum Africain du secteur privé*. https://au.int/sites/default/files/documents/32840-doc-rapport_du_8eme_forum_africain_du_secteur_privé_novembre_2016.pdf
- UNESCO (2016, 7 juillet) *Les femmes leaders africaines vecteurs de l'émergence de l'Afrique* [table ronde]. Paris. France.

WOMEN IN AFRICA PHILANTHROPY. (2019). *Women Entrepreneurship in Africa : At the heart of a promising hive of activity*. Roland Berger.

WORLD ECONOMIC FORUM. (2016). *Africa's Top Women Innovators Take the Stage in Kigali*.
<https://www.weforum.org/press/2016/05/africa-s-top-women-innovators-take-the-stage-in-kigali/>



CONCLUSION GÉNÉRALE

De l'émergence importée à l'émergence endogène en Afrique: la nécessité d'un changement de paradigme

Charles Moumouni

CET OUVRAGE COLLECTIF, *PENSER LES IMPENSÉS DE L'ÉMERGENCE EN AFRIQUE*, s'est proposé de mettre l'accent en grande partie sur les dimensions et les indicateurs non économiques de l'émergence, afin de combler des manques importants dans la littérature sur cet enjeu. Il y est parvenu en adoptant une approche multidisciplinaire, multisectorielle et multi-acteurs. Il s'est ensuite projeté au-delà du débat qui oppose les optimistes et les pessimistes de l'émergence pour se concentrer sur l'observation, la compréhension et la caractérisation objectives des phénomènes et dynamiques d'émergence (Gazibo, Introduction).

Au terme de cet exercice collectif synthétisé ci-dessous, il est possible d'affirmer que deux approches d'émergence s'offrent aux États africains: d'une part, l'approche de l'émergence exogène, ou importée, qui caractérise

de manière dominante les politiques, les plans et les pratiques actuels des pays africains, et, d'autre part, l'approche de l'émergence endogène, qui reposerait de manière alternative sur des ressorts et des variables non économiques, comme l'histoire, la démographie, la géopolitique, l'agriculture, l'environnement, l'éducation ou encore l'entrepreneuriat social féminin. Ces impensés de l'émergence en Afrique – et d'autres comme la culture – sont des fondements qui passent pourtant dans l'angle mort des politiques publiques.

LE SENS DES DIMENSIONS NON ÉCONOMIQUES DE L'ÉMERGENCE

Le chapitre 1 (Amzat Boukari-Yabara) a permis de comprendre **la dimension historique de l'émergence** de l'Afrique, laquelle est difficilement envisageable sans les réparations des torts de l'histoire. Les réparations visent à remédier aux conséquences contemporaines de la traite, de l'esclavage et de la colonisation sur la situation économique, politique et sociale du continent africain et des diasporas issues de la traite transatlantique. Le « retard » de l'Afrique serait en grande partie le cumul des conséquences de ces torts, qui ont chacun obéré et empêché toute possibilité de développement endogène du continent. Les réparations impliquent ainsi d'inclure dans les relations internationales un critère de reconnaissance des préjudices infligés par les pays colonisateurs aux pays colonisés et un autre de justice économique et sociale qui en tienne compte. L'émergence et les réparations doivent être liées dans un rapport historique et dialectique. L'émergence d'un État africain devrait s'évaluer aussi en fonction des mesures qu'il se donne pour se libérer de ses liens esclavagistes, coloniaux et néocoloniaux.

Le chapitre 2 (Richard Marcoux et Malika Danican) a mis en évidence **la dimension démographique de l'émergence**, en décryptant le discours sur le dividende et la transition démographiques. La baisse de la natalité, conjuguée au recul de la mortalité, crée le meilleur rapport du nombre de consommateurs au nombre de producteurs, dégageant ainsi la « fenêtre d'opportunité » de la croissance accélérée. Si le modèle malthusien de répression démographique se justifiait au XVIII^e siècle par le lien entre la population et les subsistances, les préoccupations environnementales du XX^e siècle déplacent ce lien entre la population et le développement. Au XXI^e siècle, le discours dominant établit plutôt ce lien entre le dividende démographique et l'émergence. L'émergence de l'Afrique ne peut se concevoir sans la prise en compte du sens réel et des enjeux de sa géographie humaine.

Le chapitre 3 (Willy Jackson et Issiaka Mandé) s'est consacré à **la dimension géopolitique de l'émergence** en Afrique, en articulant les rapports entre les niveaux national, régional, continental et mondial. L'examen des tentatives antérieures de communautarisation ou continentalisation du développement (notamment le Plan d'action de Lagos de 1980, le Traité d'Abuja de 1991, le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, ou NEPAD, de 2001, l'Agenda 2063 de l'Union africaine de 2014 et la Zone de libre-échange continentale africaine, ou ZLECAF, de 2018) permet de comprendre les présages pessimistes sur l'émergence en Afrique. Le pluralisme des trajectoires étatiques et la concurrence subséquente entre les États s'inscrivent à rebours des stratégies régionales et continentales de développement. Il en ressort que *l'émergence* ne serait que la dernière trouvaille lexicale substituée au terme *développement*, et porte déjà en elle-même la marque de sa propre finitude, si elle ne rime avec les stratégies de sa régionalisation et de sa continentalisation. L'Afrique elle-même restera marginalisée dans les relations internationales de l'émergence si elle ne s'y présente unie et solidaire.

Le chapitre 4 (Adam Laroussi) aborde **la dimension environnementale de l'émergence** par le prisme du capitalisme vert et du leurre des projets écologiques des entreprises chinoises en Afrique. L'écologie est une valeur marchande qui n'échappe pas aux lois du capitalisme. Derrière le discours sur l'économie verte, qui conduirait à l'émergence, se cachent les dynamiques néolibérales de privatisation de la nature et d'endettement des États, dont profitent aussi les entreprises chinoises. Trois projets chinois d'émergence écologique en Afrique illustrent cette réalité : le Programme d'électricité pour tous (PEPT) en Côte d'Ivoire, la riziculture biologique au Burundi et la centrale électrique à la biomasse de Dandora, au Kenya. Ces trois projets alimentent une dépendance économique, financière et technologique de fait, alors que leurs bénéfices écologiques et sociaux sont discutables. L'Afrique est devenue un marché environnemental où le néolibéralisme vert réifie l'écologie au profit des puissances extérieures, à l'encontre des pensées fondamentales africaines de la nature et de l'écologie.

Le chapitre 5 (Olivier Mbabia) a porté un regard plus précis sur **la dimension agricole de l'émergence** et noté un décalage entre les discours et politiques sur l'agriculture et la réalité de leur mise en œuvre. Il est un fait que la plupart des économies africaines sont de nature agricole. La prise de conscience de l'apport de l'agriculture au développement s'est manifestée notamment par l'adoption, dans le cadre du NEPAD, du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA), qui fixe les objectifs généraux de croissance annuelle à 6 % du PIB agricole

et d'une allocation d'au moins 10 % des dépenses publiques au secteur agricole. Ce programme a été appuyé, en 2003, par la Déclaration de Maputo, qui a résolu de faire de l'agriculture le centre du programme de développement, au niveau tant local, national et régional que continental. Même si l'Afrique a réalisé des avancées importantes depuis le début du XXI^e siècle en matière de productivité agricole, les États africains, sauf quelques-uns, sont encore loin de leurs objectifs de transformer leur agriculture en un levier de leur émergence. L'agriculture africaine doit se conjuguer au préalable avec des considérations non économiques. Il s'agit d'abord pour les États africains de relever le défi de leurs capacités institutionnelles à projeter une vision à long terme (adoption de politiques et de lois d'orientation agricole) et à impulser des dynamiques de transformation structurelle ancrées dans les réalités africaines.

Le chapitre 6 (Pascal Kapagama) a examiné **la dimension de l'éducation et de la formation du capital humain dans l'émergence en Afrique**. Il a d'abord scruté la représentation et les marqueurs de cette dimension dans les discours et documents de stratégies continentales de développement. L'éducation et les ressources humaines sont des priorités identifiées dans le Plan d'action de Lagos, le Traité d'Abuja instituant la Communauté économique africaine, le NEPAD et l'Agenda 2063. Le chapitre examine ensuite les plans nationaux de développement et les plans sectoriels de l'éducation des pays francophones de la Communauté économique d'Afrique centrale (CEAC), pour comprendre l'implication de l'enseignement supérieur de chacun de ces pays dans le processus d'émergence. Dans cette optique, il compare les performances des principales universités publiques de chaque pays en prenant l'état défaillant de leurs sites Web et leur représentation numérique comme illustrations des défis qu'elles ont à relever dans leur contribution à l'émergence. Le chapitre a, enfin, engagé une discussion sur la problématique de l'élaboration exogène des plans d'émergence et plaidé pour un investissement national massif dans l'enseignement supérieur pour développer des compétences hautement qualifiées dans les filières de grand intérêt socio-économique, tout en s'assurant aussi de la qualité des formations de base.

Le dernier chapitre (Ayemi Lawani et Anne Calvès) a mis l'accent sur **la dimension de l'émergence liée à la gestion et à l'entrepreneuriat féminin**. Il souligne que la reconnaissance de l'entrepreneuriat des femmes africaines, comme fer de lance de la croissance inclusive, du développement durable et de l'émergence, s'inscrit dans la trajectoire de leur valorisation économique depuis les années 70. Tous les pays d'Afrique francophones (Sénégal, Côte d'Ivoire, Cameroun, Bénin, Togo, etc.) prennent des

engagements et des initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin dans leurs plans de développement nationaux ou d'émergence. Ils créent des institutions et des fonds réservés, tout en favorisant la mise en visibilité des cas de réussite, des *success stories* de femmes entrepreneures. Malgré ces faits encourageants, la division sexuelle des tâches et les rapports de pouvoir au sein des ménages n'ont pas fondamentalement changé. Les femmes sont toutefois à l'initiative d'un entrepreneuriat social qui peut inspirer une émergence « à l'africaine ».

En somme, les sept chapitres synthétisés ci-dessus, portant sur l'observation de sept impensés ou thèmes passés dans l'angle mort de l'émergence en Afrique font apparaître un constat transversal, celui de l'**émergence importée**. L'émergence en Afrique est à la fois un discours et une matérialité exogènes, importés d'un contexte historique et géopolitique régional et mondial.

L'ÉMERGENCE COMME DISCOURS IMPORTÉ

En effet, l'émergence en Afrique est d'abord l'importation d'un discours, entendu comme l'ensemble des procédures de formation, de contrôle, de restriction ou de promotion de ce qu'il est permis de penser et de dire dans les sociétés ou sur les sociétés (Foucault, 1971). Le discours est un système de pensée qui gouverne l'acquisition des concepts et des connaissances, une expression de l'interrelation entre le pouvoir et le savoir. L'analyse du discours met en évidence le pouvoir des mots et des images qui forgent le savoir et la culture de domination et de légitimation, le pouvoir de savoir créer le déplacement, le silence, l'absence, la disparition et la réapparition des dominés (Said, 1978, 1983).

Ce pouvoir discursif a été mis en évidence dans cet ouvrage. L'Afrique ne maîtrise pas les surfaces d'émergence ou les lieux d'émergence du discours de l'émergence qui se tient à son sujet. Elle n'a inventé ni le concept de développement, ni le concept de tiers-monde, ni ceux de sous-développement, de pays moins avancés, de pays pauvres très endettés ou autres qui caractérisent ses composantes. L'émergence est un concept exogène qui s'impose à l'Afrique comme une injonction à laquelle elle obéit « volontairement ». Il s'agit d'un nouveau registre discursif du développement, une mise en récit de l'Afrique qui gagne, une rhétorique qui nourrit de nouveaux imaginaires de modernité (Péclard, Kernén et Khan-Mohammad, 2020). L'Afrique n'a pas eu du mal à s'y conformer parce qu'elle lui permet d'émerger du discours de la noirceur prédominant du XIX^e à la fin du XX^e siècle, période à laquelle elle est perçue comme sauvage (Winwood Reade, *Savage*

Africa, 1863), comme le cœur même de la noirceur (Joseph Conrad, *Heart of Darkness*, 1899), qui peut avoir des parties encore plus noires (Henry Stanley, *In Darkest Africa*, 1890), un continent en agonie (*Times*, 1992), un continent sans espoir (*The Economist*, 2000). L'émergence marque ainsi le passage de l'Afrique des profondeurs de l'abîme vers le sommet de la montagne.

Plus précisément, l'ouvrage permet de bien comprendre la nature exogène du cadre conceptuel de l'émergence en Afrique. Cette émergence est conçue sur les fondements du système esclavagiste et colonial de domination et d'exploitation que les indépendances incomplètes des années 1960 n'ont pas fondamentalement modifiés (Boukari-Yabara, chapitre 1). C'est dans ce cadre hégémonique qu'est importé le concept de dividende et de transition démographiques (Marcoux et Danican, chapitre 2). C'est aussi dans ce cadre que se comprennent la production exogène des plans d'émergence et leur mise à disposition, le plus souvent, uniquement sur le site des partenaires techniques et financiers (Kapagama, chapitre 6). L'articulation entre les discours de l'émergence nationale, régionale et continentale ne peut être que l'expression des fractures et des dysfonctionnements géopolitiques hérités du système colonial (Jackson et Mandé, chapitre 3).

Cette architecture historique et géopolitique de l'émergence crédibilise les doutes et les critiques qui tendent à remettre en cause la rhétorique de l'émergence, considérée comme « une croyance occidentale » (Rist, 2013); « un mantra contemporain », « une prière incantatoire », « une prophétie auto-réalisatrice », « la reproduction d'une vision exogène du devenir des sociétés africaines » (Péclard, Kernén et Khan-Mohammad, 2020), « une fable de notre temps » (Giovalucchi, 2018), « une fabrique en trompe-l'œil » (Gabas et Losch, 2008), « un discours marketing pour investisseurs » (Brot, 2019).

L'ÉMERGENCE COMME MATÉRIALITÉ IMPORTÉE

Pour rappel, la problématique générale de cet ouvrage consiste surtout à mettre en lumière les indicateurs non économiques de l'émergence. Il n'en demeure pas moins qu'un constat métathéorique se dégage de la lecture croisée de ses sept chapitres, à savoir que l'émergence en Afrique est une matérialité importée par un discours importé. Les réalités africaines de l'histoire (Boukari-Yabara), de la démographie (Marcoux et Danican), de l'agriculture (Mbabia), de l'environnement (Laroussi), de l'enseignement supérieur (Kapagama) et de l'entrepreneuriat (Ayémi et Calvès) sont calquées sur celles de l'Occident et de l'Asie émergente.

D'où la remise en cause de la matérialité extravertie de l'émergence. Des auteurs y voient une vision implicite du monde selon laquelle « l'évolution suivie par les pays dits aujourd'hui "développés" servirait de mètre étalon à l'aune [duquel] les changements des économies et des sociétés humaines seraient jaugés » (Gabas et Losch, 2008). Les trajectoires des « tigres asiatiques » (Japon, Chine, Corée du Sud, Singapour, Malaisie, etc.) sont aussi utilisées comme étalons (Beretsen et al., 2013). Le diagnostic posé aux fins de l'émergence de l'Afrique part d'un présent jugé « lacunaire » (Sarr, 2016).

L'inadéquation de la matérialité économique importée de l'émergence conduit à la remise en cause du dogme de la croissance économique et à la valorisation des indicateurs non économiques traités par le présent ouvrage. Les projections de croissance en Afrique faites sur les modèles externes montrent toute leur fragilité (Radelet, 2016) : la croissance n'est pas synonyme de développement et d'égalité (Hofmeyr, 2013). L'émergence est handicapée par la structure coloniale et dépendante des économies africaines (Boukari-Yabara, chapitre 1), le déséquilibre des rapports de force internes, la corruption endémique, la persistance d'États fragilisés par les intérêts géopolitiques, la montée des régimes oligarchiques, etc. (Beresford, 2016). L'émergence fondée sur une matérialité économique importée et extravertie est cause de surendettement du continent (Taylor, 2016, p 8-25), même dans des domaines comme l'environnement, qui n'échappe pas aux lois du capitalisme (Laroussi, chapitre 5).

L'ÉMERGENCE ENDOGÈNE ET LA NÉCESSITÉ D'UNE RUPTURE ÉPISTÉMOLOGIQUE

Les sept chapitres de cet ouvrage convergent vers la nécessité de passer d'une émergence exogène, ou importée, à une émergence endogène. Ce passage s'opérera à travers un changement de paradigme, c'est-à-dire une rupture dans la connaissance scientifique et la description de l'émergence qui est à l'œuvre en Afrique. L'étude de l'émergence endogène doit commencer par son logiciel (*software*), ses dimensions immatérielles et non économiques. Elle impose de poser d'abord le regard sur les dynamiques historiques et sociales endogènes, en privilégiant le travail empirique, l'approche anthropologique, sociologique, ethnographique et politique critique. L'esclavage et la colonisation n'ont pas marqué le début de l'histoire de l'Afrique, mais l'interruption de sa trajectoire historique. L'Antiquité africaine a été marquée par l'émergence de grandes civilisations comme

celle de l'Égypte pharaonique (Diop, 1954, 1981), dont l'héritage scientifique et culturel a été « volé » (James, 1954) ou falsifié (Obenga, 2005, 1995; Omotundé, 2000, 2004; Bernal, 1996, 1999).

Au Moyen-Âge, de grandes civilisations africaines étaient déjà en émergence. Les pays dont elles relèvent aujourd'hui n'émergent donc pas *ex nihilo*. Il en est ainsi de l'Afrique du Sud (Empire zoulou), de l'Angola (Royaume du Kongo, Royaume du Ndongo), du Bénin (Royaume du Dahomey), de l'Éthiopie (Royaume d'Axoum), du Mali, du Niger et du Burkina Faso (empires du Ghana et du Mali et Empire Songhaï), du Maroc (royaumes de Marrakech et de Fès), du Nigeria (Royaume d'Ife, Benin City, Califat de Sokoto), du Soudan (Royaume de Koush), de la Tanzanie (Royaume de Kilwa et Sultanat de Zanzibar), du Zimbabwe (Royaume du Grand Zimbabwe), etc. L'émergence endogène dans ces pays passe par la restauration de la grandeur de leur histoire. Dans bien des cas, il s'agirait plutôt d'une re-émergence, traduite d'ailleurs par l'idée de « renaissance africaine » promue par feu le président sud-africain Thabo Mbeki.

L'émergence endogène suppose ensuite les réparations des préjudices historiques causés par l'esclavage, la colonisation et le système néocolonial, tels que présentés au chapitre 1 du présent ouvrage. Les pays privés de leur souveraineté économique et monétaire en raison du mécanisme du franc CFA ont des revendications très concrètes dont dépend leur émergence. De façon générale, « les réparations visent à remédier aux conséquences contemporaines de la traite, de l'esclavage et de la colonisation sur la situation économique, politique et sociale du continent africain et des diasporas issues de la traite transatlantique » (Boukari-Yabara, chapitre 1). Ces réparations seraient conformes à la philosophie fondamentale africaine de vérité et de justice, incarnée par le concept de l'Égypte pharaonique *Maât*. Il n'y aura pas d'émergence en Afrique sans un processus de vérité, de justice et de réconciliation dans les relations de l'Afrique au monde hégémonique qui obère son passé, son présent et son avenir.

Mais, si l'Afrique exige de telles réparations des anciens esclavagistes, des colons et néo-colons, elle doit éviter, dans le processus de son émergence endogène, des destructions sans aucune compensation des populations. Elle devra intégrer les critères de réparations dans l'évaluation de ses politiques publiques d'émergence, comme le soutient Boukari-Yabara.

Dans la perspective de l'émergence endogène, le chapitre 2 (Marcoux et Danican) invite à porter un autre regard sur la géographie humaine de l'Afrique, en dehors des concepts importés de dividende et de transition démographiques. Comme le concluent ces auteurs, la croissance

démographique inégalée du continent doit être située dans sa trajectoire historique, économique et sociale propre : « une approche endogène de l'émergence convoquerait une lecture alternative des enjeux démographiques, permettant de s'interroger sur l'implication idéologique qui soutient la quête du dividende démographique ». Il est vrai que l'Afrique compte 1,4 milliard d'habitants en 2024 ; sa population sera de 2,5 milliards en 2050 et de 4,2 milliards en 2100. Plutôt que d'y voir une bombe démographique qui pose problème pour la subsistance, le développement et la planète, Marcoux et Danican invitent plutôt à remettre en question « la surproduction, l'hyperconsommation et tous les excès des modes de vie des économies capitalistes ».

Dans cette optique, la démographie africaine n'est pas une faiblesse et une menace, mais au contraire une force et une opportunité, surtout lorsqu'on la place dans le contexte de la riche géographie physique de l'Afrique. Ce continent de 30,4 millions de kilomètres carrés dispose de plus de 60 types de minerais critiques et stratégiques, totalisant plus d'un tiers des réserves minérales mondiales, dont 90 % des réserves de platinoïdes (ruthénium, rhodium, palladium, osmium, iridium, platine et rhénium), 80 % du coltan, 64 % du cobalt (48 % selon d'autres estimations), 46 % du diamant, 40 % de l'or, 56 % du manganèse, 22 % du graphite, sans oublier le cuivre, le nickel, le lithium et autres métaux précieux (Ramdoo, 2019). Ces ressources donnent à l'Afrique un ascendant sur l'enjeu stratégique de l'énergie, des semi-conducteurs, des cellulaires, des batteries des voitures électriques. L'Afrique est également riche en ressources pétrolières et gazières, susceptibles de générer plus de valeur ajoutée. Par ailleurs, elle dispose de 65 % des terres arables non cultivées du monde, avec un climat favorable pour la production de nombreux produits agricoles destinés aux chaînes de valeur.

C'est dans ce contexte qu'il faut penser la transformation endogène de son agriculture, et non en recourant à « des solutions toutes prêtes de type *One-size-fits-all* promues présomptueusement par des organismes aussi bien régionaux qu'internationaux, ne possédant pas toujours la connaissance des enjeux réels des ruralités africaines » (Mbabia, chapitre 5). C'est aussi dans ce contexte qu'il faut penser son environnement. L'Afrique n'est pas juste un laboratoire économique dont les ressources alimentent la machine industrielle des pays occidentaux, ni « un laboratoire environnemental où le néolibéralisme vert pourrait se développer » en continuant de l'enfermer « comme éternel objet réifié au profit des puissances extérieures et au détriment des populations locales » (Laroussi, chapitre 4). En tant que berceau de l'humanité et de la civilisation, l'Afrique a pris conscience depuis des millénaires du

rapport humanité-nature et de la nécessité d'un développement durable régi par les règles de proportion. Dans la cosmogonie et la pensée écologique africaines, les êtres humains doivent être en harmonie avec les forces de la nature (l'air, le feu, l'eau et la terre) et l'ordre de l'univers.

Le dernier indicateur de l'émergence endogène qui se dégage du présent ouvrage est l'entrepreneuriat social des femmes, traité au chapitre 7 par Lawani et Calvès. Dans l'approche de l'émergence importée, l'entrepreneuriat féminin en Afrique est perçu de façon instrumentale comme un « formidable atout économique, encore en grande partie inexploité » (Banque mondiale, 2017), un véritable moteur de « croissance inclusive » (Banque africaine de développement, 2019) et de « développement durable » (G7, 2019), un « vecteur d'émergence » (UNESCO, 2016) participant activement « au processus de transformation économique de l'Afrique » (Union africaine, 2016). C'est dans cet esprit capitaliste présentant la femme africaine comme « agent économique efficace au service de la croissance » que sont adoptés les plans d'émergence et que sont pris les engagements et initiatives concernant l'entrepreneuriat féminin. Or, l'entrepreneuriat social qui caractérise les réalités et les pratiques commerciales et économiques des femmes africaines s'inscrit aux antipodes des visées capitalistes, mercantilistes et individuelles de l'homo œconomicus de l'émergence importée. L'entrepreneuriat social est l'expression de pratiques traditionnelles d'association, d'échange, de solidarité et de création de valeur sociale. Les innovations sociales de l'épargne tontinière, des coopératives d'épargne et des microcrédits, dont les femmes sont les principales actrices, sont ancrées dans l'esprit entrepreneurial africain, qui devrait inspirer une émergence « à l'africaine », l'émergence endogène qui conduirait « à un nouveau contrat social » appelé par Marcoux et Danican au chapitre 2.

L'ÉMERGENCE ENDOGÈNE DANS UN ÉTAT AFRICAIN ENDOGÈNE

L'émergence endogène n'est possible qu'à deux conditions: d'une part, l'adoption d'un discours de rupture par rapport à l'extraversion et l'exogénéité des politiques et pratiques actuelles et, d'autre part, la mise en place de ce qu'il convient d'appeler un État africain endogène. Le discours de rupture dans le récit sur l'Afrique ne doit pas être de façade. Il ne s'agit pas seulement de laisser croire à l'affirmation d'une Afrique qui ne laisse plus « à d'autres » le pouvoir de lui dicter ses priorités en termes de développement économique et social, d'une Afrique qui rompt avec les années d'ajustement structurel et la rhétorique néolibérale de l'État minimum (Péclard, Kernen

et Khan-Mohammad, 2020). Il s'agit surtout d'une rupture épistémologique qui renoue avec la trajectoire historique et scientifique du développement du continent.

Or un tel changement de paradigme ne peut s'opérer dans ce que Péclard, Kernen et Khan-Mohammad (2020) appellent « l'État d'émergence », c'est-à-dire un État dans lequel l'émergence donne lieu à une matérialité, à de nouvelles pratiques de gouvernement et à une nouvelle ingénierie sociale du développement marquée par le retour en grâce de la planification et le rôle de l'État comme moteur du développement. L'État d'émergence tel qu'il est, soutiennent ces auteurs, reste un mélange de centralisation et de « technocratisation » du pouvoir; un facteur de renforcement des logiques de « présidentialisation », de néopatrimonialisation et de légitimation de l'autorité publique en Afrique; une diversification des voies d'accès aux nouvelles rentes de l'extraversion et des positions d'accumulation de pouvoir économique et politique. L'État d'émergence, du point de vue du présent ouvrage, demeure un État importé au sens où l'entend Badie (1995) : le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Rwanda, l'Éthiopie, le Bénin et le Sénégal en sont des exemples.

L'émergence endogène ne peut se réaliser dans un État purement importé, qui a la caractéristique d'être à la fois un État westphalien (porteur de guerre, de violence et de tensions), un État jacobin (marqué par la centralisation gouvernementale et administrative) et un État wébérien (monopolisant les moyens de bureaucratie, de coercition et de domination institutionnelle). L'émergence endogène se produira plutôt dans un État africain endogène, reposant sur les ressorts traditionnels de vérité, de justice, de paix, d'harmonie, de concorde et de solidarité. Il s'agit d'un État de gouvernance partagée (Gazibo et Moumouni, 2017), un État ancré en Afrique et ouvert sur le monde, un État Maât, un État Mandé, un État Ubuntu, un État arbre à palabres, fondé sur les savoirs endogènes défendus avec lucidité, entre autres, par le patriarche centenaire sénégalais Amadou Mahtar M'Bow (qui y consacre sa fondation) et feu le philosophe béninois Paulin Hountondji (2018).

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALDEN, C. (2018). A Chinese Model for Africa: Problem-Solving, Learning and Limits. Dans C. Alden et D. Large (dir.), *New Direction in Africa-China Studies*. Routledge.
- BADIE, B. (1995). *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard.
- BERESFORD, A. (2016). Africa rising? *Review of African Political Economy*, 43(147), 1-7. <https://doi.org/10.1080/03056244.2016.1149369>
- BERETSEN, B., DIETZ, T., SCHULTE NORDHOLT, H. G. G. et VAN DES VEEN, R. (dir.). (2013). *Asian Tigers, African Lions. Comparing the Development Performance of Southeast Asia and Africa*. Brill.
- BERNAL, M. (1996 et 1999). *Black Athena: les racines afro-asiatiques de la civilisation classique* (volume I, 1996 [1987], volume II, 1999 [1991]). Presses universitaires de France
- BROT, J. (dir.). (2019). *L'émergence en question. Marqueurs et dynamiques du développement*. Les Cahiers de l'Association Tiers-Monde, Université de Grenoble et GEMDEV.
- CONRAD, J. (1899). *Heart of Darkness*. Blackwood's Magazine.
- DIOP, C. A. (1981). *Civilisation ou Barbarie*, Présence Africaine.
- FOUCAULT, M. (1971). *L'ordre du discours* [leçon inaugurale prononcée le 2 décembre 1970 au Collège de France]. Gallimard.
- GABAS, J.-J. et LOSCH, B. (2008). La fabrique en trompe-l'œil de l'émergence. Dans Ch. Jaffrelot (dir.), *L'enjeu mondial. Les pays émergents*. Presses de Sciences Po.
- GIOVALUCCHI, F. (2018, 29 août). « Et si l'Afrique émergente était une fable? », *Le Monde*. https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/08/29/et-si-l-afrique-emergente-etait-une-fable_5347668_3212.html
- HOFMEYR, J. (2013, octobre). Africa Rising? Popular Dissatisfaction with Economic Management despite a Decade of Growth. *Afrobarometer Policy Brief*, 2. https://www.afrobarometer.org/wp-content/uploads/2022/02/ab_r5_policypaperno2.pdf
- HOUNTONDJI, P. (dir.). (2018). *Les savoirs endogènes: pistes pour une recherche*. CODESRIA et NENA.
- JAMES, G. G. M. (1954). *Stolen legacy: Greek Philosophy is Stolen Egyptian Philosophy*. United Brothers Communications Systems.
- MOGHALU, K. C. (2014). *Emerging Africa: How the Global Economy's « Last Frontier » Can Prosper and Matter*. Penguin Global.
- OBENGA, T. (2005). *L'Égypte, la Grèce et l'école d'Alexandrie. Histoire interculturelle dans l'antiquité. Aux sources égyptiennes de la philosophie grecque*. L'Harmattan.
- OBENGA, T. (1995). *La géométrie égyptienne. Contribution de l'Afrique antique à la Mathématique mondiale*. L'Harmattan.
- OMOTUNDE, P. (2000). *L'origine négro-africaine du savoir grec* (volume 1). Menaibuc.
- OMOTUNDE, P. (2004). *Les racines africaines de la civilisation européenne*. Menaibuc.
- PÉCLARD, D., KERNEN, A. et KHAN-MOHAMMAD, G. (2020). États d'émergence. Le gouvernement de la croissance et du développement en Afrique. *Critique internationale*, 4(89), 9-27. <https://doi.org/10.3917/cii.089.0012>
- RAMDOO, I. (2019, 27 novembre). L'Afrique des ressources naturelles (traduit de l'espagnol par l'International Institute for Sustainable Development). *Vanguardia* <https://www.iisd.org/system/files/publications/afrique-ressources-naturelles-vanguardia-fr.pdf>
- RADELET, S. (2016). Africa's Rise – Interrupted? *Finance and Development*, 53(2), 6-11.

- READE, W. (1863). *Savage Africa: Being the Narrative of a Tour in Equatorial, Southwestern, and Northwestern Africa*. Harper and Brothers.
- RIST, G. (2013). *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale* (4^e édition). Presses de Sciences Po.
- ROUTLEY, L. (2014). Developmental States in Africa? A Review of Ongoing Debates and Buzzwords. *Development Policy Review*, 32(2), 159-177. <https://doi.org/10.1111/dpr.12049>
- SAID, E. (1983). *The World, the Text, and the Critic*. Harvard University Press.
- SAID, E. (1978). *Orientalism*. Vintage Books.
- SARR, F. (2016). *Afrotopia*. Philippe Rey.
- STANLEY, H. (1890). *In Darkest Africa*. Charles Scribner's Sons.
- TAYLOR, I. (2016). Dependency Redux: Why Africa Is not Rising. *Review of African Political Economy*, 43(147), 8-25. <https://doi.org/10.1080/03056244.2015.1084911>
- THE ECONOMIST. (2000, 13 mai). The Hopeless Continent (dossier). *The Economist*. <https://www.economist.com/weeklyedition/2000-05-13>
- TIMES. (1992, 7 septembre). The Agony of Africa (dossier). <https://content.time.com/time/covers/0,16641,19920907,00.html>
- YOUSSEFOU, H. D. (2019). Dynamiques, marqueurs et fragilités des trajectoires d'émergence en Afrique subsaharienne. *Mondes en développement*, 2(186), 121-136. <https://doi.org/10.3917/med.186.0121>



Collection sous la direction de RICHARD MARCOUX,
ISSIAKA MANDÉ et CHARLES MOUMOUNI

DANS CETTE COLLECTION

Promouvoir et confronter les sources statistiques existantes pour répondre aux enjeux démographiques en Afrique subsaharienne

Géraldine Duthé, Aurélien Dasré, Binta Ndeye Dieme, Bruno Masquelier, Marc Pilon, Clémentine Rossier, Abdramane Bassiahi Soura, Madeleine Wayack Pambè et Richard Marcoux

2024, ISBN 978-2-7605-6055-0, 500 pages

Histoire des recensements de la population en Afrique

Des origines à juin 2023

Francis Gendreau et Richard Dackam-Ngatchou

2024, ISBN 978-2-7605-5984-4, 490 pages

La transparence des industries extractives en Afrique

Sous la direction de Christophe Krolik et Charles Moumouni

2021, ISBN 978-2-7605-5450-4, 472 pages

La Cour pénale internationale

Leucophilie ou négrophobie ?

Sous la direction de Joseph Tchinda Kenfo et Alphonse Zozime Tamekamta

2021, ISBN 978-2-7605-5245-6, 296 pages

Migrations et gouvernance en Afrique et ailleurs

Sous la direction de Samadia Sadouni et Mamoudou Gazibo

2020, ISBN 978-2-7605-5398-9, 216 pages

Nouvelles dynamiques familiales en Afrique

Sous la direction de Anne E. Calvès, Fatou Binetou Dial et Richard Marcoux

2018, ISBN 978-2-7605-5014-8, 448 pages

Repenser la légitimité de l'État africain à l'ère de la gouvernance partagée

Sous la direction de Mamoudou Gazibo et Charles Moumouni

2017, ISBN 978-2-7605-4762-9, 210 p.

Entre le mil et le franc

Un siècle de migrations circulaires en Afrique de l'Ouest.

Le cas du Burkina Faso

Victor Piché et Dennis Cordell'

2015, ISBN 978-2-7605-4304-1 (PDF), 406 p.

Le mariage en Afrique

Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux

Sous la direction de Richard Marcoux et Philippe Antoine

2014, ISBN 978-2-7605-4141-2 (PDF), 301 p.

DÈS LA FIN DES ANNÉES 2000, DES ANALYSES POSITIVES évoquent une croissance du produit intérieur brut sur le continent africain et un progrès rapide dans une diversité de secteurs.

Penser les impensés de l'émergence en Afrique fait avancer les travaux en mettant en lumière certaines de ses dimensions impensées, de nature historique, démographique, géopolitique, agricole, environnementale, éducationnelle et entrepreneuriale féminine. Adoptant une approche multidisciplinaire, multisectorielle et multiacteurs, l'ouvrage est construit autour de l'idée centrale selon laquelle l'Afrique ne peut émerger sans se libérer de ses pesanteurs exogènes et prendre ancrage dans ses réalités endogènes.

Ce collectif a un intérêt scientifique pour les équipes de recherche et la communauté étudiante qui œuvrent dans le domaine des études africaines. Il a aussi une portée sociale et institutionnelle utile à la décision éclairée des gouvernements africains et leurs partenaires au développement.

MAMOUDOU GAZIBO est professeur titulaire au Département de science politique de l'Université de Montréal (Québec, Canada).

CHARLES MOUMOUNI est professeur titulaire au Département d'information et de communication de l'Université Laval (Québec, Canada) et avocat au Barreau du Québec.

COLLABORATEURS

Amzat Boukari-Yabara
Anne Calvès
Malika Danican
Willy Jackson

Pascal Kapagama
Adam Laroussi
Ayemi Lawani
Issiaka Mandé

Richard Marcoux
Olivier Mbabia